

Rapports et bilan

169^e exercice

2024



SPUERKEESS

Your Bridge to Life

PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS

Bénéfice net

**€ 400,4
millions**

Augmentation de



30%

des prêts hypothécaires



**+22.000
nouveaux clients**



CET1

23,1%



Standard & Poor's - Moodys



Spuerkeess nommée
« **Best Investment Banks
& Sustainable Finance
Luxembourg** »



S-Net Mobile meilleure
application bancaire
au Luxembourg (SIA Partners)



Lancement de
S-Net Business
pour les PME



« **Entreprise socialement
responsable – ESR+** »
de l'Institut National
du Développement Durable



Spuerkeess figure dans le top 3 du
« **Randstad Employer Brand
Research 2024** »

+134



nouveaux
collaborateurs



82.000 hrs
de formation en 2024

CHIFFRES CLÉS

(en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2024	Variation en % 2024/2023
SOMME DU BILAN	56.324.165	57155.295	+1,5%
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	5.424.710	4.556.051	-16,0%
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	40.142.930	42.207.147	+5,1%
Emissions de titres	3.837.497	2.833.180	-26,2%
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	3.244.671	3.378.406	+4,1%
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.967.688	27.190.862	+0,8%
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.816.722	15.610.192	+5,4%
FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	4.815.504	5.366.991	+11,5%
PRODUIT BANCAIRE (2)	1.070.788	1.171.794	+9,4%
Frais généraux totaux (3)	465.169	475.043	+2,1%
BENEFICE NET	400.781	400.370	-0,1%
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	21,8%	23,1%	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en nombre de contrats)	1.876,5	1.929,0	+2,8%
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités de travail)	1.666,0	1.716,0	+3,0%

(1) Les fonds propres de base CET1 ainsi que les ratios de fonds propres réglementaires ont été établis suivant le règlement UE 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

(2) Résultats sur intérêts, dividendes et commissions, résultats sur instruments financiers, autres produits et charges d'exploitation.

(3) Frais généraux administratifs, corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels ainsi que contributions aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts.

Rapports et bilan

169^e exercice

2024



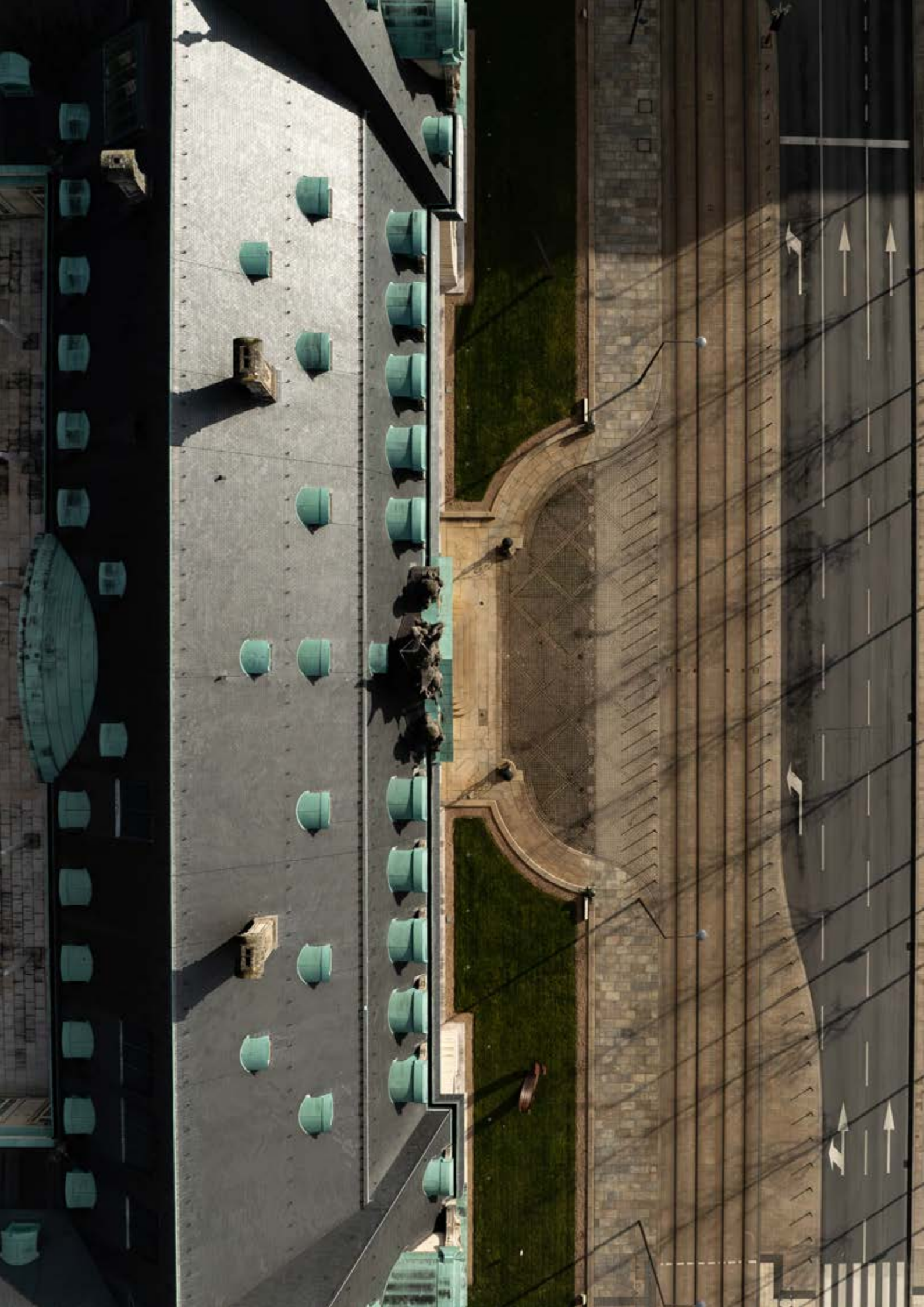
Rapports et Bilan

1. Mot des Présidents	8
2. Organes de la Banque	14
3. Organisation de la Banque	17
4. Réseau des agences	19
5. Rapport de gestion	24
6. Comptes annuels	41

SOMMAIRE

Rapport de durabilité

Informations générales (ESRS 2)	165
ESRS E1 – Changement climatique	187
ESRS S1 – Effectifs de l’entreprise	237
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	249
ESRS G1 – Conduite des affaires	255



1. Mot des Présidents

Au cours de l'année 2024, l'économie mondiale a fait preuve d'une certaine résilience, malgré un contexte international caractérisé par des incertitudes politiques et économiques persistantes. Selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait avoisiner les 3,3%, soit en léger recul par rapport à 2023, et rester ainsi inférieure à sa moyenne de long terme, estimée à 3,7% par le FMI. Cette résilience cache cependant de fortes disparités entre régions. La plus faible performance par rapport à 2023 est principalement attribuable aux faiblesses observées dans les grandes économies émergentes, notamment la Chine et l'Inde, ainsi que dans les principales économies européennes, avec des économies fortement orientées à l'exportation luttant contre les incertitudes et tensions dans l'évolution des économies globales, notamment dans des secteurs traditionnellement porteurs de croissance comme le secteur automobile, qui affiche des signes de contraction.

En 2024, la croissance en zone euro s'est améliorée, mais ne devrait guère dépasser les 0,9%, avec des trajectoires de croissance divergentes entre États membres de la zone euro. Avec la baisse de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique, tant la Réserve fédérale américaine (Fed) que la Banque centrale européenne (BCE) ont amorcé en 2024 l'assouplissement de leur politique monétaire.

Les marchés boursiers ont continué d'afficher des croissances à deux chiffres, certes à nuancer par secteurs. Cette performance a été soutenue tant par les fondamentaux que par l'accroissement des multiples pour les valorisations. Pour l'année 2024, le marché obligataire a connu une volatilité plus marquée, principalement en raison de l'incertitude concernant le rythme de l'assouplissement monétaire à mener par les principales Banques centrales, ainsi que par la remontée des spreads d'emprunts souverains au cours de la deuxième moitié de l'année.

Dans ce contexte européen et international, l'économie luxembourgeoise, marquée par une grande ouverture, a toutefois bien su résister et renouer avec la croissance, certes modeste. Selon les dernières prévisions du STATEC, la croissance du PIB du pays devrait se situer aux alentours de 0,5% pour 2024. Les tendances de cette croissance restent toutefois contrastées selon les secteurs, en particulier le secteur de la construction affichant des difficultés conjoncturelles et même structurelles.

Spuerkeess a clôturé l'exercice 2024 avec un produit bancaire de 1,18 milliards d'euros, enregistrant ainsi une hausse des revenus de 9,4% comparés à 2023. Cette croissance résulte principalement de l'amélioration de la marge d'intérêts et d'une progression favorable des revenus de commissions. Au cours de l'année 2024, la Banque a enregistré une augmentation des dépôts, notamment du secteur privé, portant le total des dépôts de la clientèle à 42,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024, ce qui représente une hausse de 5,1%

par rapport à fin 2023. Les prêts et avances à la clientèle s'affichent également en progression, atteignant un montant de 27,19 milliards d'euros, soit une hausse de 0,8%, la faible croissance reflétant notamment la reprise encore timide de la production en prêts hypothécaires au second semestre 2024. Les frais généraux de la Banque, d'un montant total de 475,04 millions d'euros, sont en augmentation de 2,1% sur l'ensemble de l'année. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance structurelle des dépenses salariales selon les grilles des traitements et salaires et par l'impact du versement d'une tranche indiciaire en avril 2024. Néanmoins, les efforts continus d'optimisation et de digitalisation des processus ont permis en 2024 à la Banque d'améliorer la productivité et ainsi de contenir la hausse des frais généraux.

En raison d'un contexte économique restant difficile, la Banque a maintenu sa politique de prudence et a comptabilisé des dotations en corrections de valeur et autres provisions totalisant 196,2 millions d'euros, en progression de 46,6% par rapport à 2023. Cette progression résulte de provisions actées liées au contexte conjoncturel incertain se reflétant dans les modèles de détection et de quantification des risques de crédit, ainsi que du traitement prudent en risque crédit des réaménagements accordés en termes de durée pour des prêts en vue d'appuyer le redressement de la situation financière de certains clients. Cette progression résulte également d'une hausse du risque de défaut pour des expositions spécifiques. À la fin de l'année 2024, la somme du bilan de Spuerkeess s'élève à 57,16 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,5%. La Banque maintient une base solide au niveau des ratios prudentiels, caractérisée par un ratio de fonds propres CET1 élevé de 23,1%, contre 21,8% fin 2023, et contre un minimum réglementaire CET1 de 10,8%. Cette solidité se reflète dans la notation des principales agences de notation. Ainsi, pour 2024, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé sa très haute notation de AA+, avec une perspective stable, tandis que l'agence Moody's a maintenu l'excellente notation « Long Term Deposit Rating » Aa2 pour les dépôts, également avec une perspective stable.

Spuerkeess affiche pour l'exercice 2024 un résultat net de 400,4 millions, soit un très léger repli de -0,1 % par rapport à l'année précédente. Le résultat positif généré en 2024 et la base très solide des fonds propres permettent ainsi de proposer à notre propriétaire, l'État luxembourgeois, un versement de dividende à hauteur de 120 millions d'euros au titre de l'exercice 2024.

Au courant de l'année écoulée, Spuerkeess a démontré une résilience et une capacité d'adaptation face à un environnement en constante évolution sur le plan économique, sur le plan du comportement et des besoins des clients, sur le plan technologique et sur le plan de la maîtrise des risques financiers et non-financiers. Les efforts ont porté en particulier sur différents chantiers majeurs :

Domaine Commercial

Spuerkeess a continué à ajuster son offre en produits et services aux besoins de la clientèle, notamment pour tenir compte des changements observés dans l'interaction de la clientèle avec la Banque. Ainsi, des développements ont étoffé les fonctionnalités et l'éventail des produits et services accessibles en digital, notamment au niveau du canal sécurisé S-Net et également au niveau du nouveau canal digital S-Net Business, orienté aux besoins spécifiques des petites et moyennes entreprises. Le réseau des agences de la Banque et les services commerciaux dédiés restent les piliers importants pour l'entrée en relation avec la Banque et pour servir les clients par des conseils individualisés. Les niveaux élevés de satisfaction exprimés par les clients lors des sondages nous confortent dans cette démarche.

La Banque a su accueillir plus de 22.000 nouveaux clients en 2024, la clientèle desservie reflétant la population du pays au niveau de ses caractéristiques socio-professionnelles et démographiques.

La production en matière de prêts hypothécaires, soit plus de 4.500 nouveaux « dossiers logement », ayant connu une baisse importante de 40% en 2023, affiche à nouveau une croissance surtout en 2e moitié de l'année, une croissance certes à nuancer en tenant compte du niveau très faible de l'année 2023.

Spuerkeess a poursuivi son programme de contacts pro-actifs « reach out » et de conseils personnalisés en vue d'accompagner nos clients privés et professionnels rencontrant des problèmes financiers, par suite des évolutions négatives dans les marchés immobiliers et par suite à l'évolution haussière des taux d'intérêts débiteurs des dernières années. Une attention particulière a été portée aux crédits-relais contractés par des clients dans le cadre de leurs projets d'acquisition d'une habitation principale.

En réponse à une forte réduction de l'activité du marché immobilier prévalant depuis 2022, notamment au niveau de l'activité de la vente d'objets immobiliers en l'état futur d'achèvement (VEFA), Spuerkeess a été une des forces motrices pour créer, ensemble avec quatre autres banques, Prolog Luxembourg S.A. Cette société, intervenant comme complément aux mesures privées et publiques prises pour relancer l'activité dans la construction résidentielle, a comme vocation, avec des interventions financières spéciales et temporaires, de dénouer l'impasse dans la mise en chantier de projets VEFA faisant face à une contraction exceptionnelle de la demande. Prolog Luxembourg S.A. dispose d'une enveloppe globale de 250 millions d'euros mise à disposition par les banques participantes. Cette enveloppe pourrait ainsi contribuer à une mise sur le marché de 800 à 1.300 logements.

Dans un contexte volatile et peu prédictible des marchés de capitaux et financiers, la Banque a poursuivi le développement de produits financiers innovants en vue de mieux ajuster nos

services et produits aux besoins spécifiques des clients.

Ainsi, les avoirs en gestion discrétionnaire sont en hausse de 13%, portés par un accroissement des avoirs confiés par nos clients mais également par les performances boursières positives en 2024. Une formation continue de nos chargés de clientèle aux nouvelles normes réglementaires ESG (notamment les modifications apportées au régime MIFID II) s'appliquant aux produits et services offerts à la clientèle, a été une préoccupation majeure pour assurer la qualité de nos services et répondre aux demandes de nos clients.

La Banque poursuit son engagement et son soutien à l'effort collectif du pays et de la communauté internationale en matière de réduction des émissions carbone. Aussi, le développement de notre programme « Transition Enabler » vise à appuyer nos clients professionnels et privés dans leurs préparations aux nouvelles exigences réglementaires et aux enjeux en matière de durabilité et d'efficacité énergétique. Les orientations des investissements et de réinvestissements au niveau du portefeuille propre de la Banque ont été ajustées pour tenir compte des engagements climatiques signés en 2021 dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance.

Transformation numérique

La transformation numérique est un axe majeur de notre stratégie de développement, avec des investissements importants dans nos infrastructures IT servant les domaines commerciaux, opérationnels et de maîtrise des risques de la Banque. Pour accompagner ces efforts en innovation, la Banque a lancé en interne un « IT Innovation Lab », afin de mieux valoriser l'expertise technologique transversale très diversifiée de nos équipes.

Au niveau commercial, la Banque a enrichi les fonctionnalités de S-Net Mobile, par exemple par l'offre numérique pour les dépôts à terme, par la possibilité d'introduire en digital des demandes de prêt hypothécaire, et par la faculté du client d'ajouter des comptes bancaires d'autres établissements bancaires dans ses consultations S-Net, notamment des comptes de banques françaises, belges et allemandes, répondant ainsi aux besoins de nos nombreux clients salariés frontaliers.

La préparation de la Banque pour tirer profit d'applications d'Intelligence Artificielle (AI) a été engagée. Pour pouvoir déployer pleinement l'efficacité potentiellement générée par ces applications AI, une préparation profonde est requise notamment au niveau de la qualité des données, de la formation des employés aux outils y afférents et de la mise en place d'un environnement de contrôle spécifique. Ces efforts seront intensifiés dans les années à venir, concomitant à la mise en chantier de premiers développements intégrant des applications AI.

En 2024, la Banque, en qualité de banque systémique, a participé au « Cyber Resilience Stress Test » organisé par la BCE, mettant à épreuve son dispositif de résilience face à des

scénarios hypothétiques d'attaques cyber très sévères. Ces « stress tests » sont d'un important appui pour orienter les améliorations continues du dispositif de résilience de la Banque.

Dans le cadre de la mise en conformité de la Banque aux exigences réglementaires européennes DORA (Digital Operational Resilience Act) qui sont entrées en vigueur le 17 janvier 2025, de nombreux projets complémentaires ont été suivis dans tous les domaines de la Banque entre autres au niveau des capacités opérationnelles, de la gestion préventive des risques opérationnels et des risques cyber, et du recours à des sous-traitants d'importance structurelle pour le bon fonctionnement de la Banque. En 2024, Spuerkeess a investi plus de 2 millions d'euros et continuera à investir par ailleurs dans des capacités en compétences pour renforcer en continu la résilience opérationnelle.

Domaine réglementaire

Le métier de banque étant un métier très réglementé, Spuerkeess s'engage à la mise à niveau permanente de ses procédures de fonctionnement et de contrôle face aux exigences réglementaires prévalant pour le secteur bancaire. Celles-ci évoluent à un rythme accéléré compte tenu de l'environnement des activités bancaires, un environnement multi-dimensionnel qui fait face à des changements profonds aux niveaux légal, technologique et comportemental des clients.

En tant que banque systémique, cet effort permanent de mise à niveau est adressé avec la priorité requise tout en mobilisant à l'échelle de Spuerkeess des ressources et investissements très importants.

Les chantiers en 2024 ont porté sur l'amélioration des modèles sous-jacents au dispositif de maîtrise des risques financiers et non-financiers, et sur les ajustements de nos procédures de conformité afin d'y intégrer les changements intervenus dans le domaine réglementaire, les comportements des clients ou les pratiques de marché.

Nous avons également mis en chantier des programmes d'information destinés à nos clients pour les appuyer dans leurs interactions avec la Banque, notamment au regard des prérequis réglementaires pour une ouverture de compte, et dans les efforts de protection contre des risques de fraude.

Nous partageons la vive émotion qu'a provoqué une fraude très importante intervenue au courant de la première moitié de l'année auprès de l'œuvre caritative « Caritas ». Spuerkeess, partenaire bancaire de longue date de cette œuvre caritative, continue de coopérer, dans une logique de pleine et entière transparence, avec toutes les autorités saisies par cette affaire de fraude afin de contribuer, de notre côté, à mettre toute la lumière sur les faits et circonstances ayant engendré cette situation.

Domaine des ressources humaines

Il est vain de rappeler que malgré tous les développements technologiques et les meilleurs équilibres financiers, le succès commercial et le bon fonctionnement de la Banque sont déterminés principalement par l'engagement et le dévouement fournis par les employés dans le service au client et dans les processus opérationnels et de maîtrise des risques. Cet engagement est un des facteurs-clé des développements de la Banque.

L'effectif de Spuerkeess s'élevait au 31 décembre 2024 à 1.950 collaborateurs, en progression de 2%. La Banque a recruté en 2024 134 nouveaux collègues, apportant par leurs formations et leurs expériences professionnelles acquises un appui essentiel aux équipes dans tous les domaines de la Banque. L'effort de formation, en présentiel et en digital, et par la mise en place de Spuerkeess Academy, en vue de rester à niveau des changements intervenus dans la réglementation bancaire, dans les produits et services de la Banque et surtout dans les changements des besoins exprimés par les clients, a été conséquent avec un total de 82.000 heures, soit 42 heures en moyenne par employé.

Poursuivant notre ambition de conserver notre position d'employeur de choix, nous adaptons régulièrement nos processus RH pour accompagner nos collaborateurs dans leurs cycles de vie professionnelle et pour promouvoir un environnement de travail inclusif et sain. Selon une enquête « Moovijob » lancée en 2024, 89% des répondants qualifient Spuerkeess d'employeur attractif pour sa bonne réputation, sa bonne santé financière, ses opportunités de carrière ainsi que son package salarial.

Les progrès accomplis par la Banque en 2024 n'auraient pas été possibles sans le soutien de toutes les parties prenantes de notre activité bancaire, orientée selon notre mission organique de la Banque, à contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers nos clients pour leur fidélité, leur confiance et leur intérêt pour les services et les produits de Spuerkeess.

Nos respects vont également aux membres de notre personnel, à tous les niveaux, pour leur dévouement et leurs contributions au service de nos clients et pour leur appui sans faille en vue de réussir les changements continus s'imposant à nos métiers commerciaux, opérationnels et dans la gestion des risques.

Nous remercions également les membres des trois conseils consultatifs instaurés depuis 2019 au sein de la Banque (le conseil consultatif « clientèle des particuliers », le conseil consultatif « clientèle des entreprises » et le conseil consultatif « clientèle institutionnelle ») pour leurs contributions pragmatiques et innovantes tout au long de l'année 2024. Les échanges avec les membres de ces conseils consultatifs, qui

sont proches des préoccupations quotidiennes et stratégiques des acteurs du marché, permettent d'assurer que les propositions de valeurs retenues dans le plan stratégique « Spuerkeess 2025 » répondent aux besoins actuels et futurs de nos clients.

Nous remercions tout particulièrement le propriétaire de notre Banque, l'État luxembourgeois, pour sa confiance et son soutien continu à notre mission de contribuer au développement économique et social du Luxembourg.

Grâce à la confiance et au soutien de nos clients, de notre personnel et de notre propriétaire, Spuerkeess est parfaitement positionnée pour faire face aux défis économiques, sociaux, technologiques et environnementaux auxquels notre pays est confronté, dans un contexte d'incertitudes géopolitiques et écologiques.

Françoise THOMA

Directeur Général
Président du Comité de direction

Camille FOHL

Président
du Conseil d'administration





2. Organes de la Banque

L'organisation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique, « Le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

(composition au 31/12/2024)

PRÉSIDENT

M. Camille FOHL

VICE-PRÉSIDENT

Mme Simone DELCOURT (jusqu'au 31/12/2024)

ADMINISTRATEURS

Mme Bettina BLINN

M. Pierre KRIER

(nomination avec effet au 15/11/2024)

Mme Carmen JAFFKE (Représentant du Personnel)

Mme Marilène MARQUES (Représentant du Personnel)

M. François THILL

M. Jean-Pierre ZIGRAND

M. Nima AHMADZADEH (nomination en tant que Vice-Président avec effet au 14/02/2025)



De gauche à droite : Mme Simone DELCOURT, M. François THILL, M. Jean-Pierre ZIGRAND, Mme Carmen JAFFKE, M. Camille FOHL, M. Nima AHMADZADEH, Mme Marilène MARQUES, M. Pierre KRIER, Mme Bettina BLINN, M. Luc FELLER

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

M. Bob KIEFFER (jusqu'au 15/11/2024)

M. Luc FELLER (à partir du 01/11/2024)

CONSEILS CONSULTATIFS

(composition au 31/12/2024)

Clientèle des particuliers

Soeur Danièle FALTZ

Mme Anne HARLES

M. Claude ROELTGEN

Clientèle professionnelle

Mme Lynn ELVINGER

M. Carlo FRIOB

M. Roland KUHN

Mme Karin SCHINTGEN

Clientèle institutionnelle

M. Frank MAUSEN

M. Keith O'DONNELL

M. Hugo WOESTMANN

COMITÉ DE DIRECTION

(composition au 31/12/2024)

PRÉSIDENT

Mme Françoise THOMA,

Chief Executive Officer and President
of the Executive Committee

MEMBRES

M. Aly KOHLL,

Deputy Chief Executive Officer and Chief Operating Officer

M. Romain WEHLES,

Executive Vice President and Chief Commercial Officer

Mme Doris ENGEL,

Executive Vice President and Chief Financial Officer

M. Olivier WANTZ,

Executive Vice President and Chief Risk Officer

Réviseur d'entreprises agréé :

Ernst & Young,

Société anonyme, Luxembourg



Comité de direction Spuerkeess. De gauche à droite : M. Romain WEHLES, M. Aly KOHLL, Mme Françoise THOMA, M. Olivier WANTZ, Mme Doris ENGEL

DIRECTION ÉLARGIE

(composition au 31/12/2024)

MEMBRES

M. Tom GOERENS,

Senior Vice President and Head of Department
Information Technologies

M. Jorge GOMES DA SILVA,

Senior Vice President and Head of Department Human
Ressources

M. Claude HIRTZIG,

Senior Vice President and Head of Department
Retail & Professional Banking

M. Fernand HOFFMANN,

Senior Vice President and Head of Department Finance

M. Eric KERSCHEN,

Senior Vice President and Head of Department
Compliance and Chief Compliance Officer

M. Jean-François LOUIS,

Senior Vice President & Head of Department Loan & Credit
Management

M. Daniel MACK,

Senior Vice President, Head of Department
Internal Audit and Chief Internal Auditor

M. Claude ORIGER,

Senior Vice President and Head of Department Global Markets

M. Marco RASQUÉ DA SILVA,

Senior Vice President and Head of Department
General Secretariat

M. Paolo VINCIARELLI,

Senior Vice President and Head of Department
Institutional Banking

M. Benn WURTH,

Senior Vice President and Head of Department
Risk Management



De gauche à droite : Jorge GOMES DA SILVA, Eric KERSCHEN, Fernand HOFFMANN, Marco RASQUÉ DA SILVA, Daniel MACK, Paolo VINCIARELLI, Claude ORIGER, Claude HIRTZIG, Tom GOERENS, Benn WURTH, Jean-François LOUIS

DÉCLARATION SUR LA CONFORMITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Luxembourg, le 26 mars 2025

Concerne :

Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article 3 de la version coordonnée de la « Loi Transparence » du 11 janvier 2008

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance, les comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2024, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Doris Engel

Directeur

Membre du Comité de direction

Françoise Thoma

Directeur Général

Président du Comité de direction

3. Organisation de la Banque

DÉPARTEMENTS	BUSINESS UNITS				
Under the responsibility of Françoise THOMA					
	Regulatory Affairs Office Jean-Claude WILMES				
Internal Audit Daniel MACK	Internal Audit Nathalie MANGEN	Audit IT Evren BULUT			
General Secretariat Marco RASQUE DA SILVA	General Secretariat Marco RASQUE DA SILVA				
Human Resources Jorge GOMES DA SILVA	HR & People Management Sandra SCHENGEN				
Legal Joseph DELAHYE	Legal Affairs Martine KAYSER	Legal Governance Gerd BROCKHOFF			
Under the responsibility of Aly KOHLL					
Loan & Credit Management Jeff LOUIS	Credit Process Management Daniel DOCKENDORF		Professionnal Loans Horacio MADARIAGA MAIA		Retail Loans Philippe DI CATO
Information Technologies Tom GOERENS	Data Management Rachid M'HAOUACH	Digitalisation Claude WERNER	IT Administration & Support Alain MERCIER	IT Production Robert HOFFMANN	Architecture Patric DE WAHA
Innovation & Project Management Roger KRÄMER	Business Innovation Office Martine KIRSCH		Organisation Cécile GUILLAUME		
Operations Michel ZIMER	AML Office Christian WEBER	Facility Management & Logistics Marc BETTENDORFF	Account Based Payments Claude WURTH	Cards, Cash & Product Servicing Laurent MONTAGNON	Daily Banking Serge WAGENER
Securities & Market Operations Muriel KIMMES	Financial Markets, Operations & Network Jorge BARROS		Securities Claudio CECCARELLI		
Under the responsibility of Romain WEHLES					
Coporate Banking Nobby BRAUSCH	Coporate Banking Nobby BRAUSCH				
Institutional Banking Paolo VINCIARELLI	Depository & Oversight Michel KIEFFER		Institutional Relationship Management Dzermal TOMIC		Support-Large Clients Jean-Marie HERMANN
Private Banking Alain UHRES	Private Banking vacant				
Retail & Professional Banking Claude HIRTZIG	Marketing Lisa WELLS		Product Management Christian REYGAERTS		Retail Banking Charles PLETSCHE
Under the responsibility of Doris ENGEL					
Global Markets Claude ORIGER	Asset & Liability Management Vincent DUBOIS		Financial Markets Antoine WEBER		Support Reporting Financial Valuations Federico BENAVIDES ARREDONDAS
Finance Fernand HOFFMANN	Accounting, Reporting & Controls Marc SCHABO		Business Performance Management Christian HUBERTY		
Under the responsibility of Olivier WANTZ					
Compliance Eric KERSCHEN	Conduct & Controls Raymond FANTINI		Financial Crime Compliance Lucile JACQUET		Regulatory Compliance Catherine ALTER
Risk Management Benn WURTH	Financial Risk Management Edin BABACIC		Non-Financial Risk Management Lars WEBER		Entreprise Risk Management Alban ROMANET



4. Réseau des agences

CENTRE FINANCIER KIRCHBERG

Kirchberg
B.E.I.
Centre Européen/Kirchberg
Cents
Avenue J.-F. Kennedy
Cour de Justice
Limpertsberg
Sandweiler
Walferdange

CENTRE FINANCIER NORD

Clervaux
Diekirch
Ettelbruck
Mersch
Wiltz
Redange-Attert
Wemperhardt

CENTRE FINANCIER EST

Echternach
Grevenmacher
Junglinster
Mondorf
Niederanven
Remich

CENTRE FINANCIER SUD

Belvaux
Bettembourg
Belval Plaza
Dudelange
Esch/Alzette
Kayl
Mondercange
Esch / Nord
Schifflange

CENTRE FINANCIER OUEST

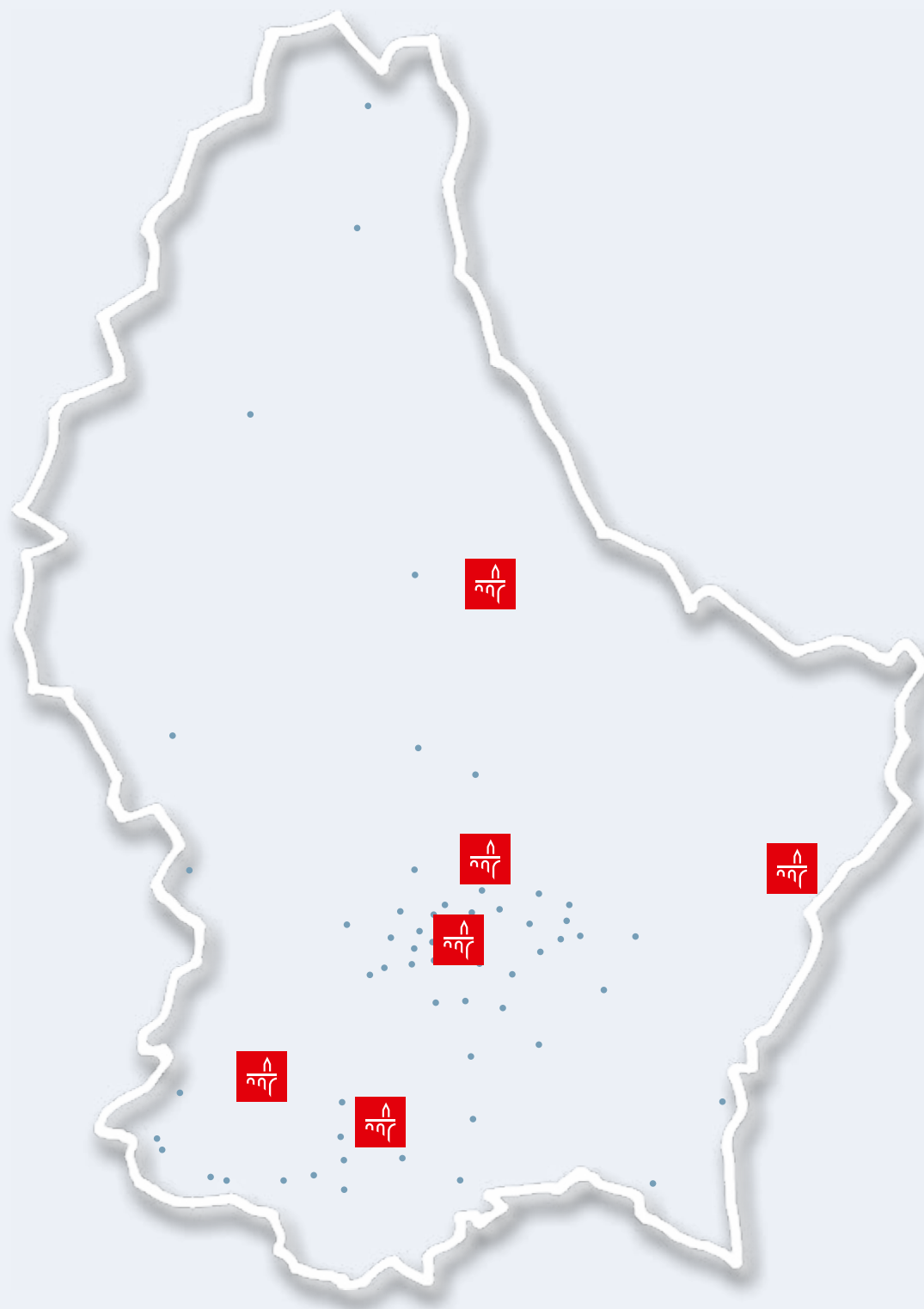
Bascharage
Bertrange / Concorde
Bertrange
Capellen / NSPA
Differdange
Mamer
Pétange
Steinfort
Strassen

CENTRE FINANCIER LUXEMBOURG

Ariane
Bonnevoie
Centre
Cloche d'Or
Gare
Gasperich
Hesperange
Knuedler
Leudelange
Merl / Belair
Place de Metz

SPUERKEESS DIRECT 

SPUERKEESS MOBILE 



6 Centres Financiers



51 Agences



Spuerkeess Direct



1 Agence Mobile

Rapports et Bilan

2024



5. Rapport de gestion

RETAIL & PROFESSIONAL BANKING

« Dans un contexte de changement continu du pays, de croissance des besoins de la clientèle, en particulier au niveau du logement, de la transformation numérique et de la pression réglementaire accrue, le Retail Banking de Spuerkeess a réussi en 2024 à renforcer ses parts de marché, tant au niveau des prêts hypothécaires qu'au niveau de l'acquisition de nouveaux clients. »

Claude Hirtzig

Head of Retail & Professional Banking

OBJECTIFS :

1. Maintenir le niveau de service aux clients et assurer nos parts de marché.
2. Accompagner les clients au niveau des investissements en titres et de la planification des retraites.
3. Continuer à faciliter l'acquisition de logements et les rénovations énergétiques.

RÉSULTATS :

1. Année record au niveau de l'acquisition de nouveaux clients.
2. Lancement de nouvelles solutions d'investissement.
3. Augmentation sensible de l'octroi de prêts logement.

DÉFIS :

1. Maintenir le niveau élevé de satisfaction de la clientèle.
2. Gérer l'onboarding des nombreux nouveaux clients.
3. Accompagner la reprise du marché immobilier.

SOLUTIONS :

1. Maintenir un niveau d'investissement élevé au niveau de tous les canaux.
2. Prévoir la disponibilité des équipes pour les ouvertures de relations avec les nouveaux clients.
3. Assurer la formation et l'organisation de nos conseillers.

Chez Spuerkeess, notre priorité est d'offrir un accompagnement personnalisé à nos clients, surtout lors des moments clés de leur vie privée et professionnelle. Ce service, combiné à notre leadership dans les services bancaires digitaux au Luxembourg, renforce notre position concurrentielle. En 2024, nous avons ainsi enregistré un nombre record de nouvelles relations bancaires.



Dans un contexte de changement continue de la démographie du pays, de croissance des besoins de la clientèle, en particulier au niveau du logement, de transformation numérique et de pression réglementaire accrue, le Retail Banking de Spuerkeess a réussi en 2024 à renforcer ses parts de marché, tant au niveau des prêts hypothécaires qu'au niveau de l'acquisition de nouveaux clients.

Par rapport à l'exercice précédent, l'année écoulée a avant tout été marquée par un retournement au niveau des marchés des crédits. Les tensions inflationnistes étant mieux sous contrôle, la Banque centrale européenne a pu, au cours des 12 derniers mois baisser à plusieurs reprises ses taux directeurs en affirmant également sa volonté de poursuivre ce mouvement au cours des premiers mois de 2025. Ce revirement de situation a fait baisser les taux longs, redonnant ainsi du pouvoir d'achat aux clients intéressés par une acquisition immobilière, que ce soit pour compte propre ou dans le cadre d'un investissement. Sous l'impulsion des baisses de taux, mais également des programmes publics d'aides à l'acquisition, la hausse des nouveaux prêts hypothécaires contractés a dépassé les 30%, tant en volume qu'en termes de nombres d'octrois.

Les équipes commerciales de l'activité prêts logement ont été au rendez-vous, permettant à Spuerkeess de consolider sa position de leader. Parallèlement, nous avons continué à soutenir nos clients touchés par l'extension de leurs crédits relais, malgré la hausse des taux des années précédentes.

2023 avait déjà été une année marquée par une forte hausse des ouvertures de nouvelles relations bancaires, mais l'exercice 2024 a encore une fois permis de dépasser les niveaux précédents, que ce soit au niveau des nouveaux arrivants au Luxembourg, qu'au niveau des reprises de clients d'autres banques. Pour accélérer ce mouvement et afin de proposer une expérience positive aux nouveaux clients, Spuerkeess a apporté des améliorations à son système d'onboarding digital et a mis en place un processus d'onboarding accéléré à l'aide de formulaires disponibles sur son site internet. Les agences restent cependant de très loin le premier canal d'entrée en relation avec la Banque.

Spuerkeess continue d'améliorer son offre de services et de produits, à la fois en interne et avec des partenaires externes. Cela permet de compléter notre gamme, de simplifier l'acquisition et le traitement, et d'informer au mieux notre clientèle. Notamment, la refonte complète du store digital sur S-Net permet désormais à nos clients d'initier ou de finaliser presque tous les produits bancaires proposés dans le domaine Retail.

En 2024, la Banque a lancé une nouvelle offre de gestion discrétionnaire pour sa clientèle de personal banking. La structuration de cette gamme et ses investissements ciblés permettent de proposer ces contrats avec des montants initiaux relativement faibles, facilitant ainsi l'investissement, aussi bien pour les clients avertis que pour ceux faisant leurs premiers pas dans ce domaine.

Finalement, au niveau des partenariats externes, hormis les accords historiques avec Lalux et BHW, Spuerkeess a poursuivi le développement de son activité de leasing automobile privé avec Leasys, particulièrement dans le domaine des véhicules électriques. En 2024, le nombre de contrats signés a ainsi considérablement augmenté alors que l'exercice était globalement marqué par une stagnation.



PRIVATE BANKING

« Une deuxième année consécutive d'excellentes performances des marchés boursiers nous a permis d'accueillir en 2024 de nouveaux clients intéressants, en nombre aussi bien qu'en fortunes confiées. »

Alain Uhres

Head of Private Banking



OBJECTIFS :

1. Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle segmentation pour la banque privée.
2. Élaboration continue d'émissions de produits structurés pour une clientèle avertie.
3. Sensibilisation de la clientèle pour la thématique des investissements soutenables.

RÉSULTATS :

1. Hausse de +/-13,5% des avoirs en gestion discrétionnaire.
2. Excellentes performances des marchés boursiers.
3. Nouvelle segmentation au sein de la Banque privée permettant une amélioration de ses services prestées.

DÉFIS :

1. Implémentation de stratégies d'investissements dans un climat géopolitique incertain.
2. Interprétation des politiques monétaires des banques centrales.
3. Intégration des solutions digitales et suivi réglementaire.

SOLUTIONS :

1. Proximité avec nos clients.
2. Élargissement de notre offre globale (nouvelles classes d'actifs, financements, structuration patrimoniale) au sein d'une même entité.
3. Formation continue de nos chargés de clientèle en matière d'RSE (ESG).

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des changements entamés dans le passé au niveau de la nouvelle segmentation stratégique, du développement de nouveaux produits financiers et des relations avec nos partenaires commerciaux, tout en garantissant la continuité des services de qualité offerts à notre clientèle privée. Une autre priorité fut la formation de nos chargés de clientèle, surtout par rapport aux nouvelles normes en matière de RSE (ESG). Pour ce faire, nous étions obligés d'adapter également nos solutions d'investissements afin de les rendre conformes aux exigences réglementaires dans le domaine des investissements durables.

La banque privée s'est élargie par la création d'une division « Lending » qui nous permet dorénavant d'assurer la gestion des demandes de financement de nos clients et de les sensibiliser ainsi aux solutions disponibles en matière de crédit, avec le but d'offrir à nos clients une couverture encore plus complète et adaptée à leurs besoins.

En termes de performances marché, le bilan de l'année 2024 est très positif et ceci dans un cadre géopolitique et économique qui ne s'est pas vraiment embelli. Les marchés boursiers ont une nouvelle fois poussé les marchés obligataires au second rang. Les rendements monétaires étaient orientés à la baisse suite à la baisse de l'inflation et une politique monétaire plus accommodante de la part des banques centrales européennes et américaine.

Du côté RSE (ESG), les placements dans les énergies renouvelables, tout comme les investissements durables en général, restent à la traîne par rapport aux indices classiques.

En général, 2024 a été une nouvelle fois une année prospère pour le Service Private Banking de Spuerkeess. La bonne tenue des marchés financiers, l'excellente image de marque de Spuerkeess et la réactivité et le professionnalisme de nos chargés de relation sont à la base de très bons chiffres, tant pour les fonds confiés que pour les performances réalisées.

En conclusion, force est de constater que l'activité phare de la banque privée de Spuerkeess, qui est l'investissement en instruments financiers, est en plein essor, grâce entre autres à des taux monétaires orientés à la baisse et une économie américaine extrêmement forte qui se reflète notamment dans les bons résultats des grandes entreprises occidentales.

CORPORATE BANKING

« La création de Prolog Luxembourg S.A. se veut un signal fort pour réinstaurer la confiance des acquéreurs dans le marché des ventes en l'état futur d'achèvement. »

Nobby Brausch

Head of Corporate Banking

OBJECTIFS :

1. Aboutissement de la réorganisation du Métier Corporate Banking.
2. Poursuite de la digitalisation de nos processus.
3. Sensibilisation de nos clients professionnels aux thèmes ESG.

RÉSULTATS :

1. 161 nouvelles entrées en relation avec des entreprises.
2. Lancement de notre solution digitale S-Net Business.
3. Création de Prolog Luxembourg S.A.

DÉFIS :

1. Morosité du marché immobilier.
2. Augmentation des tentatives de fraudes dans le domaine de la cybercriminalité.
3. Sensibilisation de nos clients professionnels aux thèmes ESG.

SOLUTIONS :

1. Lancement de Prolog Luxembourg S.A.
2. Formation de nos clients en matière de bonne gouvernance.
3. Programme Transition Enabler pour préparer nos clients à la directive CSRD.

Dans un contexte de forte réduction de l'activité du marché immobilier depuis 2022, notamment celle de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), Spuerkeess a été une des forces motrices pour créer, ensemble avec quatre autres banques luxembourgeoises la société Prolog Luxembourg S.A. qui a comme vocation de prévenir une baisse durable et prolongée, voire même un arrêt, de la construction de nouveaux logements et éviter ainsi les effets d'entraînement négatifs qui en découleraient. Prolog Luxembourg S.A. dispose d'une enveloppe de EUR 250 millions mise à disposition par les banques participantes permettant ainsi une potentielle mise sur le marché de 800 à 1.300 logements.

Pour compléter sa gamme de solutions transactionnelles, Spuerkeess a lancé en 2024 S-Net Business, un logiciel de paiement qui s'adresse dans une première phase plus particulièrement aux indépendants, aux PME et aux associations. Pour répondre au besoin du marché, le développement du produit a été fait en collaboration avec un échantillon représentatif de clients issus de différents secteurs. Après



quelques mois de lancement seulement, quelque mille conventions S-Net Business ont déjà été ouvertes. Le produit a vocation à se développer bien au-delà d'un simple logiciel de paiement. Il est en effet prévu qu'à terme d'autres fonctionnalités comme la commande de produits, la gestion du stock des cartes de crédit/débit soient ajoutées.

En réponse au changement réglementaire annoncé, notamment l'entrée en vigueur de la directive CSRD sur le reporting en matière de durabilité, nous avons lancé notre programme « Transition Enabler ». Ce programme vise à sensibiliser et préparer notre clientèle corporate aux contraintes de cette directive et aux exigences du marché qui en découlent.

Notre priorité se basera dans un premier temps sur les entreprises opérant dans les secteurs les plus émissifs en GES (gaz à effet de serre) : l'énergie, le transport, la construction et l'industrie. Notre but est d'évaluer le niveau de maturité ESG de nos clients, en mettant à leur disposition gratuitement un questionnaire. Celui-ci leur permettra de prendre connaissance des thématiques importantes et traitées par la directive, de centraliser ces informations à un endroit précis et de générer un rapport de maturité ESG. Nous offrons aussi un accompagnement destiné à aider nos clients. En cas de besoin, ils seront mis en contact avec notre écosystème d'experts qui pourront les aider et guider pour cet exercice ou pour l'établissement d'un plan de transition ESG personnalisé. Nous avons testé avec succès notre programme sur un échantillon de 10 entreprises de taille et de maturité ESG différentes dans les secteurs les plus sensibles.

Un phénomène qui n'est pas nouveau mais qui prend malheureusement de plus en plus d'ampleur est celui de la fraude au président, une forme de fraude où des escrocs se font passer pour un dirigeant d'entreprise et demandent à un employé de transférer de l'argent ou de réaliser une action frauduleuse. Dans un souci de prévention de ce type d'arnaques, Spuerkeess a émis, il y a dix ans déjà, une brochure à l'attention de ses clients professionnels pour les sensibiliser sur ce sujet. Face à la recrudescence de ce type d'escroquerie Spuerkeess a multiplié ses efforts pour sensibiliser attirer l'attention de ses clients sur les bonnes pratiques à adopter au quotidien au niveau gouvernance afin d'éviter d'être victime d'une telle fraude. Un plan d'action multicanal de communication a été élaboré au mois de septembre afin de sensibiliser le grand public via des podcasts, articles, interviews et capsules vidéo à ces sujets.

INSTITUTIONAL BANKING

« Notre engagement envers les clients institutionnels se traduit par une offre de services complète et dédiée, dépassant les 100 milliards d'euros d'actifs en dépôts. »

Paolo Vinciarelli

Head of Institutional Banking



OBJECTIFS :

1. Répondre aux attentes des clients institutionnels dans un marché de plus en plus concurrentiel.
2. Accompagner le développement des fonds d'investissement alternatifs.
3. Coopérer davantage avec les prestataires de services spécialisés pour offrir un service global intégré et fluidifier le processus d'onboarding.

RÉSULTATS :

1. Offre de services complète et dédiée aux besoins spécifiques des institutionnels.
2. Dépassement de la barre des 100 milliards d'euros d'actifs en dépôts des clients institutionnels.
3. Amélioration de l'efficacité au niveau de l'onboarding de nouveaux clients institutionnels.

DÉFIS :

1. Maintenir un niveau de service élevé pour une clientèle de plus en plus exigeante.
2. Élargir notre gamme de services pour continuer à accompagner nos clients de taille plus importante.
3. Amélioration continue de nos processus de travail.

SOLUTIONS :

1. Investir dans des projets dédiés à la clientèle institutionnelle.
2. Maintenir un niveau de service élevé et diligent.
3. Disposer de chargés de relation et de support spécialisés et disponibles.

La place financière luxembourgeoise est l'une des plus importantes et dynamiques au monde, notamment grâce à son internationalisation et à son rôle clé dans la gestion d'actifs, les fonds d'investissement et les services financiers transfrontaliers. Le Luxembourg est le deuxième plus grand centre mondial pour les fonds d'investissement après les États-Unis, avec une forte concentration de fonds de placement en valeurs mobilières (OPCVM) et une croissance significative des fonds d'investissement alternatifs (FIA).

Le métier institutionnel de Spuerkeess évolue dans un environnement très dynamique et concurrentiel. Au fil des années, Spuerkeess est devenu un acteur important de cet écosystème, soutenant ainsi le développement de la place financière luxembourgeoise.

Spuerkeess a su adapter et étendre ses services aux besoins des clients OPCVM et FIA. Nous offrons une large gamme de services à cette clientèle exigeante. Nos services incluent la banque dépositaire pour des actifs cotés en bourse tels que les actions, obligations et ETF, ainsi que pour des actifs non cotés comme le private equity, la private debt et les fonds. Nous disposons également d'une infrastructure de paiements efficace et mettons rapidement à disposition des comptes pour les acquisitions d'actifs et la structuration de leurs détentions. De plus, nos clients ont accès à une salle des marchés et bénéficient de financements adaptés aux spécificités du métier de la gestion.

Comme les années précédentes, 2024 a été marquée par une croissance importante de notre base clientèle fonds, avec une augmentation significative des volumes des clients existants et l'arrivée de nouveaux clients séduits par notre offre de services.

Durant l'année, nous avons considérablement amélioré notre processus d'onboarding de nouveaux clients et de leurs structures d'investissement. Offrir une intégration fluide à nos clients institutionnels est crucial pour leurs activités d'investissement. Pour accroître encore l'efficacité du processus, Spuerkeess a récemment mis en place un outil dédié à cet effet pour les prestataires de services, permettant un meilleur suivi des dossiers en cours d'approbation et de la documentation y rattachée.

L'année 2024 a également été marquée par le succès grandissant de notre offre de services de financement dédiés aux institutionnels, notamment l'Equity Bridge Financing (EBF), ainsi que notre support actif à l'accès aux marchés de capitaux. Ces modes de financement contribuent à améliorer la performance financière des clients institutionnels et à leur développement.

L'accès direct aux marchés de capitaux (émission de titres, cotation) et à des financements alternatifs aux crédits bancaires est de plus en plus demandé par nos clients institutionnels. Nos services d'agent émetteur et de paiement répondent parfaitement à leurs besoins de structuration et de diversification des modes de financement.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

« La digitalisation de nos services bancaires a permis à Spuerkeess de se positionner comme un leader dans ce domaine sur la place financière. »

Christophe Medinger

Deputy Head of Digitalisation



OBJECTIFS :

1. Re-design de notre app mobile afin de s'aligner aux digital champions dans le monde des apps bancaires.
2. Étendre notre offre de services et produits digitaux pour les clients Retail et Business.
3. Implémenter les grandes réglementations autour des paiements et du Risk management.

RÉSULTATS :

1. S-Net Mobile réélue meilleure App du Luxembourg par SIA.
2. 320,000 utilisateurs dont 93% clients migrés vers Luxtrust Mobile.
3. +58 % de produits commandés en ligne par rapport à 2023.

DÉFIS :

1. Répondre à toutes les demandes de digitalisation dans un contexte de réglementation et gestion du risque complexe.
2. Garantir un niveau de service élevé pour un monde digital 24/7.
3. Être précurseur en exploitant les avancées technologiques.

SOLUTIONS :

1. S-Net Business : notre nouvelle solution online-banking dédiée aux professionnels.
2. Digitalisation de produits d'investissement/épargne : Lux-mandate et Dépôts à terme disponibles dans S-Net.
3. Demandes de prêt hypothécaires disponibles sur S-net Mobile.

En 2024, nous avons renforcé la sécurité et la résilience de notre écosystème IT grâce à des investissements dans nos data centers et à l'amélioration des processus architecturaux informatiques. Nous avons également aidé nos clients à migrer vers Luxtrust Mobile, offrant une sécurité accrue contre les tentatives de phishing. Parallèlement, nous avons augmenté la résilience de nos systèmes en répondant aux exigences de la directive DORA (Digital Operations Resilience Act).

Pour nos clients S-Net Mobile, nous avons implémenté de nouvelles fonctionnalités comme Google Pay, un scanner IBAN, et la possibilité de faire une demande de prêt hypothécaire à l'aide du téléphone mobile. L'offre open-banking a également été élargie avec l'ajout de banques françaises, belges et allemandes. Dans un contexte open-finance, les chèques services « UP » sont dorénavant également disponibles dans notre offre d'agrégation.

Nous avons officiellement lancé en interne un IT Innovation Lab pour tirer parti de l'expertise de nos employés et faire évoluer notre Banque en matière d'innovation technologique. La digitalisation de nos produits bancaires s'est également étendue avec les dépôts à terme disponibles en self-service et le « lux-mandate », un fonds sous gestion discrétionnaire. De plus, nous sommes la seule banque de la place à offrir une demande de prêt hypothécaire complète via notre application mobile.

Au niveau de nos services en B2B, nous sommes heureux d'annoncer que Spuerkeess a aidé des banques « participantes indirectes » de la place financière à se rendre conforme à la Payment Service Regulation à l'aide de la plateforme d'API de notre partenaire Luxhub pour la réception de paiements instantanés.

Pour nos clients « corporate », une solution d'online banking dédiée, S-Net Business, a été mise en place en 2024. Elle répond aux besoins spécifiques des indépendants et PME et est un socle pour la construction de nouvelles solutions digitales spécifiques envers nos clients professionnels.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

« L'IA n'est pas un simple levier technologique, mais un moteur d'innovation continue. La transparence, l'explicabilité et la gestion des biais sont des priorités pour gagner la confiance des utilisateurs et des régulateurs. »

Rachid M'Houach

Head of Data Management



OBJECTIFS :

1. Améliorer la qualité des données et la gouvernance.
2. Renforcer l'intégration de l'IA dans les processus décisionnels stratégiques.
3. Automatiser les processus répétitifs avec l'IA générative et l'IA agentique.

RÉSULTATS :

1. Acculturation et formation de plus de 60 employés à l'Intelligence Artificielle et à l'IA générative.
2. Déploiement d'une quinzaine de tableaux de bord stratégiques.
3. Renforcement de la qualité, la cohérence et la fiabilité des données.

DÉFIS :

1. Qualité et gouvernance des données : Assurer la fiabilité, la transparence et l'éthique des données.
2. Industrialisation et évolutivité des solutions d'IA génératives.
3. IA éthique et confiance des utilisateurs.

SOLUTIONS :

1. Déploiement d'une plateforme technologique innovante dédiée à l'IA générative.
2. Déploiement d'outils et de processus pour améliorer la qualité, la cohérence et la fiabilité des données.
3. Refonte complète du système d'information décisionnel pour moderniser toute la chaîne de collecte et de traitement des données.

À l'ère numérique, l'intelligence artificielle et les données redéfinissent la prise de décision, l'innovation et les interactions en entreprise. Pourtant, cette transformation ne peut être efficace que si elle met l'humain au centre, en lui apportant des outils qui enrichissent son expertise et facilitent son travail au quotidien. Cela passe par des solutions qui automatisent les tâches répétitives, améliorent la prise de décision et renforcent la confiance des clients et régulateurs. Entre qualité des données, industrialisation des solutions et éthique de l'IA, relever ces défis est essentiel pour bâtir un avenir où la technologie amplifie le potentiel humain.

Les données sont le socle de toute stratégie d'intelligence artificielle, mais leur valeur dépend de leur fiabilité, leur cohérence et leur gouvernance rigoureuse. Avec la multiplication des sources et la complexité croissante des traitements, garantir des données de qualité est un enjeu majeur. Pour y répondre, nous avons mis en place des dispositifs concrets associés à une gouvernance rigoureuse : automatisation des contrôles, standardisation des processus de collecte et renforcement de la gouvernance. Ces efforts assurent non seulement la conformité aux réglementations (GDPR, AI Act), mais aussi la transparence et l'éthique nécessaires à la confiance des collaborateurs et des clients. Une donnée bien maîtrisée, c'est une prise de décision optimisée et une IA adoptée en toute sérénité.

Déployer l'IA pour une création de valeur durable ne se résume pas à l'utilisation de modèles performants. Il s'agit également d'assurer leur intégration harmonieuse dans les systèmes existants, d'optimiser leurs performances et de maîtriser les coûts associés. Pour ce faire, nous avons développé une plateforme interne dédiée à l'expérimentation et à l'industrialisation de solutions d'IA générative. Parmi les projets en cours de déploiement, trois initiatives phares démontrent concrètement le potentiel de l'IA pour soutenir nos collaborateurs au quotidien : un chatbot RH pour des réponses instantanées aux questions courantes, un outil de codage assisté par l'IA pour accélérer le développement logiciel, et un bot dédié aux Business Analysts pour automatiser les analyses de données. Ces innovations fournissent des outils aux collaborateurs pour leur permettre de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée, améliorant ainsi l'efficacité et la productivité globale.

L'IA n'est pas un simple levier technologique, mais un moteur d'innovation continue. C'est dans la synergie entre données, intelligence artificielle et capital humain que réside l'avenir d'une transformation fructueuse.

L'EMPLOYEUR DE CHOIX

« En 2024, nous avons concentré nos efforts sur l'adaptation des processus RH visant à faciliter l'accompagnement et l'implication des métiers dans le but de réaliser la vision stratégique de la Banque. »

Sandra Schengen

Head of HR & People Management, Corporate Psychologist



OBJECTIFS :

1. Identifier et préparer les collaborateurs aux « compétences du futur ».
2. Promouvoir un environnement de travail diversifié et inclusif.
3. Préserver un bon niveau de santé physique et mentale auprès de nos collaborateurs.

RÉSULTATS :

1. Taux d'énergie (santé mentale) des collaborateurs de 89,90% supérieur au benchmark externe de 84,20%.
2. +26,35% d'heures de formation suivies en 2024 par rapport à 2023.
3. Faible taux de rotation qui s'établit à 4,53%.

DÉFIS :

1. Attirer et fidéliser les meilleurs talents.
2. Veiller à un environnement de travail inclusif.
3. Accompagner les collaborateurs dans la réalisation de leur chemin de carrière.

SOLUTIONS :

1. Affirmer notre identité et nos valeurs.
2. Écouter et impliquer nos collaborateurs au quotidien grâce à une proximité RH accrue.
3. Augmenter la visibilité des opportunités de carrière pour dynamiser la mobilité interne.

En 2024, nous avons concentré nos efforts sur l'adaptation des processus RH pour faciliter l'accompagnement et l'implication des métiers, afin de réaliser la vision stratégique de la Banque. Selon une enquête « Moovijob » lancée en 2024, 89% des répondants considèrent Spuerkeess comme un employeur attractif en raison de sa bonne réputation, de sa santé financière, de ses opportunités de carrière et de son package salarial.

Afin de rester un employeur de choix et de développer davantage notre « Employer brand » bien au-delà des frontières, les ressources humaines ont repensé en 2024 leur organisation interne en mettant avant tout l'accent sur leur proximité par rapport aux métiers en lançant le concept des HR Business Partners. Soutenu par un « Center of competence » visant à développer des concepts innovants et mettant à disposition des « boîtes à outils » prêtes à être appliquées sur le terrain,

les HR Business Partners agissent dorénavant comme facilitateurs dans l'atteinte des objectifs stratégiques du business et interviennent à chaque étape du cycle de vie des collaborateurs, « employee journey ». La réorganisation de la fonction RH a été complétée par la mise en place d'une Spuerkeess Academy, centralisant les programmes de formation et initiativatives de développement professionnel ainsi que l'implémentation finale du « SIRH » (Système d'Information Ressources Humaines).

L'année 2024 fut de nouveau marquée par un nombre important de recrutements externes. De plus, pour la toute première fois, une foire de carrière interne « Job Fair » a permis à tous les collaborateurs intéressés de découvrir la diversité des métiers, de développer leur networking interne et de saisir des opportunités de carrière. L'événement fut un vrai succès et a également permis de mettre l'accent sur l'importance d'une adaptation continue des collaborateurs au contexte professionnel changeant. L'évolution digitale de manière générale ainsi que la transformation des métiers en conséquence ont un impact sur les compétences dont un collaborateur aura besoin à l'avenir. Afin de préserver l'employabilité de tout un chacun, la Banque s'appuie dorénavant sur une cartographie des postes mettant en relation une sélection de compétences idéales avec le potentiel démontré au quotidien destiné à affiner les besoins éventuels en formation. En outre, les travaux en rapport avec la définition et le développement des « compétences du futur » essentielles pour assurer la pérennité de la Banque dans un contexte de plus en plus exigeant, concurrentiel et réglementé ont été engagés.

Un autre projet couvrait la formalisation de valeurs. En effet, l'intégration de 283 nouveaux collaborateurs entre 2023 et 2024 entraîne une diversité plus importante et un environnement de travail varié et inspirant. En parallèle, d'autres initiatives visant à créer un environnement de travail sain et inclusif ont été lancées. La santé physique et mentale de nos collaborateurs nous tient particulièrement à cœur. Pendant la campagne de « Check-up santé », tout collaborateur peut, sur base volontaire, profiter d'un dépistage préventif gratuit auprès de notre partenaire de confiance. De plus, nous avons procédé à la relance de notre recensement du niveau d'énergie « MindyourSelf@Energy » destiné à prévenir des états d'épuisement professionnels auprès des répondants. Soucieux d'une collaboration respectueuse et collégiale, une action de sensibilisation au harcèlement moral a été réalisée. Notre objectif est donc de continuer à attirer les meilleurs talents et de les fidéliser en offrant des opportunités de carrière intéressantes ainsi qu'une culture d'entreprise ouverte et bienveillante.

NOTRE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Afin de garantir une gestion efficace des risques à tous les niveaux, nous avons mis en œuvre une gouvernance reposant sur le concept des trois lignes de défense. Les entités opérationnelles exercent le rôle de première ligne de défense, tandis que les départements Risk Management et Compliance assurent la deuxième ligne de défense. Le département Audit Interne représente la troisième ligne de défense. La charte de contrôle interne, développée par les trois fonctions de contrôle interne, définit les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du contrôle interne de la Banque : identification et gestion des risques dans la première ligne de défense, supervision permanente et périodique de la gestion des risques dans les deuxième et troisième lignes de défense.

La promotion d'une saine culture des risques est un autre pilier important de notre politique de gestion des risques. Tout le personnel de la Banque participe activement à la détection, la déclaration et au contrôle des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Spuerkeess adopte ainsi une attitude positive à l'égard de la gestion des risques et du contrôle interne.

Une fois par an, la cartographie des risques est révisée pour identifier les différents risques auxquels Spuerkeess est exposés. De la mesure et évaluation de ces risques découlent des contrôles permanents pour s'assurer du respect de notre appétit du risque.

La Banque a opté pour un profil de risque « défensif » défini dans son « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques de Spuerkeess. Les niveaux des risques auxquels la Banque est exposée sont mesurés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est défini par le biais de niveaux de surveillance fixés pour les différents indicateurs et transposés dans un ensemble de limites destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess. Les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) permettent de s'assurer que la Banque dispose de la capitalisation et de la liquidité nécessaires pour assurer la poursuite et le développement de ses activités. La gestion des risques est encadrée par différents groupes de travail et comités, tant au niveau du Comité de direction qu'au niveau du Conseil d'administration. La gestion des risques est décrite en détail à la note 6 des comptes annuels au 31 décembre 2024.

Les risques climatiques et environnementaux sont considérés comme des facteurs aggravants des autres catégories de risques, et la Banque continue l'intégration de ces éléments dans le cadre de gestion des risques.

RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Chaque engagement matériel de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur. La qualité du débiteur est reflétée par une notation interne ou externe qui entre directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit. Elle constitue l'un des paramètres clés pour la mise en place des limites ou l'accord de nouveaux financements. Le service Enterprise Risk Management du département Risk Management est en charge de l'élaboration des modèles de crédit, p.ex. les modèles de notations internes ou encore des modèles des provisions IFRS 9. Le service Financial Risk Management du département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense, produit des analyses et rapports sur le risque de crédit dans les différents sous-portefeuilles de la Banque. Dans le domaine des crédits à l'économie du pays, les décisions sont prises par différents comités de crédit en fonction du niveau de risque des dossiers. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille des prêts et crédits de Spuerkeess. Le risque de crédit est apprécié en fonction de la solvabilité générale et de la capacité de remboursement du client, ainsi que de l'existence de garanties réelles. Pour les engagements internationaux, l'investissement initial est réalisé uniquement auprès de contreparties classées « Investment grade » (hors notation BBB-). Pour les entités non financières, la priorité est donnée aux contreparties des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), principalement en Europe et en Amérique du Nord.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et systémique et d'un contrôle régulier, sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central Counterparty Clearing » (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, nous avons choisi de travailler pour ce volet via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

Risque de marché

Le risque de taux d'intérêt ou IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) est un risque de marché matériel auquel la Banque est exposée. Le service ALM est en charge de la gestion quotidienne du risque de taux et a développé des modèles permettant de déterminer l'impact du comportement de la clientèle sur le risque de taux d'intérêt de la Banque. Ces modèles sont implémentés dans un outil qui permet de gérer le risque de taux d'intérêt sur la base de métriques dédiées et en respectant un cadre de limites définies. Le respect de ces limites est contrôlé par la première ligne de défense et le service Financial Risk Management du département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense, assure la supervision de ce dispositif. La volatilité des taux d'intérêt et les impacts de cette situation sur la gestion du risque de taux restent un défi majeur pour la Banque.

Deux autres risques de marché matériels pour la Banque concernent le risque de valorisation des participations de la Banque et le CSRBB (Credit Spread Risk in the Banking Book). Ces risques sont également évalués et encadrés via des métriques dédiées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré par le département Global Markets en respectant le cadre de limites défini dans le RAF. La gestion du risque de liquidité est supervisée par le service Financial Risk Management du département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense.

De par sa structure financière, la Banque se trouve dans une situation d'excédents de liquidités. La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

Le service Financial Risk Management a développé en 2024 des indicateurs dédiés pour les deux devises matérielles, EUR et USD, pour permettre un suivi plus granulaire de deuxième ligne.

RISQUES NON FINANCIERS

Risque opérationnel

Les rôles et responsabilités de la première ligne de défense ainsi que ceux de la deuxième ligne de défense sont mis en évidence dans la charte de contrôle interne et dans la Politique de gestion du risque non financier. Des risques opérationnels peuvent se matérialiser à travers toutes les activités de la Banque, et dès lors tout le personnel doit gérer ces risques en tant que première ligne de défense. Le service Non-Financial Risk Management du département Risk Management assume le rôle de deuxième ligne de défense dans ce contexte. La Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des processus et des structures organisationnelles. À cet effet, la Banque utilise un outil GRC (Gouvernance, Risk and Compliance) pour coordonner les RCSA (Risk and Control Self Assessment), gérer les incidents et faire le suivi des plans d'action.

Risques informatiques et cybersécurité

En tant que première ligne de défense, le département Informatique est responsable de la gestion des risques IT et « Cyber » de la Banque. La supervision de la gestion des risques IT et « Cyber » est assurée par le service Non-Financial Risk Management du département Risk Management. « L'Information Security Officer », au sein du service Non-Financial Risk Management est en charge du pilotage de la sécurité informatique et rattaché hiérarchiquement au chef du département Risk Management, avec une ligne de reporting direct au « Chief Risk Officer », membre du Comité de direction. Cette organisation de la gestion des risques IT et cyber permet à la

Banque d'opérer dans les limites définies dans le Risk Appetite Framework (RAF). L'analyse des risques liés aux projets et changements informatiques ainsi que l'analyse des incidents informatiques sont des processus importants pour la gestion des risques IT au niveau de la première et de la deuxième ligne de défense.

Au début de l'année 2024, la Banque a participé au « Cyber Resilience Stress Test » organisé par la BCE. Cet exercice européen a permis de mettre à l'épreuve notre dispositif de résilience dans un scénario d'attaque « cyber » sévère. Une série de leçons a été tirée de cet exercice et la Banque a démarré un programme d'améliorations ponctuelles dans le but d'augmenter encore davantage sa résilience, même dans des scénarios extrêmes.

L'année 2024 a également été marquée par les nombreux chantiers menés dans le contexte du règlement DORA (Digital Operations Resilience Act) qui est entré en vigueur le 17 janvier 2025. Ces chantiers couvrent avant tout les domaines de la gestion des risques informatiques, la gestion des sous-traitants et la gestion des incidents. Les investissements financiers et humains importants dans l'effort d'alignement de la Banque sur ces exigences réglementaires étaient une priorité en 2024.

La Banque a également continué sur sa trajectoire pluriannuelle d'amélioration continue de la sécurité cyber définie par le « Cyber Protection Plan ». Ce programme d'amélioration vise une augmentation constante de la maturité des processus et dispositifs de protection contre des menaces « cyber ». Ce programme permet aussi de piloter de manière centrale toutes les initiatives ponctuelles dans le domaine de la sécurité informatique.

Risque de modèle

Toute entité de la Banque qui développe des modèles internes génère du risque de modèle et doit gérer ce risque en tant que première ligne de défense. La gestion du risque de modèle est supervisée par le service Non-Financial Risk Management du département Risk Management.

Le développement d'un modèle doit se conformer aux principes repris dans la « Politique de gestion du Risque de Modèle » établi par le service Non-Financial Risk Management ; ce dernier tient aussi à jour le registre des modèles, dans le lequel les différents modèles sont classés selon une approche de « tiering » pour informer le niveau de profondeur et la fréquence des travaux de supervision selon une approche fondée sur les risques.

Un élément important des contrôles deuxième ligne est exercé à travers des processus de validation initiale et périodique des modèles de la Banque. Les activités de validation sont planifiées et organisées dans un plan de validation.

Un « Groupe de Travail Modèles » réunit mensuellement toutes les parties prenantes intervenant dans le domaine des modèles de la Banque.

Risque LBC / FT

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement

du terrorisme (LBC / FT) est une préoccupation constante de Spuerkeess et constitue une priorité au quotidien. La déclinaison des obligations professionnelles applicables à Spuerkeess s'appuie sur un « Appétit au risque LBC / FT » conservateur (revu annuellement et approuvé par le Conseil d'administration puis communiqué à l'ensemble du personnel de la Banque) et le déploiement d'un dispositif robuste défini en fonction d'une approche fondée sur les risques applicable à tous les clients de la Banque.

Ce dispositif couvre également la prévention contre les abus de marché, à savoir les délits d'initiés et les manipulations de marché, ainsi que le respect des « sanctions & embargos ». Dans ce cadre, Spuerkeess applique les mesures restrictives prévues par l'Union européenne. Spuerkeess respecte également certaines dispositions réglementaires de juridictions de pays tiers en matière de sanctions financières eu égard aux relations d'affaires en place avec des banques correspondantes.

La mise en œuvre des procédures et contrôles LBC / FT est une responsabilité partagée entre les directions commerciales et le service « AML Office » en tant que premières lignes de défense et le département Compliance en sa qualité de deuxième ligne de défense. La ségrégation entre la gestion et la supervision du risque LBC / FT a pu être renforcée à travers la création d'une entité dédiée dont le rôle consiste à assurer les tâches de « Know Your Customer » et « Know Your Transaction » pour tous les clients de la Banque. Le département Compliance est en charge d'encadrer les risques LBC / FT en définissant les standards applicables, de conseiller les autres métiers de la Banque, d'analyser les dossiers qui sont portés à sa connaissance, de former ou s'assurer de la formation des employés et, in fine, de superviser la gestion du risque par la première ligne de défense via la mise en place et l'exécution de son plan de contrôle.

Enfin, la Banque coopère activement avec les autorités luxembourgeoises responsables de la LBC / FT et le département Compliance est leur interlocuteur désigné. Aussi, le département Compliance analyse des dossiers présentant des indices de blanchiment et effectue les déclarations de soupçon ou se charge de répondre aux autorités compétentes, à savoir – en fonction des typologies – la Cellule de renseignement financier, le ministère des Finances et/ou la CSSF.

Risque de conduite et prévention des fraudes internes

Chaque employé s'engage au respect strict du Code de Conduite dès son entrée en service. Spuerkeess a confié la supervision du risque de fraude interne et externe au « Fraud Protection Officer », attaché au département Compliance ; il est chargé de définir les standards et les bonnes pratiques et qui coordonne le dispositif de prévention sur les deux lignes de défense. Le personnel est régulièrement sensibilisé au respect du Code de Conduite.

Des contrôles visant la détection d'écarts de conduite ou de des fraudes ainsi que des enquêtes internes sont menées au sein du département Compliance. De même, toutes les remontées de soupçons de fraude de provenance interne (agences, services) comme externe (réclamations / whistle-

blowing), sont analysées par le département Compliance.

Risque de non-conformité et réputation

Le risque de sanction peut se matérialiser par une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire suite au non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, tandis que le risque de réputation et de dommage à l'image de marque de Spuerkeess découle, outre du prononcé d'une sanction, également de rumeurs négatives, de scandales ou de litiges.

Pour prévenir, gérer et atténuer ces risques, le département Compliance procède à une veille réglementaire selon un modèle fédéré qui permet de responsabiliser les différents acteurs et de dissocier les fonctions de supervision de la deuxième ligne de défense des fonctions opérationnelles de la première ligne de défense.

Dans le contexte de l'affaire « Caritas », Spuerkeess, en tant que banque de référence de cette association, continue à participer activement aux enquêtes en cours de diverses autorités. L'objectif est d'élucider les circonstances qui ont pu mener à un détournement de fonds via des transactions de paiement et des mises à disposition de fonds, mettant en danger la continuité des activités de Caritas.

Data protection

La protection des données à caractère personnel de nos clients, de notre personnel et de nos fournisseurs est au cœur des préoccupations de Spuerkeess. Le Data Protection Office (DPO), rattaché au département Compliance, joue un rôle clé dans la sensibilisation continue de l'ensemble du personnel à cette thématique essentielle. Son rôle est également central dans la gouvernance des projets, afin d'assurer l'intégration du principe « Data Protection by Design » dès la conception de chaque nouveau produit ou service. Des contrôles et suivis réguliers ainsi que des procédures claires et largement diffusées permettent d'identifier et de prévenir tout risque potentiel dans le domaine. En cas de nécessité, des mesures correctrices sont mises en œuvre rapidement pour garantir une conformité continue avec la réglementation en vigueur. En outre, le DPO est l'interlocuteur privilégié pour toute collaboration avec la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), assurant ainsi un dialogue efficace et une mise en conformité proactive.

AUTRES RISQUES

Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

Spuerkeess s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, Spuerkeess procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille

les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. Spuerkeess procède mensuellement à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques sur actifs à la première ligne de défense a été définie. Depuis l'entrée en application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation des actifs financiers est basé sur la reconnaissance des pertes de crédit attendues. Le calcul est réalisé sur base mensuelle.

Au-delà des contrôles purement comptables, Spuerkeess assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via le « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

Référentiel comptable

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit. À l'exception des principes comptables luxembourgeois relatifs à la comptabilisation de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves, les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Comptabilité de couverture

Spuerkeess a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, Spuerkeess couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées, pour autant qu'ils soient étroitement liés.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, Spuerkeess peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. Spuerkeess a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie. Au-delà de ces couvertures contrat par contrat, Spuerkeess applique la macro-couverture de juste valeur sur des prêts et dépôts à

taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. Cette couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers du type IRS. Spuerkeess continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon l'ancienne norme IAS 39.

Conformité avec la CRR2

Spuerkeess répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant entre autres à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux différentes catégories de risques précités. En 2021, la Banque s'est mise en conformité avec le règlement (UE) no 2019/876 qui est entré en vigueur le 28 juin 2021.

En 2024, des travaux de préparation ont été poursuivis pour préparer la mise en place de la nouvelle réglementation CRR3 entrée en application le 1er janvier 2025. Une première transmission des rapports réglementaires du premier trimestre 2025 est prévue en juin 2025.

Les informations relatives à la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2024, qui décrit en détail l'organisation de Spuerkeess pour assurer l'anticipation, la détection, la mesure, le contrôle et la déclaration de l'ensemble des risques auxquels l'établissement est ou pourrait être exposé, est disponible sur www.spuerkeess.lu.

AUTRES ACTIVITÉS

Introduction

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, de crédit et de titres en provenance des services commerciaux, tout en assurant le contrôle et la sécurité de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. Nous poursuivons nos efforts d'amélioration des systèmes et des processus pour nous adapter à l'évolution des marchés et augmenter notre efficacité. Les activités de support couvrent des domaines variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

ACTIVITÉS « BACK-OFFICE »

Le département « Operations »

Le département « Operations » gère les activités liées aux paiements, aux différents types de comptes, à l'onboarding

des clients, au monitoring des transactions, ainsi qu'à la gestion des immeubles et de la logistique. Les services de paiements couvrent les virements, les domiciliations, les cartes de débit et de crédit, Payconiq, la gestion du cash, les retraits, les versements, les métaux précieux, Apple Pay et Google Pay. Cela inclut également la gestion des demandes clients (informations, réclamations) et la prévention des fraudes. La gestion des comptes couvre les packages bancaires Zebra, les comptes courants, les comptes d'épargne et les comptes de dépôts.

Le département gère aussi les relations et les contrats avec les prestataires externes, les systèmes de paiement inter-bancaires et les schémas de paiement. Il assure le support métier pour les canaux électroniques tels que S-Net, Multiline, Payconiq et assume le rôle de « Registration Office » pour l'émetteur de certificats LuxTrust.

De plus, il est responsable de la gestion électronique des documents de Spuerkeess, incluant le scanning et la mise sous pli. Les activités liées à l'onboarding des clients, la revue périodique et le monitoring des transactions couvrent les processus KYC (Know Your Customer), KYP (Know Your Product) et KYT (Know Your Transaction). La business unit AML-Office intervient en première ligne de défense, tant pour l'analyse et la revue des dossiers/transactions que pour le contrôle et le suivi des pièces justificatives.

Le département améliore constamment ses processus opérationnels ainsi que les systèmes et applications informatiques dédiés. Les équipes projets et data du département sont régulièrement renforcées pour répondre aux exigences réglementaires et aux besoins croissants dans le domaine. Enfin, la gestion du parc immobilier de Spuerkeess (utilisé pour besoins propres ou donné en location) vise à ce que le portefeuille immobilier soit exploité et géré de manière ciblée et efficace, soutenant ainsi l'activité bancaire dans le respect de la loi organique du 24 mars 1989.

Le département « Securities & Market Operations »

Le département « Securities & Market Operations » assure plusieurs activités complémentaires classées en six catégories. Nos équipes s'occupent du volet « Post Trade » des opérations du marché des capitaux (p.ex. Settlement, Deliveries, Corporate Action, Custody, Tax services), du volet « Post Trade » des opérations sur les marchés financiers (Produits Dérivés, Forex, Repo, Money Market). De plus, le département est en charge des reportings transactionnels réglementaires (MIFIR, EMIR, SFTR, ...), de la gestion du réseau de la Banque (Network Management) ainsi que de la réconciliation cash & titres. Pour conclure, le département assure aussi la gestion de la base valeurs titres de la Banque et offre un service aux émetteurs de titres.

Le département « Loan & Credit Management »

Le département Loan & Credit Management (DAG) est impliqué dans les processus en relation avec l'octroi et le suivi des

prêts et crédits aux particuliers, à la banque privée, aux entreprises, au secteur public et aux institutionnels ainsi que dans la gestion du risque de crédit du portefeuille obligataire de Spuerkeess. Dans le contexte de l'octroi de crédit, le département assure l'évaluation des garanties mobilières et immobilières, l'analyse des demandes de financement, participe aux décisions de crédit et à la mise en place contractuelle des dossiers. Au niveau du suivi du risque de crédit, le département est en charge de la mise à jour de la vue sectorielle et des limites, de la coordination du monitoring du risque de crédit, de la révision périodique des dossiers, des propositions de provisions ainsi que de rapports de suivi du risque.

Le département « Innovation & Project Management »

Le département Innovation & Project Management de Spuerkeess joue un rôle clé dans la transformation et l'évolution de la Banque. Il pilote les initiatives stratégiques en assurant la gestion efficace des projets et en intégrant les innovations technologiques et organisationnelles. L'équipe met en œuvre des solutions adaptées aux besoins des clients et aux exigences du marché, tout en garantissant une exécution rigoureuse des projets. Grâce à une approche agile et collaborative, le département favorise l'amélioration continue et l'adoption de nouvelles technologies pour optimiser les processus et renforcer l'expérience client. En combinant expertise en gestion de projet et culture d'innovation, le département contribue activement à la modernisation de la Banque, en anticipant les défis futurs et en saisissant les opportunités du secteur financier. Son objectif : renforcer la position de Spuerkeess en tant que leader bancaire, résolument tourné vers l'avenir.

LES PARTICIPATIONS

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, Spuerkeess détient, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national. Dans ce contexte, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de 40% du groupe La Luxembourgeoise S.A.. Spuerkeess détient 25,35% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est membre fondateur et le plus important actionnaire.

En collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de LuxHub S.A. en 2018 dont elle détient 32,50% du capital. Spuerkeess détient, depuis décembre 2022, une participation de 20% dans i-Hub, une start-up lancée par POST Luxembourg et qui est spécialisée dans l'automatisation des processus AML et KYC. Début décembre 2023, Spuerkeess a participé, à hauteur de 30%, à la création de LuxConstellation S.A., une Joint-Venture où s'associent les six acteurs majeurs des services financiers au Luxembourg pour créer un réseau commun de guichets automatiques et de distributeurs de billets à l'horizon 2025. En juin 2024, face à la crise

du logement, Spuerkeess a participé, comme actionnaire fondateur à hauteur de 43,96%, à la création de Prolog S.A.. Cette société a pour objectif principal de soutenir la relance du marché immobilier résidentiel au Luxembourg.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est un des leaders mondiaux dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque détient une participation à hauteur de 10,88% du capital social de SES S.A., sous forme d'actions de la catégorie B. Ces actions de catégorie B attribuent un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». De plus, Spuerkeess détient des Fiduciary Depositary Receipts (FDR) cotés en bourse et convertibles en un nombre équivalent d'actions A de SES, suivant une participation à hauteur de 0,92% du capital social de SES S.A.. Les actions de catégorie A attribuent également un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». En termes de droit économique, il convient de noter que les statuts de SES S.A. prévoient qu'une action de la catégorie B accorde un droit à un dividende à hauteur de 40% du dividende versé au titre d'une action de la catégorie A de SES S.A..

Dans le secteur des transports aériens, Spuerkeess détient une participation de 21,81% dans le capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., qui est active dans les domaines de navigation aérienne et de tour opérateur, ainsi qu'une participation de 10,91% dans le capital de Cargolux Airlines International S.A., qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient également une participation de 12% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois, qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg. Spuerkeess détient une participation à hauteur de 10,98% dans Paul Wurth Real Estate S.A. et contribuera ainsi au développement et à la viabilisation des biens immobiliers détenus par cette société sur le territoire de la ville de Luxembourg. Par sa participation de 11% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), acteur national spécialisé dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur à l'accession à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Outre ces participations d'envergure, Spuerkeess contribue au développement économique non seulement du pays, mais également de la Grande Région par la prise de participations mineures dans des sociétés luxembourgeoises et transfrontalières. Il s'agit notamment de EUREFI S.A. pour les entreprises de la région limitrophe avec 8,76% de son capital investi par la Banque. Au niveau européen, Spuerkeess est l'unique institution financière du Luxembourg détenant une participation dans le Fonds Européen d'Investissement (FEI), établissement faisant partie du groupe de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et soutenant des PME à travers toute l'Europe via l'émission de garanties bancaires. Par ailleurs, le FEI, et plus particulièrement le Groupe BEI, s'est fixé des objectifs ambitieux pour contribuer à la lutte contre

le changement climatique, qui représente également un des deux piliers majeurs de la stratégie de développement durable de Spuerkeess.

Le détail des parts détenues dans les entreprises associées et dans les filiales est présenté à la note 4.9 des annexes aux comptes annuels 2024.

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SPUERKEESS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le produit bancaire atteint EUR 1.171,8 millions au 31 décembre 2024, en hausse de EUR 101,0 millions, ou de 9,4% par rapport à celui de l'exercice 2023. La bonne performance est essentiellement portée par la marge d'intérêts et par la progression dynamique des commissions.

La marge nette d'intérêt progresse ainsi de 8,7%, soit EUR 67,8 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette progression a pu être réalisée grâce au développement commercial au cours des dernières années et à la remontée des taux d'intérêt qui ont permis la reconstitution des marges sur les produits d'épargne après plusieurs années de marges négatives enregistrées. L'amélioration des perspectives sur le marché immobilier et la réduction progressive des taux d'intérêt au cours de l'année 2024 ont permis d'augmenter la demande des prêts au logement après deux années de fort ralentissement, contribuant ainsi à la progression de la marge nette d'intérêt.

Le résultat sur commissions est en hausse de 17,5%, en raison principalement du développement dynamique des activités d'administration d'OPC, de la reprise de l'activité des crédits, ainsi que de l'évolution favorable de la gestion d'actifs et plus particulièrement la gestion institutionnelle qui a connu un essor important.

Les revenus des participations s'élèvent à EUR 88,5 millions fin 2024, soit une hausse de EUR 11,3 millions ou de 14,6% par rapport à l'exercice précédent, en raison de dividendes plus élevés perçus de la part de certaines participations stratégiques.

Le résultat sur instruments financiers passe de EUR 42,6 millions fin 2023 à EUR 38,2 millions au 31 décembre 2024. La diminution de cette catégorie s'explique en grande partie par la diminution du résultat sur opérations de couverture et du résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction suite la variation des courbes de taux.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en baisse et passent de EUR 14,4 millions à la fin de l'exercice 2023 à EUR 11,9 millions à la fin de l'exercice 2024. Par sa composition, cette rubrique est volatile et son évolution est majoritairement liée à des facteurs spécifiques non récurrents.

Spuerkeess a versé une contribution de EUR 10,0 millions au Fonds de Garantie des Dépôts (FGDL), incluse dans les frais

généraux. En 2024, il n'y a pas eu de contribution au fonds de résolution unique étant donné que l'objectif de collecte de 1% des dépôts couverts européens a été atteint.

Ainsi, les frais généraux totaux enregistrent une progression de 2,1 %. La croissance des frais généraux s'élève à 8,1 % en faisant abstraction de la charge additionnelle liée au FGDL. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre d'employés, la croissance structurelle des salaires et le versement d'une tranche indiciaire en avril 2024. Les efforts continus d'optimisation des processus et de digitalisation ont permis d'accroître la productivité et de limiter la progression des frais généraux.

Le coût du risque exerce une influence significative sur l'évolution du résultat de Spuerkeess en 2024. Le contexte économique est resté difficile sur 2024, avec une reprise de l'activité dans le portefeuille des prêts hypothécaires mais une détérioration du portefeuille des promotions immobilières. La Banque s'est prémunie contre ce risque par l'enregistrement de corrections de valeur et autres provisions à hauteur de EUR 196,2 millions par rapport à une dotation nette de EUR 133,8 millions actée en 2023. Pour pallier les faiblesses identifiées pouvant résulter des paramètres de modélisation de l'aspect « forward looking », Spuerkeess continue à appliquer des ajustements sous forme de « management overlays » dans ses modèles IFRS 9. À noter également que cette rubrique intègre une dotation au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR.

Ainsi, Spuerkeess affiche pour l'exercice 2024 un résultat net de EUR 400,4 millions par rapport à un résultat net de EUR 400,8 millions un an plus tôt, soit un très léger repli de EUR 0,4 millions ou de -0,1%. Ce résultat, essentiellement attribuable à la progression dynamique du produit bancaire, est porté par la croissance de la marge d'intérêts et des commissions.

Après distribution d'une partie du bénéfice net de l'année 2024 à l'État luxembourgeois courant 2025, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires et d'investir dans ses grands projets de développement et de transition orientés vers l'avenir.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à EUR 57.155,3 millions au 31 décembre 2024, en hausse de EUR 831,1 millions par rapport au 31 décembre 2023.

Les dépôts de la clientèle affichent un total de EUR 42.207,1 millions, soit une progression de EUR 2.064,2 millions par rapport au 31 décembre 2023. L'augmentation de cette rubrique provient de la hausse des dépôts du secteur privé suite au développement favorable des activités.

Les dépôts des établissements de crédit sont en diminution de EUR 868,7 millions et affichent un encours de EUR 4.556,1 millions. Cette rubrique reprend également les dépôts bancaires collatéralisés par des titres et est de ce fait soumise à

des fluctuations importantes en fonction de l'évolution de ces dépôts.

Les émissions de titres diminuent de EUR 1.004,3 millions pour se situer à EUR 2.833,2 millions fin 2024. Cette baisse résulte principalement de la réduction volontaire du volume de refinancement de type « Euro Commercial Paper » (ECP) et « US Commercial Paper » (USCP) en fin d'année.

À l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » diminue de EUR 476,8 millions et s'élève à EUR 7.410,9 millions fin 2024. Ceci est en grande partie lié à la baisse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

Par rapport au 31 décembre 2023, l'encours des placements auprès d'établissements de crédit est en hausse de EUR 133,7 millions pour s'établir à EUR 3.378,4 millions au 31 décembre 2024. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les prêts à la clientèle affichent un encours de EUR 27.190,9 millions au 31 décembre 2024, soit une augmentation de EUR 223,2 millions depuis le 31 décembre 2023. Les encours prêts au logement sont à nouveau en progression en raison de l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur la nouvelle production et des mesures gouvernementales prises pour stimuler la reprise du marché de l'immobilier au cours de l'année 2024.

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti s'élève à EUR 15.610,2 millions, en progression de EUR 793,5 millions par rapport au 31 décembre 2023. Cette évolution est liée à l'environnement de taux plus élevés qui a favorisé les opportunités d'investissement.

L'encours des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 207,5 millions, en baisse de EUR 150,2 millions par rapport au 31 décembre 2023. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être évalués au coût amorti. La diminution des encours s'explique par le remboursement d'une partie de ces titres.

L'encours des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève à EUR 835,2 millions, en hausse de EUR 92,4 millions par rapport au 31 décembre 2023, en raison de résultats d'évaluation orientés à la hausse de certaines participations.

Les parts dans les entreprises associées et dans les filiales augmentent de EUR 230,1 millions pour un encours total de EUR 1.300,7 millions au 31 décembre 2024, en raison principalement de l'évolution favorable des résultats d'évaluation dans les secteurs d'activité concernés.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,70 % contre 0,71% pour l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres de Spuerkeess s'élève à EUR 6.205,1 millions au 31 décembre 2024, contre EUR 5.577,8 millions fin 2023, soit une augmentation de 11,2%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 627,3 millions se décompose comme suit :

- une augmentation de la réserve de EUR 280,8 millions, après distribution d'une partie du bénéfice de l'exercice 2023 ;
- une hausse des écarts actuariels liés au fonds de pension du Personnel de EUR 22,2 millions résultant de l'augmentation des taux actuariels ;
- une progression de la réserve de réévaluation de EUR 318,4 millions, due principalement à l'augmentation de valeur des participations stratégiques ;
- une hausse des autres éléments de EUR 6,4 millions, résultant de plus-values plus élevées, réalisées sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation ;
- une baisse du résultat de l'exercice 2024 de EUR 0,4 millions.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2024 à EUR 5.367,0 millions, contre EUR 4.815,5 millions fin 2023 (+11,5%). L'augmentation s'explique principalement par l'intégration du résultat de l'année 2023 après distribution et par la hausse des plus-values latentes de certaines participations stratégiques, hausse tempérée par des filtres prudentiels appliqués sur la valorisation de ces participations.

L'exigence de fonds propres réglementaires de la « Capital Requirements Regulation » (CRR 2) s'élève à EUR 1.860,8 millions au 31 décembre 2024, contre EUR 1.769,2 millions fin 2023.

Le ratio de fonds propres de base « Core Equity Tier 1 » (CET1) s'élève à 23,1% au 31 décembre 2024, contre 21,8% au 31 décembre 2023, témoignant du niveau de solvabilité très élevé de Spuerkeess. Le ratio de fonds propres total s'établit à 23,3% en décembre 2024 contre 21,8% au 31 décembre 2023.

En 2024, l'agence de notation « Standard & Poor's » a confirmé sa notation très élevée de AA+, perspective stable et l'agence « Moody's » a confirmé l'excellente notation « Long Term Deposit Rating » Aa2 aux dépôts avec une perspective stable.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

La croissance économique mondiale devrait continuer de bien se porter à un rythme supérieur à 3% d'après les dernières prévisions du FMI. Globalement, nous avons observé d'importantes divergences de performances économiques en 2024, avec les États-Unis qui tirent leur épingle du jeu grâce à une croissance à 2,8% portée par un consommateur en grande forme, alors que la croissance européenne était plutôt faible à 0,8%. La Chine, autre poids lourd de l'économie mondiale, continue de faire face à une crise immobilière sans précédent, détruisant la richesse des ménages. Ainsi, la croissance enregistrée a été plus faible que par le passé et s'établit à 4,8%.

Pour 2025, cette divergence devrait se poursuivre, d'autant plus que les politiques économiques et commerciales engagées par le nouveau gouvernement américain risquent d'augmenter les disparités dans l'évolution des deux blocs économiques. Alors que les baisses de taux sont le principal levier pour retrouver de la croissance en Zone euro, les défis structurels et politiques continuent de peser sur la confiance des ménages et des entreprises. Aussi, les menaces de droits de douane provenant des États-Unis n'aident pas à retrouver de la visibilité.

Le point positif de cette économie européenne atone est son niveau d'inflation plus bas qu'aux États-Unis, ce qui devrait permettre à la BCE de baisser ses taux directeurs plus rapidement que la Fed, qui, elle, n'a pas besoin d'apporter un fort soutien à une économie américaine en bonne forme. Même si le Luxembourg a renoué avec la croissance en 2024, le rebond s'est avéré assez modeste (+0,5%). Pour 2025, la croissance du pays devrait être plus dynamique, soutenue par un renforcement de la demande intérieure et par un environnement extérieur plus favorable. Selon les dernières projections du STATEC, la croissance attendue pour 2025 devrait se situer aux alentours de 2,5%. L'inflation, quant-à-elle, devrait connaître une légère remontée vers les 2,2% après 2,1% en 2024.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le début d'année 2025 est marqué par une hausse des facteurs d'incertitude. La politique douanière américaine évolue rapidement, ce qui a des effets sur le potentiel d'inflation aux États-Unis et sur les perspectives de croissance internationale. La politique d'investissements publics européenne, et en particulier allemande, représente également un changement majeur.

En résumé, la demande de biens et de services peut connaître une rapide réorientation. En Europe, il faut envisager d'un côté une stimulation de la commande publique (défense, infrastructures, énergie) et de l'autre, une baisse de la demande externe via le protectionnisme des partenaires commerciaux. Cette situation rend la politique monétaire moins prévisible, la tendance à la baisse des taux en Zone Euro restant néanmoins la plus probable pour les prochains mois. Les taux à long terme ont en revanche connu une hausse rapide au début du mois de mars. L'impact sur l'activité de la Banque ne se matérialise pas encore en ce début 2025. En particulier, l'octroi de prêts immobiliers est soutenu en comparaison de la même période au cours des deux dernières années. En date de ce rapport, ces événements n'ont pas d'impact notable sur la marche normale des affaires de Spuerkeess.

Luxembourg, le 26 mars 2025

Pour le Comité de direction

Doris Engel

Directeur

Membre du Comité de direction

Françoise Thoma

Directeur Général

Président du Comité de direction

6. Comptes annuels

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

31 décembre 2024



Au Comité de direction,
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
1, place de Metz
L-1930 Luxembourg

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé

pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé de la Banque et sont repris dans les comptes annuels sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ». Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 6,4 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 251,7 millions.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation (le « staging ») de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut. Le processus de détermination des pertes attendues, se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2024, ce processus a continué d'être

impacté par la remontée des taux d'intérêts, les incertitudes et risques émanant de l'évolution macro-économique et géopolitique ainsi que les évolutions défavorables du marché immobilier du pays.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans sa détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de l'évolution macro-économique et géopolitique et des incertitudes économiques y relatives qui impactent les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues, ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2024.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'approbation et d'octroi de prêts, au processus de notation interne des clients « Corporate », à la valorisation initiale et subséquente des biens immobiliers mis en garantie, au processus d'identification des encours à risque au sein de la Banque, ainsi qu'à la revue périodique de ces expositions.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par la Banque pour procéder à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (le « staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

De même, afin de répondre aux impacts de l'évolution macro-économique et aux incertitudes géopolitiques, nous avons revu la démarche de la Banque pour identifier et revoir la classification des secteurs d'activité à haut risque et la résultante sur les notations internes. Nos procédures ont notamment inclus un examen critique des secteurs identifiés à haut risque ainsi que des revues spécifiques effectuées par la Banque des prêts et créances accordés aux entreprises de ces secteurs via leur stratégie intégrée portant sur des vulnérabilités spécifiques.

Nous avons également réalisé un suivi des crédits « Forbearance » et de l'évolution du volume des crédits en défaut afin de s'assurer que ces derniers soient reflétés dans les pertes de crédits attendues calculées.

Enfin, nous avons apprécié les hypothèses et les facteurs

macro-économiques repris dans les scénarios utilisés pour le calcul des pertes de crédits attendues.

Pour les prêts et créances dépréciés, nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la valorisation des collatéraux, ainsi que le suivi de ces derniers.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

Dépréciation des prêts hypothécaires au coût amorti pour la clientèle de détail

Les prêts hypothécaires envers la clientèle de détail représentent une activité clé de la Banque et sont repris dans les comptes annuels sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ». Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 18,5 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 131,4 millions.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation (le « staging ») de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues, se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2024 ce processus a continué d'être impacté par la remontée des taux d'intérêts, les incertitudes et risques émanant de l'évolution macro-économique et géopolitique ainsi que les évolutions défavorables du marché immobilier du pays.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts hypothécaires de la clientèle de détail comme une question clé de notre audit à la fois en raison de leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2024, ainsi que du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de l'environnement de taux d'intérêts sur la population ayant souscrit des crédits à taux variables ou à

taux fixes révisables, des incertitudes liées à l'évolution des prix des biens immobiliers qui servent de garanties à ce type de crédits et des turbulences macro-économiques ayant pour effet une forte hausse de l'inflation qui impacte le pouvoir d'achat des emprunteurs. Tous ces événements ayant un impact sur les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'approbation et d'octroi de prêts hypothécaires, au processus de notation interne des clients de détail, à la valorisation initiale et subséquente des biens immobiliers mis en garantie incluant, au processus d'identification des encours à risque au sein de la Banque, ainsi qu'à la revue périodique de ces expositions.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par la Banque pour procéder à la catégorisation des prêts hypothécaires envers la clientèle de détail (le « staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts hypothécaires via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour certaines de ces expositions en défaut.

Nous avons revu l'implémentation du modèle de notation interne, sa mise en place par la Banque, les contrôles mis en place sur la valorisation des garanties immobilières prises par la Banque dans le cadre des prêts hypothécaires ainsi que le système de réévaluation automatique des garanties hypothécaires.

Nous avons revu le suivi du choc de la hausse des taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires accordés à la clientèle de détail et la construction de cette analyse, les hypothèses retenues par la Banque ainsi que les paramètres utilisés (exposition, revenus et revenus disponibles, situation familiale, garanties, reste à vivre, etc.). Nous avons réalisé un test de contrôle sur le suivi des crédits-pont. Enfin nous nous sommes entretenus avec les responsables du service qui réalise le suivi des prêts hypothécaires afin de comprendre les mesures mises en œuvre par la Banque et proposées à ses clients jugés les plus à risque par l'environnement de taux actuel.

En complément, à l'aide de notre outil d'analyse de données nous avons revu le portefeuille dans sa globalité et nous avons sélectionné un échantillon, sur base de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs, de prêts hypothécaires accordés à la clientèle de détail et nous avons réalisé un test de détail sur ce même échantillon.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Comité de direction et du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Le Comité de direction est également responsable de la présentation des comptes annuels conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, tel qu'amendé (le « Règlement ESEF »).

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous évaluons que les comptes annuels ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences du Règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 7 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes annuels consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la concordance des comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2024 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux comptes annuels. Pour la Banque, il s'agit des comptes annuels préparés dans un format XHTML valide.

À notre avis, les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2024, identifiés comme R7CQUF1DQM73HU-TV1078-2024-12-31, ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit et de compliance.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Ernst & Young

Société anonyme

Cabinet de révision agréé

Antoine Le Bars

Luxembourg, le 10 avril 2025



COMPTES ANNUELS AUDITÉS

31 décembre 2024

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1	7.887.777.548	7.410.938.949
Prêts et avances au coût amorti - Établissements de crédit	4.2	3.244.670.787	3.378.406.203
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3	26.967.687.941	27.190.861.623
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	178.037.790	262.679.628
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	1.115.570.816	878.147.556
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5	357.648.309	207.475.354
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.6	14.816.721.568	15.610.191.902
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	31.091.835	31.725.783
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	742.853.837	835.209.863
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.9	1.070.592.536	1.300.658.065
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	-488.436.242	-350.917.529
Immobilisations corporelles à usage propre	4.14	228.999.298	229.607.525
Immobilisations corporelles de placement	4.15	10.643.297	9.830.464
Immobilisations incorporelles	4.16	47.321.022	60.439.853
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	4.17	919.434	-
Impôts courants	4.18	2.197.401	-
Impôts différés	4.18	85.094.533	81.547.554
Autres actifs	4.19	24.773.162	18.492.513
TOTAL de l'ACTIF		56.324.164.872	57.155.295.306

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Dépôts évalués au coût amorti - Établissements de crédit	4.20	5.424.710.317	4.556.051.065
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.21	40.142.929.661	42.207.146.795
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	285.193.752	156.765.363
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	399.928.461	513.024.605
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.22	169.491.843	340.778.042
Émissions de titres	4.23	3.668.005.029	2.492.402.444
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	-	12.726.327
Provisions	4.24	384.269.160	416.256.612
Autres passifs	4.25	88.027.531	87.845.738
Impôts courants	4.18	-	64.368.291
Provisions liées aux avantages du personnel	4.26	183.854.377	102.840.708
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		50.746.410.131	50.950.205.990

Bilan au 31 décembre 2024 (suite)

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres		50.746.410.131	50.950.205.990
Capital souscrit		173.525.467	173.525.467
Réserves - Résultats non distribués		3.795.942.100	4.076.736.943
Autres éléments du résultat global		1.207.506.645	1.554.456.995
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8 4.9	1.463.897.489	1.781.806.360
Ecarts actuariels liés aux avantages du personnel	4.26	-254.572.242	-232.409.584
Plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur	4.27	14.314	6.445.209
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	-1.842.641	-1.398.818
Couverture de flux de trésorerie	4.12	9.725	13.828
Résultat de l'exercice		400.780.529	400.369.911
Total capitaux propres		5.577.754.741	6.205.089.316
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES		56.324.164.872	57.155.295.306



Compte de résultat au 31 décembre 2024

en euros	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Résultat d'intérêts	5.1	777.619.892	845.405.060
Revenu de valeurs mobilières	5.2	77.261.964	88.541.769
Commissions	5.3	157.254.434	184.843.855
RÉSULTAT SUR INTÉRÊTS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		1.012.136.290	1.118.790.684
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.4	-1.145.767	-500.841
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5	10.992.257	5.519.166
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6	-11.419.433	-2.208.058
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7	9.777.431	6.496.836
Résultat sur opérations de couverture	5.8	13.638.514	6.736.723
Résultat de change	5.9	20.753.692	22.121.071
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	5.10	1.629.410	2.955.908
Autres produits d'exploitation	5.11	17.937.787	22.169.339
Autres charges d'exploitation	5.11	-3.512.609	-10.286.815
PRODUIT BANCAIRE		1.070.787.571	1.171.794.013
Frais de personnel	5.12	-271.174.993	-288.618.357
Autres frais généraux administratifs	5.13	-109.482.447	-121.871.578
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	5.14	-34.989.578	-10.030.662
	5.15		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.16	-49.521.628	-54.522.069
	5.17		
RÉSULTAT APRÈS FRAIS GÉNÉRAUX		605.618.924	696.751.347
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.18	-121.486.309	-164.385.167
Provisions	5.19	-12.349.825	-31.782.895
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET ACTIFS NON COURANTS		471.782.791	500.583.285
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.20	-71.002.262	-100.213.374
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		400.780.529	400.369.911

État du résultat global au 31 décembre 2024

en euros	Notes	31/12/2023	31/12/2024
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		400.780.529	400.369.911
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net		-109.237.126	350.145.733
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	4.26	-107.145.093	33.878.435
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		-28.871.436	315.979.909
	4.8		
Variation des résultats d'évaluation	4.9	-28.823.050	309.565.309
	4.17		
	4.8		
Résultat réalisé sur ventes	4.9	-48.387	6.414.600
	4.17		
Impact impôts	4.18	26.779.403	287.389
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net		1.119.557	447.926
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	1.484.065	617.483
Couverture de flux de trésorerie	4.12	7.484	5.208
Impact impôts différés	4.18	-371.992	-174.765
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts		-108.117.569	350.593.659
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		292.662.959	750.963.570

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2024

En application du règlement CSSF 14-02 et de son FAQ de septembre 2024 relatifs à la détermination des résultats et des réserves distribuables des établissements de crédit en cas d'évaluation à la juste valeur dans les comptes annuels, Spuerkeess a mis en place une procédure dédiée (voir paragraphe 2.2).

en euros	Capital souscrit	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2023	173.525.467	3.606.726.572	1.330.154.392	234.685.350	5.345.091.781
Affectation du résultat 2022	-	234.685.350	-	-234.685.350	-
Affectation du résultat 2022 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	14.530.179	-14.530.179	-	-
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	400.780.529	400.780.529
Distribution pour l'exercice 2022	-	-60.000.000	-	-	-60.000.000
Écarts actuariels liés aux avantages du personnel net d'impôt différé	-	-	-80.423.107	-	-80.423.107
Résultat d'évaluation sur ins- truments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-27.714.394	-	-27.714.394
Résultat d'évaluation sur cou- verture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	5.618	-	5.618
Résultat 2023 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	14.314	-	14.314
Au 31 décembre 2023	173.525.467	3.795.942.100	1.207.506.645	400.780.529	5.577.754.741

en euros	Capital souscrit	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux- propres
Au 1^{er} janvier 2024	173.525.467	3.795.942.100	1.207.506.645	400.780.529	5.577.754.741
Affectation du résultat 2023	-	400.780.529	-	-400.780.529	-
Affectation du résultat 2023 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	14.314	-14.314	-	-
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	400.369.911	400.369.911
Distribution pour l'exercice 2023	-	-120.000.000	-	-	-120.000.000
Écarts actuariels liés aux avantages du personnel net d'impôt différé	-	-	22.162.658	-	22.162.658
Résultat d'évaluation sur ins- truments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	318.352.693	-	318.352.693
Résultat d'évaluation sur cou- verture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	4.104	-	4.104
Résultat 2024 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	6.445.209	-	6.445.209
Au 31 décembre 2024	173.525.467	4.076.736.943	1.554.456.995	400.369.911	6.205.089.316

Spuerkeess proposera au propriétaire, l'Etat luxembourgeois, une distribution de EUR 120 millions du bénéfice distribuable de l'année 2024.

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2024

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.885.298.645	7.410.760.851
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.720.276.016	2.352.098.946
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	820.822.648	1.068.482.391
Total	11.426.397.309	10.831.342.188

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

Spuerkeess utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, Spuerkeess élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

en euros	2023	2024
SITUATION DE TRESORERIE AU 1er JANVIER	14.301.732.642	11.426.397.309
Intérêts reçus	2.236.124.047	2.903.078.472
Intérêts payés	-1.536.582.655	-2.081.350.215
Revenus de valeurs mobilières	77.261.964	88.541.769
Commissions reçues / payées	157.254.434	184.843.855
Autres charges / produits d'exploitation	15.941.200	20.519.984
Impôts courants	-71.002.262	-100.213.373
Frais de personnel et autres frais généraux administratifs	-369.073.938	-394.393.211
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	-58.617.548	194.166.236
Prêts et avances au coût amorti	-2.008.917.667	-609.393.971
Dépôts évalués au coût amorti	-1.420.507.398	-218.879.306
Émissions de titres	940.304.519	-226.377.067
Autres actifs et autres passifs	-79.783.832	-68.324.843
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-221.832	221.832
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-2.117.820.967	-307.559.838
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	717.726	1.320.842
Acquisition/cession de parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-2.258.128	-10.454.541
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-4.282.303.810	-3.776.136.981
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	3.574.405.770	3.250.738.710
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-44.388.837	-72.171.289
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-753.827.279	-606.703.259
Charges en relation avec des contrats de location	-3.267.052	-3.445.458
Distribution du résultat	-60.000.000	-120.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-63.267.052	-123.445.458
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	-2.934.915.299	-1.037.708.555
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	59.579.966	442.653.434
SITUATION DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	11.426.397.309	10.831.342.188

Pour les exercices 2023 et 2024, Spuerkeess ne renseigne pas d'émissions subordonnées.

NOTES AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2024

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. À partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-1930 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de Spuerkeess pour l'exercice 2024 était de 1.929 personnes contre 1.876 personnes en 2023.

L'activité commerciale de Spuerkeess est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 mars 2025.

La version officielle des comptes annuels au 31 décembre 2024 est la version au format ESEF, publiée conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, disponible auprès de l'outil « Officially Appointed Mechanism » (OAM).

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1. Respect des principes comptables

Les comptes annuels pour l'exercice 2024 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. À l'exception des principes

comptables relatifs à la comptabilisation de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.10 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de Spuerkeess, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle d'affaires HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs de la provision liée aux avantages du personnel.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8, de même que les informations sur les sociétés consolidées, sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe émis à la même date que le présent rapport.

2.1.1. Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2024

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas, ou peu d'impact sur Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant les ententes de financement de fournisseurs,
- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs en tant que passifs courants ou non-courants,
- Les modifications apportées à la norme IFRS 16 « Contrats de location : obligation locative découlant d'une cession-bail ».

2.1.2. Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2024

Les modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » sur l'absence de convertibilité (applicable à partir du 1er janvier 2025).

2.1.3. Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1^{er} janvier 2024

Les modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public – informations à fournir » (applicable à partir du 1^{er} janvier 2027),
- Modifications de IFRS 9 et IFRS 7 : modification de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (applicable à partir du 1^{er} janvier 2026),
- Modifications de IFRS 9 et IFRS 7 : contrats d'énergie renouvelable (applicable à partir du 1^{er} janvier 2026),
- Améliorations annuelles volume 11 (applicable à partir du 1^{er} janvier 2026).

Les modifications aux normes suivantes auront un impact sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir » (applicable à partir du 1^{er} janvier 2027).

2.2. Détermination des résultats et des réserves distribuables en application du règlement CSSF 14-02

La CSSF a publié en septembre 2024 des précisions quant à la transposition du règlement CSSF 14-02 du 9 janvier 2015 relatif à la détermination des résultats et des réserves distribuables des établissements de crédit en cas d'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers dans les comptes statutaires.

Spuerkeess reprend parmi les autres éléments du résultat global, les rubriques suivantes qui ne sont pas distribuables : la réserve de réévaluation et les comptes d'écarts d'évaluation en relation avec le fonds de pension. De même, certaines rubriques du compte de résultat sont spécifiquement exclues de la distribution.

Rubriques	plus-value	moins-value	plus-value nette d'impôt	moins-value nette d'impôt
Réserve de réévaluation attribuables à des actifs financiers à revenu fixe	-	-1.837.408	-	-1.398.818
Réserve de réévaluation attribuables à des actifs financiers à revenu variable	1.812.236.769	-38.673.399	1.811.248.419	-29.442.058
Écarts actuariels liés à des avantages du personnel	-	-305.279.895	-	-232.409.584
Total autres éléments du résultat global non distribuables			1.811.248.419	
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions	30.677.322	-32.714.991	23.026.398	-24.555.872
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	4.466.764	-10.997.391	3.352.753	-8.254.642
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	17.601.207	-2.228.116	13.211.466	-1.672.424
Total compte de résultat non distribuable			39.590.617	
Total non distribuable			1.850.839.035	

2.3. Transactions en monnaies étrangères

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de Spuerkeess est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

À chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

devise	31/12/2023	31/12/2024
CHF	0,9272	0,9420
GBP	0,8692	0,8306
USD	1,1067	1,0419

2.3. Jugements et estimations comptables

Spuerkeess applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (sections 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;
- la détermination du caractère SPPI (« Solely Payments of

- Principal and Interest ») de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;
- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.10) ;
- la détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;
- la détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.9.3).

3. INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DE SPUERKEESS

3.1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes de Spuerkeess. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

3.2. Classification et évaluation des instruments financiers

Spuerkeess établit depuis le 1er janvier 2018 les comptes annuels en conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Dans le cas d'un transfert d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation vers la rubrique « Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente », ces instruments continuent à être évalués selon les

dispositions de la normes IFRS 9.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de Spuerkeess dès qu'ils sont décaissés.

3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, Spuerkeess considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

Spuerkeess continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon la norme IAS 39. Ainsi, elle utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ».

Parallèlement à ces contrats standardisés, Spuerkeess couvre spécifiquement les émissions structurées « EMTN – Euro Medium Term Notes » et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporés (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Cette couverture n'est éligible que dans les cas suivants :

- pour le passif, les dérivés incorporés des instruments financiers doivent être étroitement liés ;
- pour l'actif, les instruments financiers doivent être conformes avec le principe du « SPPI ».

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, Spuerkeess peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

Spuerkeess classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

Spuerkeess a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par Spuerkeess pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficience de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ;
- à la différence sur la courbe de taux.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, Spuerkeess cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

Spuerkeess applique la macro-couverture de juste valeur sur des prêts et dépôts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés de type IRS.

3.2.3. Valeurs mobilières à revenu variable

Spuerkeess évalue les valeurs mobilières à revenu variable à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat. La rubrique « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » est également soumise à ce principe d'évaluation.

3.2.4. Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test SPPI comme décrit ci-dessous.

3.2.4.1. Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de Spuerkeess prévoit de garder les actifs à long terme, et ceci indépendamment du produit :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont conservées à long terme. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par Spuerkeess, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :
- **Portefeuille HTC (« Hold to collect »)** : Le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter

les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les seuls cas suivants : (i) l'impact est non-significatif, (ii) si l'impact est significatif, alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de l'échéance de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux

- Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont incluses dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».
- **Portefeuille HTC&S (« Hold to collect and sell »)** : Il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités des marchés financiers.
- Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention jusqu'à l'échéance des titres, le portefeuille HTC&S se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation
- Les positions obligataires du portefeuille HTC&S sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.
- **Portefeuille FVTPL (« Fair value through profit or loss »)** avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :
 - a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI ;
 - b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».
- Les prêts octroyés par Spuerkeess ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. Spuerkeess n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts de Spuerkeess est dès lors affectée au modèle

d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par Spuerkeess et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de Spuerkeess sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par Spuerkeess ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.4.2. Suivi du respect des modèles d'affaires

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par Spuerkeess négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors la procédure de notification au groupe de travail Risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, Spuerkeess a défini des seuils d'alerte en prenant en compte des observations historiques, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au groupe de travail Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devront nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les groupes de travail ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit et de compliance/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

3.2.4.3. Le test « SPPI »

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;

- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La classification d'un titre comme « SPPI compliant » ou « non-SPPI compliant » est reflétée à travers son « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de Spuerkeess et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du « SPPI » est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests « SPPI » des prêts, Spuerkeess distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du « SPPI ». Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test « SPPI » sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du « SPPI » conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

3.2.5. Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, Spuerkeess compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat de Spuerkeess au niveau des rubriques

« résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.6. Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et des dettes provenant des contrats de location.

3.2.7. Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente

La Banque en application de la norme IFRS 5, classe ses actifs financiers et non-financiers dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente dans les cas suivants :

- L'actif doit être disponible à une vente immédiate dans son état actuel ;
- La vente doit être hautement probable ;
- La valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de l'utilisation continue.

La Direction de la Banque doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif et la recherche active d'un acheteur doit avoir été lancée. La vente intervient généralement endéans les 12 mois de l'initiation de la vente.

Les actifs de cette rubrique sont évalués au plus bas du coût amorti ou de la juste valeur diminuée du coût de la vente.

Les actifs non financiers classés dans cette rubrique ne sont pas soumis à un amortissement. Les actifs financiers continuent à être évalués en application de la norme IFRS 9.

3.2.8. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique

« résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». La comptabilisation des intérêts se fait au taux d'intérêt effectif via la rubrique « résultats d'intérêt ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Spuerkeess comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante ;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.2.9. Compensation d'actifs et passifs financiers

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

3.3. Opérations bancaires

3.3.1. Évaluation initiale

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction.

Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

3.3.2. Évaluation ultérieure

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste valeur.

3.3.2.1. Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

3.3.2.2. Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué le cas échéant des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

3.3.2.3. La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, Spuerkeess a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : Spuerkeess applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, Spuerkeess calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à Spuerkeess « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.
- actifs financiers :
 - valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
 - valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par Spuerkeess d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».
 - passifs financiers :
 - les émissions d'EMTN de Spuerkeess classées au coût amorti : en vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes » ;
 - les émissions d'EMTN de Spuerkeess désignées à la juste valeur à travers le résultat net : la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

3.3.3. Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Spuerkeess utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles. Parmi les données de marché observables figurent :
 - courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS) ;
 - taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
 - cours de change des devises ;
 - indices boursiers ;
 - cours d'actions ;
 - volatilités (Forex, Swaptions, Cap & Floor) ;
 - « credit spreads » des différentes contreparties ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par Spuerkeess
- Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place. Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, Spuerkeess a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés :
- **juste valeur de niveau 1** : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- **juste valeur de niveau 2** : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. À l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.
- **juste valeur de niveau 3** : Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et des hypothèses internes. Les participations de Spuerkeess dans des sociétés non cotées sont évaluées deux fois par année, à savoir le 30 juin et le 31 décembre. La Banque évalue chaque participation de manière cohérente dans le temps que ce soit au niveau de la méthodologie selon une des trois approches éligibles, à savoir l'approche de marché, celle basée sur les revenus ou celle de l'actif net ou au niveau des décotes appliquées pour déterminer la juste valeur. Pour les participations les plus importantes, une préférence est accordée à l'approche de marché. De manière générale :
 - en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours des douze derniers mois précédant la date de valorisation ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, à la date de valorisation, ce prix de transaction sert de référence au prix d'évaluation de la position, sauf exceptions dûment justifiées ;
 - dès lors qu'il s'agit d'une société qui détient des actifs cotés, le prix de marché de ces actifs à la date de valorisation est utilisé pour calculer l'actif net réévalué ;
 - en l'absence de transaction au cours des douze derniers mois précédant la date de valorisation, les ratios boursiers d'un « peer group », c.-à-d. d'un échantillon de sociétés cotées comparables à la société non cotée permettent de dégager la juste valeur de la position, une décote étant appliquée, le cas échéant, pour illiquidité et/ou pour restrictions sur le titre, avec documentation des ratios « EV/EBITDA », « Price-to-Book », « Price-to-Sales » et « Price-to-Earnings » pour les sociétés cotées du « peer group » ;
 - l'évaluation par multiples boursiers peut être complétée par des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée détenue par Spuerkeess, ou par une valorisation de type « discounted cash flows », dès lors que la société non cotée élabore de manière récurrente un plan d'affaires pluriannuel qui est transmis à Spuerkeess ;
 - lorsque les statuts de la société non-cotée fixent un prix de transaction ou déterminent la méthode de calcul de la juste valeur, le prix issu des statuts ou de l'application de la méthode de calcul déterminent la valeur d'évaluation de la position, et ce à chaque date de valorisation ;
 - les positions non cotées et non significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte d'une décote éventuelle pour illiquidité et/ou pour restrictions sur le titre et/ou du dividende de la société sur le résultat du dernier exercice social audité, dès lors que l'information est disponible.

Les données utilisées lors du processus de valorisation sont issues des comptes sociaux ou sont estimées à partir des derniers chiffres disponibles. Les multiples boursiers du « peer group » et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » sont issus de Bloomberg en référence au cours de clôture pour la date de valorisation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective. Le processus de mesure de la juste valeur aux

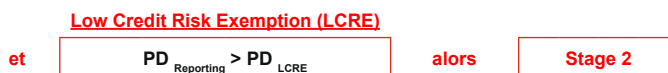
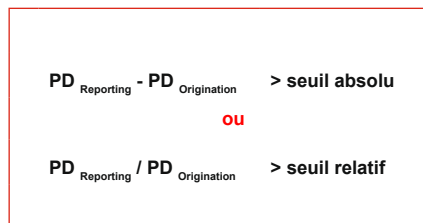
dates de valorisation fait l'objet d'un contrôle systématique tant de la première (sur la qualité des données) que de la deuxième ligne de défense (quant à la méthodologie, aux modèles et à l'exactitude des travaux de la première ligne).

3.3.4. Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, Spuerkeess considère l'ensemble des produits du modèle HTC respectant le critère dit du « SPPI », ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan, dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception ») →



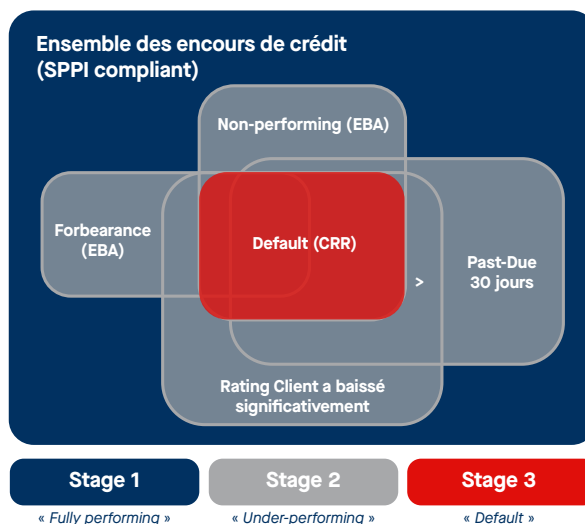
- **Correction de valeur appliquée équivalent à un « Expected Credit Loss » à 1 an.**

- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :
 - ont subi une dégradation de leur probabilité de défaut (PD). L'approche de la dégradation de la PD, qui prend davantage en compte l'aspect « forward looking », remplace depuis novembre 2023 la méthode basée sur la dégradation des notations¹. Cette dégradation se base désormais sur la comparaison (absolue et relative) des probabilités de défaut « lifetime » résiduelles (annualisées) à la date de référence par rapport à la date de l'origine. Un seuil de probabilité de défaut (PD) de 0,3% est appliqué pour la « Low Credit Risk Exemption » (LCRE) :

Avec :

- seuil de PD pour définir la « LCRE » : 0,3% ;
- choix du seuil relatif : seuil de « x3 » par rapport à la PD « at origination » ;
- choix du seuil absolu : 5%.
 - sont « *Non-performing* » mais pas en défaut selon l'article 178 de la CRR ;
 - sont « *past-due* » depuis 30 jours, mais moins de 90 jours ;
 - ont été restructurées selon la définition introduite par l'« Autorité bancaire européenne » (ABE) et adoptée par l'Union européenne dans le cadre du règlement UE 2015/227 ;
 - se voient attribuer un « stage 2 » manuellement pour tenir compte de critères qualitatifs non considérés dans les points précédents →
 - Correction de valeur appliquée équivalent à un « Lifetime Expected Credit Loss ».
- le « stage 3 » reprend les expositions en défaut selon l'article 178 de la CRR →
 - Correction de valeur appliquée équivalent à un « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1)

Le graphique ci-dessous détaille la prise en compte des notions de l'ABE (Autorité bancaire européenne ou « EBA ») dans les différents « stages » :



Comme Spuerkeess applique la définition du défaut au niveau du débiteur, toutes les expositions d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». Cette « contagion » n'est pas appliquée d'office pour le « stage 2 ». Ainsi, un même client peut donc avoir des engagements classés en « stage 1 » et en « stage 2 ».

1. Dégradation de la notation interne ≥ 3 « notches » (≥ 2 « notches » pour les expositions des personnes physiques) « since initial recognition ».

Le tableau ci-dessous résume les déclencheurs des différents événements :

Notions	Explications	Stage IFRS9
1. Défaut	Pas d'arriérés de paiement, mais « unlikelihood to pay » (ULP), dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite). Franchir pendant 90 jours consécutivement le seuil absolu (a) et le seuil relatif (b) : a) seuil absolu : arriéré > EUR 100 (« retail ») ou EUR 500 (« wholesale ») ; b) seuil relatif : montant de l'arriéré par rapport au montant total des expositions sur le débiteur figurant au bilan de la Banque > 1% (« retail » et « wholesale »).	STAGE 3
2. « Non-Performing »	Retard > 1/2 mensualité pendant > 90 jours, ou Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours.	STAGE 2
3. « Forbearance /renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance) <u>et</u> client en difficulté financière.	STAGE 2
4. « Past-Due »	Retard pendant > 30 jours avec seuils de matérialité (Notion ABE) ² .	STAGE 2
5. Dégradation de PD	Dégradation de la PD entre sa date d'origination et sa date de reporting.	STAGE 2
6. « Override » de stage	Éventuel reclassement du stage pour tenir compte d'informations non reprises au niveau des indicateurs ci-dessus	STAGE 2

2. Les seuils sont les suivants :

- 100 EUR de dépassement pour les comptes courants ;

- retard de paiement d'une demi-mensualité pour les prêts (avec un cap à 100 EUR, i.e. si la demi-mensualité est de 150 EUR, on conserve quand même le seuil de 100 EUR).

Tableau des périodes probatoires :

Migration	Déclencheur de la migration	Période probatoire	Conditions
Stage 2 au stage 1	« <i>Forbearance</i> »	2 ans	- montant significatif remboursé pendant la phase probatoire - notation « <i>investment grade</i> » « <i>performing</i> »
	Notation « <i>Wholesale</i> »	1 an	Les variables considérées pour la notation « <i>Wholesale</i> » se basent sur les états financiers publiés annuellement (en plus des données comportementales) : impact potentiel sur la notation pendant 12 mois
	Notation interne « <i>Retail</i> »	6 mois	Les variables considérées pour la notation « <i>Retail</i> » se basent sur le comportement historique des 6 derniers mois : impact potentiel sur la notation pendant 6 mois
Stage 3 au stage 2	« <i>Non-performing</i> » et « <i>forbearance</i> »	1 an	Le statut parallèle de « <i>non-performing</i> » et de « <i>forbearance</i> » déclenche le défaut. Le client sort du « <i>non-performing</i> » et du défaut si la date début « <i>forbearance</i> » ≥ 1 année. Il y a donc une année de période probatoire pour le statut de « <i>non-performing/forbearance</i> ».
	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés), mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de « <i>forbearance</i> »). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 2
	Clôture manuelle d'un défaut « <i>unlikeliness to pay</i> », mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de « <i>forbearance</i> ») est également appliquée.
Stage 3 au stage 1	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés)	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (absence de « <i>forbearance</i> »). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 1 (absence de « <i>Significant Increase in credit risk</i> » SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut « <i>unlikeliness to pay</i> »	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (absence de « <i>forbearance</i> ») est également appliquée.

Détermination de l'« Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	$PD_{M,1} = 1 - (1 - PD_1)^M$ et M la maturité résiduelle en nombre de jour /365,25 de l'année prochaine, PD_1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière), - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (« lifetime expected loss »)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \cdot \frac{(Exposition_{t_{k-1}} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	$PD_{M,k}$ tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière) L'ECL (« <i>expected credit loss</i> ») est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i. La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	LGD_1 = Perte en cas de défaut intervenant dans les 12 mois, $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période

Les principes de base appliqués par Spuerkeess sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PiT) et « forward looking », Spuerkeess a appliqué un indice (PiT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PiT et de projeter les paramètres en considérant 4 scénarios économiques :

- « optimistic »,
- « baseline »,
- « adverse » et
- « severely adverse ».

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. Les LGD des expositions garanties par un bien immobilier tiennent compte de l'évolution future de la valeur des biens immobiliers définis dans le scénario macroéconomique respectif (incluant le « management overlay »). L'évolution de l'indice des prix impacte directement le calcul des « haircuts ». Ces « haircuts », plus importants pour les scénarios les plus pessimistes, contiennent aussi une partie relative aux frais de réalisation de la garantie lors d'un recouvrement et ont été recalibrés en 2024 (« haircuts » de 15%, 30%, 35% ou 50% selon le scénario) par rapport à un « haircut » unique de 25% appliqué précédemment.

Le modèle utilisé pour réévaluer les biens immobiliers résidentiels utilise notamment la classe de performance énergé-

tique comme variable explicative du modèle. Sur la base des observations de prix historiques, le modèle de réévaluation applique une indexation de prix plus favorable pour les biens immobiliers avec une classe énergétique plus performante. Ceci permet de considérer le risque climatique (risque de transition) au niveau de la détermination des LGD et des corrections de valeur. Actuellement, le scénario des prix immobiliers ne diffère pas encore entre les classes énergétiques. La prise en compte de cette dimension dans l'évolution des prix immobiliers sera envisagée pour 2025. L'exposition au risque physique (i.e. risque d'inondation) est prise en compte lors de la valorisation initiale du bien, mais reste de manière générale non significative au niveau du portefeuille. En effet, seulement 2,1% des biens immobiliers résidentiels en hypothèque se trouvent dans une zone inondable centennale³ (crues avec probabilité d'occurrence moyenne).

65

3. Les cartes des zones inondables développées par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement dans le cadre de leurs plans de gestion des risques d'inondation pour le Grand-Duché de Luxembourg ont été utilisées pour cette analyse du risque d'inondation.

Spuerkeess a recours aux scénarios, avec les pondérations suivantes :

	Pondération scénarios			
	Baseline	Adverse	Severely Adverse	Optimistic
2024	60%	20%	10%	10%
2023	60%	20%	10%	10%

Les scénarios se basent sur les projections des autorités nationales ou internationales, à savoir le STATEC et le FMI, la source étant déterminée en fonction de la disponibilité et de la pertinence des informations pour Spuerkeess, les prévisions de la BCE étant utilisées comme facteur d'ajustement. Additionnellement, ces projections sont ajustées par jugement d'expert pour tenir compte des évolutions postérieures à la publication (cf. scénario « baseline » ci-dessous) ou complétées par des scénarios internes (cf. scénario « adverse » et « severely adverse » ci-dessous).

Afin de tenir compte du risque climatique dans nos vues « forward looking », un add-on sur les projections du PIB défini dans nos scénarios macro-économiques de septembre 2024 a été calculé. L'add-on repose sur 3 scénarios climatiques émanant du NGFS (« Network for Greening the Financial System »), dénommés « Net Zero 2050 », « Current policies » et « Delayed transition » pour la zone « Advanced economies » :

add-on climatique sur le PIB														
net zero					current policies					delayed transition				
2025	2026	2027	2028	2029	2025	2026	2027	2028	2029	2025	2026	2027	2028	2029
-1,20	-0,40	-0,20	-0,10	-0,30	-0,30	-0,40	-0,20	-0,20	-0,40	-0,30	-0,20	-0,10	-0,10	-0,30

Une pondération (20/45/35) a ensuite été déterminée via un jugement d'experts qui se base sur les développements actuels en matière de politique climatique et des observations scientifiques relatives à l'évolution des objectifs climatiques. Cette pondération est ensuite utilisée pour définir l'impact « climatique » final (moyenne pondérée des 3 scénarios retenus) sur les projections internes du PIB :

pondération (20/45/35)				
2025	2026	2027	2028	2029
-0,48	-0,33	-0,17	-0,15	-0,35

ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2023 :

Type scénario	poids	variables macroéconomiques	2024	2025	2026	ECL non pondéré (en EUR mios)	ECL pondéré (en EUR mios)
Optimistic	10%	PIB luxembourgeois	2,40%	2,70%	2,50%	216	326
		PIB advanced economies	1,80%	2,00%	2,00%		
Baseline	60%	PIB luxembourgeois	2,00%	2,50%	2,40%	265	
		PIB advanced economies	1,40%	1,80%	1,90%		
Adverse	20%	PIB luxembourgeois	0,60%	1,10%	1,50%	371	
		PIB advanced economies	1,00%	1,40%	1,50%		
Severly adverse	10%	PIB luxembourgeois	-3,00%	-1,00%	-0,50%	719	
		PIB advanced economies	-4,00%	-3,00%	-0,50%		

ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2024 :

Type scénario	poids	variables macroéconomiques	2025	2026	2027	ECL non pondéré (en EUR mios)	ECL pondéré (en EUR mios)
Optimistic	10%	PIB luxembourgeois	3,02%	3,07%	3,24%	220	508
		PIB advanced economies	1,72%	2,07%	2,54%		
Baseline	60%	PIB luxembourgeois	2,52%	2,27%	2,44%	319	
		PIB advanced economies	1,22%	1,37%	1,74%		
Adverse	20%	PIB luxembourgeois	1,02%	0,77%	1,44%	473	
		PIB advanced economies	0,42%	0,57%	1,14%		
Severely adverse	10%	PIB luxembourgeois	-3,48%	-1,33%	-0,67%	2.000	
		PIB advanced economies	-4,48%	-3,33%	-0,67%		

Pour pallier les faiblesses identifiées pouvant résulter des paramètres de modélisation de l'aspect « forward looking », Spuerkeess continue à appliquer des ajustements sous forme de « management overlays » dans ses modèles IFRS 9.

Spuerkeess a appliqué un « management overlay » via les poids des quatre scénarios. Selon la procédure en place, le poids des scénarios aurait dû être calculé en se basant sur une analyse quantitative et qualitative (70% « baseline », 10% « optimistic » et 10% pour chacun des deux scénarios « adverse » et « severely adverse »). Pour combler les incertitudes liées au contexte macroéconomique, Spuerkeess a décidé de faire un « override » de cette approche, au vu de l'effet trop « backward looking » de la composante quantitative. L'approche quantitative/qualitative avant « management overlay » est donc substituée par un jugement d'expert se basant sur les poids qualitatifs, tels que définis dans le tableau sur les poids des scénarios.

Depuis 2022, Spuerkeess applique un downgrade de deux « whole letter rating notches » sur la clientèle « Retail » (i.e. personnes physiques et petites entreprises) classée « high risk ». Face au contexte actuel, Spuerkeess a adopté l'approche suivante :

- les entreprises de taille moyenne actives dans un secteur « high risk » obtiennent dorénavant un downgrade de 2 « notches » (au lieu de 1 « notch » auparavant) ;
- les downgrades appliqués aux personnes physiques et aux petites entreprises restent inchangés, i.e. :
 - les personnes physiques avec capacité de remboursement significativement détériorée suite à la hausse des taux d'intérêt : +2 « notches » sur une échelle de 12 notations ;
 - les petites entreprises actives dans un secteur « high risk » : +2 « whole letter rating notches ».

Compte tenu du faible dynamisme du secteur immobilier, des downgrades spécifiques ont été appliqués à partir de novembre 2024 aux contreparties du secteur immobilier de la manière suivante :

- l'ensemble des contreparties catégorisées SME (petites et moyennes entreprises) ou CORMED (entreprises de taille moyenne), actives dans l'immobilier en vertu de leur code GICS, se voient appliquer un downgrade de 2 « notches » pour le calcul des corrections de valeur, quelque soit la catégorisation du secteur immobilier ;
- ces mesures s'étendent également aux SPV actifs dans l'immobilier auxquels Spuerkeess applique un downgrade d'un « notch » (l'échelle de notation contenant moins de grades).

La classification du niveau de risque des secteurs se base sur une stratégie intégrée qui vise notamment à évaluer le risque de chaque secteur dans un contexte macroéconomique donné. Les risques climatiques et environnementaux (risque de transition) de chaque secteur sont également pris en compte dans cette stratégie de Spuerkeess. Pour les entreprises, le risque climatique lié à la transition est donc pris en compte dans le calcul des ECL via la classification suivant leur niveau de risque et les « management overlays » qui en découlent.

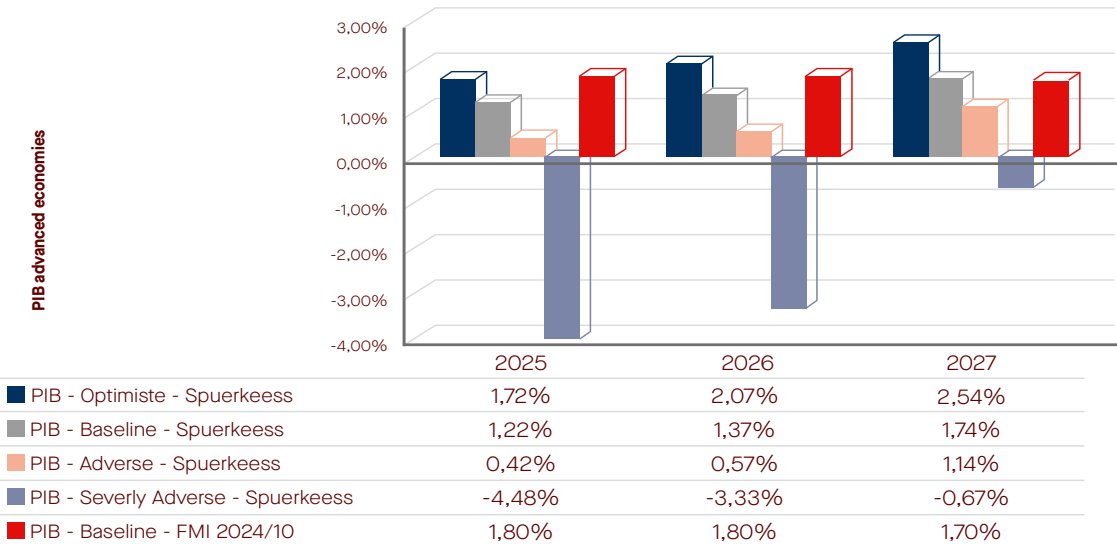
Le stock de corrections de valeur de EUR 508,0 millions intègre au 31 décembre 2024, des « management overlays » de EUR 126,2 millions contre EUR 42,7 millions au 31 décembre 2023 répartis comme suit :

- downgrade de rating : l'impact est de EUR 93,5 millions, contre EUR 26,7 millions en 2023 ;
- add-on climatique : l'impact est de EUR 21,0 millions, contre EUR 0 en 2023 ;
- pondération des scénarios : l'impact est de EUR 11,7 millions, contre EUR 10,7 millions en 2023.

Les tableaux ci-après livrent un comparatif entre les scénarios internes retenus et le scénario « baseline » du FMI et du STATEC.

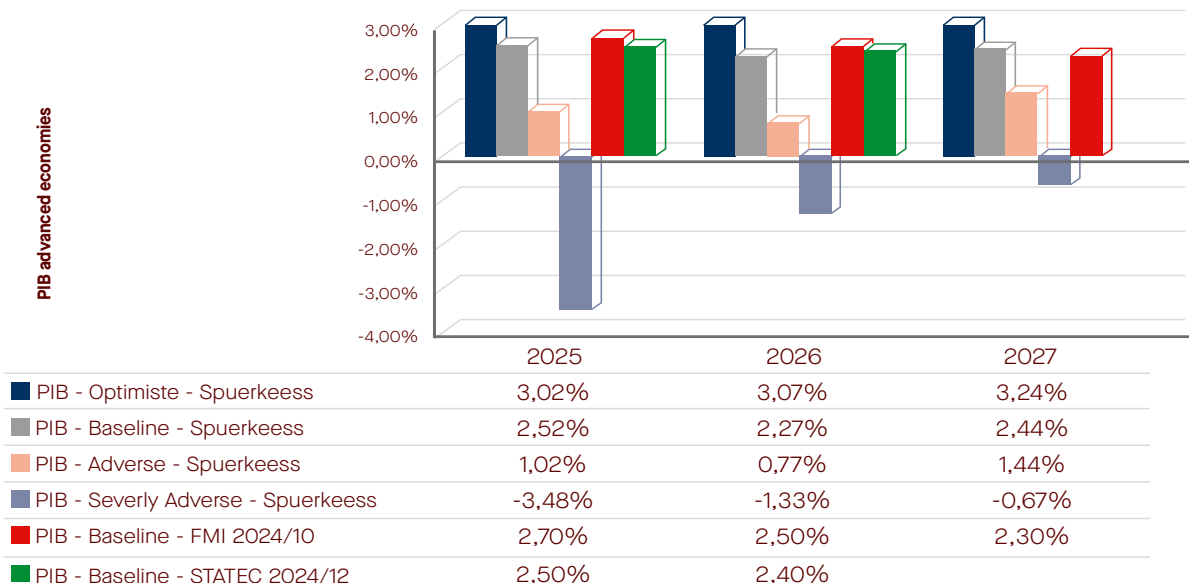
Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2024 (Advanced Economies)

Scénarios Spuerkeess et externes (FMI) pour PIB des Advanced Economies au 31.12.2024



Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2024 (Luxembourg)⁴

Scénarios Spuerkeess et externes (STATEC et FMI) pour PIB du Luxembourg au 31.12.2024



4. Données non disponibles du Statec pour 2027.

3.3.4.1. Abandon de créances évaluées au coût amorti

Seuls les encours du « stage 3 » peuvent faire l'objet d'un abandon de créances.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de Spuerkeess sur base d'une appréciation documentée que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

3.3.5. Analyse par secteur

Spuerkeess catégorise ses engagements de type « corporate » nationaux et internationaux en différents secteurs selon la nomenclature internationale GICS. Cette classification se construit sur 11 secteurs principaux qui eux-mêmes sont subdivisés sur 3 niveaux de profondeurs (groupes d'industries, industries et sous-industries). Les caractéristiques de risques et d'opportunités des différents secteurs et sous-industries sont analysées et suivies à travers la stratégie sectorielle intégrée qui couvre notamment les volets crédit, ESG et vulnérabilités/opportunités spécifiques. Chaque sous-industrie GICS se voit attribuée une vulnérabilité « low », « medium » ou « high ».

Ces vulnérabilités spécifiques englobent des facteurs tels que les risques en relation avec les tensions géopolitiques, la perturbation dans les chaînes d'approvisionnement et la pression sur la profitabilité impactant fortement certaines sous-industries. Les effets positifs et négatifs des opportunités et vulnérabilités spécifiques peuvent influencer la vue sectorielle finale. Le cas échéant, un suivi renforcé des contreparties faisant partie d'une sous-industrie classée comme vulnérable a lieu. La vulnérabilité des sous-industries est intégrée dans le calcul des limites de crédit sectorielles et des notations internes et influence par la suite directement le provisionnement des expositions.

L'évolution rapide des facteurs de risques clés, comme les risques géopolitiques, les risques en relation avec les chaînes d'approvisionnement ainsi que les risques tarifaires ont amené Spuerkeess à revoir les vulnérabilités en septembre 2024.

Ainsi, Spuerkeess a revu la notation interne des différentes expositions professionnelles en accordant la priorité aux secteurs catégorisés à risque élevé suivant la nouvelle approche et en tenant compte de l'importance des débiteurs pour l'économie nationale ainsi que des engagements envers Spuerkeess. Le risque sectoriel est également pris en compte lors de l'attribution de rating à la clientèle concernée.

Il y a lieu de relever au 31 décembre 2024 une détérioration de la notation par rapport au 31 décembre 2023 pour 34,4% des clients actifs dans les secteurs les plus touchés suivant la nouvelle approche intégrée, une confirmation de la notation pour 44,1%, une amélioration de la notation pour 15,3% et pas de changement pour 0,5% de ces clients. Pour les 5,7% de nouveaux clients dans ces secteurs, l'impact a été considéré lors de l'attribution de la notation initiale et des éventuelles

revues en cours d'année.

Les secteurs actuellement classés comme risque élevé, comprennent principalement des sociétés actives dans les domaines suivants :

- Sociétés d'exploitation de biens immobiliers ;
- Activités immobilières diversifiées ;
- Promotion immobilière ;
- Constructions d'habitations résidentielles ;
- Constructeurs automobiles.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des expositions de la clientèle professionnelle classée à risque élevé représente un encours de EUR 5.242 millions (EUR 5.540 millions au 31 décembre 2023 sur base des vulnérabilités applicables à cette date) et les pertes de crédits attendues enregistrées y relatives s'élèvent à EUR 221,5 millions (EUR 121,9 millions au 31 décembre 2023). La ventilation des provisions par stage se présente comme suit :

- 4,7% des dépréciations proviennent du stage 1 (19,1% au 31 décembre 2023) ;
- 50,7% des dépréciations proviennent du stage 2 (27,0% au 31 décembre 2023) ;
- 44,6% des dépréciations proviennent du stage 3 (53,9% au 31 décembre 2023).

3.4. Mises et prises en pension – Prêts et emprunts de titres

3.4.1. Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

Spuerkeess conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

Spuerkeess effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.4.2. Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.5. Marché interbancaire

3.5.1. Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5.2. Émissions de titres

Les émissions de Spuerkeess sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », Spuerkeess émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

Spuerkeess a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, Spuerkeess applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de crédit propre est à renseigner dans les autres éléments du résultat global, ce risque est jugé non-matériel pour Spuerkeess.

3.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. Elles comprennent également les droits d'utilisation d'actifs dont les sous-jacents sont des immobilisations corporelles.

En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, Spuerkeess y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Spuerkeess applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :
 - composant gros-œuvre 30 - 50 ans
 - composant parachèvement 1 30 ans
 - composant parachèvement 2 10 ans
 - composant autres 10 - 20 ans
- matériel informatique : 4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels : de 2 à 10 ans
- véhicules : 4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, les sanitaires et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de Spuerkeess sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement

enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

L'enregistrement à la présente rubrique des droits d'utilisation d'un actif en vertu d'un contrat de location est explicité au paragraphe 3.8.1.

3.7. Immobilisations incorporelles

Spuerkeess considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.8. Contrats de location

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

3.8.1. Spuerkeess est locataire

La norme IFRS 16 « contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom depuis le 1er janvier 2019. Spuerkeess a conclu des contrats de location pour la location d'immeubles, de parkings et de guichets automatiques S-BANK.

Ces contrats de prise en location entraînent les comptabilisations suivantes :

- comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif. Le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles » ;
- comptabilisation d'une « obligation locative » au passif : l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Spuerkeess a opté pour une comptabilisation de la valeur non actualisée des paiements des loyers étant donné l'impact non matériel qui résulterait de cette actualisation. Il n'y a donc aucune charge d'intérêts comptabilisée sur les dettes provenant de contrats de location ;
- comptabilisation au compte de résultat des « loyers de location » et des « pénalités » éventuelles à payer dans le cas où il est mis fin anticipativement à un contrat de location ; les pénalités sont à comptabiliser en tant que charges au titre de l'exercice de résiliation du contrat.

3.8.2. Spuerkeess est bailleuse

Dans le cas où Spuerkeess est bailleuse, il faut distinguer les contrats de location-financement des contrats de location simple.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

Lorsque Spuerkeess donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

Lorsque Spuerkeess donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location simple, le sous-jacent de ce contrat est comptabilisé dans le bilan selon sa nature. Les contrats de location simples de Spuerkeess sont relatifs à la location d'immeubles et sont comptabilisés en immobilisations corporelles de placement.

3.9. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Spuerkeess accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.9.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restants dus à la clôture.

3.9.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Epargne Temps », mis en place par Spuerkeess au 1er octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures ;
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures ;
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

3.9.3. Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du personnel de Spuerkeess, ayant le statut de fonctionnaire ou non, bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs à Spuerkeess, en application de la loi organique du 24 mars 1989.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non-fonctionnaire à charge de Spuerkeess résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'Etat que les autres membres du Personnel de Spuerkeess.

Les membres du Conseil d'administration de Spuerkeess ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de Spuerkeess, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1er décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Annuellement, la charge de pension de Spuerkeess correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
 - le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
 - la variation de l'écart actuariel et de l'écart d'évaluation ;
- montants desquels est retranché le rendement attendu.

L'écart actuariel et l'écart d'évaluation sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « Autres éléments du résultat global » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.9.4. Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et donc la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.
- liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple et de manière non exhaustive, les parts de fonds d'investissement ou professionnel spécialisé, de fonds d'investissement alternatifs, de sociétés d'investissement en capital à risque et de sociétés anonymes luxembourgeoises non cotées (SOPARFI ou autre), ainsi que des terrains et biens immobiliers.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 50% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 50% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant

dépasser le seuil de 15% des actifs bruts pour les autres instruments et les parts et actions d'OPC dont la liquidité n'est pas journalière, ayant recours à des stratégies avec effets de levier ou dont les actifs sous-jacents sont des obligations, respectivement de la dette de type « high yield ». Une restriction supplémentaire particulière s'impose à l'égard des OPC de dette obligataire « high yield », dont le poids est limité à 7,5% des actifs bruts du compartiment.

Les investissements envers un même émetteur ou une même contrepartie ne pourront dépasser 25% des actifs bruts. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

La stratégie d'investissement du compartiment CLP-BCEE se fait par la prise en compte des facteurs environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance en ligne avec la politique générale de Spuerkeess.

3.10. Provisions

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour Spuerkeess une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Spuerkeess comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-Gaap » mais non éligibles sous le référentiel IFRS, Spuerkeess déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour risque potentiel sur les postes d'actif, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan ;
- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de remploi acquis ou constitués par l'entreprise.

3.11. Impôts courants et impôts différés

Les impôts courants sont calculés en conformité avec les lois fiscales en vigueur au moment du calcul et par rapport à l'année de référence.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de Spuerkeess sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « autres éléments du résultat global ».

4. NOTES AU BILAN⁵

(en euros)

4.1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques*	31/12/2023	31/12/2024
Caisse	79.367.153	63.914.459
Dépôts auprès des banques centrales	7.073.199.664	6.645.051.674
Autres dépôts à vue	735.210.731	701.972.816
Total	7.887.777.548	7.410.938.949
dont dépréciations d'actifs financiers	-651.509	-889.062

* durée inférieure à 1 an

Évolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	1.496.616	-	-	1.496.616
Variations	-856.334	11.227	-	-845.107
Augmentation suite à acquisition ou origination	4.858	-	-	4.858
Diminution suite à remboursement	-22.628	-	-	-22.628
Changement lié au risque de crédit	-840.132	11.227	-	-828.905
Autres changements	4.441	-	-	4.441
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	-2.873	-	-	-2.873
Situation au 31 décembre 2023	640.282	11.227	-	651.509

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-

Encours hors dépréciation au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	7.884.925.937	3.503.120	-	7.888.429.057

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2024	640.282	11.227	-	651.509
Variations	-176.985	414.538	-	237.553
Augmentation suite à acquisition ou origination	128	-	-	128
Diminution suite à remboursement	-20.633	-	-	-20.633
Changement lié au risque de crédit	-14.018	414.538	-	400.520
Autres changements	-146.123	-	-	-146.123
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	3.661	-	-	3.661
Situation au 31 décembre 2024	463.296	425.766	-	889.062

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-

Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	7.378.488.011	33.340.000	-	7.411.828.011

4.2. Prêts et avances au coût amorti – Établissements de crédit

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Prêts interbancaires	559.277.084	5.607.053	564.884.137	630.633.760	51.307.069	681.940.829
Prise/Mise en pension	2.535.341.720	75.256.466	2.610.598.186	2.246.973.696	412.377.775	2.659.351.471
Location financement	21.884	45.236	67.119	214.818	1.189.566	1.404.384
Autres	69.121.345	-	69.121.345	35.709.518	-	35.709.518
Total	3.163.762.033	80.908.755	3.244.670.787	2.913.531.792	464.874.410	3.378.406.203
dont dépréciations d'actifs financiers	-35.088	-887	-35.975	-117.847	-33.260	-151.107
Crédits confirmés non utilisés			257.908.123			184.479.941

Dans le cas des opérations de prise en pension, Spuerkeess devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit de vendre ou de collatéraliser ces titres. En 2024 et en 2023, Spuerkeess a réutilisé des titres issus d'opérations de prise en pension.

Évolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	580.875	39	-	580.913
Variations	-544.919	-20	-	-544.939
Augmentation suite à acquisition ou origination	52.338	-	-	52.338
Diminution suite à remboursement	-14.850	-5	-	-14.855
Changement lié au risque de crédit	-597.216	-15	-	-597.231
Autres changements	14.493	-	-	14.493
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	316	-	-	316
Situation au 31 décembre 2023	35.957	19	-	35.975
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	290	-290	-	-
Transfert du stage 2	-3.827	3.827	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours hors dépréciation au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	3.244.701.457	5.305	-	3.244.706.762
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2024	35.957	19	-	35.975
Variations	101.896	13.236	-	115.132
Augmentation suite à acquisition ou origination	239.041	2	-	239.043
Diminution suite à remboursement	-9.557	-9	-	-9.566
Changement lié au risque de crédit	-66.067	10.368	-	-55.699
Autres changements	-61.521	2.875	-	-58.646
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2024	137.853	13.254	-	151.107
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-89.195	89.195	-	-
Transfert du stage 2	4.101	-4.101	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	3.377.706.838	850.472	-	3.378.557.310

Spuerkeess, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

4.3. Prêts et avances au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Clientèle « retail »	974.141.870	18.288.643.764	19.262.785.634	775.849.890	18.964.444.608	19.740.294.498
Clientèle « corporate »	2.242.354.736	4.108.770.407	6.351.125.143	2.241.093.975	4.150.417.599	6.391.511.574
Secteur public	621.038.588	732.738.576	1.353.777.164	106.762.237	952.293.314	1.059.055.551
Total	3.837.535.194	23.130.152.747	26.967.687.941	3.123.706.102	24.067.155.521	27.190.861.623
dont location financement	11.897.308	189.132.655	201.029.963	13.762.168	196.866.846	210.629.014
dont dépréciations d'actifs financiers	-86.363.405	-191.165.805	-277.529.210	-117.774.264	-310.445.108	-428.219.372
Crédits confirmés non utilisés			6.098.357.646			6.347.036.267

4.4. Dépréciations sur prêts et avances - Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2023	41.505.665	59.814.513	54.082.390	155.402.568
dont				
Clientèle « retail »	11.597.338	26.393.141	15.985.185	53.975.664
Clientèle « corporate »	29.849.764	33.312.073	38.097.205	101.259.041
Secteur public	58.564	109.299	-	167.863
Variations	1.863.369	24.395.489	95.867.784	122.126.642
Augmentation suite à acquisition et origination	16.823.766	2.496.293	5.285.123	24.605.182
Diminution suite à remboursement	-1.349.922	-1.094.964	-535.014	-2.979.900
Changement lié au risque de crédit	-21.869.766	26.566.955	87.761.274	92.458.463
Autres changements	8.262.695	-3.567.227	4.514.365	9.209.832
Amortissement	-	-2.228	-1.050.728	-1.052.956
Écart de change	-3.404	-3.339	-107.235	-113.978
Situation au 31 décembre 2023	43.369.034	84.210.002	149.950.174	277.529.210
dont				
Clientèle « retail »	12.319.570	44.387.431	53.089.560	109.796.561
Clientèle « corporate »	30.567.614	39.753.172	96.860.614	167.181.400
Secteur public	481.850	69.399	-	551.249

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	-776.810.573	612.271.245	164.539.328	-
Transfert du stage 1	-1.268.020.771	1.158.736.438	109.284.333	-
Transfert du stage 2	488.744.770	-563.525.855	74.781.085	-
Transfert du stage 3	2.465.428	17.060.662	-19.526.090	-
Clientèle « corporate »	-460.948.811	293.379.429	167.569.382	-
Transfert du stage 1	-686.370.144	601.625.926	84.744.218	-
Transfert du stage 2	223.596.923	-309.849.177	86.252.254	-
Transfert du stage 3	1.824.410	1.602.680	-3.427.090	-
Secteur public	3.271.977	-3.271.977	-	-
Transfert du stage 1	-1.561.051	1.561.051	-	-
Transfert du stage 2	4.833.028	-4.833.028	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours hors dépréciation au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	17.168.139.432	1.947.370.702	257.072.061	19.372.582.195
Clientèle « corporate »	4.981.458.985	1.242.032.566	294.814.993	6.518.306.544
Secteur public	1.323.902.253	30.426.160	-	1.354.328.413
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2024	43.369.034	84.210.002	149.950.174	277.529.210
dont				
Clientèle « retail »	12.319.570	44.387.431	53.089.560	109.796.561
Clientèle « corporate »	30.567.614	39.753.172	96.860.614	167.181.400
Secteur public	481.850	69.399	-	551.249
Variations	4.269.254	111.679.853	34.741.055	150.690.162
Augmentation suite à acquisition et origination	13.662.687	16.366.613	11.399.675	41.428.975
Diminution suite à remboursement	-2.463.841	-3.914.309	-4.808.235	-11.186.384
Changement lié au risque de crédit	-18.885.862	-15.056.042	11.640.554	-22.301.350
Autres changements	11.955.242	114.280.625	24.170.988	150.406.855
Amortissement	-	-	-7.626.018	-7.626.018
Écart de change	1.028	2.966	-35.909	-31.915
Situation au 31 décembre 2024	47.638.288	195.889.855	184.691.229	428.219.372
dont				
Clientèle « retail »	26.083.783	84.794.813	65.540.055	176.418.651
Clientèle « corporate »	21.493.151	111.037.868	119.151.174	251.682.193
Secteur public	61.354	57.174	-	118.528

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	-114.953.163	-36.843.481	151.796.644	-
Transfert du stage 1	-833.095.598	729.733.955	103.361.643	-
Transfert du stage 2	712.690.104	-821.059.772	108.369.668	-
Transfert du stage 3	5.452.331	54.482.336	-59.934.667	-
Clientèle « corporate »	-1.110.039.621	894.204.417	215.835.204	-
Transfert du stage 1	-1.424.447.130	1.320.781.807	103.665.323	-
Transfert du stage 2	313.550.517	-435.590.208	122.039.691	-
Transfert du stage 3	856.992	9.012.817	-9.869.809	-
Secteur public	1.575.222	-1.575.222	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	1.575.222	-1.575.222	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	17.809.024.453	1.734.140.413	373.548.283	19.916.713.149
Clientèle « corporate »	3.655.647.911	2.485.594.263	501.951.592	6.643.193.766
Secteur public	1.029.325.814	29.848.265	-	1.059.174.079

Les « autres changements » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques apportés au modèle de pertes de crédit attendues (cf. section 3.3.4).

En sus des informations sur les dépréciations de valeur sur les « prêts et avances au coût amorti – Clientèle », Spuerkeess publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou d'un sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que Spuerkeess aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

Au 31/12/2023	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	331.243.777	-4.029.419	105.974.061	-20.673.163	437.217.838	-24.702.582
Clientèle « corporate »	121.629.665	-2.829.805	153.277.729	-44.759.609	274.907.394	-47.589.413
Total	452.873.442	-6.859.224	259.251.790	-65.432.771	712.125.233	-72.291.995

Au 31/12/2024	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	273.297.493	-8.978.600	112.629.782	-13.516.168	385.927.275	-22.494.768
Clientèle « corporate »	103.724.699	-3.201.209	205.773.696	-49.577.255	309.498.395	-52.778.464
Total	377.022.192	-12.179.809	318.403.478	-63.093.423	695.425.670	-75.273.232

4.4. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	131.477.857	46.559.933	178.037.790	224.449.601	38.230.027	262.679.628
Total	131.477.857	46.559.933	178.037.790	224.449.601	38.230.027	262.679.628

Passifs	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	243.373.036	41.820.715	285.193.752	122.287.953	34.477.410	156.765.363
Total	243.373.036	41.820.715	285.193.752	122.287.953	34.477.410	156.765.363

4.5. Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	161.408.188	152.137.959	313.546.147	89.541.056	77.237.160	166.778.216
Secteur public	20.248.655	23.876.499	44.125.154	24.073.646	-	24.073.646
Établissements de crédit	122.441.489	108.321.101	230.762.590	53.105.740	60.392.849	113.498.589
Clientèle « corporate »	18.718.045	19.940.359	38.658.404	12.361.670	16.844.311	29.205.981
Prêts et avances	2.033.436	42.068.726	44.102.162	34.327.209	6.369.928	40.697.138
Secteur public	-	-	-	-	-	-
Établissement de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	2.033.436	42.068.726	44.102.162	34.327.209	6.369.928	40.697.138
Total	163.441.624	194.206.685	357.648.309	123.868.266	83.607.088	207.475.354
dont évaluation latente	-1.199.628	-11.827.835	-13.027.463	2.715.303	-9.245.930	-6.530.627

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9, ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes :

Instruments de dettes	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier	393.672.082	313.546.147
Acquisitions	40.405.967	4.567.043
Ventes / Remboursements	-138.475.554	-158.439.602
Résultats réalisés	-961.954	-
Proratas d'intérêts	6.953.295	789.416
Évaluations latentes	11.889.524	6.099.983
Différence de change	62.787	215.229
Situation au 31 décembre	313.546.147	166.778.216

4.6. Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=<1 an	> 1 an		=<1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes						
Secteur public	421.052.487	2.283.870.843	2.704.923.331	229.265.255	2.672.843.771	2.902.109.026
Etablissements de crédit	2.061.102.996	4.361.861.431	6.422.964.427	1.808.766.716	4.834.197.138	6.642.963.854
Clientèle « corporate »	584.733.816	5.104.099.995	5.688.833.811	637.112.069	5.428.006.953	6.065.119.022
Total	3.066.889.299	11.749.832.269	14.816.721.568	2.675.144.040	12.935.047.862	15.610.191.902
dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable	-19.603.091	-313.749.407	-333.352.498	-9.449.298	-127.538.836	-136.988.134
dont dépréciations d'actifs financiers	-1.025.748	-9.345.013	-10.370.761	-970.504	-13.582.157	-14.552.661

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier	13.571.433.724	14.816.721.568
Acquisitions	4.294.245.866	3.707.665.399
Ventes / Remboursements	-3.499.779.018	-3.246.513.453
Résultats réalisés	-1.121.257	-491.859
Proratas d'intérêts	58.205.092	65.033.949
Évaluations latentes	466.508.205	196.856.223
Dépréciations	454.181	-4.181.900
Différence de change	-73.225.225	75.101.975
Situation au 31 décembre	14.816.721.568	15.610.191.902

Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	10.211.691	409.117	204.134	10.824.942
dont				
Secteur public	1.011.249	-	-	1.011.249
Établissements de crédit	4.947.711	-	-	4.947.711
Clientèle « corporate »	4.252.731	409.117	204.134	4.865.982
Variations	-407.450	6.806	-53.536	-454.181
Augmentation suite à acquisition et origination	2.552.928	35.772	150.598	2.739.298
Diminution suite à remboursement	-152.602	-1.989	-	-154.591
Changement lié au risque de crédit	-7.703.414	-26.651	-204.134	-7.934.200
Autres changements en net	4.911.033	-	-	4.911.033
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	-15.395	-326	-	-15.721
Situation au 31 décembre 2023	9.804.240	415.923	150.598	10.370.761
dont				
Secteur public	3.998.994	-	-	3.998.994
Établissements de crédit	2.943.098	11.729	-	2.954.827
Clientèle « corporate »	2.862.148	404.194	150.598	3.416.940
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Établissements de crédit	-2.875.186	2.875.186	-	-
Transfert du stage 1	-2.875.186	2.875.186	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-33.517.569	33.517.569	-	-
Transfert du stage 1	-46.648.544	46.648.544	-	-
Transfert du stage 2	13.130.975	-13.130.975	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours hors dépréciation au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.708.922.324	-	-	2.708.922.324
Établissements de crédit	6.423.044.069	2.875.186	-	6.425.919.255
Clientèle « corporate »	5.576.163.804	115.859.903	227.044	5.692.250.750

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2024	9.804.240	415.923	150.598	10.370.761
dont				
Secteur public	3.998.994	-	-	3.998.994
Établissements de crédit	2.943.098	11.729	-	2.954.828
Clientèle « corporate »	2.862.148	404.194	150.598	3.416.940
Variations	3.143.606	1.038.294	-	4.181.900
Augmentation suite à acquisition et origination	3.058.688	-	-	3.058.688
Diminution suite à remboursement	-100.679	-2.825	-1.564.925	-1.668.429
Changement lié au risque de crédit	-1.946.952	127.647	1.564.925	-254.380
Autres changements en net	2.091.858	910.841	-	3.002.698
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	40.691	2.631	-	43.322
Situation au 31 décembre 2024	12.947.846	1.454.217	150.598	14.552.661
dont				
Secteur public	5.134.884	-	-	5.134.884
Établissements de crédit	3.162.767	67.253	-	3.230.020
Clientèle « corporate »	4.650.195	1.386.964	150.598	6.187.757
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-2.018.068	2.018.068	-	-
Transfert du stage 1	-4.999.107	4.999.107	-	-
Transfert du stage 2	2.981.039	-2.981.039	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	1.992.363	-1.992.363	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	1.992.363	-1.992.363	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.907.243.911	-	-	2.907.243.911
Établissements de crédit	6.641.194.767	4.999.107	-	6.646.193.874
Clientèle « corporate »	5.990.589.695	80.490.040	227.044	6.071.306.779

Les « autres changements en net » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques apportés au modèle de pertes de crédit attendues (cf. section 3.3.4).

4.7. Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Cette rubrique reprend les instruments de dettes sous forme d'obligations à taux variable, à taux fixe et autres taux sous condition du respect du critère du SPPI dans le contexte du modèle d'affaires

« Hold to Collect and Sell » (HTC&S).

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes						
Secteur public	-	26.417.285	26.417.285	4.935.987	21.975.034	26.911.021
Établissements de crédit	-	4.674.550	4.674.550	-	4.814.763	4.814.763
Total	-	31.091.835	31.091.835	4.935.987	26.789.797	31.725.784
dont évaluation latente à la clôture	-	-2.481.984	-2.481.984	-65.783	-1.783.117	-1.848.900

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres sur l'évaluation latente est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2024 à EUR -1.398.818 et à EUR -1.842.641 pour l'exercice précédent.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier	29.626.380	31.091.835
Proratas d'intérêts	89	864
Évaluations latentes	1.465.366	633.084
Situation au 31 décembre	31.091.835	31.725.783

4.8. Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Instruments de capitaux propres		
Établissements de crédit	8.025.523	8.309.625
Clientèle « corporate »	734.828.314	826.900.238
Total	742.853.837	835.209.863
dont évaluation latente par la réserve de réévaluation	465.465.699	556.117.622
Dividendes encaissés sur la période	44.437.715	42.545.832
dont dividendes de positions vendues pendant la période	-	-
Plus/moins-values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	-241.250	-66

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres en relation avec l'évaluation latente des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation, ainsi que des parts dans les entreprises associées et dans les filiales est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2024 à EUR 1.781.806.361 et à EUR 1.463.897.489 pour l'exercice précédent.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier	881.841.929	742.853.837
Acquisitions	-	85.360
Ventes / Remboursements	-520.671	-1.420.222
Transferts vers Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-221.832	-
Résultats réalisés par les fonds propres	-241.250	-66
Évaluations latentes	-136.247.084	90.651.990
Différence de change	-1.757.255	3.038.964
Situation au 31 décembre	742.853.837	835.209.863

4.9. Parts dans les entreprises associées et dans les filiales

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2023
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	7.995.477
i-Hub S.A.	20,00	8.750.000	8.750.000
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	422.473.517
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	82.367.025
LuxConstellation S.A.	30,00	75.000	75.000
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	146.261
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	1.863.278
Lux-Fund Advisory S.A.	39,38	45.983	1.049.402
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	332.764.351
Visalux S.C.	40,90	438.049	3.047.345
Spuerkeess Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	24.826.697
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	9.365.352
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	129.977.385
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	45.891.446
Total		72.757.776	1.070.592.536
Dividendes encaissés sur la période			32.710.820
dont dividendes de positions vendues pendant la période			-
Plus/moins-values réalisées sur ventes/liquidations dans les capitaux propres			192.863

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2024
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	17.821.371
i-Hub S.A.	20,00	8.750.000	941.098
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	565.427.096
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	97.038.460
LuxConstellation S.A.	30,00	75.000	682.385
Europay Luxembourg S.C.	30,00	70.342	150.020
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	1.659.999
Lux-Fund Advisory S.A.	37,47	45.929	1.060.864
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	368.808.204
Visalux S.C.	40,90	438.049	10.954.050
Prolog Luxembourg S.A.	43,96	7.472.367	7.472.367
Spuerkeess Asset Management S.A.	100,00	4.237.500	31.000.000
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	9.706.203
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	149.739.865
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	38.196.083
Total		83.212.316	1.300.658.065
Dividendes encaissés sur la période			45.995.938
dont dividendes de positions vendues pendant la période			-
Plus/moins-values réalisées sur ventes/liquidations dans les capitaux propres			-116.313

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable

Entreprises associées et filiales	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier	961.366.726	1.070.592.536
Acquisitions	2.259.978	10.572.367
Ventes / liquidations	-1.850	-117.826
Résultats réalisés par les fonds propres	192.863	-116.313
Évaluations latentes	106.774.819	219.727.301
Situation au 31 décembre	1.070.592.536	1.300.658.065

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres en relation avec l'évaluation latente des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation, ainsi que des parts dans les entreprises associées et dans les filiales est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2024 à EUR 1.781.806.361 et à EUR 1.463.897.489 pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2024, Spuerkeess a co-fondé avec d'autres établissements financiers de la place financière du Luxembourg, la société Prolog Luxembourg S.A.. Sa participation s'élève à 43,96%. La Banque a également augmenté sa participation directe dans Spuerkeess Asset Management S.A. à 100%.

4.10. Nantissement de titres

Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension bilatérales

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Instruments de dettes émis par le secteur public	38.912.190	131.796.438
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	281.170.376	208.521.126
Instruments de dettes émis - autres	150.937.315	83.098.795
Total	471.019.881	423.416.359

Les instruments de dettes sont issus principalement de la rubrique des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

Titres prêtés et autres nantissements

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	399.736.830	426.944.800
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	-	299.036.198
Instruments de dettes émis - autres	-	18.006.300
Total	399.736.830	743.987.298

4.11. Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles

Spuerkeess n'a pas détenu d'obligations convertibles au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

4.12. Instruments dérivés

Au niveau des instruments financiers dérivés, Spuerkeess distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions sont exclusivement détenus en contrepartie de transactions (couverture économique) et non pas à des fins spéculatives. Pour les instruments dérivés de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur de Spuerkeess consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de dépôts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts peuvent faire l'objet d'une micro- ou d'une macro-couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.
- couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie s'applique à deux types de risques. D'une part, Spuerkeess applique ce type de couverture pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. D'autre part elle s'applique à des obligations à taux fixes en devises pour lesquelles Spuerkeess juge nécessaire de couvrir le risque de change. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS et de CIRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.

Rubriques au 31/12/2023	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	178.037.790	285.193.752	26.198.771.655
Opérations liées au taux de change	139.702.847	255.802.676	16.772.571.233
- Swaps de change et change à terme	139.702.847	253.859.231	16.746.218.552
- CCIS	-	1.943.445	26.352.681
Opérations liées au taux d'intérêts	38.334.943	29.391.076	9.426.200.423
- IRS	38.334.943	29.391.076	9.426.200.423
- autres	-	-	-
Micro-couverture de juste valeur	578.027.876	353.463.971	13.525.428.462
Opérations liées au taux de change	145.411.777	105.866.141	2.664.023.740
- CCIS	145.411.777	105.866.141	2.664.023.740
Opérations liées au taux d'intérêts	432.616.098	247.597.830	10.861.404.722
- IRS	432.616.098	247.597.830	10.861.404.722
Macro-couverture de juste valeur	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
Opérations liées au taux d'intérêts	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
- IRS	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	24.086	753.281	17.802.934
Opérations liées au taux de change	-	753.281	12.402.934
- CCIS	-	753.281	12.402.934
Opérations liées au taux d'intérêts	24.086	-	5.400,000
- IRS	24.086	-	5.400,000

Rubriques au 31/12/2024	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	262.679.628	156.765.363	26.035.539.101
Opérations liées au taux de change	222.823.345	131.107.896	18.388.641.256
- Swaps de change et change à terme	222.823.345	125.524.997	18.360.883.631
- CCIS	-	5.582.899	27.757.625
Opérations liées au taux d'intérêts	39.856.283	25.657.467	7.646.897.844
- IRS	39.791.317	25.557.986	7.602.897.844
- autres	64.966	99.481	44.000.000
Micro-couverture de juste valeur	425.195.653	410.712.614	13.472.575.172
Opérations liées au taux de change	135.640.824	143.663.060	2.734.309.329
- CCIS	135.640.824	143.663.060	2.734.309.329
Opérations liées au taux d'intérêts	289.554.829	267.049.554	10.738.265.843
- IRS	289.554.829	267.049.554	10.738.265.843
Macro-couverture de juste valeur	452.933.771	102.311.991	7.003.578.867
Opérations liées au taux d'intérêts	452.933.771	102.311.991	7.003.578.867
- IRS	452.933.771	102.311.991	7.003.578.867
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	18.132	-	2.400,000
Opérations liées au taux de change	-	-	-
- CCIS	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	18.132	-	2.400,000
- IRS	18.132	-	2.400,000

Couvertures de juste valeur au 31/12/2023	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Ineffi- cience	Taux d'effi- cience
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, prêts et avances au coût amorti - Clientèle, variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	-294.364.562	-414.463.731	420.883.132	6.419.400	101,55%
		Macro-couverture	-477.452.432	-259.490.719	265.014.791	5.524.072	102,13%
Instruments du passif taux fixe	Émissions de titres	Micro-couverture	50.740.746	25.433.310	-26.360.002	-926.692	103,64%
Risque taux de change							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	-91.931.553	-92.766.225	95.385.454	2.619.228	102,82%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	-111.220	-320.419	322.924	2.505	100,78%
Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2023							
				Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	
						continuité de la cou- verture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle			-29.552	-	24.782	-
Risque taux de change							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti			37.036	-	-11.825	-

**Couvertures de juste
valeur
au 31/12/2024**

	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instru- ments cou- verts	Variation de juste valeur instruments de couver- ture	Variation de juste valeur instruments couverts	Ineffi- cience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, prêts et avances au coût amorti, dépôts évalués au coût amorti - Clientèle, variation de juste valeur d'un portefeuille d'instru- ments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	-87.980.497	-203.351.640	206.384.065	3.032.425	101,49%
		Macro-couverture	-341.108.811	-135.506.558	138.426.441	2.919.883	102,15%
Instruments du passif taux fixe	Émissions de titres	Micro-couverture	36.002.472	14.810.270	-14.738.274	71.996	99,51%
	Dépôts évalués au coût amorti	Macro-couverture	-12.726.327	12.609.062	-12.726.327	-117.265	100,93%

Risque taux de change

Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	-81.807.194	-9.255.695	10.124.359	868.664	109,39%
Instruments du passif taux fixe	Émissions de titres	Micro-couverture	892.037	-1.042.237	1.003.256	-38.981	96,26%

**Couvertures de flux de
trésorerie
au 31/12/2024**

	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couver- ture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	
				continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts					
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-6.617	-	18.164	-
Risque taux de change					
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	11.825	-	-	-

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2023	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	13.638.514
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-756.515.203
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	755.246.299
partie inefficente	14.907.418
Couverture de flux de trésorerie	7.484
partie inefficente	-
partie efficiente	7.484
reclassée en compte de résultat sur la période	-
Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2023	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1^{er} janvier 2023	5.472
Variation de juste valeur liée à la couverture :	7.484
du risque de taux d'intérêt	-29.552
du risque de change	37.036
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
du risque de taux d'intérêt	-
du risque de change	-
Solde au 31 décembre 2023	12.956
Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2024	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	6.736.723
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-327.959.201
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	328.473.522
partie inefficente	6.222.402
Couverture de flux de trésorerie	5.208
partie inefficente	-
partie efficiente	5.208
reclassée en compte de résultat sur la période	-
Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2024	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1^{er} janvier 2024	12.956
Variation de juste valeur liée à la couverture :	5.208
du risque de taux d'intérêt	-6.617
du risque de change	11.825
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
du risque de taux d'intérêt	-
du risque de change	-
Solde au 31 décembre 2024	18.164

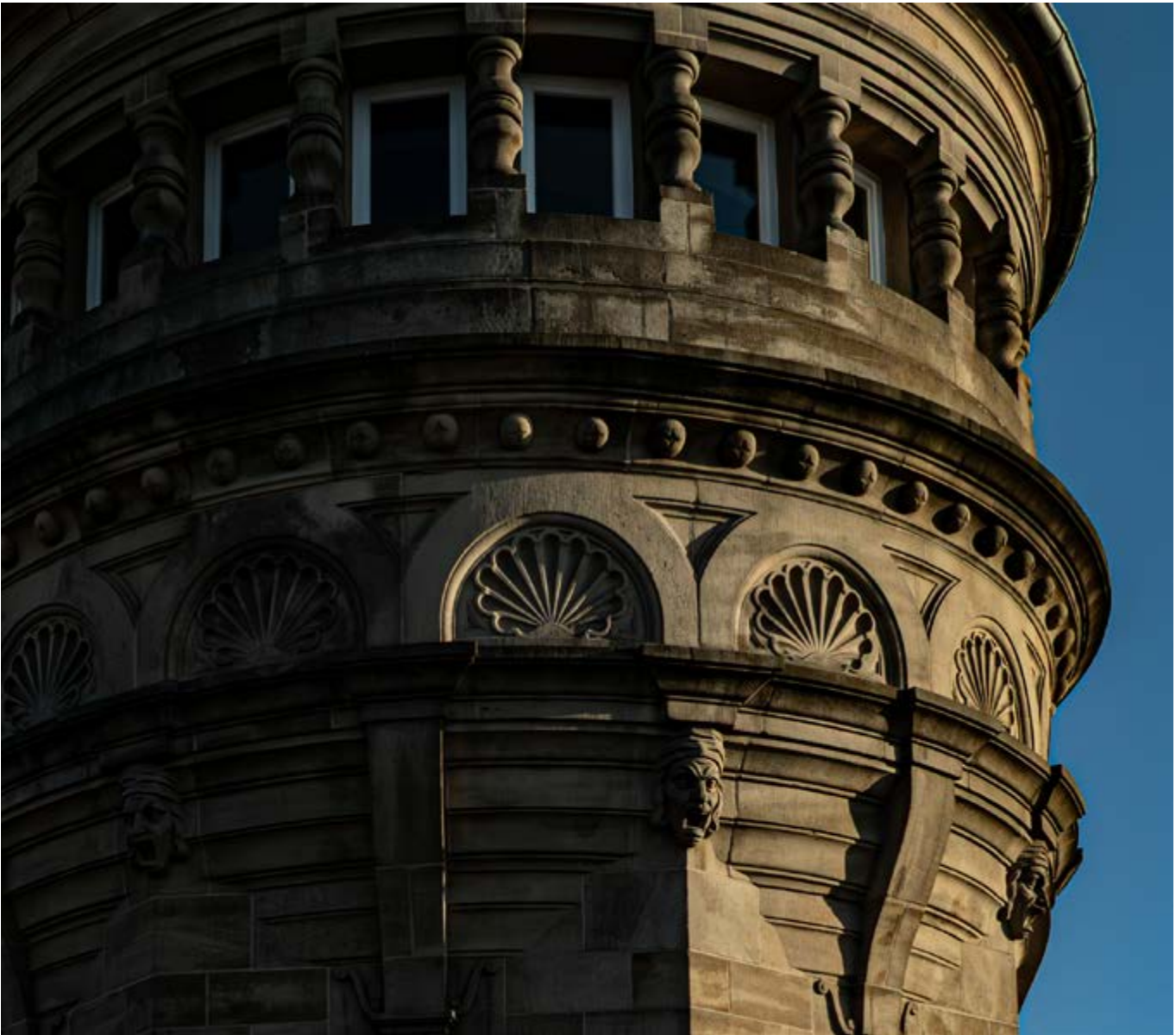
Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres pour la couverture des flux de trésorerie est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2024 à EUR 13.828 et à EUR 9.725 pour l'exercice précédent.

4.13. Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Actif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-488.436.242	-350.917.529
Passif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-	12.726.327

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle » et « Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle », couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts et de dépôts à taux fixe couverts par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2023 à 2024 s'explique essentiellement par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.



4.14. Immobilisations corporelles à usage propre

	Terrains et constructions			Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location	Autres matériels et mobiliers	
Situation au 1^{er} janvier 2023	374.675.948	21.110.886	56.226.875	452.013.709
Entrées	3.169.574	2.263.625	10.003.235	15.436.433
Sorties	-7.361.330	-	-8.293.234	-15.654.563
Situation au 31 décembre 2023	370.484.192	23.374.511	57.936.876	451.795.579
Amortissements cumulés				
Situation au 1^{er} janvier 2023	166.622.736	12.550.433	35.489.701	214.662.869
Amortissements	-7.328.083	-	-8.291.879	-15.619.962
Dotations aux amortissements	11.321.041	3.267.052	9.165.282	23.753.374
Situation au 31 décembre 2023	170.615.693	15.817.486	36.363.103	222.796.281
Valeur comptable nette				
Situation au 1^{er} janvier 2023	208.053.212	8.560.452	20.737.174	237.350.840
Situation au 31 décembre 2023	199.868.499	7.557.025	21.573.773	228.999.297
Situation au 1^{er} janvier 2024	370.484.192	23.374.511	57.936.876	451.795.579
Entrées	5.606.414	1.616.765	18.349.600	25.572.779
Sorties	-2.239.941	-	-12.396.819	-14.636.760
Situation au 31 décembre 2024	373.850.665	24.991.276	63.889.657	462.731.598
Amortissements cumulés				
Situation au 1^{er} janvier 2024	170.615.693	15.817.486	36.363.103	222.796.281
Amortissements	-2.042.551	-	-12.395.666	-14.438.217
Dotations aux amortissements	11.466.982	3.445.458	9.853.568	24.766.008
Situation au 31 décembre 2024	180.040.124	19.262.944	33.821.005	233.124.072
Valeur comptable nette				
Situation au 1^{er} janvier 2024	199.868.499	7.557.025	21.573.773	228.999.298
Situation au 31 décembre 2024	193.810.540	5.728.332	30.068.652	229.607.525

4.15. Immobilisations corporelles de placement

Situation au 1er janvier 2023	30.929.104
Entrées (acquisitions)	-
Entrées (dépenses d'investissement)	203.094
Sorties	-1.325.658
Situation au 31 décembre 2023	29.806.540
Amortissements cumulés	
Situation au 1er janvier 2023	19.585.137
Amortissements	-1.319.691
Dotations aux amortissements	897.800
Situation au 31 décembre 2023	19.163.245
Valeur comptable nette	
Situation au 1er janvier 2023	11.343.967
Situation au 31 décembre 2023	10.643.297
Situation au 1^{er} janvier 2024	29.806.540
Entrées (acquisitions)	-
Entrées (dépenses d'investissement)	-3.679
Sorties	-511.350
Situation au 31 décembre 2024	29.291.511
Amortissements cumulés	
Situation au 1^{er} janvier 2024	19.163.245
Amortissements	-591.019
Dotations aux amortissements	888.823
Situation au 31 décembre 2024	19.461.048
Valeur comptable nette	
Situation au 1^{er} janvier 2024	10.643.297
Situation au 31 décembre 2024	9.830.465

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élèvent à EUR 2.654.891 pour l'exercice 2024, contre EUR 3.487.406 pour l'exercice précédent. Les frais d'entretien pour l'exercice 2024 en relation avec les immeubles de placement s'élèvent à EUR 153.159 contre EUR 269.011 pour l'exercice précédent.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 99.283.609 à la fin de l'exercice 2024, contre EUR 92.291.550 à la fin de l'exercice 2023. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert de Spuerkeess en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.

4.16. Immobilisations incorporelles

Situation au 1^{er} janvier 2023	87.164.182
Entrées	31.196.267
Sorties	-16.910.106
Situation au 31 décembre 2023	101.450.343

Amortissements cumulés

Situation au 1^{er} janvier 2023	46.168.973
Amortissements	-16.910.106
Dotations aux amortissements	24.870.454
Situation au 31 décembre 2023	54.129.321

Valeur comptable nette

Situation au 1^{er} janvier 2023	40.995.209
Situation au 31 décembre 2023	47.321.022

Situation au 1^{er} janvier 2024	101.450.343
Entrées	41.986.069
Sorties	-19.965.898
Situation au 31 décembre 2024	123.470.514

Amortissements cumulés

Situation au 1^{er} janvier 2024	54.129.321
Amortissements	-19.965.898
Dotations aux amortissements	28.867.238
Situation au 31 décembre 2024	63.030.661

Valeur comptable nette

Situation au 1^{er} janvier 2024	47.321.022
Situation au 31 décembre 2024	60.439.853

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.17. Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		
Clientèle « corporate »	919.434	-
Total	919.434	-
dont évaluation latente par la réserve de réévaluation	697.602	-

Spuerkeess renseigne dans cette rubrique les actifs corporels et actifs financiers détenus dans une optique de vente à court terme en accord avec les dispositions de la norme IFRS 5.

Les participations classées comme détenues en vue de la vente au 31 décembre 2023 représentent des parts de SES Global dans le contexte d'un programme de rachat non encore clôturé. Ces parts ont été définitivement cédées au courant de la deuxième moitié de l'exercice 2024.

	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier	-	919.434
Ventes	-	-919.434
Transferts	221.832	-
Résultats réalisés par les capitaux propres	-	6.530.979
Evaluations latentes	697.602	-6.530.979
Situation au 31 décembre	919.434	-

4.18. Impôts : Actifs et passifs d'impôts

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels Spuerkeess pourrait être assujettie en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2024, Spuerkeess enregistre une dette nette d'impôts courants de EUR 64.368.290 contre une créance nette d'impôts courants de EUR 2.197.401 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, Spuerkeess calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat et du résultat de cession des valeurs mobilières non reclassé en compte de résultat. Ainsi, la charge fiscale globale des collectivités au taux d'imposition nominal est de 24,94% depuis l'exercice 2019. En 2024, le Gouvernement luxembourgeois a décidé de baisser le taux à 23,87% pour l'exercice 2025. Ce taux a été utilisé pour la détermination des impôts différés vu le caractère futur de cet impôt.

Au 31 décembre 2024, Spuerkeess enregistre un actif d'impôts différés de EUR 86.640.060 et un passif d'impôts différés de EUR 5.092.506.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2023	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2023
Impôts différés actifs	59.663.338	27.963.796	-	87.627.134
Impôts différés passifs	-913.515	-1.619.085	-	-2.532.600
Impôts différés actifs / passifs nets	58.749.823	26.344.710	-	85.094.533

Rubriques	01/01/2024	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2024
Impôts différés actifs	87.627.134	-987.074	-	86.640.060
Impôts différés passifs	-2.532.600	-2.559.905	-	-5.092.506
Impôts différés actifs / passifs nets	85.094.533	-3.546.979	-	81.547.554

4.18.1. Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Impôts courants	2.197.401	-
Impôt sur le revenu	16.454.000	-
Impôt commercial	-14.235.734	-
Impôt sur la fortune	-20.865	-
Impôts différés	87.627.134	86.640.060
Actifs d'impôts	89.824.535	86.640.060

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	2.949	-
Instruments de dettes - application de la juste valeur	612.250	438.589
Instruments de capitaux - application de la juste valeur	854.610	9.231.340
Écart actuariel lié aux avantages du personnel	86.157.324	76.970.131
Actifs d'impôts différés	87.627.134	86.640.060

4.18.2. Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Impôts courants	-	64.368.290
Impôt sur le revenu	-	30.513.465
Impôt commercial	-	33.833.960
Impôt sur la fortune	-	20.865
Impôts différés	2.532.600	5.092.506
Passifs d'impôts	2.532.600	69.460.796

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	6.181	4.336
Instruments de dettes - application de la juste valeur	-	-
Instruments de capitaux - application de la juste valeur	955.183	988.350
Écart actuariel lié aux avantages du personnel	1.571.237	4.099.820
Passifs d'impôts différés	2.532.600	5.092.506

4.19. Autres actifs

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Suspens opérationnels	13.373.360	16.035.569
Débiteurs privilégiés ou garantis	9.693.164	2.450.445
Autres	1.706.638	6.499
Total	24.773.162	18.492.513

4.20. Dépôts évalués au coût amorti – Établissements de crédit

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Dépôts interbancaires	4.862.965.509	27.078.368	4.890.043.877	4.099.564.939	-	4.099.564.939
dont dépôts banques centrales	48.627	-	48.627	165.906	-	165.906
Mise/Prise en pension	460.368.372	-	460.368.372	421.113.912	-	421.113.912
Autres passifs financiers	74.298.068	-	74.298.068	35.372.214	-	35.372.214
Total	5.397.631.950	27.078.368	5.424.710.317	4.556.051.065	-	4.556.051.065

4.21 Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Secteur privé	32.376.369.158	284.686.376	32.661.055.534	34.508.022.085	371.267.878	34.879.289.963
- Comptes à vue et à préavis	11.722.870.720	-	11.722.870.720	11.647.659.234	-	11.647.659.234
- Comptes à terme	8.692.513.100	284.686.376	8.977.199.476	9.686.387.918	371.267.878	10.057.655.796
- Épargne	11.960.985.339	-	11.960.985.339	13.173.974.933	-	13.173.974.933
Secteur public	6.419.883.574	1.061.990.553	7.481.874.127	6.210.513.702	1.117.343.131	7.327.856.832
Total	38.796.252.732	1.346.676.929	40.142.929.661	40.718.535.787	1.488.611.009	42.207.146.795

4.22. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Émissions non subordonnées	15.029.065	154.462.778	169.491.843	8.949.672	331.828.370	340.778.042
Total	15.029.065	154.462.778	169.491.843	8.949.672	331.828.370	340.778.042
dont évaluation latente	355.348	-17.936.498	-17.581.150	-2.649.801	-12.723.290	-15.373.091

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Émissions	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier	131.633.032	169.491.843
Émissions	24.220.000	179.822.476
Remboursements/rachats	-	-14.220.000
Proratas d'intérêts	2.583.869	3.599.652
Évaluations latentes	11.419.433	2.208.058
Différence de change	-364.491	-123.987
Situation au 31 décembre	169.491.843	340.778.042

4.23. Émissions de titres

Rubriques	31/12/2023			31/12/2024		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Bons de caisse	11.133.603	1.834.869	12.968.471	9.492.263	-	9.492.263
Papier commercial	2.537.079.223	-	2.537.079.223	1.836.862.829	-	1.836.862.829
Medium Term Notes et autres émissions	121.226.351	996.730.984	1.117.957.335	31.031.906	615.015.447	646.047.353
Total	2.669.439.176	998.565.853	3.668.005.029	1.877.386.998	615.015.447	2.492.402.445
dont émissions subordonnées	-	-	-	-	-	-
dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable	-12.726	-50.616.800	-50.629.526	-116.497	-36.778.012	-36.894.509

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la bourse de Luxembourg.

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont gérés en mode « run-off ».

Spurkeess n'affiche plus d'émissions subordonnées.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Émissions	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier	637.629.532	1.117.957.335
Émissions	450.742.716	213.989.251
Remboursements/rachats	-1.503.556	-695.402.166
Résultats réalisés	-	24.808
Proratas d'intérêts	7.530.107	-4.347.708
Évaluations latentes	26.037.078	13.710.209
Différence de change	-2.478.542	115.624
Situation au 31 décembre	1.117.957.335	646.047.353

4.24. Provisions

Cette rubrique regroupe trois types de provisions, à savoir les provisions à caractère prudentiel admises sous le référentiel « Lux-Gaap », les provisions à constituer en application de la norme IAS 37 et les provisions selon la norme IFRS 9 sur les engagements hors bilan de Spuerkeess.

Mouvements de l'exercice :

	prudentielles	risques et charges	Provisions compte épargne temps	IFRS 9	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	301.069.353	10.226.115	28.705.503	25.274.931	365.275.902
Dotations	1.630.152	2.648.772	-	21.153.348	25.432.272
Reprises	-512.583	-3.900.000	-	-8.670.108	-13.082.690
Utilisation	-	-1.885.917	-	-	-1.885.917
Écart de change	-	-	-	237	237
Charge reprise sous frais du personnel	-	-	8.529.358	-	8.529.358
Situation au 31 décembre 2023	302.186.923	7.088.970	37.234.861	37.758.409	384.269.161
Situation au 1^{er} janvier 2024	302.186.923	7.088.970	37.234.861	37.758.409	384.269.161
Dotations	2.955.908	5.899.188	-	44.283.950	53.139.047
Reprises	-512.583	-3.015.000	-	-17.828.605	-21.356.188
Utilisation	-	-3.625.764	-	-	-3.625.764
Écart de change	-	-	-	1.121	1.121
Charge reprise sous frais du personnel	-	-	3.829.235	-	3.829.235
Situation au 31 décembre 2024	304.630.248	6.347.393	41.064.096	64.214.875	416.256.612

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges qui comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et les provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes.

La provision forfaitaire constitue une provision à caractère prudentiel, dont l'objectif est la constitution, au cours du temps et de manière anticyclique, d'une réserve afin de couvrir la matérialisation de risques probables, mais non encore avérés au moment de l'établissement des comptes annuels. Pour les exercices 2023 et 2024, Spuerkeess n'a enregistré ni dotation, ni reprise. Cette provision affiche dès lors un solde de EUR 263.327.190 à la fin des exercices 2023 et 2024.

La deuxième provision à caractère prudentiel est réalisée au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR. Le stock de cette provision s'élève à EUR 41.303.059 à la fin de l'exercice 2024 contre EUR 38.859.733 pour l'exercice précédent.

Détails des pertes de crédit attendues sur les engagements hors bilan :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	16.817.637	7.246.744	1.210.551	25.274.931
Variations	-162.386	1.478.050	11.167.814	12.483.478
Augmentation suite à acquisition ou origination	7.702.381	814.421	5.616.228	14.133.030
Diminution suite à remboursement	-5.823.137	-1.691.088	-1.155.883	-8.670.108
Changement lié au risque de crédit	-3.196.927	2.453.252	7.335.002	6.591.327
Autres changements	1.155.305	-98.534	-627.534	429.237
Écart de change	-8	-1	-	-8
Situation au 31 décembre 2023	16.655.251	8.724.794	12.378.364	37.758.409
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-345.426.393	335.822.593	9.603.800	-
Transfert du stage 2	77.386.252	-82.314.707	4.928.454	-
Transfert du stage 3	225.439	371.940	-597.379	-
Encours hors dépréciation au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	6.553.562.654	699.788.693	73.121.831	7.326.473.178
Situation au 1^{er} janvier 2024	16.655.251	8.724.794	12.378.364	37.758.409
Variations	-5.918.464	14.972.136	17.402.794	26.456.466
Augmentation suite à acquisition ou origination	3.169.513	4.309.338	2.520.139	9.998.990
Diminution suite à remboursement	-3.461.421	-3.613.330	-5.488.261	-12.563.012
Changement lié au risque de crédit	-2.475.806	7.319.820	19.939.959	24.783.973
Autres changements	-3.151.861	6.956.298	430.957	4.235.394
Écart de change	1.111	10	-	1.121
Situation au 31 décembre 2024	10.736.787	23.696.930	29.781.158	64.214.875
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-313.647.872	274.436.767	39.211.105	-
Transfert du stage 2	138.379.747	-158.627.072	20.247.325	-
Transfert du stage 3	268.539	910.523	-1.179.062	-
Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	6.227.957.805	1.120.013.741	128.045.818	7.476.017.364

Les « autres changements » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques apportés au modèle de pertes de crédit attendues (cf. section 3.3.4).

4.25. Autres passifs

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Suspens opérationnel	2.340.027	4.581.987
Créanciers privilégiés ou garantis	69.387.562	74.083.399
Dettes provenant de contrats de location	7.557.025	5.728.333
Autres	8.742.917	3.452.019
Total	88.027.531	87.845.738

4.26. Provisions liées aux avantages du personnel – Plan de pension à prestations définies

Principales estimations utilisées dans la détermination des provisions liées aux avantages du personnel :

Variables	31/12/2023	31/12/2024
Taux d'actualisation pour les personnes actives	3,40%	3,50%
Taux d'actualisation pour les rentiers	3,30%	3,30%
Croissance des salaires ayants droit avant 1999 (y inclus indexation)	3,00%	3,00%
Croissance des salaires ayants droit après 1999 (y inclus indexation)	4,25%	4,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Rendement induit	3,34%	3,38%

Le rendement induit de 3,38% en 2024 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2024.

Dotation nette aux provisions liées aux avantages du personnel renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2023	31/12/2024
Coût des services rendus	8.159.458	9.953.974
Coût financier	19.788.480	23.518.675
Rendement induit	-16.364.436	-17.375.925
Total	11.583.502	16.096.724

Engagements de pension :

	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier des engagements	556.272.806	703.921.052
Coût des services rendus	8.159.458	9.953.974
Coût financier	19.788.480	23.518.675
Prestations payées	-16.144.740	-17.433.921
Écart actuariel	135.845.048	-23.002.887
Situation au 31 décembre des engagements	703.921.052	696.956.893

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, Spuerkeess ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 17.433.921 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2023.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2023	2024
Écart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles		
- hypothèses financières	24.177.481	-6.559.869
- hypothèses démographiques	39.330.420	-
Écart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	72.337.147	-16.443.018
Total écart actuariel	135.845.048	-23.002.887

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2023	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	70.503.477	-61.003.466
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-42.889.850	50.833.950
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-27.350.932	29.036.640
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	21.308.289	-21.145.373

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2024	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	68.635.699	-59.459.986
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-38.386.280	45.683.191
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-26.933.471	28.588.734
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	21.087.464	-20.905.740

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2023	31/12/2024
Duration moyenne de l'engagement de pension	17,58 années	18,80 années
Analyse des échéances des engagements à payer	703.921.052	696.956.892
pensions de l'exercice non encore remboursées	9.064.941	9.076.908
engagements à payer jusqu'à 12 mois	16.071.314	18.116.136
engagements à payer entre 1 à 3 ans	33.951.099	38.194.719
engagements à payer entre 3 à 6 ans	57.064.533	61.356.552
engagements à payer entre 6 à 11 ans	101.514.778	104.722.832
engagements à payer entre 11 à 16 ans	98.331.063	98.884.576
engagements à payer au-delà de 16 ans	387.923.324	366.605.169

Actifs du plan de pension :

	2023	2024
Situation au 1^{er} janvier des actifs	460.019.704	520.066.675
Prestations payées	-16.144.740	-17.433.921
Contribution	31.127.320	63.231.958
Rendement induit	16.364.436	17.375.925
Écart d'évaluation	28.699.955	10.875.548
Situation au 31 décembre des actifs	520.066.675	594.116.185

En 2024, Spuerkeess a réalisé une contribution annuelle de EUR 63.231.958 contre une contribution annuelle de EUR 31.127.320 lors de l'exercice précédent.

Investissements du plan de pension :

2023	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	62.669.073	137.728.343	72.142.840	272.540.257
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	209.387.019	209.387.019
Investissement en biens immobiliers	-	-	14.674.326	14.674.326
Autres actifs (essentiellement dépôts)	23.465.073	-	-	23.465.073
Total	86.134.146	137.728.343	296.204.185	520.066.675

2024	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	50.022.610	140.750.767	97.785.471	288.558.848
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	257.443.393	257.443.393
Investissement en biens immobiliers	-	-	-	-
Autres actifs (essentiellement dépôts)	48.113.945	-	-	48.113.945
Total	98.136.555	140.750.767	355.228.863	594.116.185

Engagements nets de pension :

	2022	2023	2024
Engagements de pension	556.272.806	703.921.052	696.956.893
Juste valeur des actifs du plan	-460.019.704	-520.066.675	-594.116.185
Engagements non financés	96.253.102	183.854.377	102.840.708

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1^{er} janvier 2023	232.013.232
Variation nette 2023	107.145.093
Stock au 31 décembre 2023	339.158.325
Stock au 1^{er} janvier 2024	339.158.325
Variation nette 2024	-33.878.435
Stock au 31 décembre 2024	305.279.890

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres est net d'impôts différés et se chiffre pour l'exercice 2024 à EUR 232.409.584 et à EUR 254.572.242 pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2025, la contribution totale de Spuerkeess aux provisions liées aux avantages du personnel est estimée à EUR 43.281.933.

4.27. Plus- ou moins-value de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur

Cette rubrique dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres reprend les plus- ou moins-values réalisées sur des opérations d'instruments financiers réévalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-241.250	-66
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	192.863	-116.313
Actifs non-courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenues en vue de la vente	-	6.530.979
Total	-48.387	6.414.600

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2024 à EUR 6.445.209 et à EUR 14.314 pour l'exercice précédent.

4.28. Transactions avec les parties liées

Les parties liées de Spuerkeess sont les sociétés consolidées et mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de Spuerkeess.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché.

4.28.1. Relations entre Spuerkeess et les sociétés consolidées et mises en équivalence

	31/12/2023	31/12/2024
Dépôts des filiales auprès de la Banque	103.765.345	113.033.036
Intérêts sur dépôts	-	-

	31/12/2023	31/12/2024
Prêts des filiales auprès de la Banque	-	-
Intérêts sur prêts	-	-

4.28.2. Entités étatiques

Spuerkeess, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur Spuerkeess et Spuerkeess doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, Spuerkeess publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques tout en appliquant les dispositions du paragraphe 25 de la norme IAS 24.

ACTIF du Bilan	31/12/2023	31/12/2024
Prêts et avances au coût amorti	1.361.898.124	1.064.092.329
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	510.201.324	536.085.337
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	21.630.635	21.975.034
TOTAL à l'ACTIF	1.893.730.082	1.622.152.700

PASSIF du Bilan	31/12/2023	31/12/2024
Dépôts évalués au coût amorti	6.028.746.070	6.467.162.750
Autres	-	622.141
TOTAL au PASSIF	6.028.746.070	6.467.784.891

Le périmètre « Etat et autres entités étatiques » comprend les différentes entités dépendant directement ou indirectement du budget de l'Etat.

4.28.3. Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de Spuerkeess au titre des fonctions exercées à la Banque se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2024
Organe d'administration (9 membres) et commissaire de surveillance	553.000	525.585
Organe de direction (5 directeurs)	1.468.758	1.488.291
Total	2.021.758	2.013.876

4.28.3. Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de Spuerkeess

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de Spuerkeess se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Organe d'administration (9 membres) et commissaire de surveillance	3.786.246	3.300.873
Organe de direction (5 directeurs)	846.584	1.304.101
Total	4.632.831	4.604.974

4.29. Honoraires du réviseur d'entreprises agréé

	2023	2024
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	631.469	653.419
Autres services d'assurance	211.467	218.818
Autres	247.731	209.938
Total	1.090.667	1.082.175

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.30. Contributions et frais directs en rapport avec les instruments et mécanismes mis en place par l'Union Bancaire Européenne

Rubriques	2023	2024
Frais de supervision Banque centrale européenne ⁽¹⁾	1.940.764	2.170.860
Frais de supervision CSSF	797.606	794.477
Frais Conseil de Résolution Unique	714.371	1.248.719
Total	3.452.741	4.214.056
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	13.088.010	10.030.662
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	21.901.568	-
Total	34.989.578	10.030.662

(1) Spuerkeess a payé la facture relative à l'année 2023 en 2024.

Le 18 décembre 2015, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée.

La Loi a remplacé le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100,000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20,000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à

des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100,000 pour une période de 12 mois.

Le premier niveau cible des moyens financiers du FGDL était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. En principe cette cible a été atteinte fin 2018, grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

De 2019 à 2026, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer annuellement pour constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi. Le montant des moyens financiers du FRL a dépassé fin 2023 le volume de 1% des dépôts garantis de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi. Il n'y avait dès lors pas de contribution additionnelle exigée des établissements de crédit en 2024.

4.31. Éléments de hors-bilan

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Garanties d'achèvement	279.471.260	238.928.271
Lettres de crédit	99.394.597	105.576.351
Contre-garanties	526.676.050	538.964.666
Autres	36.989.823	48.443.928
Total	942.531.729	931.913.216

Engagements

Rubriques	31/12/2023	31/12/2024
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	12.571.080	12.587.939
Crédits confirmés non utilisés	6.356.265.369	6.511.537.044
Financements	3.207.630.189	3.439.557.770
Comptes courants	2.629.927.369	2.677.167.082
Autres	518.707.812	394.812.192
Crédits documentaires	15.100.000	-
Total	6.383.936.449	6.524.124.983

Un montant de EUR 64.214.875 lié au calcul des pertes de crédit attendues est enregistré à la rubrique « Provisions » au titre de l'exercice 2024, contre EUR 37.758.409 pour l'exercice précédent.

Gestion d'actifs de tiers

Spuerkeess assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

5. NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT⁶

(en euros)

5.1. Résultat d'intérêts

Intérêts perçus et produits assimilés	2023	2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	317.659.230	238.498.090
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	11.111.996	6.861.060
Actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	204.776	192.114
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	204.180.262	311.139.864
Prêts et avances évalués au coût amorti	1.171.896.872	1.234.199.918
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	952.721.708	1.269.973.907
Autres actifs	19.665.763	10.928.471
Intérêts perçus sur instruments du passif	386.263	223.168
Total	2.677.826.870	3.072.016.592
dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif	2.587.232.950	2.980.478.110
Intérêts payés et charges assimilées	2023	2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-186.503.419	-151.094.872
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-3.456.502	-8.422.922
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-911.565.381	-1.034.655.936
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-150.919.419	-119.481.975
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-643.287.770	-911.265.383
Autres passifs	-26.282	-83.607
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-4.448.205	-1.606.837
Total	-1.900.206.978	-2.226.611.532
dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif	-1.503.896.276	-1.800.263.240
Résultat d'intérêts	777.619.892	845.405.060
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1.396.129.160	1.556.491.421
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-1.066.959.287	-1.155.828.355

6. D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.2. Revenu de valeurs mobilières

Rubriques	2023	2024
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	44.551.144	42.545.831
Mises en équivalence	28.368.320	42.137.188
Filiales	4.342.500	3.858.750
Revenus de valeurs mobilières	77.261.964	88.541.769

5.3. Commissions

Rubriques	2023	2024
Activités de crédit	56.227.965	62.070.618
Fonction de gestion	63.230.917	76.196.912
Comptes à vue et activités annexes	43.019.164	47.219.176
Activités liées aux fonds d'investissement	27.015.375	29.410.182
Autres (*)	7.919.860	8.084.477
Total commissions perçues	197.413.280	222.981.365
Activités de crédit	-5.665.438	-6.227.410
Fonction de gestion	-11.492.291	-13.638.270
Comptes à vue et activités annexes	-10.593.147	-10.890.686
Activités liées aux fonds d'investissement	-8.659.583	-2.951.712
Autres (*)	-3.748.388	-4.429.432
Total commissions payées	-40.158.847	-38.137.510
Total commissions	157.254.434	184.843.855

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés.

5.4. Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat

Rubriques	2023	2024
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-1.121.257	-491.859
Prêts et avances évalués au coût amorti	-24.510	-33.790
Passifs financiers évalués au coût amorti	-	24.808
Total	-1.145.767	-500.841

5.5. Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction

Rubriques	2023	2024
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	4.214	-276
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	-377.040	-4.228.559
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	11.365.083	9.748.001
Total	10.992.257	5.519.166

5.6. Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	2023	2024
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-11.419.433	-2.208.058
Total	-11.419.433	-2.208.058

5.7. Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	2023	2024
Valeurs mobilières à revenu fixe	9.353.402	4.871.021
Parts d'OPC	612.214	1.228.962
Prêts et avances	-188.186	396.853
Total	9.777.431	6.496.836

5.8. Résultat sur opérations de couverture

Rubriques	2023	2024
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	11.013.395	4.137.240
Émissions au passif couvertes par des instruments dérivés	-924.187	33.015
Prêts couverts par des instruments dérivés	3.549.306	2.683.732
Dépôts couverts par des instruments financiers dérivés	-	-117.264
Total	13.638.514	6.736.723
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	755.246.299	328.473.522
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	-741.607.785	-321.736.799
Total	13.638.514	6.736.723

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts et les dépôts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficacité est reprise sous la note 4.12.

5.9. Résultat de change

Rubriques	2023	2024
Résultat de change	20.753.692	22.121.071
Total	20.753.692	22.121.071

5.10. Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers

Rubriques	2023	2024
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	1.629.410	2.955.908
Total	1.629.410	2.955.908

5.11. Autres résultats nets d'exploitation

Rubriques	2023	2024
Autres produits d'exploitation	17.937.787	22.169.339
Autres charges d'exploitation	-3.512.609	-10.286.815
Autres résultats nets d'exploitation	14.425.178	11.882.524

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les évaluations de métaux précieux,
- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

Les rentrées sur créances amorties s'élèvent à EUR 9.612 pour l'année 2024 et à EUR 601 pour l'année 2023.

5.12. Frais de personnel

Rubriques	2023	2024
Rémunérations	228.991.559	239.213.698
Charges sociales	7.991.457	9.122.437
Pensions et dépenses similaires	17.168.163	18.247.342
Dotation aux provisions liées aux avantages du personnel	11.583.502	16.096.724
Autres frais de personnel	5.440.312	5.938.156
Total	271.174.993	288.618.357

5.13. Autres frais généraux administratifs

Rubriques	2023	2024
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	16.583.793	16.954.826
Loyers et maintenance des applications informatiques	37.528.191	39.040.527
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	43.210.569	53.657.803
Autres	12.159.894	12.218.422
Total	109.482.447	121.871.578

5.14. Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts

Rubriques	2023	2024
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	13.088.010	10.030.662
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	21.901.568	-
Total	34.989.578	10.030.662

Des informations complémentaires sur ces contributions sont reprises sous la note 4.30.

5.15. Corrections de valeur sur immobilisations corporelles

Dotations aux amortissements

Rubriques	2023	2024
Dotations aux amortissements - constructions	11.321.041	11.466.982
Dotations aux amortissements - matériel et mobilier	9.165.282	9.853.568
Dotations aux amortissements - droits d'utilisation d'actifs en relation avec des contrats de location	3.267.052	3.445.458
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	23.753.374	24.766.008

Dépréciations

En 2024 et 2023, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.16. Corrections de valeur sur immeubles de placement

Dotations aux amortissements

Rubriques	2023	2024
Dotations aux amortissements	897.800	888.823
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles de placement	897.800	888.823

Dépréciations

En 2024 et 2023, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.17. Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles

Dotations aux amortissements

Rubriques	2023	2024
Dotations aux amortissements	24.870.454	28.867.238
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	24.870.454	28.867.238

Dépréciations

En 2024 et 2023, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.18. Corrections de valeur nettes sur risques de crédit

	2023			2024		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-5.837.658	6.276.118	438.460	-9.043.152	3.339.650	-5.703.502
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-20.138	1.440	-18.699	-	15.601	15.601
Prêts et avances	-179.929.599	58.023.529	-121.906.070	-268.131.925	109.434.659	-158.697.266
Total	-185.787.396	64.301.087	-121.486.309	-277.175.077	112.789.910	-164.385.167

Intérêts sur actifs financiers dépréciés en stage 3	2023	2024
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti dépréciées	-	26.269
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	23.090.904	40.486.734
Total	23.090.904	40.513.003

5.19. Provisions

	2023	2024
Dotation/Reprise provision forfaitaire	-	-
Dotation/Reprise postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-1.117.570	-2.443.325
Dotation/Reprise risques et charges	1.251.228	-2.884.188
Dotation/Reprise provision IFRS 9	-12.483.483	-26.455.382
Total	-12.349.825	-31.782.895

5.20 Charge d'impôt

Rubriques	2023	2024
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	71.002.262	100.213.374
Impôts différés	-	-
Impôts	71.002.262	100.213.374

Le taux nominal d'imposition applicable au Luxembourg était de 24,94% au 31 décembre 2024 et 2023. Le taux d'imposition effectif de Spuerkeess était de respectivement 20,0% en 2024 et de 15,0% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2023	2024
Résultat avant impôts	471.782.791	500.583.285
Taux de taxation	24,94%	24,94%
Impôt théorique au taux normal	117.662.628	124.845.471
Impact fiscal des dépenses non déductibles	137.918	131.081
Impact fiscal des revenus non imposables	-19.233.229	-22.070.436
Bonifications d'impôts et abattements	-24.139.640	-7.243.696
Autres	-3.425.415	4.550.953
Impôt sur le résultat de l'exercice	71.002.262	100.213.373

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que Spuerkeess détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appli-

quer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de Spuerkeess, le taux d'imposition effectif de Spuerkeess se situerait à 24,43% en 2024, contre 19,87% en 2023.

Pour les exercices 2023 et 2024, Spuerkeess a fait usage des options prévues par la LIR en matière d'abattements pour investissement mobilier.

5.21. Rendement des actifs

Spuerkeess affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,70% pour l'exercice 2024 et 0,71% pour l'exercice 2023.

6. GESTION DES RISQUES

6.1. Politique de gestion des risques

6.1.1. Définition de l'appétit pour le risque

Spuerkeess a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière. Spuerkeess adopte un profil de risque défensif qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF) et dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques auxquels Spuerkeess est ou pourrait être exposée. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de Spuerkeess.

L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que Spuerkeess est prête et capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels Spuerkeess est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par Spuerkeess pour ces indicateurs.

Le RAF permet aussi au Conseil d'administration et au Comité de direction d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale des risques de Spuerkeess.

6.1.2. Culture du risque

Le personnel de la Banque participe activement à la détection, la déclaration et au contrôle des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Spuerkeess adopte ainsi une attitude positive à l'égard de la gestion des risques et du contrôle interne.

Les trois fonctions de contrôle interne ont développé une charte de contrôle interne qui a pour objectif de :

- fixer les principes ainsi que les dispositions minimales nécessaires au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de Spuerkeess ;
- fixer les règles en matière d'organisation, de responsabilités et de périmètre d'intervention des acteurs du contrôle interne et de leur coordination.

Cette charte ainsi que les politiques décrivant comment la Banque gère les différents types de risques sont mises à disposition du personnel via le portail de la Banque.

Dans le cadre des sessions d'information, le Comité de direction et les autres organes de direction veillent à la promotion d'une saine culture du risque et à la promotion des valeurs de la Banque (« tone from the top »).

La grille de rémunération des agents de Spuerkeess n'incite pas à la prise de risque.

6.1.3. Politique des fonds propres

La politique des fonds propres de Spuerkeess se décline à partir des missions définies dans sa loi organique, dont celle du financement de l'économie luxembourgeoise afin d'en soutenir le développement. Spuerkeess a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de solvabilité cible élevé.

6.2. Gouvernance de la gestion des risques

6.2.1. Rôle du Conseil d'administration

En application de la loi organique de 1989 et des obligations légales ou résultant des réglementations en vigueur au niveau national ou européen, « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction ». Le Conseil considère à cet égard la liquidité et la solvabilité de la Banque ainsi que la soutenabilité à moyen et long terme du modèle d'affaires de la Banque.

Dans ce contexte, le Conseil définit la stratégie globale de la Banque, sur base de propositions du Comité de direction, et il en supervise la mise en œuvre des objectifs y afférents, ainsi que la structure administrative, fonctionnelle et de gestion des risques qui découle de la mise en œuvre de la stratégie. Les processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP) et « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP) sont intégrés dans ces missions de surveillance afin d'apprécier la stratégie et l'évolution de la marche des affaires quant aux impacts sur la liquidité et la solvabilité de la Banque.

Pour les différents risques identifiés selon la cartographie des risques de la Banque, les matérialités et les probabilités d'occurrence sont évaluées et un cadre de surveillance est défini pour la maîtrise des risques ainsi identifiés.

6.2.2. Rôle du Comité des risques

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration (le Conseil) dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects de risques encourus par Spuerkeess, inhérents à l'exécution de son modèle d'entreprise, à ses objectifs stratégiques, aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel Spuerkeess agit. Il se compose de 4 membres du Conseil d'administration.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des risques.

6.2.3. Rôle du Comité d'audit et de compliance

Le Comité d'audit et de compliance conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, de la conformité réglementaire, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit et de compliance facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit et de compliance est composé de 5 membres du Conseil d'administration, dont une majorité de membres qualifiés « d'indépendants » au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer », le « Chief Compliance Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'audit et de compliance. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de Spuerkeess peut être invité, sur demande du Comité d'audit et de compliance, aux réunions dudit Comité.

6.2.4. Rôle du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de 5 membres du Conseil d'administration, majoritairement indépendants au sens de la législation et réglementation applicables. Pour les domaines spécifiques se rapportant à des aspects de rémunération du personnel de la Banque, ce comité siège en qualité de Comité de rémunération et est rejoint, comme membres de ce Comité de rémunération, par les deux membres du Conseil d'administration représentant le personnel de la Banque.

6.2.5. Rôle du Comité de direction

En application de la loi organique de 1989 et dans le respect de la politique générale de Spuerkeess et de la stratégie

économique globale de Spuerkeess définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction.

Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale applicables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions à l'attention du Conseil d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque de Spuerkeess et son cadre de gestion des risques.

En 2022, la Banque a mis en place la « Direction élargie » (« Extended Management »), composé des membres du Comité de direction et de 11 chefs de départements. Il s'agit d'une instance de délibération transversale et de mise au point d'avis ou de propositions dans le suivi structuré de la Banque, dans la stratégie et l'organisation globale de la Banque et qui requièrent une bonne concertation transversale dans la mise au point et dans l'exécution de ces sujets.

6.2.4. Rôle des fonctions de contrôle interne

6.2.4.1. Rôle du département « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au département « Risk Management » (DRM). Cette fonction est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de Spuerkeess. Ainsi le département « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense. Le département DRM rapporte au « Chief Risk Officer » qui est un membre du Comité de direction et possède également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et à cet effet, il peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration.

Spuerkeess dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel de Spuerkeess.

Le département « Risk Management » exerce sa mission en réalisant notamment les tâches suivantes :

Au niveau du service « Enterprise Risk Management » (ERM) :

- définition et mise à jour du « Risk Appetite Framework » ;
- développements de modèles internes utilisés pour la gestion des risques ;
- coordination des travaux liés au plan de redressement et au plan de résolution.

Au niveau du service « Financial Risk Management » (FRM) :

- surveillance de l'évolution de la qualité du risque de crédit de l'ensemble des portefeuilles de Spuerkeess ;
- suivi des autres risques financiers tels que le risque de

taux et le risque de liquidité ;

- projection d'indicateurs de risques et réalisation de stress-tests.

Au niveau du service « Non-Financial Risk Management » (NRM) :

- validation indépendante des modèles internes ;
- suivi et analyse des risques et incidents opérationnels ;
- suivi et analyse des risques et incidents informatiques ;
- suivi du « Cyber Protection Plan » mis en œuvre par la première ligne de défense ;
- pilotage de la sécurité informatique de Spuerkeess.

Sujets transversaux :

- identification et évaluation des risques auxquels Spuerkeess est ou pourrait être confrontée ;
- rédaction d'avis pour les nouveaux produits et d'autres changements stratégiques afin de supporter les organes de direction dans la prise de décision ;
- implémentation et utilisation des processus ICAAP et ILAAP ;
- défis des premières lignes de défense en réalisant entre autres des contrôles de deuxième ligne de défense ;
- définition et mise à jour des politiques et standards en matière de gestion des risques.

6.2.6.2. Rôle du département « Compliance »

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

Le département « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense, de concert avec le département « Risk Management ». Il est rattaché au Comité de direction. Le « Chief Compliance Officer » a également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et à cet effet, il peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration. La fonction « Compliance » est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de la Banque.

Les domaines et responsabilités du département « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles Spuerkeess est soumise dans le cadre de ses activités.

Outre le département Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité compliance et du Comité d'acceptation. Le Comité compliance est responsable des questions de compliance transverses, qui touchent plusieurs services / activités. Le Comité d'acceptation est quant à lui responsable des nouvelles entrées en relation d'affaires ainsi

que de la clôture de certaines, pour différents motifs.

6.2.6.3. Rôle du département « Audit interne »

Le département « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de Spuerkeess.

Le département « Audit interne » constitue la troisième ligne de défense et le « Chief Internal Auditor » est responsable vis-à-vis du Comité de direction et vis-à-vis du Conseil d'administration de l'exécution de son mandat. Le « Chief Internal Auditor » a de ce fait également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques, au Président du Conseil d'administration et même aux superviseurs de la Banque.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en œuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;
- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du département « Audit Interne » et approuvé par le Comité d'audit et de compliance et le Conseil d'administration.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'Institute of Internal Auditors et le respect des exigences réglementaires par le département « Audit Interne ».

6.3. Principaux risques auxquels Spuerkeess est exposée

6.3.1. Risque de crédit

6.3.1.1. Définition

Le risque de crédit représente le risque de perte financière sur créances pour la Banque suite à l'incapacité d'un débiteur d'honorer ses obligations contractuelles.

Ce risque concerne essentiellement les activités de prêt et crédit ainsi que les activités d'investissement en instruments financiers de dettes sur les marchés des capitaux.

6.3.1.2. Gouvernance de gestion du risque de crédit

Le département « Credit Management » (DAG) assure la gestion du risque de crédit au sein de la première ligne de défense. Le département est indépendant de toute activité commerciale. Il est responsable :

- de l'élaboration et de la mise à jour périodique des limites de risques de crédit ainsi que du cadre d'octroi des financements ;
- de la valorisation et de la réévaluation périodique des sûretés mobilières et immobilières données en garantie ;
- d'analyser le risque de crédit et de contrepartie des demandes de financement, de les aviser et de les soumettre pour décision aux instances compétentes ;
- de la gestion administrative des offres acceptées par la clientèle, de la mise en place contractuelle et du versement des fonds ;
- du suivi du risque de crédit de première ligne des financements accordés par Spuerkeess.

Les départements commerciaux contribuent activement à la gestion du risque de crédit. En effet, le contact régulier avec le client permet d'identifier et d'anticiper des problèmes financiers auprès de la clientèle.

La deuxième ligne de défense est assurée par le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management ».

6.3.1.3. Démarche de gestion du risque de crédit

Le risque de contrepartie est une sous-catégorie du risque de crédit et se définit comme :

- le risque que la contrepartie dans une opération de marché fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération ;
- ainsi qu'une variation potentielle de l'évaluation de l'exposition qui est fonction de la qualité de crédit intrinsèque d'une contrepartie donnée (risque CVA).

Spuerkeess a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2024, 92,1% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, Spuerkeess a recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2024, 71% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.3.1.4. Démarche de gestion du risque de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, Spuerkeess s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de Spuerkeess. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

Spuerkeess effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

Spuerkeess a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, Spuerkeess a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

6.3.1.5. Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.887.777.548	7.410.938.949
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	3.244.670.787	3.378.406.203
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.967.687.941	27.190.861.623
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	178.037.790	262.679.628
Instruments financiers dérivés de couverture	1.115.570.816	878.147.556
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	357.648.309	207.475.354
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.816.721.568	15.610.191.902
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.091.835	31.725.783
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-488.436.242	-350.917.529
Exposition des engagements de bilan	54.110.770.352	54.619.509.469
Garanties d'achèvement	279.471.260	238.928.271
Lettres de crédit	99.394.597	105.576.351
Contre-garanties	526.676.050	538.964.666
Autres	36.989.823	48.443.928
Crédits confirmés non utilisés	6.356.265.369	6.511.537.044
Crédits documentaires	15.100.000	-
Exposition des engagements de hors bilan	7.313.897.099	7.443.450.260
Total exposition	61.424.667.450	62.062.959.729

Les valeurs mobilières à revenu variable, dont les « Parts dans les entreprises associées et dans les filiales », n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus.

Spuerkeess a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2023	2024
Hypothèques	20.899.748.665	21.554.055.882
Opérations de prise en pension	2.593.229.438	2.638.489.057
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	164.277.664	99.241.908

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 498.960.968 au 31 décembre 2024 contre EUR 531.759.185 lors de l'exercice précédent,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2023	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensa- tion bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	2.610.606.897	-	2.610.606.897	120.870.760	2.469.086.889	20.649.248
Instruments financiers dérivés	1.220.761.133	-	1.220.761.133	413.982.778	751.531.293	55.247.062
Total actif	3.831.368.030	-	3.831.368.030	534.853.538	3.220.618.182	75.896.310

31/12/2024	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensa- tion bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	2.659.357.754	-	2.659.357.754	98.260.538	2.556.219.285	4.877.931
Instruments finan- ciers dérivés	1.009.660.582	-	1.009.660.582	409.843.103	590.063.839	9.753.640
Total actif	3.669.018.337	-	3.669.018.337	508.103.642	3.146.283.124	14.631.571

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2023	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensa- tion bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux don- nés	
Mise/prise en pension	339.497.612	-	339.497.612	-	330.097.647	9.399.965
Instruments finan- ciers dérivés	262.724.864	-	262.724.864	52.349.408	203.750.741	6.624.715
Total passif	602.222.476	-	602.222.476	52.349.408	533.848.388	16.024.680

31/12/2024	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensa- tion bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux don- nés	
Mise/prise en pension	322.853.374	-	322.853.374	-	319.735.454	3.117.920
Instruments finan- ciers dérivés	253.109.413	-	253.109.413	112.881.592	134.708.944	5.518.877
Total passif	575.962.787	-	575.962.787	112.881.592	454.444.398	8.636.797

Spuerkeess détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).

Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2023 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.679.945	127.390	44.730	35.712	-	-	7.887.778
Prêts et avances au coût amorti	30.001.515	46.312	12.826	146.071	92	5.542	30.212.359
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et ins- truments dérivés de couverture	965.028	311.802	16.779	-	-	-	1.293.609
Actifs financiers obli- gatoirement rensei- gnés à la juste valeur par le compte de résultat	299.323	9.363	5.216	-	43.747	-	357.648
Valeurs mobilières à revenu fixe rensei- gnées au coût amorti	8.188.605	1.255.671	2.607.005	1.607.689	1.135.800	21.952	14.816.722
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.844.538	-	-	-	-	-	1.844.538
Autres	-88.488	-	-	-	-	-	-88.488
Total	48.890.466	1.750.538	2.686.556	1.789.472	1.179.639	27.495	56.324.165

Zone géographique au 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	6.998.967	306.793	63.418	41.562	199	-	7.410.939
Prêts et avances au coût amorti	30.141.714	249.988	13.081	159.358	108	5.019	30.569.268
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et ins- truments dérivés de couverture	278.127	780.105	82.596	-	-	-	1.140.827
Actifs financiers obli- gatoirement rensei- gnés à la juste valeur par le compte de résultat	149.466	4.550	-	-	53.459	-	207.475
Valeurs mobilières à revenu fixe rensei- gnées au coût amorti	8.493.490	1.281.478	2.556.374	1.453.895	1.824.955	-	15.610.192
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	2.159.285	-	-	-	8.309	-	2.167.594
Autres	49.000	-	-	-	-	-	49.000
Total	48.270.049	2.622.914	2.715.468	1.654.815	1.887.030	5.019	57.155.295

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2024 et 2023 sont présentées en fonction des notations internes.

Le taux de collatéralisation moyen renseigné se définit par le rapport entre le collatéral reçu et l'encours comptable.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	31/12/2023			31/12/2024		
	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	350.488.676	350.216.209	-	616.173.041	615.766.118	-
Standard grade	174.934	174.532	-	31.704	31.644	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	7.537.765.447	7.537.386.806	-	6.795.623.266	6.795.141.187	-
Total Rubriques	7.888.429.057	7.887.777.548		7.411.828.011	7.410.938.949	
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	3.060.044.566	3.060.012.857	83,27%	3.245.897.506	3.245.799.815	80,09%
Standard grade	-	-	-	1.416.298	1.400.909	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due not in default	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	184.662.196	184.657.930	24,46%	131.243.505	131.205.479	29,73%
Corporates						
High grade	2.179.721.824	2.167.652.847	74,96%	1.475.489.260	1.444.969.983	79,62%
Standard grade	1.589.444.088	1.570.984.519	44,66%	2.225.927.887	2.186.974.614	50,15%
Sub-standard grade	1.182.749.962	1.145.122.137	65,38%	1.225.013.506	1.170.486.590	74,05%
Past due not in default	75.357.193	74.279.749	70,86%	86.270.081	63.079.555	55,12%
Default	273.780.032	192.849.198	83,26%	485.761.038	382.542.187	90,16%
Not rated	1.204.080.748	1.187.063.995	0,41%	1.144.731.994	1.143.458.645	-
Souverains						
High grade	71.761	71.606	-	124.125	124.069	-
Standard grade	12.612	12.600	-	1.220.227	1.218.129	95,85%
Sub-standard grade	18	18	-	-	-	-
Past due not in default	15.968.098	15.961.584	-	1.117.003	1.117.003	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	1.346.440.994	1.345.896.427	-	1.056.712.724	1.056.596.349	-
Retail						
High grade	17.261.991.315	17.246.447.058	93,60%	17.597.667.527	17.545.840.280	93,45%
Standard grade	1.223.241.176	1.208.187.968	80,57%	1.239.347.852	1.210.995.765	77,93%
Sub-standard grade	497.192.091	474.957.485	76,77%	601.369.318	575.205.163	81,15%
Past due not in default	107.367.861	103.498.078	92,78%	76.788.191	72.259.731	87,06%
Default	258.051.823	204.962.263	93,14%	373.230.189	307.690.134	93,85%
Not rated	29.745.554	29.740.407	8,58%	28.310.072	28.303.425	1,30%
Total Rubriques	30.489.923.913	30.212.358.728		30.997.638.304	30.569.267.826	

	31/12/2023			31/12/2024		
	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	704.980.371	704.980.371	11,09%	1.029.533.506	1.029.533.506	52,54%
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	530.905.155	530.905.155	71,18%	4.472.525	4.472.525	16,10%
Corporates						
High grade	2.449.743	2.449.743	-	25.480.217	25.480.217	48,70%
Standard grade	4.739.984	4.739.984	-	4.930.498	4.930.498	-
Sub-standard grade	9.503.001	9.503.001	-	8.002.046	8.002.046	12,00%
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	40.661.466	40.661.466	22,80%	66.237.167	66.237.167	88,17%
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	1.669.900	1.669.900	-
Retail						
High grade	347.742	347.742	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	100.119	100.119	-
Sub-standard grade	21.145	21.145	-	401.206	401.206	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.293.608.606	1.293.608.606		1.140.827.184	1.140.827.184	
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat						
Banques						
High grade	230.762.590	230.762.590	-	113.498.589	113.498.589	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	24.917.620	24.917.620	-	13.266.262	13.266.262	-
Standard grade	18.704.930	18.704.930	-	20.284.315	20.284.315	-
Sub-standard grade	17.711.595	17.711.595	-	18.128.579	18.128.579	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	21.375.455	21.375.455	-	18.218.754	18.218.754	-

Souverains						
High grade	44.125.154	44.125.154	-	24.073.646	24.073.646	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	50.965	50.965	-	5.209	5.209	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	357.648.309	357.648.309		207.475.354	207.475.354	

	31/12/2023			31/12/2024		
	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti						
Banques						
High grade	6.416.292.580	6.413.341.507	-	6.646.193.874	6.642.963.854	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	9.626.675	9.622.920	-	-	-	-
Corporates						
High grade	4.118.360.208	4.116.836.761	-	4.387.085.735	4.385.047.246	-
Standard grade	1.388.575.544	1.387.165.666	-	1.584.505.732	1.581.090.576	-
Sub-standard grade	30.302.589	30.206.922	-	15.198.779	14.847.969	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	140.682.024	140.556.933	-	76.239.467	76.070.838	-
Souverains						
High grade	2.301.995.437	2.299.117.773	-	2.509.881.744	2.506.293.922	-
Standard grade	239.172.922	238.163.476	-	232.055.852	230.684.861	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	167.753.965	167.642.081	-	165.306.315	165.130.243	-
Titrisation						
High grade	12.311.039	12.213.048	-	8.050.022	7.985.947	-

Standard grade	1.792.302	1.778.036	-	-	-	-
Sub-standard grade	227.044	76.446	-	-	-	-
Default	-	-	-	227.044	76.446	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	14.827.092.330	14.816.721.568		15.624.744.564	15.610.191.902	

Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation et parts dans les entreprises associées et dans les filiales

Banques						
High grade	4.674.550	4.674.550	-	4.814.763	4.814.763	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	8.025.523	8.025.523	-	8.309.625	8.309.625	-
Corporates						
High grade	131.732.169	131.732.169	-	-	-	-
Standard grade	540.178.030	540.178.030	-	936.944.908	936.944.908	-
Sub-standard grade	436.764.473	436.764.473	-	511.934.770	511.934.770	-
Default	-	-	-	561.793	561.793	-
Not rated	696.746.179	696.746.179	-	678.116.832	678.116.832	-
Souverains						
High grade	15.939.675	15.939.675	-	26.911.021	26.911.021	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.844.538.208	1.844.538.208		2.167.593.712	2.167.593.712	
Autres (*)	-88.488.095	-88.488.095	-	49.000.380	49.000.380	-
Total Rubriques	-88.488.095	-88.488.095		49.000.380	49.000.380	
Total	56.612.752.329	56.324.164.872		57.599.107.509	57.155.295.306	

(*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente », « Impôts courants », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

Les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » ont été intégrés dans la rubrique « Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation ».

Spuerkeess renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti », Spuerkeess ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles. Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates, Souverains :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de Standard & Poor's (« S&P ») :

High grade	: de AAA à A+
Standard grade	: de A à BBB-
Sub-Standard grade	: de BB+ à CCC

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation ».

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade	: de AAA à A+
Standard grade	: de A à BBB-
Sub-Standard grade	: de BB+ à CCC

Retail :

Le regroupement opéré par classe interne de risques est réalisé de la façon suivante pour les expositions « Retail », à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade	: de AAA à A+
Standard grade	: de A à BBB-
Sub-Standard grade	: de BB+ à CCC

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation ».

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. En 2024, Spuerkeess a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured » ;

- par des investissements en éléments de dette émis par ou bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE.

6.3.2. Risque de marché

6.3.2.1. Définition

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par Spuerkeess provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change et les cours de bourse.

Les risques de marché qui découlent du modèle d'affaires de Spuerkeess sont surtout le risque de taux et le risque de prix des participations stratégiques.

6.3.2.2. Gouvernance de la gestion du risque de marché

L'objectif de la gestion des risques est de s'assurer que le risque encouru correspond à l'appétit au risque de la Banque. A cette fin Spuerkeess a mis en place plusieurs indicateurs de risque de marché, qui sont encadrés par des limites reflétant l'appétit au risque.

La gestion opérationnelle des risques de marché est effectuée par le département Banque des Marchés (DBM), dont notamment les services « Financial Markets » (FIM) et « Asset and Liability Management » (ALM).

Le contrôle du premier niveau est assuré par le service « Support, Reporting and Financial Valuation » (SRF).

Il veille ainsi au respect d'un certain nombre de procédures et limites relatives aux activités de chaque desk de la Salle des Marchés (positions ouvertes, risque de contrepartie, limites « Money-Market », ...). Des rapports de contrôles automatisés ont été développés à ces fins, dont les résultats sont archivés et communiqués tous les soirs à la hiérarchie.

L'ALM et le desk « Money Market » ont connaissance de ces rapports qui s'ajoutent aux rapports dont ils disposent de manière autonome. En cas de dépassement ces deux services donnent une explication de la situation, entreprennent les actions de gestion adaptées ou proposent une évolution du cadre de limites.

En ce qui concerne l'ALM les dépassements et les actions de gestion sont détaillées dans le rapport ALM mensuel.

Le contrôle de deuxième ligne est assuré par le service « Financial Risk Management » qui assure un suivi de l'ensemble des dépassements à travers le Groupe de travail Risques, le Comité de direction et le Comité des risques.

6.3.2.3. Démarche de la gestion du risque de marché

En matière de gestion du risque de taux, Spuerkeess dispose d'une vue intégrée journalière pour l'ensemble de son « banking book ». Par ailleurs, cette vue intégrée peut être décomposée selon les deux périmètres « Money Market » et ALM. Le périmètre « Money Market » englobe les positions de la salle des marchés ayant une échéance de taux initiale inférieure à 2 ans, tandis que le périmètre ALM englobe toutes les autres positions sensibles au risque de taux. La mise en place d'un nouvel outil permet à la Banque d'avoir une vue plus précise sur la nature du risque de taux et de décomposer celui-ci dans ses différents éléments, à savoir :

- risque de transformation d'échéance ;
- risque d'options (automatiques comme p.ex. les caps/floors, et comportementales comme les remboursements anticipés et les écoulements des passifs sans échéance) ;
- risque de base (provenant des différences d'indices de référence des instruments à taux variables d'une part et des écarts entre la nature des indices et la fréquence de paiement des coupons d'autre part).

Les indicateurs produits par l'outil pour l'analyse de sensibilité au risque de taux sont les suivants :

- l'échéancier de taux regroupé selon différents « time buckets » ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la valeur économique des positions du « Banking Book » sensibles au risque de taux (delta EVE) ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la marge net d'intérêt (delta NII).

Le « delta EVE » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	DeltaEve	Delta Eve / fonds propres
31/12/2023	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	178.112.680	3,67%
31/12/2024	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	345.460,000	6,38%

Le « delta NII » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	horizon	Delta NII	Delta NII / fonds propres
31/12/2023	ALM-gap + portefeuille MM-treasure	+200 bps	1 an	-16.846.793	-0,35%
31/12/2024	ALM-gap + portefeuille MM-treasure	+200 bps	1 an	-65.140,000	-1,20%

6.3.2.4. Démarche de la gestion du risque des prix des valeurs mobilières à revenu variable

Le risque de valorisation des participations est mesuré par une approche en « Value-at-Risk » (VaR). Cette approche évalue à la fois le risque issu de l'actif lui-même (risque « Equity ») et celui issu de la devise (risque de change).

Cette métrique complète une analyse de « stress testing » réalisée trimestriellement dans le cadre de l'ICAAP.

6.3.2.5. Exposition au risque de marché

6.3.2.5.1. Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de Spuerkeess figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2023	Valeur comptable	Juste valeur	Évaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.887.777.548	7.887.777.548	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	30.212.358.728	29.035.225.347	-1.177.133.381	-	-	100,0%
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	1.128.894.628	1.128.894.628	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	178.037.790	178.037.790	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	1.115.570.816	1.115.570.816	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	357.648.309	357.648.309	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.816.721.568	14.616.894.134	-199.827.434	88,0%	12,0%	-
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	10.964.568.516	10.964.568.516	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	742.853.837	742.853.837	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.091.835	31.091.835	-	-	-	-
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	1.070.592.536	1.070.592.536	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-488.436.242	-488.436.242	-	-	-	-
TOTAL	55.924.216.725	54.547.255.911	-1.376.960.814			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	45.567.639.979	44.679.450.556	-888.189.423	-	100,0%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	285.193.752	285.193.752	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	399.928.461	399.928.461	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	169.491.843	169.491.843	-	-	-	-
Emission de titres	3.668.005.029	3.631.374.549	-36.630.480	-	100,0%	-
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	1.121.534.733	1.121.534.733	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-	-	-	-	-	-
TOTAL	50.090.259.063	49.165.439.161	-924.819.902			

Rubriques au 31/12/2024	Valeur comptable	Juste valeur	Évaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.410.938.949	7.410.938.949	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	30.569.267.826	29.639.880.322	-929.387.504	-	-	100,0%
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	1.116.043.120	1.116.043.120	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	262.679.628	262.679.628	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	878.147.556	878.147.556	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	207.475.354	207.475.354	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	15.610.191.902	15.405.422.757	-204.769.146	80,1%	19,9%	-
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	11.644.315.217	11.644.315.217	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	835.209.863	835.209.863	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.725.783	31.725.783	-	-	-	-
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	1.300.658.065	1.300.658.065	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-350.917.529	-350.917.529	-	-	-	-
TOTAL	56.755.377.398	55.621.220.748	1.134.156.650			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	46.763.197.860	46.299.957.186	-463.240.674	-	100,0%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	156.765.363	156.765.363	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	513.024.605	513.024.605	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	340.778.042	340.778.042	-	-	-	-
Émission de titres	2.492.402.444	2.493.304.420	901.976	-	100,0%	-
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	646.047.353	646.047.353	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	12.726.327	12.726.327	-	-	-	-
TOTAL	50.278.894.641	49.352.413.293	-462.338.698			

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti », « Dépôts évalués au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les évaluations à la juste valeur pour la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » sont affectées, à la juste valeur de niveau 3.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, Spuerkeess estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de Spuerkeess et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible duration résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, Spuerkeess distingue :

- Actifs et passifs financiers sous forme de dépôts et de prêts : Spuerkeess calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés modélisés ;

- Les instruments financiers faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti de niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur : ces instruments sont évalués à leur cours de cotation ;
- Les instruments financiers faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti de niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur : ces instruments sont évalués à la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :
 - a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
 - b. sur une courbe de taux de référence.

Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Rubriques au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	178.037.790	-	178.037.790
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	178.037.790	-	178.037.790
- IRS	-	38.334.943	-	38.334.943
- CIRS/outright	-	139.702.847	-	139.702.847
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1.115.570.816	-	1.115.570.816
- IRS	-	970.159.039	-	970.159.039
- CIRS	-	145.411.777	-	145.411.777
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	357.587.000	61.310	357.648.310
- Instruments de dettes	-	313.484.838	61.310	313.546.148
- Secteur public	-	44.125.154	-	44.125.154
- Établissement de crédit	-	230.762.590	-	230.762.590
- Clientèle « corporate »	-	38.597.094	61.310	38.658.404
- Autres Instruments financiers	-	44.102.162	-	44.102.162
- Clientèle « corporate »	-	44.102.162	-	44.102.162
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	28.118.094	114.588.678	600.147.065	742.853.837
- Secteur public	-	-	-	-
- Établissement de crédit	-	-	8.025.523	8.025.523
- Clientèle « corporate »	28.118.094	114.588.678	592.121.542	734.828.314
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.091.835	-	-	31.091.835
- Secteur public	26.417.285	-	-	26.417.285
- Établissements de crédit	4.674.550	-	-	4.674.550
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	1.070.592.536	1.070.592.536
- Clientèle « corporate »	-	-	1.070.592.536	1.070.592.536
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	919.434	-	919.434
- Clientèle « corporate »	-	919.434	-	919.434
TOTAL	59.209.929	1.766.703.718	1.670.800.911	3.496.714.558
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	285.193.752	-	285.193.752
- IRS	-	29.391.076	-	29.391.076
- CIRS/outright	-	255.802.676	-	255.802.676
- autres	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	399.928.461	-	399.928.461
- IRS	-	293.309.039	-	293.309.039
- CIRS	-	106.619.422	-	106.619.422
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	169.491.843	-	169.491.843
TOTAL	-	854.614.056	-	854.614.056

Rubriques au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	262.679.628	-	262.679.628
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	262.679.628	-	262.679.628
- IRS	-	39.791.317	-	39.791.317
- CIRS/outright	-	222.823.346	-	222.823.346
Instruments financiers dérivés de couverture	-	878.147.556	-	878.147.556
- IRS	-	742.506.731	-	742.506.731
- CIRS	-	135.640.825	-	135.640.825
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	207.461.287	14.067	207.475.354
- Instruments de dettes	-	166.764.149	14.067	166.778.216
- Secteur public	-	24.073.646	-	24.073.646
- Établissement de crédit	-	113.498.589	-	113.498.589
- Clientèle « corporate »	-	29.191.914	14.067	29.205.981
- Autres Instruments financiers	-	40.697.138	-	40.697.138
- Clientèle « corporate »	-	40.697.138	-	40.697.138
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	14.427.035	55.490.371	765.292.457	835.209.863
- Secteur public	-	-	-	-
- Établissement de crédit	-	-	8.309.625	8.309.625
- Clientèle « corporate »	14.427.035	55.490.371	756.982.832	826.900.238
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	25.151.826	6.573.957	-	31.725.783
- Secteur public	20.337.064	6.573.957	-	26.911.021
- Établissements de crédit	4.814.763	-	-	4.814.763
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	7.472.367	1.293.185.698	1.300.658.065
- Clientèle « corporate »	-	7.472.367	1.293.185.698	1.300.658.065
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-
- Clientèle « corporate »	-	-	-	-
TOTAL	39.578.862	1.417.825.166	2.058.492.222	3.515.896.250
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	156.765.363	-	156.765.363
- IRS	-	25.557.986	-	25.557.986
- CIRS/outright	-	131.107.896	-	131.107.896
- autres	-	99.481	-	99.481
Instruments financiers dérivés de couverture	-	513.024.605	-	513.024.605
- IRS	-	369.361.546	-	369.361.546
- CIRS	-	143.663.060	-	143.663.060
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	340.778.042	-	340.778.042
TOTAL	-	1.010.568.010	-	1.010.568.010

Les mouvements des encours des actifs financiers d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la variation des cours d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable et à revenu fixe.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2024 révèle que 1,1% (1,7% en 2023) des actifs financiers sont classés au niveau 1, 40,3% (50,5% en 2023) au niveau 2 et 58,6% (47,8% en 2023) au niveau 3. La répartition en % des différents niveaux n'a que peu évolué au cours de l'exercice 2024. Par rapport à l'exercice précédent, toutes les rubriques affichent une augmentation à l'exception de la rubrique « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

Spuerkeess a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes			
Total au 1^{er} janvier 2023	53.171	-	954.736.726	734.984.547	1.689.774.444
Total gains / pertes	978.865	-	106.967.683	-132.559.556	-24.613.008
- Compte de résultat	978.865	-	-	-	978.865
- Réserve de réévaluation	-	-	106.967.683	-132.559.556	-25.591.873
Achats	60.249	-	139.978	-	200.227
Remboursements/ventes	-1.110.001	-	-1.850	-520.671	-1.632.522
Reclassement	-	-	-	-	-
Autres variations	79.026	-	-	-1.757.254	-1.678.228
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	8.750.000	-	8.750.000
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2023	61.310	-	1.070.592.537	600.147.066	1.670.800.913
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2023	478.671	-	32.710.820	29.955.870	63.145.361

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes			
Total au 1^{er} janvier 2024	61.310	-	1.070.592.537	600.147.066	1.670.800.913
Total gains / pertes	-313.666	-	219.610.988	162.035.087	381.332.409
- Compte de résultat	-313.666	-	-	-	-313.666
- Réserve de réévaluation	-	-	219.610.988	162.035.087	381.646.075
Achats	79.293	-	3.100.000	85.360	3.264.653
Remboursements/ventes	-	-	-117.826	-14.020	-131.846
Reclassement	-	-	-	-	-
Autres variations	187.130	-	-	3.038.964	3.226.094
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2024	14.067	-	1.293.185.699	765.292.457	2.058.492.222
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2024	49.994	-	45.995.938	21.033.394	67.079.325

Pour l'exercice 2024, l'augmentation du niveau 3 provient essentiellement des évaluations de juste valeur appliquées aux parts dans les entreprises associées et dans les filiales et aux valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

En raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes, Spuerkeess ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 des exercices 2024 et 2023.

Pour les instruments de capitaux propres, Spuerkeess a procédé à une analyse de sensibilité en ayant recours aux méthodes suivantes :

- baisse, respectivement hausse de l'EBITDA de 10%, avec simulation de l'impact sur le résultat net et sur les liquidités à l'actif du bilan des sociétés ;
- baisse, respectivement hausse du bénéfice à hauteur de 10% de la valeur comptable ;
- baisse, respectivement hausse de 10% des prix de l'immobilier au Luxembourg.

31/12/2023		Impact sur la juste valeur	
	Juste valeur de niveau 3	Diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	Augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Parts dans les entreprises associées et filiales	755.237.869	-34.306.548	34.306.418
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	535.843.820	-63.324.958	63.312.495

31/12/2024		Impact sur la juste valeur	
	Juste valeur de niveau 3	Diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	Augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Parts dans les entreprises associées et filiales	934.235.300	-42.109.814	42.109.647
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	741.656.233	-77.679.262	78.103.637

L'analyse de sensibilité a été réalisée sur les 5 participations les plus importantes.

6.3.2.6. Analyse du risque de change

Au 31/12/2023	Position nette au bilan
AUD	-4.608.559
CHF	-2.804.648
GBP	2.668.818
RON	3.581.705
USD	99.551.830
XAU	-9.355.734
Autres	980.825
Total	90.014.237

Au 31/12/2024	Position nette au bilan
AUD	-4.800.784
CHF	-6.900.011
GBP	3.134.118
RON	3.134.473
USD	25.372.691
XAU	-14.328.912
Autres	-216.012
Total	5.395.563

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.3.3. Risque de liquidité

6.3.3.1. Définition

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, Spuerkeess se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

6.3.3.2. Gouvernance de gestion du risque de liquidité

Spuerkeess opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2024, Spuerkeess a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que Spuerkeess serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, Spuerkeess dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de

dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à Spuerkeess le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, Spuerkeess dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres éligibles. A cet effet, Spuerkeess vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité BCL immédiatement disponible de minimum EUR 3,5 milliards. Cette réserve peut se composer de titres donnés en gage et d'espèces disponible auprès de la BCL. La partie titres donnés en gage doit correspondre à au moins EUR 2 milliards à tout moment. En date du 31 décembre 2024, le montant de la réserve de liquidité immédiatement disponible auprès de la BCL s'élève à 8,82 EUR milliards, dont EUR 6,61

milliards d'espèces. Fin 2024, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL (hors espèces BCL) ou mobilisables sur le marché interbancaire atteignait EUR 12,8 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. Spuerkeess n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2024.

6.3.3.3. Exposition au risque de liquidité

6.3.3.3.1. Échéancier des passifs

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2023
Émissions de titres*	1.015.980.186	1.735.456.672	2.751.436.857	822.235.834	490.678.477	1.312.914.312	4.064.351.169
Dépôts évalués au coût amorti -							
Établissements de crédit	4.187.177.239	1.126.007.910	5.313.185.149	44.249.400	-	44.249.400	5.357.434.549
Clientèle	33.056.586.262	4.304.637.721	37.361.223.983	2.473.713.210	411.080.130	2.884.793.340	40.246.017.322
Dettes provenant de contrats de location	790.024	2.370.073	3.160.098	4.348.457	48.471	4.396.928	7.557.025
Total	38.260.533.712	7.168.472.375	45.429.006.087	3.344.546.901	901.807.078	4.246.353.979	49.675.360.066

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2024
Émissions de titres*	1.067.631.974	843.058.591	1.910.690.565	468.843.548	714.847.321	1.183.690.870	3.094.381.435
Dépôts évalués au coût amorti -							
Établissements de crédit	4.269.101.573	291.115.319	4.560.216.892	3.401.876	-	3.401.876	4.563.618.769
Clientèle	34.096.413.917	4.979.274.006	39.075.687.923	2.982.610.215	242.796.103	3.225.406.317	42.301.094.241
Dettes provenant de contrats de location	812.482	2.437.445	3.249.927	2.464.906	13.500	2.478.406	5.728.333
Total	39.433.959.947	6.115.885.361	45.549.845.308	3.457.320.546	957.656.924	4.414.977.469	49.964.822.777

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les passifs du bilan en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2023
Émissions de titres*	1.018.107.596	1.736.607.756	2.754.715.352	832.561.047	496.699.531	1.329.260.578	4.083.975.930
Dépôts évalués au coût amorti -							
Établissements de crédit	5.288.128.781	115.231.840	5.403.360.621	28.996.648	4.320.802	33.317.450	5.436.678.072
Clientèle	19.594.532.213	4.577.427.581	24.171.959.794	8.649.903.332	8.095.856.062	16.745.759.395	40.917.719.188
Total	25.900.768.590	6.429.267.177	32.330.035.767	9.511.461.027	8.596.876.396	18.108.337.423	50.438.373.190

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2024
Émissions de titres*	1.089.397.661	846.636.439	1.936.034.100	480.100.338	726.656.889	1.206.757.227	3.142.791.327
Dépôts évalués au coût amorti -							
Établissements de crédit	4.462.646.885	85.318.419	4.547.965.304	10.308.004	1.261.649	11.569.653	4.559.534.957
Clientèle	23.475.725.352	5.127.418.325	28.603.143.677	8.288.864.686	6.034.672.380	14.323.537.066	42.926.680.743
Total	29.027.769.898	6.059.373.183	35.087.143.081	8.779.273.028	6.762.590.918	15.541.863.946	50.629.007.027

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

6.3.3.3.2. Échéancier des instruments dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Étant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaletur EUR aux cours du 31 décembre 2024 et du 31 décembre 2023.

Rubriques	À vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2023
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	12.142.476.517	4.037.265.646	488.568.339	3.187.149	16.671.497.652
Sorties	-12.223.983.009	-4.057.004.937	-489.923.051	-4.767.303	-16.775.678.301
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	72.532.415	137.042.808	1.356.394.892	756.571.026	2.322.541.141
Sorties	-115.845.479	-247.047.223	-1.772.157.936	-825.782.434	-2.960.833.071
Total des entrées	12.215.008.932	4.174.308.453	1.844.963.231	759.758.176	18.994.038.793
Total des sorties	-12.339.828.488	-4.304.052.160	-2.262.080.987	-830.549.737	-19.736.511.372

Rubriques	À vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2024
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	13.708.809.032	1.922.007.156	32.713.285	3.063.162	15.666.592.635
Sorties	-13.665.291.744	-1.894.479.944	-35.617.561	-4.350.208	-15.599.739.457
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	11.159.202	83.442.625	1.838.558.051	576.236.465	2.509.396.344
Sorties	-42.347.637	-159.789.156	-2.095.420.045	-616.667.006	-2.914.223.844
Total des entrées	13.719.968.235	2.005.449.781	1.871.271.336	579.299.627	18.175.988.978
Total des sorties	-13.707.639.381	-2.054.269.100	-2.131.037.607	-621.017.214	-18.513.963.301

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	À vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2023
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	3.877.912	2.252.159	16.072.239	41.021.402	63.223.712
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	-61.021.713	-215.252.821	-733.092.557	-724.895.212	-1.734.262.304
Total des sorties	-57.143.801	-213.000.662	-717.020.318	-683.873.810	-1.671.038.592

Rubriques	À vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2024
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-2.070.811	3.113.090	9.122.754	13.584.613	23.749.646
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	-43.065.014	-108.960.504	-325.747.364	-345.418.950	-823.191.831
Total des sorties	-45.135.825	-105.847.414	-316.624.610	-331.834.337	-799.442.186

6.3.4. Risque de règlement et de livraison

6.3.4.1. Définition

Le risque de règlement et de livraison (« settlement ») est le risque que des opérations sur titres de créance, actions, devises et matières premières ne soient pas dénouées à la date de livraison.

Le risque de livraison désigne le risque qu'une opération dans un système transactionnel ne soit pas exécutée comme prévu. De manière générale, ceci arrive lorsque :

- une des contreparties n'est pas à même de remplir ses obligations en temps utile (délai non respecté, erreur dans la transaction, problème technique) ;
- une des contreparties de la transaction fait défaut.

Le risque de livraison peut être apprécié d'un point de vue risque de défaut, mais aussi d'un point de vue liquidité.

6.3.4.2. Démarche de gestion du risque de règlement et de livraison

Spuerkeess est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de

change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de Spuerkeess par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.3.5. Risque opérationnel

6.3.5.1. Définition

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

6.3.5.2. Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, Spuerkeess a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle interne ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Charte de contrôle interne et dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le « Risk Oversight Committee » au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

6.3.5.3. Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables. Un autre élément est l'analyse des incidents opérationnels observés et la définition de mesures de mitigations liées.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de Spuerkeess constituent un ensemble intégré d'activités et de méthodes qui aident Spuerkeess à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus. Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante par exemple à travers des « Key Risk Indicators », ou ex-post par exemple à travers la collecte de données d'incidents.

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, Spuerkeess adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc l'implémentation des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée par une recommandation de la deuxième ligne de défense ou suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

Spuerkeess veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel majeur (soit immobilier, soit informatique ou autre) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis dans le cas d'un incident informatique majeur. La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de maîtrise des risques.

Ainsi Spuerkeess :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. Spuerkeess définit ces standards dans le code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de Spuerkeess n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de Spuerkeess.

Par ailleurs Spuerkeess applique différents principes clefs :

- Le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écarter des conflits d'intérêts potentiels.
- Le principe de validation 4 yeux ; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

6.3.6. Risques informatiques et cyber

6.3.6.1. Définition

Le risque informatique et cyber est défini comme étant le risque de perte découlant d'une organisation inadéquate, d'un défaut de fonctionnement ou d'une sécurité insuffisante du système d'information.

6.3.6.2. Gouvernance de gestion des risques cyber et informatiques

La gouvernance des risques informatiques et cyber est étroitement liée à celle en place pour les risques opérationnels. Ceci inclut le concept des trois lignes de défense ainsi que les organes décisionnels tels que le « Risk Oversight Committee ».

Une « Politique de Sécurité » définit les rôles et responsabilités ainsi que les principes directeurs applicables dans le domaine de la supervision de la gestion des risques informatiques et cyber.

Cette « Politique de Sécurité » est encore complétée par un ensemble de standards de sécurité détaillant les exigences spécifiques applicables à des domaines et sous-domaines dans le périmètre informatique.

6.3.6.3. Démarche de gestion des risques cyber et informatiques

Les pratiques visant l'identification et l'évaluation des risques informatiques et cyber sont également intégrées et compatibles avec tout le dispositif de gestion et de supervision des risques opérationnels.

Spuerkeess a mis en place des processus d'identification et d'évaluation des risques informatiques et cyber en cas de changements ainsi qu'en cas de mise en place de nouveaux produits. Ces pratiques sont encore complétées par un processus annuel d'évaluation de risques et de contrôles couvrant le périmètre des activités informatiques.

Les différentes informations recueillies à travers les pratiques d'identification et d'évaluation des risques informatiques et cyber sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP).

Le suivi des plans d'actions ayant comme but l'amélioration du dispositif de protection de la Banque fait également partie des activités de l'équipe « Risk Management » en charge de la supervision des risques informatiques et cyber.

6.3.7. Risques climatiques et environnementaux

6.3.7.1. Définition

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des sources de changements structurels qui peuvent exercer une influence sur l'activité économique et, en conséquence, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement comprennent deux principaux facteurs de risque :

- Le risque physique fait référence aux effets financiers du changement climatique notamment, la multiplication des événements climatiques extrêmes et la modification progressive du climat et de la dégradation de l'environnement par la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation.
- Le risque de transition désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

6.3.7.2. Gouvernance et démarche de gestion des risques climatiques et environnementaux

Spuerkeess ne considère pas les risques liés au climat et à l'environnement comme une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt comme un facteur aggravant (risk driver) pour les autres catégories de risque, telles que le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel ou le risque de réputation. La gouvernance de gestion des risques climatiques et environnementaux (C&E) s'inscrit donc dans la gouvernance mise en place pour gérer les autres catégories de risque.

6.3.7.3. Démarche de gestion des risques climatiques et environnementaux

6.3.7.3.1. Risque de crédit

Les risques climatiques et environnementaux sont identifiés et mesurés dans le cadre du processus d'identification et d'évaluation des risques (P.I.E.R.). L'approche pour identifier et évaluer les risques de crédit liés au climat et à l'environnement scinde le portefeuille de la Banque en trois parties :

- le portefeuille national (clientèle de détail, prêts hypothécaires, financement d'entreprises nationales, participations) ;
- le portefeuille international (portefeuille d'investissement, banque dépositaire) ;
- les activités propres de la Banque.

Pour chacun de ces axes, Spuerkeess évalue les risques climatiques et environnementaux (physique et de transition) auxquels elle est directement ou indirectement exposée via les canaux de transition.

Les canaux de transition sont les chaînes causales reliant les facteurs de risques climatiques aux risques financiers auxquels sont confrontées les banques. Elles permettent d'expliquer comment les risques climatiques et environnementaux peuvent se matérialiser comme une source d'instabilité pour la Banque. Ces canaux distinguent :

- les canaux microéconomiques : impacts directs sur les contreparties, les actifs et expositions de la Banque ;
- les canaux de transmissions macroéconomiques : impacts directs sur la Banque dus aux effets des risques climatiques et environnementaux sur les indicateurs économiques tels que la productivité et/ou la croissance économique.

Afin de mieux gérer les risques liés au climat et à l'environnement, Spuerkeess a défini un premier cadre de gestion des risques climatiques et environnementaux. Ce dernier vise à la fois les risques climatiques de transition et les risques climatiques physiques et environnementaux. Spuerkeess a intégré divers indicateurs de risques clés relatifs au climat et à l'environnement dans son « Risk Appetite Framework », reflétant entre autres l'objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille de la Banque. De plus, une limite pour les expositions liées aux entreprises nationales actives dans les sept secteurs « NACE » qui sont particulièrement vulnérables à un risque de transition permet de réduire ce risque.

Après avoir participé en 2022 au stress test climatique de la Banque Centrale Européenne, Spuerkeess a développé en 2023 ses propres stress test climatiques en suivant les lignes directrices du programme cadre du « United Nations Environment Programme Finance Initiative » (UNEP FI). La méthodologie se base sur des scénarios climatiques issus de modèles climatiques scientifiques (« Integrated Assessment Models » (IAM)). Les scénarios et les paramètres climatiques se réfèrent à ceux du « Network for Greening the Financial System » (NGFS) qui a développé plusieurs trajectoires climatiques adaptées aux besoins du secteur financier.

Les premières analyses et résultats ont révélé que les risques liés au climat et à l'environnement n'ont pas d'impact significatif sur le profil de risque de Spuerkeess. L'exposition aux secteurs sensibles aux risques de transition et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) financés est relativement faible par rapport à nos pairs. En outre, les activités de Spuerkeess ne sont pas situées dans des régions soumises à des risques physiques élevés.

6.3.7.3.2. Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité de Spuerkeess peut être impacté par des facteurs de risques C&E à la fois de façon directe via l'incapacité de Spuerkeess à obtenir du financement ou à liquider des actifs dans des conditions normales de marché ou de façon indirecte via un besoin accru de liquidités de la part de ses clients. Le risque est évalué en calculant la période de survie et le LCR après 60 jours pour différents scénarios climatiques. Du fait de l'exposition limitée de son passif aux secteurs exposés à des variations climatiques et localisés dans des zones liés à un risque physique, la Banque évalue le risque de liquidité comme étant faible.

6.3.7.3.3. Risque de marché

Les facteurs de risques C&E peuvent conduire à une volatilité plus élevée et des réductions de valeurs d'actifs sur certains marchés particulièrement exposés aux risques physiques et/ou aux risques de transition. Ces ajustements de prix peuvent être soudains et importants lorsque le risque climatique et environnemental n'est pas encore incorporé dans les prix de marché. Le portefeuille obligataire de la Banque est en principe détenu jusqu'à l'échéance et la très grande majorité des titres sont renseignés au coût amorti. Le risque de marché de ces obligations dû au risque climatique et environnemental a été évalué comme faible.

6.3.8. Risque de sanction et réputation

6.3.8.1. Définition

Par risque de sanction et de réputation, nous entendons le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières ainsi que le risque encouru par Spuerkeess à propos de son image de marque et de sa réputation, qui pourraient être ternies notamment par des rumeurs, des scandales, des litiges ou le prononcé d'une sanction.

Le risque de non-conformité réglementaire avec les dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques est directement lié au risque de sanctions.

6.3.8.2. Gouvernance et démarche de gestion du risque de sanction et de réputation

Spuerkeess dispose d'une politique de Veille Réglementaire qui vise à s'assurer que la banque est en conformité avec l'ensemble des réglementations qui s'appliquent, en particulier en lien direct avec le secteur financier, après les avoir identifiées et répertoriées, tâche confiée à une équipe dédiée. Ces textes sont mis à disposition de l'ensemble du personnel. Pour chaque nouveau texte, une étude et une analyse de gaps sont réalisées, en collaboration avec les « topic owners », spécialistes-métier des domaines concernés par les textes en question. Des réunions de travail mensuelles sont organisées afin d'accompagner et de suivre l'avancement des nouvelles obligations à prendre en compte pour la mise en conformité). Un reporting détaillé, incluant des indicateurs de suivi et des alertes, est adressé au Comité Compliance et à l'organe de direction à fréquence trimestrielle.

Conformément aux dispositions de la Circulaire CSSF 12/552 telle que modifiée, Spuerkeess s'est dotée de lignes directrices mettant en œuvre les principes directeurs formalisés par le Conseil d'administration en matière d'approbation de nouveaux produits (et des nouvelles activités). Une procédure interne définit les principaux éléments à prendre en considération lors de l'évaluation des éventuels nouveaux risques associés, et aux nouveaux produits ou activités envisagés et la définition de mesures de mitigation.

La Banque a opté pour un modèle fédéré de sa gouvernance en matière de veille réglementaire. Dans ce type de modèle, les normes sont définies de manière centrale et mises en œuvre localement, au sein des services de la Banque. Ce modèle fédéré permet de responsabiliser les différents acteurs et de dissocier les fonctions de vérification (deuxième ligne de défense) des fonctions opérationnelles (première ligne de défense), en conformité avec les exigences de la circulaire CSSF 12/552, telle que modifiée. Ce modèle permet d'assurer une cohérence globale en matière de veille réglementaire à l'échelle de la Banque et repose sur une équipe centralisée qui dispose d'une vue complète de toutes les réglementations en vigueur et à venir et est responsable de la diffusion de ces informations à travers la Banque et de leur suivi pour mise en conformité par les services métiers.

La deuxième ligne de défense est chargée d'une série de contrôles, consignés dans le plan de contrôle arrêté annuellement, visant à évaluer la présence et la robustesse des dispositifs en place destinés à assurer le respect des obligations et réglementations en vigueur entourant chacune des activités de la banque. Ces contrôles permettent d'identifier les facteurs de risques à prendre en compte en priorité et donnent lieu à des recommandations appelant des plans d'action endéans une échéance fixée à suivre pour mitiger ces risques et ainsi éviter des non-conformités, susceptibles d'engendrer des sanctions et/ou de porter atteinte à la réputation de Spuerkeess.

6.3.9. Risque de blanchiment et de financement du terrorisme

6.3.9.1. Définition

Par « blanchiment », il convient de comprendre « tout acte notamment de dissimulation, de déguisement, d'acquisition, de détention, d'utilisation, de transfert auquel la loi confère expressément, par rapport à des crimes ou délits y précisés, le caractère d'infraction pénale spécifique et qui a trait au produit, c'est-à-dire à tout avantage économique, tiré d'une autre infraction pénale ». La liste des infractions pénales sous-jacentes est très large et est susceptible d'évoluer. Elle comprend, entre autres, le trafic de stupéfiants, la contrefaçon, les crimes et délits contre l'environnement, la corruption, la fraude fiscale aggravée, les abus de marché, le non-respect des mesures restrictives en matière financière.

Le « financement du terrorisme » se définit par le fait de « fournir ou de réunir directement ou indirectement, illicitement et délibérément, des fonds ou des biens de toute nature dans l'intention de les voir utilisés en vue de commettre une ou plusieurs des infractions définies comme acte de terrorisme ou comme prise d'otage, même s'ils n'ont pas été effectivement utilisés pour commettre une de ces infractions ».

6.3.9.2. Gouvernance de la gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme

Spuerkeess a mis en place un dispositif de surveillance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BC/FT) qui reprend le modèle des trois lignes de défense.

Les fonctions commerciales ont la responsabilité de la relation d'affaires avec la clientèle et sont amenées à collecter les informations et documents nécessaires lors de l'entrée en relation ainsi qu'au cours de la relation.

Le service AML Office est en charge des contrôles « Know Your Customer et Know Your Transactions » de premier niveau tant lors de l'entrée en relation que lors du suivi de la relation d'affaires.

Par ailleurs, conformément à l'article 4 (1) de la loi du 12 novembre 2004 (tel que modifiée), Spuerkeess a désigné un « Responsable du respect des obligations professionnelles » (RR) ainsi qu'un « Responsable du contrôle des obligations professionnelles » (RC).

C'est ainsi que la fonction de responsable du respect des obligations professionnelles est attribuée au membre du Comité de direction qui a le département Compliance dans ses attributions et celle de « responsable du contrôle des obligations professionnelles » est confiée au « Chief Compliance Officer » (CCO), responsable du département Compliance dont fait partie le service « Financial Crime Compliance ».

Ce dernier est en charge de toutes les tâches et contrôles de deuxième ligne de défense consacrés aux thématiques BC/FT, y compris l'intervention dans le flux de validation des dossiers à risque élevé, ainsi que des volets sanctions financières, corruption, conformité fiscale des clients et abus de marché, et les relations avec les autorités compétentes dans le cadre des soupçons en matière de BC/FT. Des formations concernant le domaine BC/FT sont organisées à l'attention de l'ensemble du personnel, des nouveaux engagés mais également de façon ad hoc selon les sujets concernant plus particulièrement certains métiers.

6.3.9.3. Démarche de la gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme

Conformément à l'article 4 (4) du Règlement CSSF 12-02 modifié et à l'approche fondée sur le risque imposée par la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme (BC/FT) reprise au chapitre 3 du Règlement CSSF 12-02 modifié, Spuerkeess a défini son Appétit pour le risque en matière de BC/FT. Cette politique « Définition pour l'Appétit pour le risque BC/FT » a été validée par le Conseil d'administration le 27 septembre 2023.

Spuerkeess adopte un profil « conservateur », qui tient compte de la typologie de la clientèle acceptable, ainsi que des zones géographiques autorisées, chaque pays étant évalué en matière de BC/FT, des produits pouvant être offerts et des canaux de distribution utilisés.

Par ailleurs, Spuerkeess a adopté une approche basée sur le risque pour évaluer le risque de BC/FT de la clientèle. Cette évaluation a lieu tant lors des demandes d'entrée en relations d'affaires qu'en cours de relation dans le cadre de la vigilance constante.

Cette évaluation des risques conduit à la mise en œuvre de différentes mesures de vigilance qui sont de trois types :

mesures de vigilance standard, simplifiée ou renforcée. Elles sont appliquées aussi bien pour les demandes d'entrées en relation que dans le cadre du suivi de la relation en vigilance constante.

Dans le cadre de l'évaluation des risques de BC/FT des clients, Spuerkeess a mis en place un algorithme de calcul sur base des facteurs de risque liés au types de clients, aux pays et zones géographiques, aux produits, services, et opérations effectuées et aux canaux de distribution utilisés.

En outre, Spuerkeess s'assure que les opérations réalisées par ses clients sont en adéquation avec la connaissance de ses clients, leurs activités, leur situation financière et leur profil de risque.

A cette fin, différents contrôles sont réalisés quotidiennement en vue de surveiller et de détecter les transactions problématiques, complexes ou d'un montant élevé ou inhabituel eu égard au profil de risque du client.

6.3.10. Risque de fraude

6.3.10.1. Définition

Par « Fraude » nous entendons toute manœuvre interdite et/ou contraire aux lois ou aux règles⁷ de Spuerkeess, y compris l'omission, la dissimulation ou la déclaration inexacte, qui, sciemment ou par négligence grave, malveillance ou avec intention dolosive, induit en erreur une partie dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre, ou bien de se soustraire à une obligation. La fraude peut être contre la banque et/ou contre la clientèle de la banque. La fraude couvre également les agissements justifiés par des motivations extra-financières, dès lors que ceux-ci sont opérés en violation des lois, règlements et procédures internes applicables au sein de Spuerkeess. Juridiquement, la fraude est définie comme un acte réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des lois.

Spuerkeess distingue entre la fraude interne et la fraude externe :

- fraude interne : acte de fraude commis par un membre du personnel de la Banque. Le personnel externe travaillant pour la Banque dans le cadre d'un contrat (p.ex. consultants, fournisseurs ou contractants) est à considérer comme faisant partie du personnel de la Banque dans le contexte de cette politique.
- fraude externe : acte de fraude commis par tout acteur externe (p.ex. prospect, client, tiers non-identifié, etc.) ne faisant pas partie du personnel de la Banque.

6.3.10.2. Gouvernance et démarche de gestion du risque de fraude

Le dispositif de la gestion du risque de fraude repose sur le principe des 3 lignes de défense appliqué en modèle fédéré, c'est-à-dire avec décisions centrales mises en œuvre localement (dans les entités de la première ligne de défense). Les rôles et responsabilités des acteurs des trois lignes de défense sont expliqués dans une Politique de gestion du

7. Par règles de SPUERKEESS on entend notamment le code de conduite du personnel de SPUERKEESS et la politique de sécurité.

risque de fraude avec une supervision par le Comité d'audit et de compliance, une gestion par le Comité de direction et le Comité compliance et un Fraud Protection Officer dans la fonction de contrôle.

La première ligne de défense (« 1LoD ») est responsable de :

- la gestion des risques de fraude qui sont générés par son activité.

La deuxième ligne de défense (« 2LoD ») est responsable de :

- la définition de la « Politique de Gestion du Risque de Fraude » et des standards anti-fraude ;
- la supervision de la gestion du risque de fraude effectuée par la première ligne de défense ;
- la sensibilisation au risque de fraude.

La troisième ligne de défense (« 3LoD ») est responsable de :

- la réalisation d'un contrôle indépendant des 2 premières lignes de défense.
- La collaboration entre les acteurs des « 1LoD » et « 2LoD » selon des principes directeurs assurent une gestion efficace du risque de fraude basée sur la prévention, la détection et la résilience.

Au centre de la gestion du risque de fraude se trouve le « Fraud Protection Officer » (FPO) qui est responsable de la définition de la « Politique de Gestion du Risque de Fraude » et de la définition des standards de gestion du risque de fraude.

Il coordonne les activités de gestion du risque de fraude, la réalisation des enquêtes et est responsable de l'organisation et de la conduite d'un « Tactical Fraud Meeting » à fréquence hebdomadaire entre les acteurs de la fonction de contrôle.

En juillet 2023, le Comité de direction a décidé de centraliser également le suivi des sanctions décidées par eux au sein du Fraud Protection Office.

En coordination avec le FPO, l'aspect IT de la gestion des fraudes internes et externes est assuré par l'« Information Security Officer » (ISO) couvert par les équipes du service « Non Financial Management » (NFM), tandis que l'Inspection située au service « Conduct & Controls » assume la fonction du contrôle anti-fraude opérationnel hors informatique et le respect du code de conduite et des contraintes réglementaires.

6.3.11. Risque de conduite

6.3.11.1. Définition

Le risque de conduite se traduit par un risque de perte, de réputation ou de sanction découlant du non-respect des dispositions du « code de conduite du personnel de SPURKEESS ».

6.3.11.2. La gouvernance du risque de conduite

Elle fait partie intégrante de la gestion du risque de fraude et elle est assurée par le contrôle anti-fraude opérationnel

hors informatique et le respect du code de conduite et des contraintes réglementaires au sein du service « Conduct & Controls ».

Le « code de conduite du personnel de SPURKEESS » :

- informe le personnel sur les règles et valeurs à respecter dans l'exercice de ses devoirs ;
- met en avant les valeurs de notre banque et il véhicule son image et ses principes ;
- rassemble l'ensemble du personnel dans une même communauté de valeurs.

6.3.11.3. Gouvernance et démarche de gestion du risque de conduite

L'inspection au sein du service « Conduct & Controls » effectue des contrôles visant à détecter des écarts de conduite par l'exploitation de schémas de fraude établis sur base d'antécédents réels et sur les risques résiduels des activités.

En collaboration avec les services de la « 1LoD », comme par exemple avec le service « HR & People Management », l'Inspection surveille le respect des aspects du code de conduite.

En parallèle, des remontées de soupçons ou encore des réclamations de clients ou des « whistleblowings » constituent des déclencheurs d'analyse et d'enquêtes internes.

L'activité et les chiffres-clés exploités au sein de l'Inspection se retrouvent dans leur contribution au « Risk Appetite Framework » (RAF) via des rapports trimestriels ainsi que dans le rapport d'activité du « Fraud Protection Officer » adressé au Comité Compliance et au Comité d'audit et de compliance.

6.4. Analyse de l'adéquation en capital et en liquidité

6.4.1. « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP)

Spurkeess attache une attention particulière à la gestion de son capital qui est un élément essentiel à sa stabilité financière. Elle s'assure de disposer d'un capital suffisant au développement de son activité et de pouvoir faire face à un environnement économique défavorable. Le capital alloué aux différents métiers de la Banque est adapté au profil de risque de la Banque. L'identification des risques, résultat d'un processus continu, permet d'intégrer les vulnérabilités matérielles à l'allocation en capital économique.

Dans le cadre de l'exercice ICAAP, la Banque réalise une projection pluriannuelle, sur 3 ans, de l'évolution du capital réglementaire, afin d'évaluer l'impact sur les ratios réglementaires d'au moins deux scénarios macroéconomiques. Pour compléter ces vues normatives, une vue économique à 1 an est produite afin de présenter une allocation en capital économique suivant des méthodologies internes en tenant compte des risques matériels.

La quantification économique des différents risques repose sur une vision prudente, avec un niveau de confiance fixé à 99,95%. Des méthodologies internes ont été développées pour mesurer finement l'ensemble des risques matériels de la Banque. Ces derniers peuvent mener à une augmentation des exigences en fonds propres ou impacter le capital économique.

6.4.2. « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP)

Le modèle d'affaire de Spuerkeess implique qu'elle est exposée au risque de liquidité. En effet, la transformation de dépôts à court terme en crédits à long terme crée une forte non-concordance des maturités de l'actif avec celles du passif. La source principale de financement de la Banque, à savoir les dépôts de la clientèle de détail, est souvent sans échéance contractuelle, ce qui fait que la Banque est exposée à un gap de liquidité contractuel.

Dans le cadre du processus ILAAP, Spuerkeess s'assure de disposer d'un plan de financement robuste qui permet de garantir la stabilité financière de Spuerkeess et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Dans la vue normative, plusieurs indicateurs utilisés pour mesurer le risque de liquidité sont projetés selon au moins deux scénarios sur un horizon de 3 ans. Dans la vue économique, un stress test de liquidité interne permet d'identifier les impacts de la stratégie interne et d'un environnement défavorable sur la liquidité de la Banque.

Ces projections sont utilisées pour s'assurer que la Banque possède des ressources de liquidités nécessaires dans des conditions adverses.

6.4.3. Gouvernance ICAAP et ILAAP

Les processus ICAAP et ILAAP sont des instruments importants pour la gestion des risques de Spuerkeess. Un rapport trimestriel est ainsi présenté et discuté au Comité de gestion des risques et au Comité des risques. Les processus ICAAP et ILAAP sont utilisés par la Banque pour analyser les impacts de changements stratégiques et des prévisions budgétaires pluriannuelles.

PARTIE COMPTES CONSOLIDES

A. Bilan consolidé au 31 décembre 2024

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.887.777.548	7.410.938.949
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	3.244.670.787	3.378.406.203
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.967.687.941	27.190.861.623
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	178.037.790	262.679.628
Instruments financiers dérivés de couverture	1.115.570.816	878.147.556
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	430.875.837	300.327.443
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.831.125.424	15.610.191.902
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.091.835	31.725.784
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	755.072.291	849.313.947
Parts mises en équivalence	907.201.359	977.849.535
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-488.436.242	-350.917.529
Immobilisations corporelles à usage propre	232.899.258	233.254.028
Immobilisations corporelles de placement	10.643.297	9.830.464
Immobilisations incorporelles	47.321.022	60.439.853
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	919.434	-
Impôts courants	2.560.981	-
Autres actifs	29.375.923	30.313.889
TOTAL de l'ACTIF	56.184.395.301	56.873.363.275
PASSIF du Bilan en euros	31/12/2023	31/12/2024
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	5.424.710.317	4.556.051.065
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	40.039.164.316	42.094.113.759
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	285.193.752	156.765.363
Instruments financiers dérivés de couverture	399.928.461	513.024.605
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	169.491.843	340.778.042
Emissions de titres	3.668.005.029	2.492.402.444
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-	12.726.327
Provisions	82.082.237	126.626.362
Autres passifs	89.917.467	97.485.832
Impôts courants	4.18	-
Impôts différés	4.18	4.203.819
Provision liée aux avantages du personnel	4.26	183.854.377
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	50.346.551.618	50.561.132.164

Bilan consolidé au 31 décembre 2024 (suite)

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres		50.346.551.618	50.561.132.164
Capital souscrit		173.525.467	173.525.467
Réserves consolidées		4.653.807.232	4.980.798.503
Autres éléments du résultat global		558.232.636	715.290.688
° Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	474.487.166	572.400.967
° Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	4.26	-254.572.242	-232.409.584
° Différence de mise en équivalence		340.144.154	370.246.927
° Plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur	4.27	6.474	6.437.369
° Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	-1.842.641	-1.398.819
° Couverture de flux de trésorerie	4.12	9.725	13.828
Résultat de l'exercice		449.271.403	442.180.923
Sous-total capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		5.834.836.738	6.311.795.581
Participations ne donnant pas le contrôle		3.006.945	435.530
Total capitaux propres		5.837.843.683	6.312.231.111
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES		56.184.395.301	56.873.363.275

B. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

en euros	31/12/2023	31/12/2024
Résultat d'intérêts	782.614.169	850.723.121
Revenu de valeurs mobilières	45.643.138	45.296.705
Commissions	193.303.544	206.686.914
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS	1.021.560.851	1.102.706.740
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	-1.145.473	-500.808
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	10.992.257	5.519.164
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-11.419.433	-2.208.058
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	18.715.897	16.131.181
Résultat sur opérations de couverture	13.638.513	6.736.725
Résultat de change	20.753.690	22.121.071
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	1.629.409	2.955.908
Autres produits d'exploitation	17.594.252	21.692.103
Autres charges d'exploitation	-4.508.484	-11.658.762
PRODUIT BANCAIRE	1.087.811.479	1.163.495.264
Frais de personnel	-273.994.159	-291.880.445
Autres frais généraux administratifs	-112.168.600	-124.648.881
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	-34.989.578	-10.030.662
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-49.412.651	-54.504.118
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX	617.246.491	682.431.158
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	-121.486.311	-164.385.167
Provisions	-11.232.253	-44.339.568
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	48.158.925	69.587.106
RESULTAT AVANT IMPOTS	532.686.852	543.293.529
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-77.832.202	-104.973.307
Impôts différés	-3.466.548	3.966.310
RESULTAT DE L'EXERCICE	451.388.102	442.286.532
dont résultat de l'exercice attribuable		
- aux participations ne donnant pas le contrôle	2.116.699	105.609
- aux propriétaires de la maison mère	449.271.403	442.180.923

C. Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2024

en euros	31/12/2023	31/12/2024
RESULTAT DE L'EXERCICE	451.388.102	442.286.532
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-193.603.172	160.245.596
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	-107.145.093	33.878.435
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	21.564.050	30.102.773
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-134.454.303	98.246.712
° Variation des résultats d'évaluation	-134.398.077	91.839.952
° Résultat réalisé sur ventes	-56.226	6.406.760
Impact impôts différés et courants	26.432.174	-1.982.324
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	1.119.556	447.925
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.484.065	617.483
Couverture de flux de trésorerie	7.484	5.207
Impact impôts différés	-371.993	-174.765
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-192.483.616	160.693.521
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	258.904.486	602.980.053
dont part attribuable		
- aux participations ne donnant pas le contrôle	2.116.699	105.609
- aux propriétaires de la société mère	256.787.787	602.874.444

D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024

En application du règlement CSSF 14-02 et de son FAQ de septembre 2024 relatifs à la détermination des résultats et des réserves distribuables des établissements de crédit en cas d'évaluation à la juste valeur dans les comptes annuels non consolidés, la maison mère du Groupe Spuerkeess a mis en place une procédure dédiée, tel que décrit à la note 2.2 des comptes annuels non-consolidés.

en euros	Capital sous-crit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2023	173.525.467	4.319.474.042	765.247.562	373.127.192	5.631.374.263	3.067.932	5.634.442.195
Impact de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance	-	10.930.840	-	-	10.930.840	-	10.930.840
Au 1 ^{er} janvier 2023 retraité	173.525.467	4.330.404.882	765.247.562	373.127.192	5.642.305.103	3.067.932	5.645.373.035
Affectation du résultat 2022	-	373.127.192	-	-373.127.192	-	-	-
Affectation du résultat 2022 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	14.531.312	-14.531.312	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	449.271.403	449.271.403	2.116.699	451.388.102
Distribution pour l'exercice 2022	-	-60.000.000	-	-	-60.000.000	-	-60.000.000
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel net d'impôt différé	-	-	-80.423.106	-	-80.423.106	-	-80.423.106
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-133.636.650	-	-133.636.650	-	-133.636.650
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	5.618	-	5.618	-	5.618
Différence de mise en équivalence	-	-4.192.418	21.564.050	-	17.371.632	-	17.371.632
Résultat 2023 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	6.474	-	6.474	-	6.474
Autres	-	-63.736	-	-	-63.736	-2.177.686	-2.241.422
Au 31 décembre 2023	173.525.467	4.653.807.232	558.232.636	449.271.403	5.834.836.738	3.006.945	5.837.843.683

en euros	Capital sous-crit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2024	173.525.467	4.653.807.232	558.232.636	449.271.403	5.834.836.738	3.006.945	5.837.843.683
Affectation du résultat 2023	-	449.271.403	-	-449.271.403	-	-	-
Affectation du résultat 2023 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	6.474	-6.474	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	442.180.923	442.180.923	105.609	442.286.532
Distribution pour l'exercice 2023	-	-120.000,000	-	-	-120.000,000	-	-120.000,000
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel net d'impôt différé	-	-	22.162.658	-	22.162.658	-	22.162.658
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	98.357.623	-	98.357.623	-	98.357.623
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	4.103	-	4.103	-	4.103
Différence de mise en équivalence	-	495.196	30.102.773	-	30.597.969	-	30.597.969
Résultat 2024 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	6.437.369	-	6.437.369	-	6.437.369
Autres	-	-2.781.802	-	-	-2.781.802	-2.677.024	-5.458.826
Au 31 décembre 2024	173.525.467	4.980.798.503	715.290.688	442.180.923	6.311.795.581	435.530	6.312.231.111

La maison mère du Groupe Spuerkeess proposera à son propriétaire, l'Etat luxembourgeois, la distribution de EUR 120 millions du bénéfice distribuable de l'année 2024.

E. Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2024

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.885.298.645	7.410.760.852
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.720.276.016	2.352.098.946
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	820.822.648	1.068.482.391
Total	11.426.397.309	10.831.342.189

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, le Groupe élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;

- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ; - les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

en euros	2023	2024
SITUATION DE TRESORERIE AU 1 ^{er} JANVIER	14.301.732.643	11.426.397.309
Résultat de l'exercice	451.388.102	442.286.532
Ajustements non monétaires liés aux :		
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit	121.486.311	164.385.167
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	46.543.494	51.377.633
Provisions	10.114.684	41.896.243
Gains / pertes non réalisés	-100.909.424	-37.470.584
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-48.158.925	-69.587.106
Autres ajustements	-9.781.140	-10.631.581
Variations liées aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	-123.212.929	205.476.494
Prêts et avances au coût amorti	-2.008.917.376	-609.393.937
Dépôts évalués au coût amorti	-1.524.272.746	1.192.368.267
Emissions de titres	940.304.518	-1.166.681.587
Autres actifs et autres passifs	-47.569.320	-63.722.507
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-2.292.984.751	140.303.034
dont :		
Intérêts reçus	2.248.017.080	2.905.136.402
Intérêts payés	-1.543.481.412	-2.078.097.947
Revenus de valeurs mobilières	45.643.138	45.296.705
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-77.832.202	-104.973.307
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	717.726	1.320.842
Acquisition/cession de parts mises en équivalence	-2.259.978	-7.354.595
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-4.282.303.810	-3.776.136.981
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	3.574.776.168	3.265.142.569
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-45.352.331	-72.218.854
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-754.422.225	-589.247.019
Charges en relation avec des contrats de location	-3.267.052	-3.445.458
Distribution du résultat	-60.000.000	-120.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-63.267.052	-123.445.458
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	-3.110.674.028	-572.389.443
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	235.338.694	-22.665.677
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	11.426.397.309	10.831.342.189

Pour les exercices 2023 et 2024, la maison mère du Groupe Spuerkeess ne renseigne plus d'émissions subordonnées.

F. EXTRAITS DES NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024

INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-1930 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice 2024 était de 1.952 personnes contre 1.898 personnes en 2023.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 mars 2025.

La version officielle des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 est la version au format ESEF, publiée conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, disponible auprès de l'outil « Officially Appointed Mechanism » (OAM).

PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

Respect des principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2024 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le prin-

cipe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle d'affaires HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs de la provision liée aux avantages du personnel.

Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2024

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas, ou peu d'impact sur Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant les ententes de financement de fournisseurs,
- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs en tant que passifs courants ou non-courants,
- Les modifications apportées à la norme IFRS 16 « Contrats de location : obligation locative découlant d'une cession-bail ».

Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2024

Les modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » sur l'absence de convertibilité (applicable à partir du 1er janvier 2025).

Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1er janvier 2024

Les modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public – informations à fournir » (applicable à partir du 1er janvier 2027),
- Modifications de IFRS 9 et IFRS 7 : modification de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (applicable à partir du 1er janvier 2026),
- Modifications de IFRS 9 et IFRS 7 : contrats d'énergie

renouvelable (applicable à partir du 1er janvier 2026),

- Améliorations annuelles volume 11 (applicable à partir du 1er janvier 2026).

Les modifications aux normes suivantes auront un impact sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir » (applicable à partir du 1er janvier 2027).

Principe de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2023	31/12/2024
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	89,15	88,35
Spuerkeess Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	90,00	100,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	100,00	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2023	31/12/2024
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services auto-mobiles	20,00	20,00
i-Hub S.A.	Services financiers	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	25,35	25,35
LuxConstellation S.A.	Services financiers	30,00	30,00
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	30,10	30,00
LuxHub S.A.	Services financiers	32,50	32,50
Lalux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00
Visalux S.C.	Services financiers	40,90	40,90
Prolog Luxembourg S.A.	Services financiers	-	43,96

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence a changé par rapport au 31 décembre 2023. Au cours de l'exercice 2024, Spuerkeess a co-fondé la société Prolog Luxembourg S.A. pour une part de 43,96% avec d'autres établissements financiers de la place.

INFORMATION SECTORIELLE

Les activités du Groupe

Les activités du Groupe sont exercées à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et se déclinent autour de 4 segments significatifs, chaque segment ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque comparables. Spuerkeess détient également des participations dans des entreprises au Luxembourg, renseignées dans un segment à part.

La maison mère du Groupe a adopté une « management view » par « piliers », sur base des principaux segments clients. Cette vue permet de suivre les objectifs stratégiques et commerciaux de la maison mère du Groupe et d'assurer le meilleur encadrement des différents types de clients.

Les segments se détaillent comme suit :

Banque des Particuliers et Banque Privée :

Ce segment regroupe les activités des piliers « Retail » et « Private » et couvre toute la clientèle des particuliers de la maison mère du Groupe :

- Le pilier « Retail » est constitué du réseau d'agences avec la collecte de dépôts, la distribution de crédits, le conseil en logement, en placement et prévoyance et la gestion des moyens de paiements pour la clientèle des particuliers, des professionnels indépendants et des petites entreprises. La vente de ces produits et services se fait par le réseau d'agences, par Spuerkeess Direct et à travers les canaux digitaux au service des clients ;
- Le pilier « Private » gère la relation avec la clientèle ayant souscrit à une des offres d'investissement « execution only », de conseil en investissement ou de gestion discrétionnaire. La vente de ces produits et services se fait par des conseillers « Private Banking » dédiés au siège et aux centres financiers de Spuerkeess.

Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle :

Ce segment regroupe les activités des piliers « Corporate », « Institutionnel » et « Secteur Public » et couvre ainsi toute la clientèle professionnelle :

- Le pilier « Corporate » gère la relation avec la clientèle des entreprises, regroupées en grandes entreprises et petites et moyennes entreprises. Les services à destination de cette clientèle en matière de prêts et crédits, placement, leasing et autres conseils financiers se font par l'intermédiaire d'équipes spécialisées ;

- Le pilier « Institutional » gère la relation avec les clients institutionnels, les fonds d'investissement, les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers, les assurances et réassurances, les sociétés financières ainsi que les structures « Private Equity » et « multi-family offices ». Des chargés de relation institutionnelle sont les interlocuteurs privilégiés de ces clients ;
- Le pilier « Public Sector » reprend la gestion des clients étatiques, des autres entités du secteur public et des administrations régionales et locales. Ce pilier couvre également la relation avec les ambassades d'autres pays situées au Luxembourg.

Banque des Marchés :

Ce segment regroupe les activités des piliers « Financial Markets » et « ALM » :

- Le pilier « Financial Markets » couvre l'activité de la gestion de la position de trésorerie (Money Market) ainsi que la gestion du stock de tous les titres détenus par Spuerkeess (le volet Collateral Management). De plus, ce pilier gère l'activité « Global Credit Investment », c.-à-d. la gestion du portefeuille d'investissement de Spuerkeess par le biais d'investissements en obligations. A côté de ces activités pour compte propre de Spuerkeess, le pilier couvre un large éventail de services tels que l'exécution des ordres sur instruments financiers (actions, obligations et produits dérivés), ainsi que des opérations de change pour compte des clients d'autres segments ;
- Le pilier « ALM » couvre l'activité « Asset & Liability Management » de Spuerkeess, qui consiste en la quantification et la gestion du risque de taux d'intérêt (« IRRBB »), du risque de liquidité structurel et des équilibres bilantaires.

Participations et « Corporate Center » :

Ce segment regroupe les revenus sur participations, qu'elles soient consolidées ou non, les activités propres de Spuerkeess non allouables aux clientèles des autres piliers comme les plus-values générées sur des ventes d'immeubles et les autres résultats, ainsi que les coûts de structures de la Direction et du secrétariat général.

Règles de répartition et produit net bancaire

L'information sectorielle est produite à partir de règles analytiques de répartition bilantaire, d'un système de prix de transferts interne et des méthodes d'allocation de frais généraux.

Le système de prix de transferts interne (FTP) reflète le transfert du risque de taux d'intérêt et du risque de liquidité qui sont pris en charge par le service ALM de Spuerkeess. Cette entité assure la gestion du risque de taux, du risque de liquidité ainsi que la gestion « actif-passif » pour l'ensemble de Spuerkeess.

Les coûts des « back-offices », ainsi que des activités de support et de structure sont refacturés aux différents piliers par un

mécanisme analytique d'allocation des coûts « Activity Based Costing » qui reflète la consommation économique des produits et services fournis aux différents segments.

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se compose des principaux produits suivants :

- dépôts des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- prêts et crédits des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- autres produits des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- autres produits.

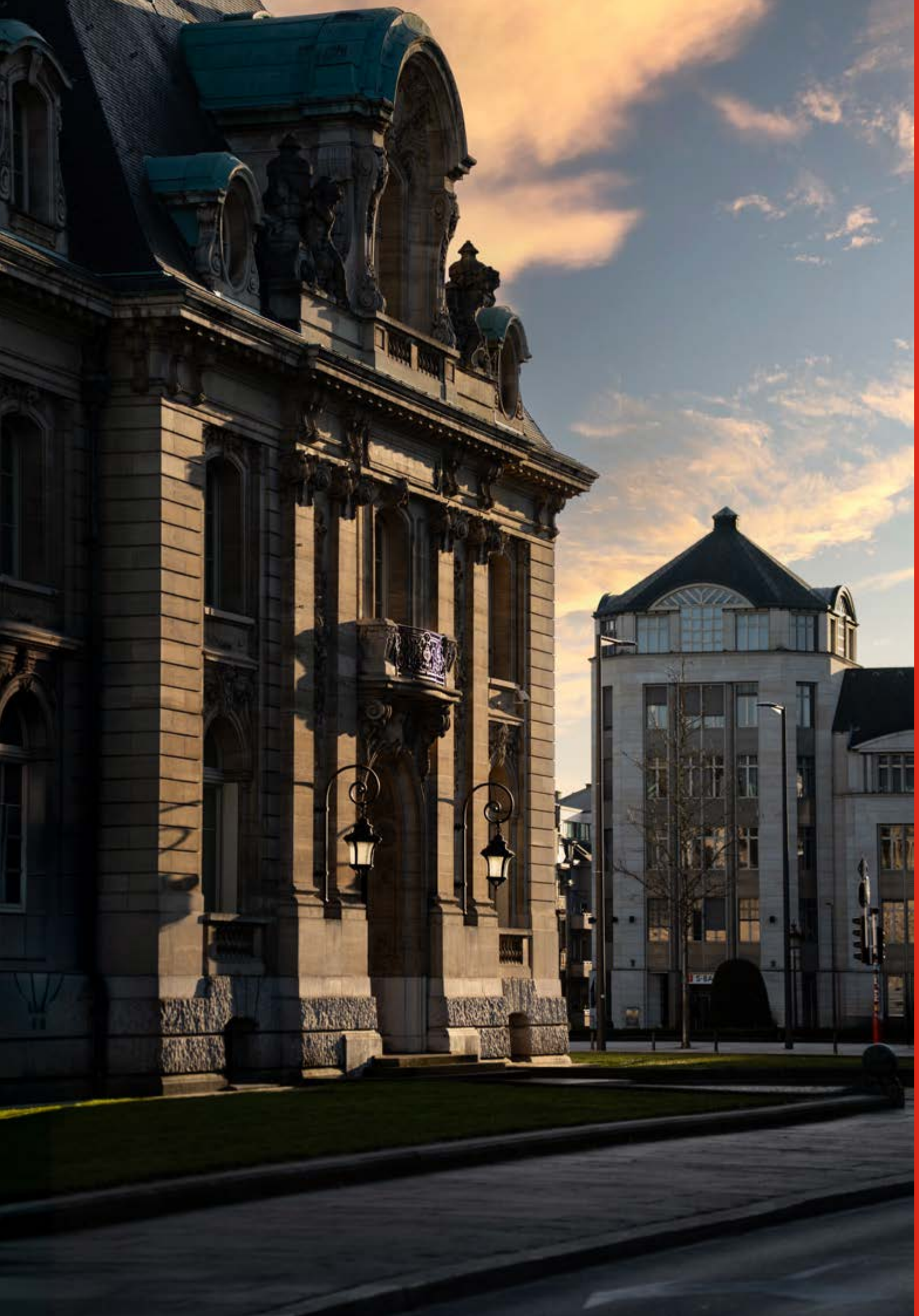
31/12/2023 Milliers d'euros	Banque des Parti- culiers et Banque Privée	Banque des Entre- prises, du Secteur Public et de la Clientèle Institu- tionnelle	Banque des Mar- chés	Participations et « Corporate Cen- ter »	Total
Marge nette d'intérêts	500.544	231.533	4.771	45.766	782.614
Revenus de valeurs mobilières	-	-	-	45.643	45.643
Commissions	100.635	68.635	1.396	22.636	193.304
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.736	13.828	24.233	11.368	53.165
Produit Net Bancaire	604.915	313.996	30.400	125.414	1.074.726
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	13.086	13.086
Produit Bancaire	604.915	313.996	30.400	138.500	1.087.811
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-292.112	-113.810	-24.308	-40.335	-470.565
Corrections de Valeur et impairment nettes	-56.525	-78.351	2.069	89	-132.719
Résultat de MEE	-	-	-	48.159	48.159
Résultat avant impôt	256.277	121.835	8.161	146.413	532.687
Impôt sur le résultat et impôts différés	-45.724	-21.738	-1.253	-12.583	-81.299
Intérêts minoritaires	-	-	-	-2.117	-2.117
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère	210.553	100.097	6.908	131.713	449.271
Actifs	19.281.132	7.504.652	27.844.103	1.554.509	56.184.395
Passifs	24.886.898	20.877.134	8.184.828	2.235.536	56.184.395

31/12/2024 Milliers d'euros	Banque des Parti- culiers et Banque Privée	Banque des Entre- prises, du Secteur Public et de la Clientèle Institu- tionnelle	Banque des Marchés	Participations et « Corporate Center »	Total
Marge nette d'intérêts	518.767	270.650	24.062	37.243	850.723
Revenus de valeurs mobilières	-	-	-	45.297	45.297
Commissions	112.423	77.179	1.644	15.442	206.687
Résultat sur instruments financiers et sur change	5.039	20.904	12.222	12.590	50.755
Produit Net Bancaire	636.229	368.734	37.927	110.572	1.153.462
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	10.033	10.033
Produit Bancaire	636.229	368.734	37.927	120.606	1.163.495
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-307.495	-104.946	-24.877	-43.746	-481.064
Corrections de Valeur et impairment nettes	-74.436	-109.703	-6.446	-18.140	-208.725
Résultat de MEE	-	-	-	69.587	69.587
Résultat avant impôt	254.299	154.085	6.604	128.307	543.294
Impôt sur le résultat et impôts différés	-63.209	-38.300	-1.641	2.144	-101.007
Intérêts minoritaires	-	-	-	-106	-106
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère	191.089	115.785	4.962	130.345	442.181
Actifs	20.052.317	7.008.922	27.903.346	1.908.779	56.873.363
Passifs	26.800.493	21.141.946	6.534.080	2.396.844	56.873.363

Contribution par produit au produit net bancaire :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Dépôts des clients particuliers et privés	324.539	322.876
Prêts et crédits des clients particuliers et privés	194.954	223.766
Autres produits des clients particuliers et privés	85.422	89.587
Dépôts des clients entreprises, secteur public et institutionnels	160.238	202.176
Prêts et crédits des clients entreprises, secteur public et institutionnels	81.766	83.905
Autres produits des clients entreprises, secteur public et institutionnels	71.993	82.652
Autres produits	155.814	148.499
Total produit net bancaire	1.074.726	1.153.462

Aucun client, ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.



Rapport de durabilité

2024





Informations générales (ESRS 2)

1. BASE DE PRÉPARATION DU RAPPORT DE DURABILITÉ

1.1. Modèle d'affaires et enjeux ESG

Cette section du rapport met en lumière les ambitions et les initiatives de Spuerkeess en matière de durabilité à travers trois principaux piliers : ses engagements climatiques et environnementaux, sa responsabilité sociale et sa gouvernance. L'objectif principal de cette section est d'illustrer comment la Banque intègre les enjeux de durabilité dans ses activités et son organisation.

Spuerkeess joue un rôle important dans le financement et le développement de l'économie luxembourgeoise. Elle propose ainsi une gamme complète de services bancaires à destination de ses clients particuliers, privés, entreprises et institutionnels.

Elle a l'ambition de devenir un catalyseur au service de la transition ou «Transition Enabler», en plaçant les enjeux de durabilité au centre de ses activités, agissant dans l'intérêt commun de ses clients, de ses employés et de la société.

Garantir la résilience et la pérennité de son modèle d'affaires face à ces enjeux est une priorité pour la Banque. C'est pourquoi elle déploie une stratégie globale, couvrant ses diverses activités, produits et services, afin de s'assurer d'une croissance stable, cohérente et pérenne prenant en compte des défis majeurs tels que la lutte contre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et des écosystèmes, l'inclusion sociale, la diversité ou l'éducation financière.

1.2. Conformité réglementaire

Spuerkeess relève du champ d'application de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) en raison de son statut en tant :

- Qu'entité mère d'un grand groupe,
- Qu'entreprise d'intérêt public,
- Qu'entreprise dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé de l'UE.

Bien que la directive CSRD n'ait pas encore été transposée en droit national luxembourgeois, Spuerkeess a néanmoins pris la décision de préparer son rapport de durabilité selon les nouvelles normes européennes d'informations en matière de durabilité (ESRS) et des autres législations et lignes directrices applicables.

Spuerkeess entend également se conformer aux propositions publiées le 26 février 2025 par la Commission européenne dans le cadre de la directive dite « Omnibus » visant à simplifier certaines règles et dispositions du cadre réglementaire européen en matière de finance durable.

Cadre de reporting	Références
Principles for Responsible Banking (PRB)	En tant que signataire des UN-PRB, Spuerkeess communique sur la mise en œuvre des Principes pour une Banque Responsable dans son rapport de durabilité.
Net Zero Banking Alliance (NZBA)	Ce rapport de durabilité sert à décrire les actions et mesures mises en œuvre par Spuerkeess pour répondre à ses engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour viser la neutralité carbone d'ici 2050, tant au niveau de ses opérations propres que pour ses activités bancaires.

Ce rapport contient également l'ensemble des informations que Spuerkeess doit publier conformément aux exigences de l'article 449a du règlement (UE) n° 575/2013 sur les risques ESG, et en particulier les risques climatiques et environnementaux et portant sur l'exercice 2024.

1.3. Périmètre et méthode de consolidation

La CSRD met en évidence l'importance de prendre en compte non seulement les opérations propres d'une entreprise, mais aussi les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les informations présentées dans cette section couvrent ainsi les activités de la Banque et de ses filiales (quand elles sont jugées significatives et en fonction de la disponibilité des informations pertinentes), de ses fournisseurs, distributeurs et autres partenaires commerciaux.

Pour cette première année, Spuerkeess Asset Management S.A. (S-AM), Spuerkeess Ré S.A., Lux-Fund Advisory S.A., Bourbon Immobilière S.A. et Luxembourg State and Savings Bank Trust Industry S.A. ont été exclues du rapport de durabilité de la Banque.

1.4. Qualité et précision des données ESG

Publier des informations en matière de durabilité suivant les nouvelles normes ESRS est un exercice relativement nouveau pour les banques et les outils et processus pour accéder aux données nécessaires sont encore en pleine évolution. La responsabilité du contrôle de l'identification et de la qualité des données requises pour le rapport de durabilité est donc actuellement partagée entre les différents services de la Banque qui collectent et utilisent ces données.

Le Strategic & Sustainability Office (SSO) logée au sein du département Secrétariat Général de Spuerkeess, a la charge de coordonner les initiatives et le rapport de durabilité de la Banque. La Banque recense et évalue ainsi les sources des principales données intégrées dans le rapport et en contrôle rigoureusement la qualité et la pertinence.

Spuerkeess utilise les informations directement fournies ou publiées par ses clients et contreparties, lorsque ces dernières sont disponibles. Dans le cas contraire, la Banque s'appuie sur des données estimées, obtenues à travers l'utilisation des proxys ou dérivées d'hypothèses raisonnables pour établir ces estimations.

Les analyses internes de gestion du risque ESG évoluent également avec l'amélioration continue des données disponibles, notamment celles provenant de sources externes telles que MSCI, comme pour les émissions de gaz à effet de serre. La disponibilité, l'exhaustivité et la qualité de ces données s'améliorent progressivement, permettant une évaluation plus complète et plus précise des risques climatiques et environnementaux auxquels la Banque est susceptible d'être exposée. Toutefois, lorsque les informations nécessaires ne sont pas disponibles, la Banque s'appuie sur des indicateurs de mesures équivalents ou des données estimées, dérivées d'hypothèses méthodologiques raisonnables, afin de compléter les analyses et d'assurer une estimation fiable et plus complète de l'empreinte carbone de ses investissements.

1.5. Actions pour améliorer la précision et la qualité des données

Afin de couvrir un périmètre plus large de données ESG pertinentes pour la Banque et d'en améliorer la qualité, plusieurs actions ont été initiées :

- **La construction d'un dispositif de contrôle interne des données ESG** afin d'établir une gouvernance et un système centralisés de gestion de l'ensemble des données ESG de la Banque
- **Le lancement du Programme Transition Enabler** dont l'objectif est d'accompagner nos clients dans la transition énergétique en mettant notamment à leur disposition des outils pour les aider à évaluer et accroître leur niveau de maturité concernant les enjeux de durabilité et ainsi collecter des informations, à la fois quantitatives et qualitatives, sur leurs performances en matière de durabilité et leurs objectifs climatiques et environnementaux.

- **Le renforcement de la couverture et de fiabilisation des informations collectées** auprès des fournisseurs externes de données tels que LuxBourse (provenant de la plateforme Luxembourg Green Exchange) ou encore MSCI et PCAF à travers des échanges réguliers concernant les mises à jour de leurs méthodologies et de leurs couvertures de données principalement pour les activités d'investissements de la Banque.
- **La refonte du questionnaire ESG pour les prestataires et fournisseurs** pour intégrer de manière systématique des données ESG alignées sur celles demandées aux clients et contreparties de la Banque.

Ces initiatives permettront à la Banque d'améliorer la qualité des informations utilisées dans sa gestion des risques et d'améliorer la prise en compte des impacts ESG dans ses décisions d'investissement et de financement, en lien avec ses objectifs et ambitions en matière de durabilité.

2. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES

2.1. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Spuerkeess ne considère pas les risques liés au climat et à l'environnement comme une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt comme un facteur aggravant pour les catégories de risque existantes (risque de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel). Cette approche a été adoptée dans le processus d'identification et d'évaluation des risques (PIER) de Spuerkeess dans lequel la Banque définit et évalue les risques climatiques et environnementaux en fonction de différents horizons de temps.

La manière dont Spuerkeess prend en compte les risques est détaillée dans la section « Notre politique de Gestion des Risques », ainsi que la section relative aux risques ESG pour les aspects climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

2.2. Incertitudes, hypothèses et jugements des modèles

La politique de gestion du risque de modèle encadre l'utilisation des modèles par la Banque tout au long de leur cycle de vie et repose sur trois outils clés :

- La *Model Risk Scorecard*, qui permet de quantifier le risque associé aux modèles,
- L'inventaire des modèles, qui fournit des informations clés sous forme de fiches techniques,
- La validation indépendante des modèles.

Cette politique prévoit également l'élaboration d'un rapport annuel sur le risque de modèle, destiné aux organes de gouvernance afin de leur fournir les informations nécessaires à la prise de décision. Un système de suivi et de reporting permet de détecter rapidement tout écart et de mettre en place des mesures correctives si nécessaire.

2.3. Processus et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Spuerkeess a mis en place un cadre de gestion des risques d'entreprise comprenant un ensemble de processus transversaux qui interagissent et sont utilisés pour détecter, identifier, évaluer, mesurer, suivre et déclarer les risques à l'échelle de la Banque. Les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont pleinement intégrés dans les différentes composantes de ce cadre.

Dans l'identification des risques, la Banque réalise une cartographie détaillée des risques climatiques et environnementaux susceptibles d'affecter ses activités, en distinguant les risques physiques (comme les catastrophes naturelles) et les risques de transition (telle que l'évolution réglementaire vers une économie bas-carbone). Les risques climatiques et environnementaux font ainsi partie intégrante du processus d'identification, d'évaluation et d'analyse des risques de l'entreprise.

Dans le cadre du *Risk Appetite Framework (RAF)*, les indicateurs de suivi des risques climatiques et environnementaux, ainsi que les limites et objectifs correspondants définis dans le « *Limit Handbook* », sont pleinement intégrés dans la stratégie de gestion des risques de la Banque.

En matière de suivi et de reporting, des indicateurs ESG pertinents ont été élaborés pour suivre l'évolution de l'exposition de la Banque aux risques climatiques et environnementaux, et ces indicateurs sont régulièrement surveillés et communiqués aux parties prenantes.

2.4. Évaluation des risques et stratégies d'atténuation

L'identification des risques liés au climat et à l'environnement fait partie intégrante du processus global d'identification des risques de Spuerkeess. Nous utilisons divers outils pour détecter, gérer, évaluer et rendre compte des risques, tels que :

- Le processus d'identification et d'évaluation des risques (par exemple, la cartographie des risques),
- Le cadre d'appétit pour le risque (y compris le manuel des limites),
- Les tests de résistance,
- Le reporting de la gestion des risques.

Ces processus et documents constituent le cadre de gestion des risques de Spuerkeess. La Banque a choisi un profil de risque « défensif », tel que défini dans notre cadre d'appétit pour le risque (RAF). Le RAF inclut des indicateurs stratégiques, opérationnels et macroéconomiques pour chaque catégorie de risques pertinente, et détermine le niveau de risque que la Banque est prête à accepter pour atteindre ses objectifs stratégiques et assurer sa viabilité à long terme.

2.5. Déclaration sur la diligence raisonnable

Éléments essentiels de la diligence raisonnable		Section du rapport
a	Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Responsabilités et supervision des impacts, risques et opportunités
b	Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de diligence raisonnable	Matrice de Double Matérialité
c	Identifier et évaluer les incidences négatives	Matrice de Double Matérialité
d	Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	Notre stratégie en matière de durabilité
e	Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Notre stratégie en matière de durabilité

3. DÉFIS, STRATÉGIES ET OBJECTIFS

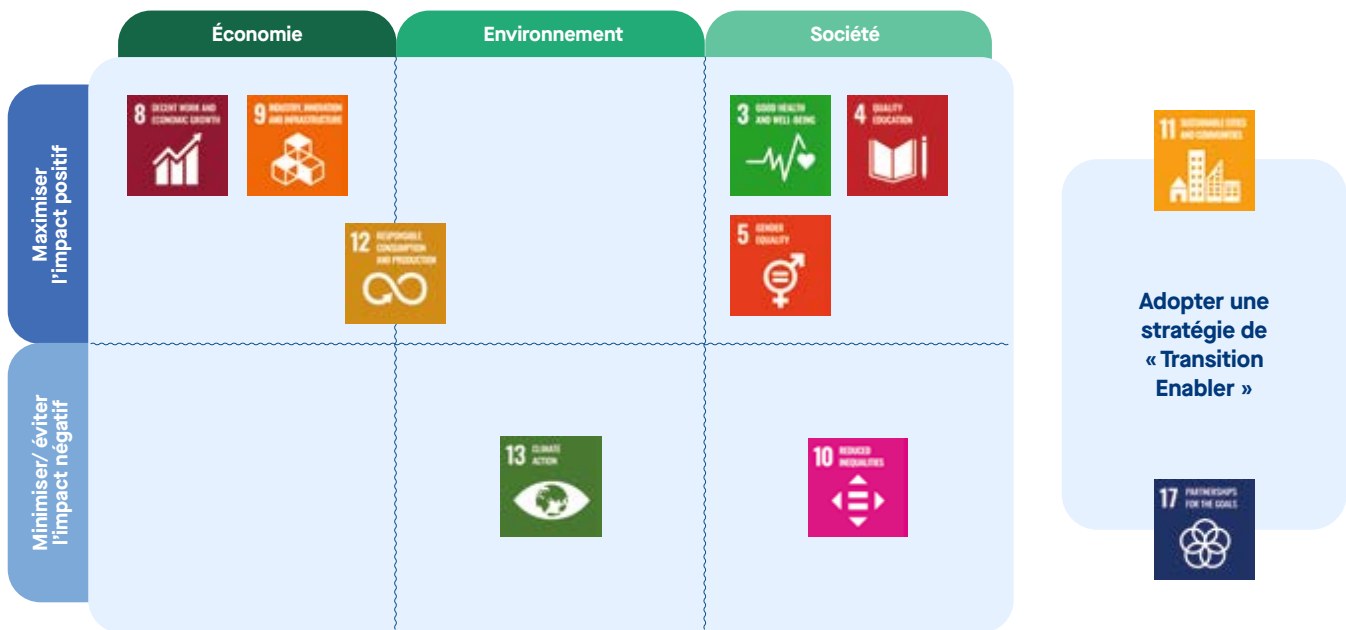
3.1. Une stratégie prenant en compte la chaîne de valeur complète de Spuerkeess

Consciente de son rôle et forte de ses engagements, Spuerkeess poursuit ses efforts de transition, comme moteur de performance, en œuvrant à limiter les effets négatifs sur l'environnement de ses opérations, de ses investissements et de ses financements, à générer un impact social positif et à instaurer une gouvernance saine de ses activités.

Les piliers de notre stratégie s'inspirent des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies qui constituent un socle de principes fondamentaux en matière de développement durable sur lequel la Banque peut s'appuyer pour mettre en œuvre ses initiatives.

Afin d'atteindre ses objectifs et de réaliser ses ambitions, Spuerkeess adopte une approche durable et responsable à travers toute sa chaîne de valeur, en référence aux standards ESRS. Cette chaîne de valeur se divise en trois catégories de parties prenantes :

1. **Amont (Upstream)** : Fournisseurs, actionnaires, régulateurs, autorités, associations, investisseurs.
2. **Opérations propres (Own operations)** : Employés, sous-comités, fonctions internes.
3. **Aval (Downstream)** : Clients qui bénéficient des produits et services de la Banque (particuliers, professions libérales et indépendantes, associations, entreprises, clients institutionnels).



3.1.1. Chaîne amont : Sélection des fournisseurs et gestion des risques

Spuerkeess évalue ses partenaires sur leur capacité à répondre aux exigences environnementales, sociales et éthiques et s'engage avec eux, dans un esprit de partenariat, à garantir des chaînes d'approvisionnement plus transparentes et responsables.

La Banque a ainsi défini plusieurs politiques en matière de diligence raisonnable encadrant la gestion de ses achats et de ses fournisseurs. Cela inclut également une déclaration d'engagement volontaire pour les fournisseurs, un rapport sur les politiques et pratiques en matière de devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'une politique relative aux Droits de l'Homme.

3.1.2. Opérations internes

En interne, Spuerkeess met en œuvre des pratiques de gestion responsables pour minimiser son empreinte environnementale. Cela comprend, entre autres, l'utilisation exclusive d'énergie renouvelable, l'adoption de politiques de gestion durable des ressources, ainsi que la sensibilisation de ses employés grâce à des formations continues axées sur les enjeux

ESG. La Banque veille également à intégrer la responsabilité sociale et environnementale dans ses processus décisionnels et opérationnels.

Par ailleurs le « Code de Conduite » de Spuerkeess souligne son engagement en faveur des droits humains, de la responsabilité sociale et de la protection de l'environnement. Il exige le respect des lois et des normes professionnelles, en promouvant le respect, la diversité et un environnement de travail sain. Grâce à des formations obligatoires, une fonction de conformité et un système de dénonciation, la Banque assure un environnement inclusif et respectueux, exempt de discrimination et de harcèlement. Alignée sur les normes internationales telles que les Principes directeurs des Nations Unies et les conventions de l'OIT, Spuerkeess met l'accent sur les droits humains et les pratiques éthiques, avec des actions concrètes incluant des politiques anti-discrimination, des initiatives de santé et de sécurité et des efforts d'inclusion financière. La politique de diversité et d'inclusion de la Banque favorise un recrutement équitable, des conditions de travail équitables et le développement des compétences, soutenant le bien-être des employés et assurant un équilibre entre vie professionnelle et privée. Ces initiatives renforcent l'engagement de Spuerkeess à intégrer des pratiques durables et responsables, tout en renforçant la confiance parmi les employés et les partenaires.

3.1.3. Chaîne aval : Produits et services bancaires responsables

En aval, Spuerkeess propose des produits et services qui permettent à ses clients d'avoir un impact positif tout en répondant à leurs besoins financiers. Cela se traduit par :

- **Le financement de projets durables** : Soutien aux entreprises et initiatives locales favorisant la transition énergétique et le développement d'infrastructures écologiques.
- **Les placements responsables** : Spuerkeess offre des options d'investissement alignées sur les critères ESG, permettant aux clients d'investir de manière éthique.
- **L'inclusion financière** : La Banque s'engage à élargir l'accès aux services bancaires pour les populations vulnérables, en soutenant également des programmes d'éducation financière.
- **L'innovation et la cohésion sociale**, qui inclut des initiatives de mécénat, de soutien aux start-ups et aux projets locaux, ainsi que des programmes d'inclusion sociale qui visent à améliorer la qualité de vie des communautés.

Davantage d'éléments sont présentés dans les sections ESRS E1 et ESRS S4 du présent rapport.

3.2. Notre stratégie en matière de durabilité

La durabilité constitue un pilier de notre stratégie globale et de nos opérations quotidiennes, reposant sur trois principes essentiels :

- Veiller à ce que nos activités, processus, produits et services génèrent un impact positif sur l'économie, la société et l'environnement.
- Réduire au maximum les impacts négatifs potentiels ou réels de nos activités, processus, produits et services sur l'économie, la société et l'environnement.
- Adopter une stratégie de « Transition Enabler » pour initier le changement.

La stratégie en matière de durabilité de Spuerkeess s'appuie sur les 3 piliers suivants :

VISER LA NEUTRALITE CLIMATIQUE

Spuerkeess fut la première banque luxembourgeoise à rejoindre la Net Zero Banking Alliance (NZBA) en 2021.

La plus grande part de l'empreinte carbone de la Banque provient des activités qu'elle finance et dans lesquelles elle investit. Nous nous engageons ainsi à agir pour le climat en alignant nos investissements et financements avec des trajectoires net-zéro émissions d'ici 2050. Cela inclut la réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles dans les secteurs les plus émissifs, l'accompagnement de nos clients dans

leur transition vers une économie bas-carbone, ainsi que la mesure et la réduction de l'empreinte carbone des produits d'investissement que nous proposons. Nous cherchons également à réduire l'empreinte carbone de nos propres opérations et à sensibiliser nos employés et clients tout en soutenant des actions locales de lutte contre le changement climatique.

INVESTIR DANS UN AVENIR DURABLE

En tant que leader sur son marché domestique, tant au niveau des produits d'épargne que des prêts, ainsi qu'à travers sa mission sociale et économique, Spuerkeess joue un rôle clé dans la construction et le développement d'une économie verte et durable au Luxembourg.

En collaborant avec ses clients et en les accompagnant – notamment à travers son programme « Transition Enabler » – Spuerkeess souhaite préparer le Luxembourg et les différents acteurs économiques du Grand-Duché aux futurs enjeux et défis liés à la transition.

Réduire les incidences négatives de nos activités sur l'environnement, contribuer à promouvoir des pratiques et solutions durables et soutenir les projets en faveur de la transition figurent désormais au cœur de nos priorités stratégiques.

AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE ET ENGAGÉE

En tant qu'employeur et acteur majeur du Grand-Duché, chacune de nos actions et de nos initiatives ont un impact important sur nos collaborateurs, nos clients et la société luxembourgeoise en général.

Il est donc fondamental pour Spuerkeess que nos activités, nos produits, nos services et l'ensemble de nos actions se fondent sur des principes éthiques et responsables.

Cet engagement s'appuie sur une gestion saine, robuste et transparente ainsi qu'une culture d'entreprise valorisant l'intégrité et la responsabilité, au service de nos clients de manière individuelle et la société en général.

Nous plaçons la dimension sociale au cœur de nos activités en consolidant l'attractivité de Spuerkeess comme employeur de choix en renforçant les conditions de travail, la santé, le bien-être et le développement des compétences de nos collaborateurs.

Notre impact sur la société est également au centre de nos préoccupations, et nous nous engageons ainsi dans différents domaines comme l'éducation financière, l'inclusion sociale et la lutte contre toute forme de discrimination.

3.3. Intégration de la stratégie dans le modèle d'affaires

	Ce dont l'économie a besoin	Ce qu'offre la Banque	Comment Spuerkeess crée de la valeur	Solutions bancaires aux bénéfices environnementaux	Solutions bancaires socialement avantageuses
Dépôts	- Lieu sûr pour les liquidités excédentaires (comptes non rémunérés: comptes courants) - Rendements à faible risque (comptes rémunérés: compte d'épargne, dépôts à terme)	- Commodité - Transparence - Sécurité	Fournir un accès protégé au marché monétaire et des rendements sur les liquidités excédentaires Pallier au risque entre prêts à long terme et financement à court terme	Compte d'épargne alternative ETIKA	- Compte d'épargne alternative ETIKA - Offre Jeunesse: Tweenz, Axxess, Zebra (offerts avec des initiatives de diversité et d'éducation) - Zebra Business - Welcome Créateur d'Entreprise
Prêts	- Fonds couverts par des flux de trésorerie futurs (prêts personnels & entreprises, cartes de crédit, affacturage) - Fonds couverts par des actifs corporels (prêts hypothécaires, crédits auto, crédit-bail)	Évaluation des risques	Estimation et tarification du risque de crédit, permettant aux fonds disponibles de générer des rendements positifs	- Financement ETIKA - Financement et leasing E-Mobility - Logement durable: prêts hypothécaires, rénovation durable et financement énergie (panneaux solaires, installations photovoltaïques, ...) - Financement de projets entrepreneuriaux (parcs à éoliennes, e-mobilité, ...) - Sensibilisation et incitations: One stop Shop, Questionnaire ESG, Ecobonus	- Prêts Étudiants - Financement ETIKA - Financement de projets socialement avantageux (structures d'éducation, logement sociaux, ...)
Transactions / Services	Capacité à effectuer et à recevoir des paiements aisément et efficacement Conversion des devises à travers les marchés	Infrastructures efficaces Connectivité	Offrir les avantages de l'économie d'échelle et garantir la sécurité des transactions		- Offre Jeunesse gratuite - Conditions spéciales pour les clients fidèles et les clients à besoins spécifiques - S-Bus
Services d'investissement	Conseils à la clientèle de détail sur les besoins en investissements financiers complémentaires (retraite et protection)	Gestion dédiée et conseil en investissement	Tirer profit de l'économie d'échelle, des compétences professionnelles et de l'accès aux marchés afin de créer des opportunités pour les clients	- Fonds Green Lux (Lux-Equity GREEN, Lux-Bond GREEN) - Activmandate GREEN (gestion discrétionnaire) - Solutions de conseil en investissement environnemental (Activinvest)	- SpeedInvest (Robo Advisor) - S-Invest - Solutions de conseil en investissement social (Activinvest)
Conseils aux entreprises	Conseil aux entreprises, marchés des capitaux, et gestion des risques	Évaluation des risques et bénéfices		Greenomy	

 Bilantaire  Commercial

3.4. Section sur les principales politiques de la Banque en relation avec l'ESG

Le cadre dans lequel évoluent les différentes fonctions, initiatives et solutions bancaires de Spuerkeess en matière de durabilité est composé par différentes politiques internes spécifiques.

Sauf exception, les politiques de la Banque sont discutées et revues par le Comité Durabilité, validées par le Comité de Direction et approuvées par le Conseil d'Administration.

Le *Strategic & Sustainability Office* du service Secrétariat Général a la charge de l'application de ces politiques au sein de la Banque et de leurs révisions et adaptations lorsque cela est nécessaire.

Nos principales politiques en matière de durabilité sont les suivantes :

- Politique de développement durable**

Cette politique définit les grands principes de la Banque en matière de durabilité et décrit les rôles et responsabilités des différents organes de gouvernance et fonctions impactés et impliqués dans les décisions et actions de Spuerkeess sur les sujets de durabilité.

Elle encadre également les principaux objectifs stratégiques et engagements volontaires de Spuerkeess ainsi que ses principales politiques en matière de durabilité qui régissent les actions et initiatives de la Banque et de ses parties prenantes dans le domaine.

• Politique d'exclusion

Cette politique interne définit la liste des secteurs sensibles d'un point de vue environnemental que la Banque exclut de ses financements et investissements, ainsi que le processus d'exclusion basé sur les controverses liées au Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact ou UNGC).

Les exclusions du type sectoriel

Afin de limiter les flux financiers vers des activités ayant un impact environnemental négatif, Spuerkeess a exclu de ses activités d'investissement pour compte propre, de l'univers de conseil en investissement et de la gestion de portefeuille :

- Les entreprises dont le chiffre d'affaires provenant des activités liées au charbon (ex. : production de charbon et production de l'électricité issue du charbon) est supérieur à 10% de l'ensemble de leur chiffre d'affaires.
- Les entreprises dont les revenus provenant des combustibles fossiles non conventionnels (ex. : l'extraction et la transformation de sables bitumeux et l'extraction de gaz de schiste) sont supérieurs à 5% de l'ensemble de leur chiffre d'affaires.
- Les producteurs d'huile de palme dont la production d'huile de palme RSPO (label « Roundtable on Sustainable Palm Oil ») non certifiée dépasse plus de 10% de leurs revenus.
- Les entreprises impliquées dans la déforestation (exclusion des entreprises forestières et papetières sans pratiques de compensation durable).
- Les fabricants d'armement controversés.

Les exclusions du type « controverses »

Spuerkeess utilise un mécanisme, mis en place par un prestataire externe spécialisé dans l'étude des données ESG, qui vérifie les implications actuelles d'un émetteur dans des activités controversées ayant un impact négatif, telles que rapportées par les médias, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres parties prenantes.

Dès détection d'une controverse, la Banque prend en compte un ensemble de critères pour classer l'impact de cette controverse, à savoir :

- Le type (structurel ou non-structurel) de controverse.
- Le degré de sévérité.
- Le statut (en cours).
- Les normes et conventions internationales ayant été violées, définies selon les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact ou UNGC).

Les titres d'émetteurs faisant l'objet de controverses sévères (suivant un arbre de décision défini dans la politique) contre l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies

sont exclus des activités d'investissement dans le portefeuille propre, de l'univers de conseil en investissement et de l'univers des instruments financiers éligibles au niveau de la gestion de portefeuille de la Banque.

• Notre politique de financement et d'investissement responsables

Cette politique définit la stratégie et la gouvernance mise en place par la Banque pour intégrer les risques et facteurs de durabilité dans nos crédits accordés (portefeuille de prêts) et dans nos investissements obligataires (portefeuille d'investissements), conformément aux engagements pris dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance et des Principes pour une Banque Responsable.

La politique vise ainsi à définir nos engagements volontaires d'alignement de notre stratégie commerciale sur les objectifs nationaux et internationaux fixés par l'Accord de Paris sur le climat, les Objectifs de Développement Durable (ODDs) et le Pacte Mondial des Nations Unies et réduire les impacts négatifs qui découlent indirectement de nos activités de financement et d'investissement. En particulier :

- Nous finançons des logements pour les particuliers et notamment pour les personnes achetant leur première maison.
- Nous aidons les particuliers à planifier leur épargne future.
- Nous évitons à nos clients de s'endetter trop lourdement au moment de leur accorder des prêts.
- Nous participons activement à la sensibilisation des jeunes sur la nécessité de l'épargne et de la planification financière sous tous ses aspects.
- Nous soutenons le développement des entreprises locales, notamment en finançant les petites et moyennes entreprises.
- Nous agissons en tant qu'entreprise citoyenne en accordant des financements aux autorités publiques et parapubliques locales.

• Notre politique générale relative à la gestion du risque de crédit

Cette politique a pour objectifs :

- De décrire le cadre, les principes directeurs et les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans le processus de gestion de risque de crédit.
- De promouvoir et de diffuser une culture du risque de crédit saine au sein de Spuerkeess.
- D'exposer l'approche appliquée par Spuerkeess en matière de gestion du risque de crédit lié au climat, à l'environnement et aux considérations sociétales.

Cette politique s'applique aux processus en relation avec les expositions du périmètre national et international. Elle

concerne notamment, les crédits et prêts à la consommation, les prêts au logement ou les financements de la clientèle professionnelle (prêts et crédits), de la clientèle institutionnelle et du secteur public.

L'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion du risque de crédit est reflétée :

- Dans la politique de gestion des risques.
- Dans la Stratégie Sectorielle Intégrée et la *Heatmap* sectorielle de Spuerkeess.
- Dans l'évaluation des biens immobiliers financés ou pris comme sûretés par Spuerkeess.
- Dans les procédures d'octroi et plus particulièrement dans l'évaluation des risques climatiques (et en particulier du risque de transition) de la clientèle professionnelle.
- Dans la tarification des produits de financement.
- Dans le monitoring du risque de crédit, via la prise en compte des menaces sectorielles et les éventuelles dépréciations immobilières.

• Notre politique de publicité et de marketing équitables

Cette politique décrit les principes généraux que la Banque s'engage à respecter afin de garantir une publicité et un marketing équitables. En effet, il est important que nos clients puissent prendre des décisions éclairées sur nos produits et services. Les informations que nous fournissons doivent donc être transparentes, claires, accessibles, exemptes de toute discrimination et durables.

Spuerkeess s'engage à mettre en œuvre des pratiques de marketing responsables qui répondent aux normes les plus strictes fixées par les réglementations et les codes de conduite externes.

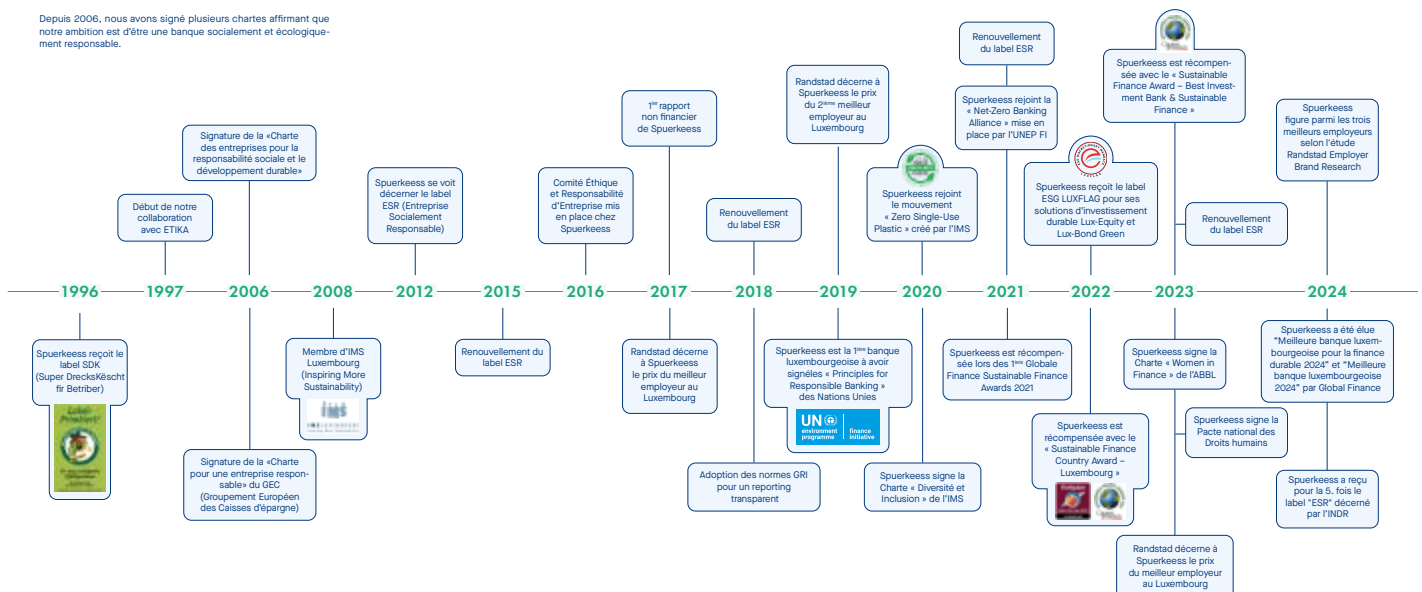
Nous nous efforçons ainsi :

- D'encourager des pratiques financières responsables.
- De lutter contre le surendettement et d'aider les consommateurs à gérer leurs finances de manière raisonnable et durable.
- De ne pas suggérer qu'il est facile de rembourser un prêt.
- De sensibiliser le grand public aux questions et opportunités liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cette politique s'inscrit dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies, en mettant particulièrement l'accent sur l'objectif 12, qui concerne la consommation et la production responsables, ainsi que sur l'objectif 17, sur les partenariats pour la réalisation des objectifs.

3.5. Distinctions et partenariats stratégiques pour la durabilité

Notre parcours de durabilité / Notre route vers la durabilité :



Spuerkeess est un acteur engagé au sein du secteur financier et membre de plusieurs organisations.

Depuis 1996, la Banque soutient ses efforts environnementaux, notamment via le label national « *SuperDrecksKëscht fir Betriber* » avec une gestion responsable des déchets.

En 2020, elle a rejoint le mouvement « *Zero Single-Use Plastic* » lancé par IMS, renforçant son engagement pour la réduction des plastiques à usage unique. Elle collabore également avec IMS pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises au niveau européen.

La Banque est membre de plusieurs associations telles que l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL), la Fédération Bancaire Européenne (FBE) et l'Association européenne des banques d'épargne (*European Savings Banks Group - ESBG*).

La Banque participe activement aux groupes de travail de ces différentes associations en matière de finance durable notamment, en contribuant aux analyses, positions et recommandations sur des projets de loi.

La Banque a rejoint plusieurs initiatives nationales et internationales en faveur de la durabilité, la promotion des économies d'énergie, la diversité et l'inclusion ainsi que l'application des principes des Nations Unies sur le leadership féminin.

Initiatives internationales :

[Adhésion aux Principes pour une Banque Responsable des Nations Unies \(UNPRB\) - 2019](#)

En 2019, Spuerkeess a adhéré aux Principes pour une Banque Responsable des Nations Unies (UNPRB), marquant un tournant majeur dans son engagement envers la finance durable.

[Adhésion à l'Alliance bancaire Net-Zero \(NZBA\) - 2021](#)

En 2021, Spuerkeess est devenue la première banque luxembourgeoise à rejoindre l'Alliance bancaire Net-Zero (NZBA). Cet engagement ambitieux vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec des objectifs intermédiaires clairs, dont la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre financées d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2022.

[Partenariat avec le Scientific Advisory Board \(SAB\) - 2021](#)

Depuis 2021, Spuerkeess collabore activement avec le Scientific Advisory Board (SAB), un comité consultatif dédié à l'intégration de pratiques durables au sein de la Banque. Ce partenariat stratégique met l'accent sur la gestion environnementale fondée sur des approches scientifiques, pour assurer une prise de décision éclairée et responsable face aux enjeux climatiques.

[Adoption de la méthodologie PCAF - 2022](#)

En 2022, la Banque a adopté la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), afin de mesurer et de suivre précisément ses émissions de gaz à effet de serre (GES) financées. Cette approche permet de quantifier l'impact environnemental des activités financières de la Banque et

de renforcer sa transparence dans la gestion des risques climatiques.

[Signature du Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme et de la charte «Women in Finance» - 2023](#)

En 2023, Spuerkeess a signé le Pacte national Entreprises et droits de l'Homme, réaffirmant ainsi son engagement en matière de responsabilité sociale et de respect des droits fondamentaux. La Banque a également adhéré à la charte «Women in Finance», soutenant :

- La diversité,
- L'égalité des chances,
- Le leadership féminin dans le secteur financier, afin de promouvoir une plus grande inclusion au sein de l'industrie.

Initiatives nationales :

[Spuerkeess soutient le label LuxFLAG ESG - 2022](#)

La Banque soutient des initiatives clés comme le label LuxFLAG ESG, ainsi que les solutions d'investissement durable et vert Lux-Equity et Lux-Bond. Créé par la Luxembourg Finance Labelling Agency, ce label assure aux investisseurs que les fonds labellisés intègrent des pratiques durables dans leur gestion. LuxFLAG ESG favorise la transparence et l'engagement à long terme, tout en contribuant à la transition vers une économie plus durable.

[Collaboration avec le LIST \(Institut Luxembourgeois des Sciences et Technologies\) - 2023](#)

En mars 2023, Spuerkeess a renforcé son engagement en signant un partenariat avec le LIST. Ce partenariat a pour objectif d'analyser les impacts des phénomènes climatiques (tels que les inondations et les sécheresses) sur :

- Le portefeuille de prêts immobiliers de la Banque.
- Les clients de la Banque, à court, moyen et long terme.

Cette collaboration vise à anticiper les risques liés au changement climatique et à intégrer ces enjeux dans la stratégie financière de la Banque.

En 2024, Spuerkeess a reçu pour la cinquième fois le label «Entreprise Socialement Responsable» (ESR) décerné par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR). Ce label reflète son engagement envers des pratiques économiques, sociales et environnementales responsables.

Spuerkeess a été élue meilleur employeur du Luxembourg en 2017 et 2023 par Randstad.

Spuerkeess a été élue “Meilleure banque luxembourgeoise pour la finance durable 2024” et “Meilleure banque luxembourgeoise 2024” par Global Finance.

À travers ces multiples initiatives nationales, internationales et prix, Spuerkeess affirme son rôle de leader dans la finance durable et son engagement envers la transition de l'économie et de la place financière luxembourgeoise.

Voici quelques exemples d'initiatives dans lesquelles Spuerkeess s'est engagée :

Engagement et dialogue avec ses parties prenantes

- Consultation des parties prenantes :** La Banque s'appuie sur un processus structuré (ADM) pour consulter ses parties prenantes et intégrer leurs attentes dans sa stratégie de durabilité.
- Engagement actionnarial :** Mise en place d'une stratégie d'engagement avec les contreparties dans lesquelles la Banque détient des participations significatives.
- Écosystème PME :** Intégration des entreprises dans le programme Transition Enabler pour les accompagner dans la transition durable.

Sensibilisation et partage des connaissances

- Événements et collaborations sectorielles :** Participation active à des conférences, groupes de travail et associations du secteur financier (ABBL, EBF, ESBG). La Banque est notamment impliquée dans tous les groupes de travail pertinents en finance durable et co-préside le Comité Sustainability de l'ABBL.
- Conférences sur le photovoltaïque :** Organisation de conférences dédiées à l'énergie photovoltaïque, offrant des opportunités pour échanger sur les connaissances et les innovations dans ce domaine.
- La parole aux entreprises :** Organisation d'entretiens avec des entreprises clientes pour partager leurs expériences et mettre en avant des projets énergétiques rendus possibles grâce au financement de Spuerkeess.
- Séminaires et articles de blog :** Mise en place de séminaires et publication d'articles visant à promouvoir la finance durable et à sensibiliser aux enjeux de responsabilité d'entreprise.

Communication et diffusion d'expertise

- Why does it matter ? :** Publication d'un blog bimensuel, intitulé *Pourquoi est-ce important ?* qui explore des thématiques mondiales liées à l'ESG et à la digitalisation, avec des interventions d'experts pour promouvoir la transition énergétique.
- Podcasts Evergreens par Spuerkeess :** Création d'une série de podcasts portant sur la durabilité, la technologie et l'avenir de la Banque et de la finance, en cohérence avec les engagements stratégiques de Spuerkeess.

Partenariats et engagement institutionnel

- Collaboration avec S-AM :** Spuerkeess Asset Management est impliqué dans les projets de développement de produits d'investissement ESG et participe aux réunions du Comité de Durabilité lorsque cela est pertinent.
- Fondation Spuerkeess :** Création d'une fondation pour renforcer les liens avec les communautés locales et soutenir des initiatives à impact positif.

3.6 Information financières relatives à la durabilité

En million d'euros	12/31/2022	12/31/2023	12/31/2024
Valeur économique créée (produit bancaire)*	753,9	1.070,8	1.171,8
Corrections de valeur**	-115,9	-218,3	-190,8
Distributions à partir du compte de résultats	-403,3	-451,7	-510,7
Dont frais du personnel	-252,8	-271,2	-288,6
Dont frais généraux autres que les frais du personnel	-101,8	-109,5	-121,9
Dont impôts	-48,7	-71,0	-100,2
Résultat de l'exercice	234,7	400,8	400,4
Variation des évaluations dans les fonds propres***	13,3	-108,1	350,6
Résultat global de l'exercice	248,0	292,7	751,0
Distributions à partir des fonds propres	-60,0	-120,0	-120,0
Dont distribution à l'état en sa qualité de propriétaire	-60,0	-120,0	-120,0
Valeur retenue après distribution (variation des fonds propres)	188,0	172,7	631,0

*Produit Bancaire = la somme du résultat d'intérêts, des commissions, des revenus des valeurs mobilières et des résultats sur instruments financiers.

**La rubrique « Corrections de valeur » reprend les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, les corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs, les dotations et reprises de provisions, et le résultat sur actifs non courants.

***La rubrique « Variation des évaluations dans les fonds propres » reprend l'écart actuariel sur fonds de pension, la variation de l'évaluation des positions de la Banque dans l'économie luxembourgeoise.

4. LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

4.1. Composition et expérience des membres

Spuerkeess adopte une structure de gouvernance à deux niveaux : le Conseil d'administration (« le Conseil ») et le Comité de direction (« le Comité »). Le Conseil, composé de neuf membres non exécutifs, supervise les activités de la Banque et s'appuie sur trois sous-comités (nomination et

rémunération, risques, audit et compliance). Le Comité, quant à lui, est constitué de cinq membres exécutifs responsables de la gestion opérationnelle.

Parmi les neuf membres du Conseil, deux sont des représentants du personnel (élus par les employés de la Banque), deux représentent le propriétaire (le Grand-Duché de Luxembourg) et cinq sont des membres indépendants. En tant que banque d'importance systémique, Spuerkeess est supervisée par le Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) de la Banque Centrale Européenne (BCE) et en applique le processus de sélection et de nomination pour les membres du Conseil.

Le Comité de nomination et de rémunération soumet au Conseil ses propositions de renouvellements ou de remplacements de mandats. Il est chargé de définir le profil recherché pour les postes vacants, en visant une couverture collective des connaissances et des compétences nécessaires. À cet effet, il prend en considération l'équilibre des connaissances, des compétences, des expériences professionnelles et des disponibilités des candidats pour assumer pleinement les responsabilités. La diversité, les responsabilités déléguées, ainsi que l'organisation et le fonctionnement du Conseil sont également des critères pris en compte.

Les candidats retenus pour une nomination au Conseil, en fonction de leur adéquation avec le profil recherché, sont soumis à la procédure « Fit and proper » de la BCE.

Fonction	# Membre du Conseil	Dont membre indépendant
Retraité	2	2
Réviser d'entreprises	2	2
Professeur à l'université	1	1
Employé public	2	0
Employé de banque	2	0

Pourcentage d'indépendants dans le total des membres du conseil : 56%

Études	Principale expérience professionnelle actuelle ou passée	# Membre du Conseil
Économie, Finance, Gestion	Banque, Supervision, Audit externe, Recherche, Services publics	7
Informatique	Services publics	1
Droit	Avocat, Banque	1

La politique de diversité de Spuerkeess stipule que l'organe de direction (le Conseil d'administration et le Comité de direction) évalue les candidatures de manière que, conformément aux exigences légales en vigueur, la proportion du genre « sous-représenté » ne soit pas inférieure à 40 % parmi les membres.

Nombre Date	Sexe féminin	masculin	Grand Total
12/31/2023	5	4	9
12/31/2024	4	5	9

Tableau : Répartition H/F dans le Conseil

Ratio F/H (soit 44% pour 2024 et 55% pour 2023)

Nombre Date	Pays Allemagne	Luxembourg	Royaume-Uni	Grand Total
12/31/2023	1	7	1	9
12/31/2024	1	7	1	9

Tableau : Pays d'origine des membres du Conseil

4.2. Responsabilités et supervision des impacts, risques et opportunités

Les organes administratifs, de gestion et de surveillance de Spuerkeess sont régulièrement informés des avancées des projets et initiatives ESG de la Banque, ainsi que de la mise en œuvre de la diligence raisonnable et de l'efficacité des politiques, actions, indicateurs et objectifs adoptés.

Étant donné qu'il s'agit de la première année de publication du rapport selon les exigences des ESRS, le suivi des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) se renforcera progressivement au cours de l'année 2025. La Banque entend structurer ses stratégies, actions et politiques autour de ses impacts matériels, de ses risques et opportunités, ainsi que de la mise en œuvre de la diligence raisonnable.

Actions déjà mises en place :

- Fréquence et mode d'information :** Un ESG Progress Report est communiqué trimestriellement par le SSO au Comité de direction, au Comité d'Audit et de Compliance ainsi qu'au Conseil d'administration afin de leur fournir un état des lieux des avancées des projets et initiatives ESG, les principales décisions du Comité de Durabilité et les points d'attention identifiés incluant les IROs.
- Mise à jour des politiques :** Les politiques sont mises à jour une fois par an sous la coordination du SSO, en collaboration avec les métiers concernés. La validation finale est assurée par les organes de gouvernance compétents de la Banque.
- Suivi de l'efficacité :** L'impact et l'efficacité des politiques et actions mises en place sont mesurés à l'aide de KPIs, garantissant un suivi régulier des progrès (ESG Progress Report) et un appui aux décisions stratégiques.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie de développement durable et les politiques de durabilité, ainsi que leurs mises à jour, après leur validation et soumission par le Comité de direction. Il joue également un rôle clé dans le processus global du rapport de durabilité, en veillant à l'identification des enjeux pertinents pour la Banque, garantissant ainsi une cou-

verture optimale de ces enjeux et un traitement adéquat des préoccupations majeures exprimées par les parties prenantes.

Le Comité de direction valide la stratégie ESG avant de la soumettre à l'approbation du Conseil d'administration et est responsable de sa mise en œuvre effective au sein de la Banque. Il en supervise la mise en œuvre et informe régulièrement le Conseil d'administration de l'état d'avancement de cette stratégie.

La Direction élargie, composée du Comité de direction, de chefs de département et de responsables de fonctions de contrôle interne, pilote, entre autres, les aspects stratégiques et commerciaux de la stratégie de développement durable en intégrant les risques climatiques dans la gestion globale des risques. Les responsabilités liées aux thèmes ESG ont été confiées au CEO, Directeur Général et Président du Comité de direction.

Enfin, le SSO veille à mettre en œuvre et coordonner les projets et actions de mise en conformité avec les réglementations ESG, et il accompagne l'intégration de ces enjeux dans la stratégie globale de la Banque.

Les services commerciaux jouent un rôle clé en tant que première ligne de défense, en assumant des responsabilités spécifiques. Ces départements gèrent des projets ESG relevant de leur domaine d'expertise et sont chargés de mettre en œuvre les contrôles associés à cette première ligne de défense. Le Head of Sustainability, au sein du département SGE, également en première ligne de défense, est désigné en tant que « topic owner » de la réglementation ESG. Il veille à la mise en œuvre opérationnelle de cette réglementation dans les délais impartis et en conformité avec les exigences spécifiques de chaque cadre réglementaire.

Le département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense, identifie et évalue les risques liés aux facteurs ESG et apprécie les risques financiers pouvant en découler pour Spuerkeess.

Le département Compliance, en tant que deuxième ligne de défense, assure une veille réglementaire continue et supervise les risques de réputation de la Banque, notamment en ce qui concerne les enjeux ESG.

Enfin, la troisième ligne de défense est assurée par le département Audit interne, qui, en collaboration avec le Comité d'audit et de conformité, est chargé de surveiller les risques liés à la non-conformité avec le cadre réglementaire et les engagements ESG.

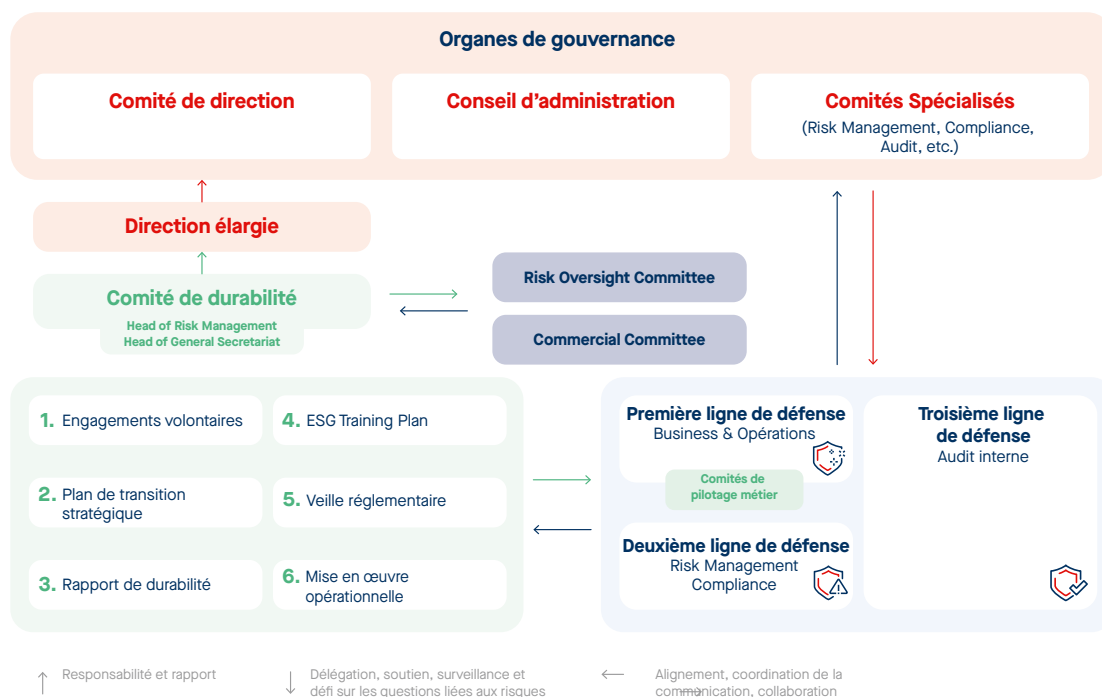
4.3. Supervision des objectifs ESG et suivi des progrès

Les objectifs liés aux impacts, risques et opportunités matériels sont validés par la Direction élargie et le Comité de direction, avant d'être approuvés par le Conseil d'administration. Ce processus garantit une prise en charge stratégique et une supervision à tous les niveaux de l'organisation.

Les progrès réalisés par rapport à ces objectifs leurs sont communiqués à travers des rapports trimestriels leur permettant de superviser l'avancée des travaux et le suivi des objectifs de durabilité de la Banque.

En 2024, un Comité Durabilité a été créé pour assurer la coordination des différentes initiatives de la Banque en matière de durabilité.

Les différents acteurs de la gouvernance et leurs interactions :



4.4. Compétences et expertise en matière de durabilité

Les évolutions mondiales en matière de développement durable influencent profondément l'environnement des entreprises, créant à la fois des risques et des opportunités pour le secteur financier. Spuerkeess reconnaît la nécessité pour son organe de direction de disposer des outils appropriés afin de relever ces défis et d'exploiter pleinement ces opportunités.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction sont formés aux enjeux du développement durable, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées sur des questions telles que le cadre réglementaire ESG de l'UE, les Fondamentaux de la Durabilité, le Leadership en Durabilité mais également de mieux juger les impacts, risques et opportunités en lien avec le sujet de la durabilité. Afin d'approfondir leurs connaissances, quatre membres du Conseil d'administration ont suivi, en 2023, deux formations spécifiques : l'une sur la « Finance Durable » (un cours en ligne de l'Institute for Sustainability Leadership de l'Université de Cambridge) et l'autre sur les risques ESG pour les banques. Les membres du Comité de direction bénéficient également de formations régulières, en plus des sessions internes continues, pour définir comment les stratégies de financement durable peuvent générer de la valeur à long terme. En octobre 2023, les membres du Comité de direction ont suivi une formation dispensée par un organisme indépendant, portant sur les évolutions des réglementations ESG, les principes d'engagement des parties prenantes et l'analyse de matérialité. Dans le cadre du «Fit-and-proper», les nouveaux membres du Conseil suivent désormais des formations liées aux sujets de durabilité.

La Banque a également eu recours à des experts dans différents domaines depuis 2021 à travers un Comité Consultatif scientifique (*Scientific Advisory Board*) qu'elle a mis en place pour soutenir et enrichir ses démarches stratégiques, notamment en matière de durabilité et de gestion des risques climatiques. Par exemple, le Comité consultatif scientifique, qui travaille en étroite collaboration avec le Strategic and Sustainability Office (SSO) de la Banque, offre des conseils éclairés sur les enjeux de durabilité, en intégrant les aspects environnementaux et réglementaires. De plus, la Banque collabore avec des groupes d'experts en ESG pour anticiper les impacts climatiques sur son modèle d'affaires et sa stratégie. Cette démarche est renforcée par la coopération avec des institutions spécialisées comme le LISER, qui analyse la résilience de la Banque face aux risques environnementaux, offrant ainsi une expertise complémentaire pour une meilleure prise de décision.

Les enjeux ESG, qui présentent des défis complexes et inédits, dépassent les attributions traditionnelles des établissements financiers et nécessitent des compétences scientifiques spécifiques. Dans cette perspective, Spuerkeess collabore avec la communauté scientifique pour améliorer ses pratiques, notamment en matière de climat et d'environnement.



© Catherine Thomas

4.5. Principales responsabilités des différents organes et rôle décisionnel

Responsables	Rôles et responsabilités
Conseil d'administration	- Orienter la stratégie de la Banque en prenant en considération les enjeux de durabilité - Superviser la gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité - Approuver le rapport de durabilité et les politiques ESG
Comité de direction	- Veiller à l'exécution de la stratégie en tenant compte des enjeux de durabilité et en assurer le suivi - Valider le rapport de durabilité et les politiques ESG
Direction élargie	- Définit les aspects stratégiques et commerciaux du programme ESG dans l'ensemble de la Banque ; - Émet des propositions aux organes de direction pour la stratégie ESG et sa mise à jour et veiller à ce que les objectifs de la stratégie ESG de la Banque et du programme ESG soient atteints dans les délais impartis ; - Valider les propositions du Comité Durabilité concernant les orientations et la feuille de route pour atteindre les objectifs de durabilité de la Banque - Valide les indicateurs clés de performance en matière de durabilité conformément aux dispositions de la stratégie ESG de la Banque.
Comité Durabilité	- Assurer la coordination, le suivi et le maintien de la cohérence globale des initiatives et actions entreprises au sein de la banque en matière de durabilité - Assurer un partage efficace des connaissances et des informations liés aux enjeux transversaux de durabilité - Assurer une coordination et une concertation transversale dans la mise au point et dans l'exécution du plan de transition stratégique de la Banque
Strategic & Sustainability Office (SSO) au sein du DSG	- Piloter et coordonner les différents projets et travaux de la Banque en matière de durabilité - Élabore le planning général de ces travaux et en assure le suivi. - Assurer et coordonner les actions de la mise en conformité réglementaire sur les thématiques relatives à la finance durable - Agir en tant que centre de compétences ESG pour la Banque - Coordonner les travaux d'élaboration et de rédaction du rapport de durabilité - Coordonne le déploiement et le suivi du plan de formation ESG - Représente Spuerkeess dans les instances de représentations bancaires européennes et nationales.
1 ^{ère} ligne de défense	- Intégrer les enjeux de durabilité dans la stratégie commerciale de la Banque - Concevoir et offrir des produits et services intégrant les enjeux de durabilité - Appliquer les nouvelles exigences réglementaires en matière de durabilité - Exécute, gère les opérations et les contrôles de premier niveau associés dans le respect des politiques, procédures et limites qui leur sont imposées en matière de durabilité - Contribuer au rapport de durabilité
2 ^{ème} ligne de défense	- Intègre les risques de durabilité dans la cartographie des risques - Assure un contrôle permanent de deuxième ligne de défense et veille donc à ce que tous les risques en matière de durabilité soient détectés, évalués, mesurés, suivis, gérés et dûment déclarés par les unités opérationnelles. - S'assure de l'intégration des risques climatiques et environnementaux ainsi que des risques ESG en général dans le Risk Management Framework. - Mettre en œuvre un dispositif de contrôles sur les données et processus opérationnels ESG de la Banque - Évalue et contrôle les risques de non-conformité en tant que 2^{ème} ligne de défense dans le cadre du plan de contrôle annuel et est en charge de la supervision du risque de réputation en lien plus particulièrement avec le risque de Greenwashing)
3 ^{ème} ligne de défense	- Intégrer les enjeux de durabilité dans le plan d'audit interne pluriannuel et évalue de manière régulière les dispositifs de contrôles en place au sein de la Banque en matière de durabilité - Réalise une revue indépendante, objective et critique du dispositif de contrôle en place en matière de durabilité et donne une assurance aux instances dirigeantes que les risques ESG liés sont gérés de manière adéquate

4.6. Incitations et rémunération liées à la durabilité

En ce qui concerne les principales caractéristiques des régimes incitatifs, les membres du Conseil d'administration perçoivent une indemnité forfaitaire trimestrielle ainsi que des jetons de présence :

- Pour chaque réunion à laquelle ils assistent (qu'il s'agisse du Conseil ou des comités spécialisés, en fonction de leur nomination à ces derniers).
- Pour chaque session de formation à laquelle ils prennent part.

Spuerkeess peut accorder une indemnité pour travaux extraordinaires aux membres du personnel, y compris le Comité de direction, sur proposition du Comité de direction et approbation du Conseil d'administration et du Gouvernement du Conseil. Cette indemnité est attribuée annuellement en fonction de la durée de service pendant la période de référence. La Banque n'applique pas de rémunération variable basée sur la performance qualitative, ni sur des critères de prise de risque mais plutôt sur l'engagement et l'alignement stratégique des sujets ESG. Les organes de la Banque décident chaque année si cette indemnité sera octroyée et déterminent une enveloppe maximale à distribuer.

À ce jour, les objectifs spécifiques liés à la durabilité n'ont pas encore été formalisés au sein de l'organisation. De ce fait, il n'existe pas encore de critères définis pour évaluer la performance des membres des organes administratifs, de gestion et de surveillance en fonction de la durabilité. En conséquence, il n'y a pas de divulgation concernant l'intégration des indicateurs de performance liés à la durabilité dans les politiques de rémunération, ni de pourcentage de la rémunération variable dépendant de ces objectifs.

5. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ (ADM)

La double matérialité est au cœur des exigences de la directive CSRD, qui impose aux entreprises d'identifier, d'évaluer et de rendre compte des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) liés aux thématiques ESG.



Chez Spuerkeess, ce processus est essentiel pour intégrer les aspects ESG dans le rapport de durabilité et aligner les

pratiques de la Banque avec les exigences réglementaires et les attentes de ses parties prenantes.

Pour répondre à ces attentes, Spuerkeess s'appuie sur les normes ESRS. Ces normes regroupent des thèmes obligatoires (ESRS 1 et ESRS 2) et des thèmes optionnels relatifs à l'environnement, au social et à la gouvernance. Les thématiques optionnelles doivent faire l'objet d'une analyse de double matérialité afin de déterminer leur pertinence pour Spuerkeess et leur inclusion dans le rapport de durabilité.

Cette analyse repose sur deux dimensions complémentaires :

- **Matérialité d'impact** : Cette dimension évalue l'impact (positif ou négatif) des activités, produits et services de Spuerkeess sur la société et l'environnement. L'analyse prend en compte les relations d'affaires en amont et en aval de la chaîne de valeur.
- **Matérialité financière** : Cette dimension identifie les événements sociaux ou environnementaux susceptibles de représenter des risques ou opportunités ayant des effets financiers significatifs sur les flux de trésorerie, la situation financière ou la performance globale de Spuerkeess.

5.1. Sujets présélectionnés pour Spuerkeess

Pour identifier les sous-sous-thèmes susceptibles d'être matériels, Spuerkeess adopte une approche combinant plusieurs méthodologies complémentaires. Tout d'abord, la Banque a recensé les thèmes abordés dans son précédent rapport de durabilité afin d'assurer une continuité et une cohérence dans son analyse. Une première évaluation a été réalisée par le SSO sur base de sa connaissance approfondie de la Banque pour vérifier la pertinence des sujets identifiés.

En parallèle, une analyse comparative a été menée sur des institutions financières ayant des modèles d'affaires, des marchés et des profils similaires. Cette étude vise à identifier les bonnes pratiques en matière de durabilité et à évaluer leur pertinence pour Spuerkeess, tout en mettant en lumière les enjeux ESG spécifiques au secteur bancaire luxembourgeois.

Pour renforcer cette approche, Spuerkeess s'appuie également sur des normes de référence internationales telles que les GRI (*Global Reporting Initiative*), qui fournissent un cadre structuré pour le reporting de durabilité et qui ont déjà été utilisés dans les précédents rapports de la Banque. Elle intègre également les normes SASB (*Sustainability Accounting Standards Board*), axées sur la matérialité financière du secteur bancaire, ainsi que l'indice MSCI (Morgan Stanley Capital International), qui apporte une dimension stratégique et financière aux enjeux ESG.

Grâce à cette stratégie, Spuerkeess a pu obtenir une vue d'ensemble complète et équilibrée des thématiques ESG et présélectionner les sous-sous-thèmes les plus pertinents en vue de vérifier leur importance lors de l'engagement des parties prenantes.

5.2. Engagement des parties prenantes

L'élaboration du rapport de durabilité est pilotée par le SSO, en étroite collaboration avec plusieurs parties prenantes internes afin d'assurer que toutes les dimensions du rapport sont correctement abordées. Le processus est supervisé par le Head of Department Secretariat General and Secretary General, avec l'approbation finale du Comité de direction, du Comité d'Audit et de Compliance, ainsi que du Conseil d'administration.

Spuerkeess adopte une approche stratégique et progressive pour identifier, classer et engager ses parties prenantes, en accord avec les exigences de la CSRD et des normes ESRS. Cette démarche vise à garantir que les attentes et intérêts des parties prenantes soient intégrés dans l'analyse de double matérialité et à orienter la stratégie de durabilité de la Banque.

L'identification et la définition des parties prenantes de Spuerkeess sont réalisées par le SSO, selon les exigences et recommandations de l'EFRAG.

Cette consultation repose sur une analyse de la chaîne de

valeur de Spuerkeess, qui distingue les parties prenantes en trois catégories : amont, opérations propres et aval.

Spuerkeess a ensuite désigné des représentants pour ces parties prenantes, qui ont été classifiées en deux groupes selon les exigences réglementaires :

- «affected parties» (parties impactées directement par les activités de la Banque)
- «user parties» (parties utilisant ou influençant les services de la Banque).

La sélection de ces représentants permet à la Banque de rendre la consultation des parties prenantes à la fois réaliste, raisonnable et constructive. Cela favorise l'intégration de leurs considérations, perceptions et enjeux dans le cadre de l'analyse de double matérialité, rendant ainsi l'exercice objectif.

Ce tableau récapitule les parties prenantes engagées lors de notre processus d'analyse de double matérialité ainsi que leur classification.

Classement			
Chaîne de Valeur	Parties preantes	Parties impactées directement par les activités de la Banque	Parties utilisant ou influençant les services de la Banque
Actionnaire	L'Etat	x	x
Régulateurs et Autorités	Régulateurs, Autorités de supervision		x
Associations	Associations professionnelles (p.ex.: ABBL, ...)		x
Fournisseurs et partenaires commerciaux	Fournisseurs et partenaires commerciaux	x	
Activités principales	Activités principales	x	
Sous-comités	Organes de gouvernance de Spuerkeess	x	x
Fonctions internes	Personnel de la Banque	x	
Clients	Particuliers, Indépendants, PME, Corporate, ...	x	x
Participations/Filiales	Spuerkeess Asset management et Spuerkeess RE	x	

L'interaction avec les parties prenantes constitue un élément clé du processus d'évaluation de la matérialité. Conformément aux recommandations de l'EFRAG, Spuerkeess a mené son exercice de double matérialité en sollicitant activement les avis des parties prenantes. Cette démarche vise à comprendre de manière approfondie leurs préoccupations, recueillir des retours sur les impacts réels et potentiels de la Banque sur les individus et l'environnement, et souligner l'importance des enjeux de durabilité selon les perspectives spécifiques des différents groupes consultés.

Dans ce premier exercice de double matérialité, les parties prenantes ont été consultées à travers des représentants, qui se répartissent en deux catégories. D'une part, certains représentants sont internes à la Banque, notamment les représentants des clients, les fournisseurs, la Direction élargie, les représentants du personnel et la Compliance. D'autre part, des représentants externes ont également été sollicités, tels que l'ABBL, qui promeut l'ESG dans le paysage bancaire luxembourgeois, le ministère des Finances, qui joue un rôle clé en tant que représentant du propriétaire de la Banque, ainsi que S-AM, filiale du groupe Spuerkeess et fournisseur de produits financiers à Spuerkeess.

Toutes ces parties prenantes disposent d'une bonne compréhension du modèle d'affaires et de la stratégie de la Banque. Les représentants internes ont une vision directe du fonctionnement de la banque, tandis que les représentants externes bénéficient d'une expertise approfondie du secteur bancaire et du positionnement de Spuerkeess.

Grâce à cette diversité d'expertises, les parties prenantes apportent une vision complète du fonctionnement de Spuerkeess et de ses impacts ESG. Leurs retours permettent de définir les enjeux de durabilité, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur et alimentant la stratégie ESG de la Banque.

5.3. Méthodologie

La Banque adopte une approche structurée pour garantir un engagement constructif des parties prenantes, s'appuyant sur trois principes fondamentaux :

- **Sélection de représentants qualifiés** : les représentants des parties prenantes sont identifiés avec soin, tels que

les représentants du personnel pour les collaborateurs ou les ministères pour l'État. Cette approche permet de limiter les sollicitations excessives tout en assurant des consultations pertinentes et productives.

- **Mobilisation ciblée** : les parties prenantes sont impliquées uniquement sur des thématiques présélectionnées où elles possèdent une expertise, un intérêt spécifique, ou exercent un impact direct. Cela garantit la pertinence des échanges et des contributions.
- **Modalités d'engagement adaptées** : une approche mixte, combinant des méthodes quantitatives et qualitatives, est mise en œuvre. Les méthodes quantitatives incluent la définition de scores pour chaque IRO (Impact, Risk, Opportunity) pré-identifié. Les méthodes qualitatives reposent sur le recueil d'avis détaillés, par le biais d'entretiens.

Pour intégrer les parties prenantes à l'analyse de matérialité, Spuerkeess a mis en place des ateliers collaboratifs afin d'évaluer la pertinence des thématiques et sous-thématiques ESRS en fonction de leur gravité et de leur probabilité d'occurrence. Le choix de cette méthodologie s'explique notamment par la facilité avec laquelle il est possible d'expliquer aux collaborateurs les objectifs de la CSRD, de l'analyse de double matérialité ainsi que les enjeux associés. Cette approche permet de répondre directement à leurs interrogations, tout en clarifiant le cadre des discussions et en collectant plus de détails qu'avec des questionnaires. Les avis détaillés recueillis grâce à la méthode qualitative ont permis d'identifier des sous-sous-sujets pris en compte dans l'analyse de double matérialité. Les scores, quant à eux, ont été utilisés pour identifier la matérialité financière et d'impact de chaque sous-sous-thème et ainsi déterminer les sous-sous-thèmes matériels.

Le processus d'engagement des parties prenantes de Spuerkeess suit une gouvernance rigoureuse afin d'assurer sa conformité et sa pertinence. Tout d'abord, les équipes internes, notamment SSO, Ressources Humaines et Risk Management, valident les IROs et les choix des parties prenantes à mobiliser. Ensuite, l'engagement est soumis à une validation

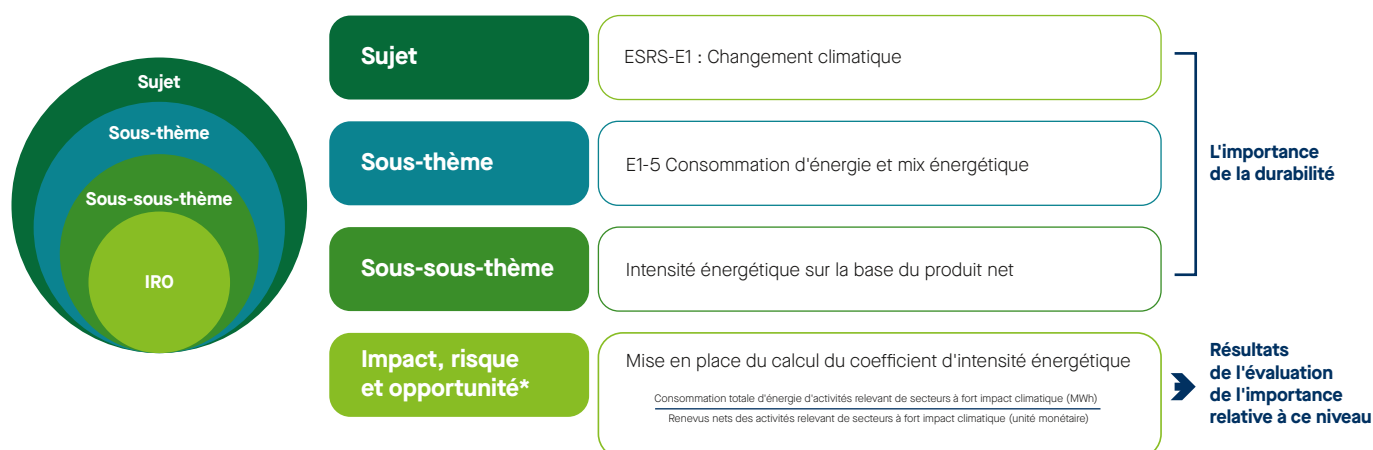
par les organes de gouvernance de la Banque : un avis favorable est émis par le Comité d'audit et de Compliance, suivi d'une relecture par le Comité de direction et d'une validation finale par le Conseil d'administration.

Spuerkeess s'engage à tirer parti des retours issus des exercices de reporting afin d'améliorer continuellement ses pratiques. Pour les prochaines publications, la consultation des parties prenantes externes sera élargie à des méthodes directes, telles que des questionnaires et des entretiens, permettant ainsi d'enrichir l'analyse et d'accroître la transparence. Pour ce rapport, Spuerkeess a utilisé des ateliers pour réaliser l'engagement avec les parties prenantes. Cette démarche sera progressivement affinée au fil du temps.

5.4. Introduction aux Impacts, Risques et Opportunités (IROs) et à la méthodologie de scoring

Sur base des sujets présélectionnés, Spuerkeess a identifié les IROs associés à chaque thème, sous-thème et sous-sous-thème, conformément aux exigences des normes ESRS. Afin d'évaluer la pertinence des sujets présélectionnés, les parties prenantes sélectionnées ont été interrogées. Les IROs jugés significatifs par les parties prenantes interrogées de Spuerkeess permettent de déterminer les sujets matériels à inclure dans le rapport de durabilité de la Banque.

De plus, la liste des IROs identifiés dans le cadre de l'exercice de double matérialité a été revue et comparée avec l'évaluation complète des risques ESG et la manière dont ces risques peuvent affecter la Banque à différents niveaux temporels. Cette analyse guide également les décisions de reporting dans le cadre des normes de durabilité (ESRS). Cette dernière se base sur l'analyse d'indicateurs ESG qui proviennent de sources aussi bien internes qu'externes.



*Les divulgations ne fournissent pas toujours de méthodes de calcul

Pour l'aider à définir les IROs, Spuerkeess a utilisé la plateforme LUUP¹, un outil d'intelligence artificielle certifié être conforme à l'analyse de double matérialité selon les exigences de la CSRD. LUUP facilite l'analyse de la double matérialité en générant des IROs à partir des documents publics de la Banque. Le logiciel couvre l'ensemble des thèmes des normes ESRS (E1, E2, S1, etc.) et propose des IROs spécifiques à chaque sous-sous-thème. Ces propositions sont ensuite examinées par l'équipe SSO, qui sélectionne les IROs les plus pertinents, en les ajustant ou en en ajoutant si nécessaire, en tenant compte des données financières de la Banque, du contexte géographique national et de la réglementation en vigueur.

En plus des Sujets Spuerkeess résélectionnés issus des ESRS, la Banque a identifié deux sujets supplémentaires. Parmi ces sujets on retrouve l'accompagnement des clients dans leur transition écologique et sociale (financement, investissement, programmes dédiés) et le respect des droits de l'Homme.

Les IROs associés aux sous-sous-thèmes sélectionnés servent de base à une consultation des parties prenantes. Ces dernières participent à l'évaluation des IROs via un processus de scoring, intégré à l'analyse de double matérialité, afin de finaliser l'identification des thèmes matériels pour Spuerkeess ([cf. point 3.1](#)).

Pour garantir une évaluation exhaustive et objective, chaque IRO est analysé selon des critères spécifiques :

- **Type :** Impact, Risque ou Opportunité.
- **Type de matérialité :** Financier ou lié à l'Impact.
- **Ampleur et horizon temporel :** Court, Moyen ou Long terme.
- **Chaîne de valeur concernée :** Aval, Opérations Propres, Amont

5.5. Évaluation de la matérialité des impacts

Dans le cadre de la préparation de notre rapport d'analyse de matérialité, nous avons conduit une évaluation rigoureuse des impacts conformément aux exigences des ESRS. Pour chaque thème et sous-thème identifié, l'analyse a pris en compte les facteurs suivants :

- 1. Impact positif (ampleur et portée) :** Les effets bénéfiques des activités et de la chaîne de valeur de l'entreprise sur les personnes et l'environnement ont été examinés à travers leur ampleur et leur portée.
- 2. Impact positif potentiel (ampleur, portée et probabilité) :** L'évaluation des impacts positifs potentiels s'est appuyée sur l'analyse de leur ampleur, de leur portée et de leur probabilité d'occurrence.

3. Impact négatif (ampleur, portée, caractère irréversible) :

L'évaluation des impacts négatifs s'est concentrée sur leur ampleur, leur portée et leur caractère irréversible, en tenant compte des effets défavorables des activités de l'entreprise sur les individus et l'environnement, y compris leur irréversibilité.

4. Impact négatif potentiel (ampleur, portée, caractère irréversible, probabilité) :

Cette analyse a inclus les critères précédents, complétés par l'évaluation de la probabilité que ces impacts négatifs se produisent.

Conformément au ESRS 1, les impacts négatifs potentiels relatifs aux droits de l'Homme doivent être priorisés en fonction de leur gravité, indépendamment de leur probabilité d'occurrence.

5.6. Évaluation de la matérialité financière

Pour évaluer la matérialité financière, nous avons analysé les risques et opportunités selon deux dimensions clés : l'ampleur de l'effet financier et la probabilité d'occurrence, conformément aux ESRS 1.

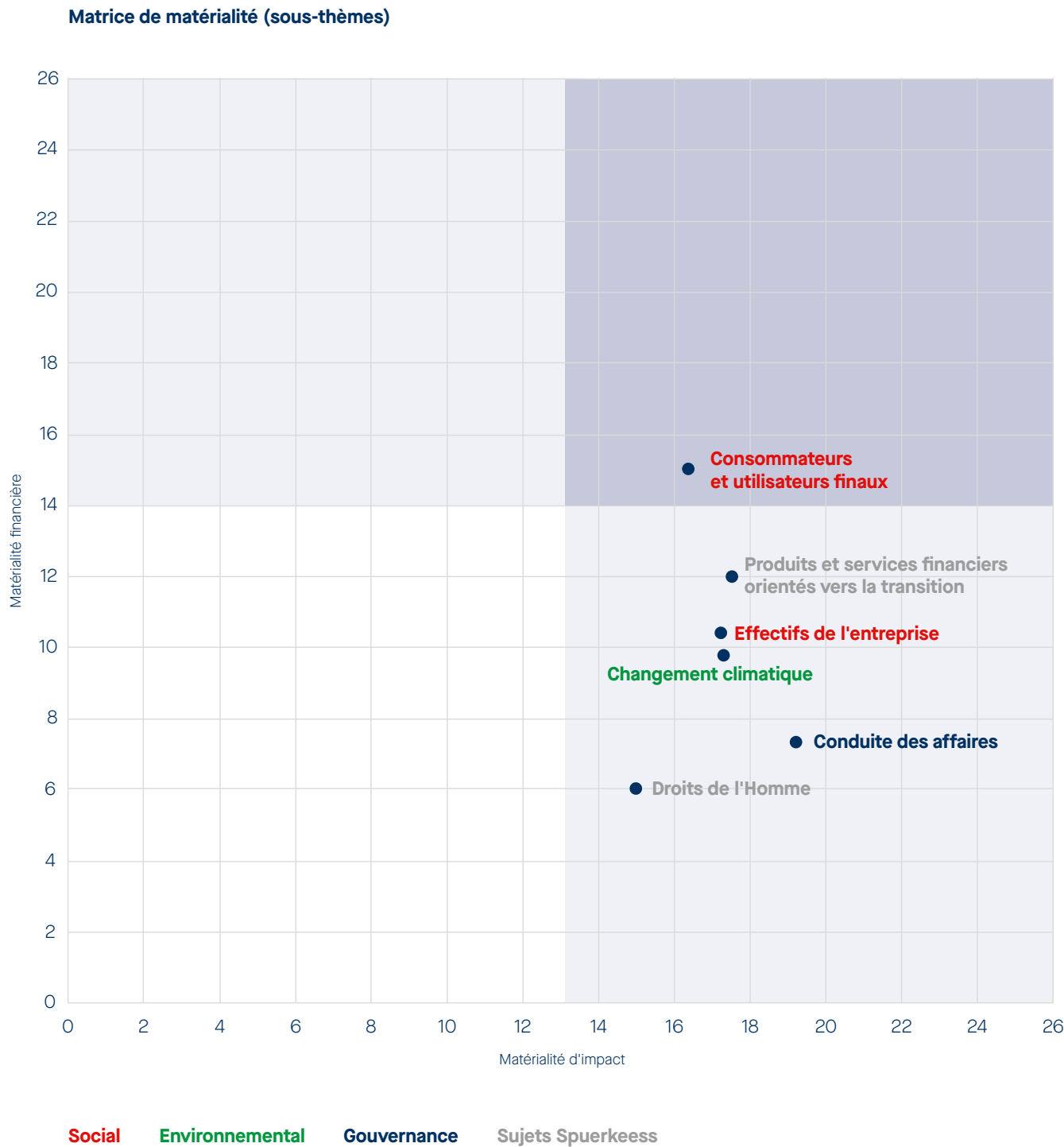
Pour chaque thème et sous-thème identifié, les éléments suivants ont été considérés :

- **Risque (ampleur et probabilité) :** L'évaluation a mesuré l'effet financier des risques identifiés, en tenant compte de l'ampleur de cet effet ainsi que de la probabilité que ce risque se matérialise pour la Banque.
- **Opportunité (ampleur et probabilité) :** L'évaluation des opportunités s'est concentrée sur l'effet financier positif des opportunités identifiées, en prenant en considération leur ampleur ainsi que leur probabilité de réalisation pour la Banque.

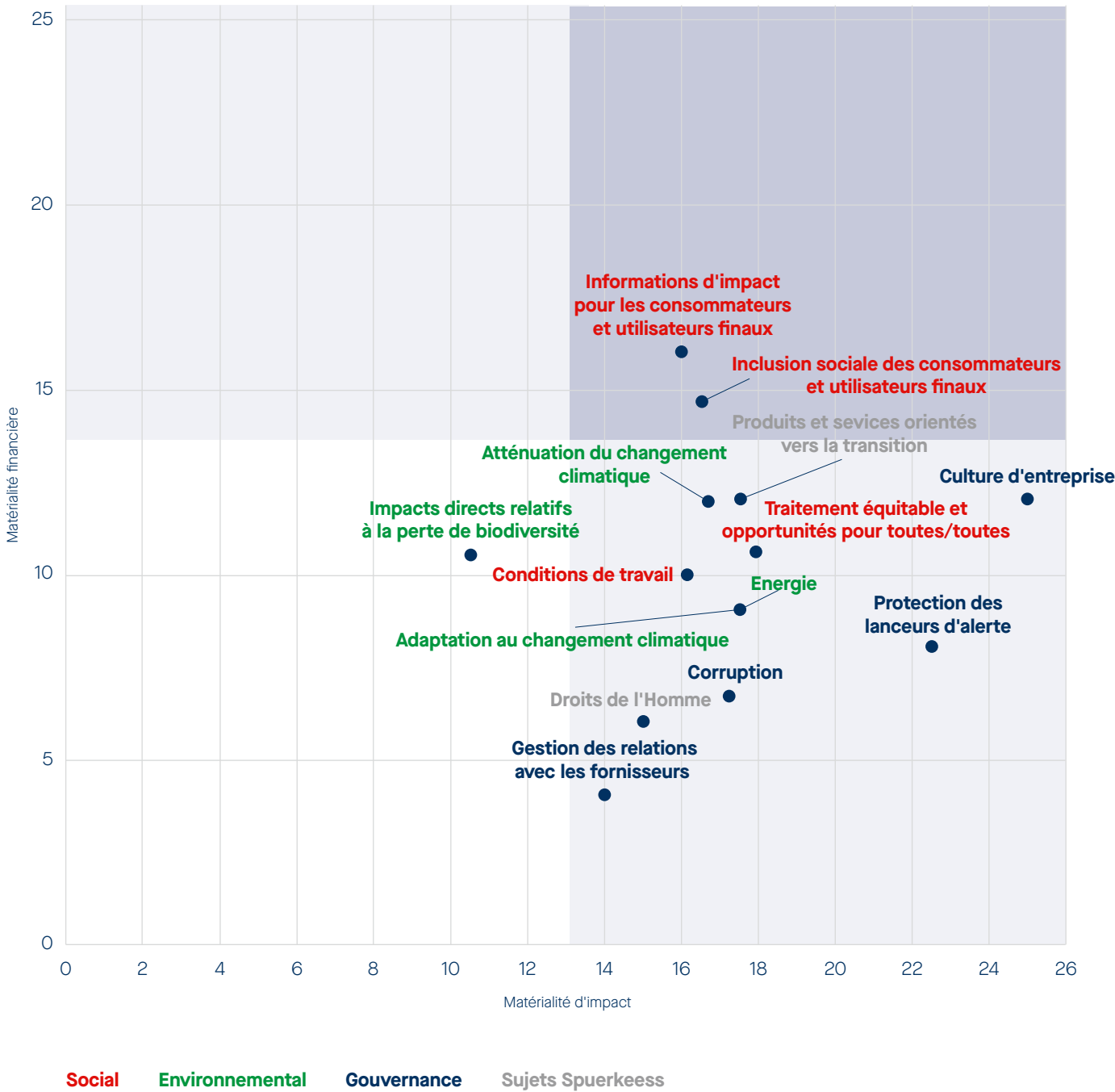
Ces approches combinées garantissent une analyse complète et cohérente, permettant de prioriser les thèmes les plus significatifs en termes d'impact sur la société et d'enjeux financiers pour Spuerkeess. Ces évaluations ont été réalisées sur la base des résultats obtenus lors des ateliers collaboratifs menés avec les parties prenantes. Une moyenne des scores obtenus par IRO a ensuite été calculée au niveau du sous-sous-thème, du sous-thème et du thème afin d'identifier les sujets matériels.

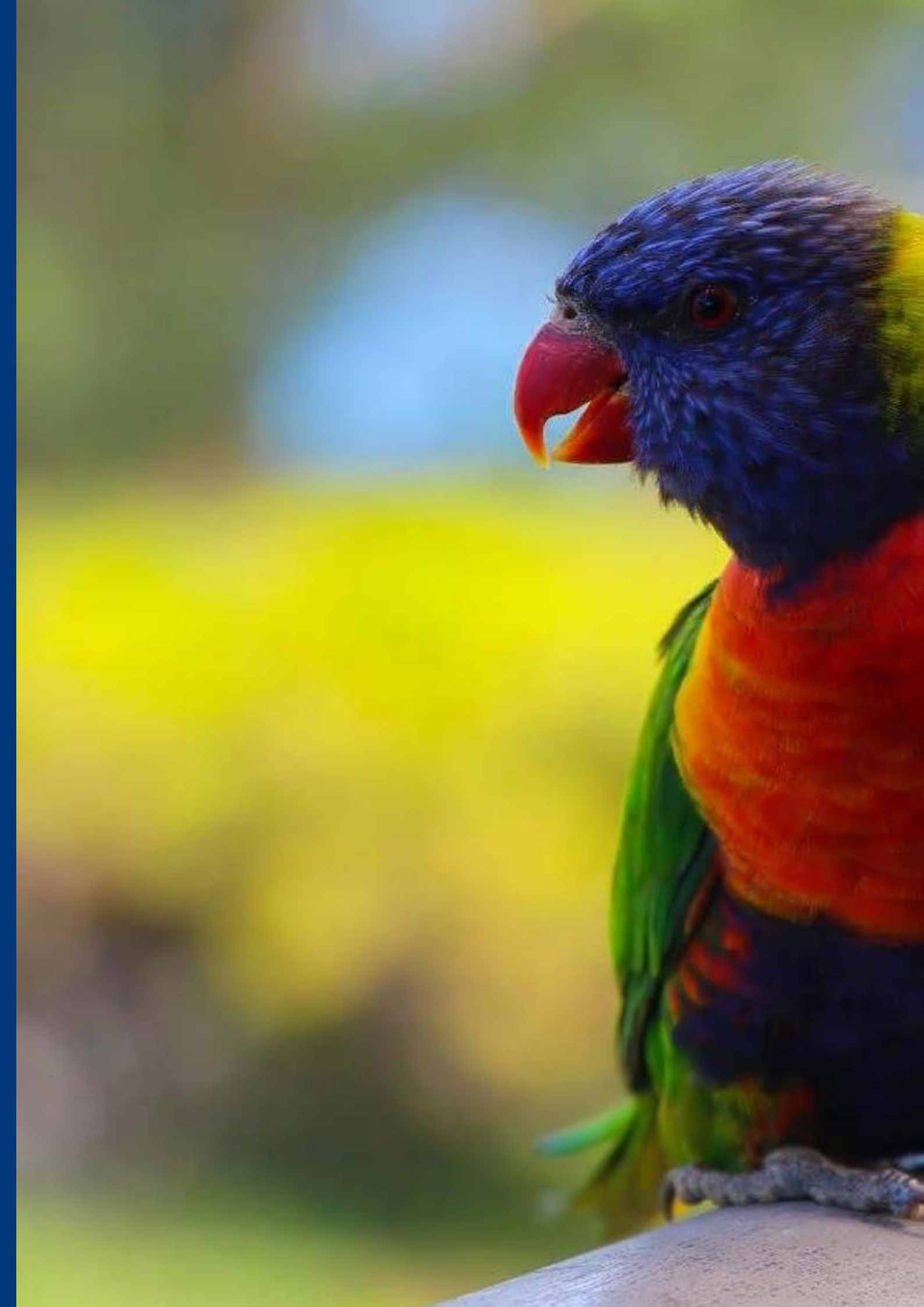
Les thèmes matériels identifiés font l'objet d'un processus de validation rigoureux qui inclut une consultation des parties prenantes pour recueillir leurs avis et contributions. Cette étape est suivie d'une validation de l'équipe SSO puis d'une confirmation finale effectuée par le Comité de direction, le Comité d'Audit et de Compliance et le Conseil d'administration, garantissant ainsi que les thèmes retenus reflètent les enjeux les plus significatifs pour la Banque.

5.7. Matrice de double matérialité des Sujets Spuerkeess et sous-thèmes matériels



Matrice de matérialité (sous-thèmes)







ESRS E1 - Changement climatique - Information en matière environnementale

1. OBJECTIFS POUR L'ATTÉNUATION ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1. Objectif de zéro émission nette

Conscients de l'impact majeur du changement climatique, nous avons en tant que banque, une responsabilité et un rôle particuliers à jouer dans ce processus de transition. Nous comprenons que le secteur financier est étroitement lié à l'économie mondiale et, à ce titre, peut influencer significativement la transition vers un avenir durable. Le changement climatique présente à la fois des risques et des opportunités pour le secteur financier, et il est de notre devoir d'aborder ce nouveau paysage avec diligence et prévoyance.

Notre engagement va au-delà de la simple conformité. Il s'agit de contribuer activement à un changement positif, et c'est pourquoi Spuerkeess travaille activement à réduire son empreinte carbone et à adopter des pratiques bancaires plus durables. De plus, nous nous engageons à collaborer avec nos clients et partenaires pour les accompagner dans leur démarche de développement durable. Spuerkeess estime qu'une collaboration active avec ses parties prenantes est essentielle pour relever les défis liés au développement durable.

Par nos engagements en matière de climat et de neutralité carbone, nous nous concentrons sur des actions en faveur d'une économie plus durable et soutenons le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg (PNEC) et, par conséquent, les Objectifs de l'Accord de Paris. Ainsi, Spuerkeess s'est engagé par son adhésion, en tant que première banque luxembourgeoise en octobre 2021, à la Net Zero Banking Alliance (NZBA) à atteindre la neutralité carbone de ses opérations propres et de ses activités bancaires d'ici 2050 en :

- atteignant la neutralité carbone de nos propres opérations et en alignant tous nos portefeuilles de prêts et d'investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris d'ici 2050 (ou avant) ;
- accompagnant nos clients dans leur transition vers le développement durable ;
- réduisant notre impact écologique et environnemental en intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions de prêt et d'investissement ;

- gérant les risques climatiques et environnementaux en garantissant la résilience et la continuité de notre modèle économique.

1.2. Empreinte carbone et plan de transition

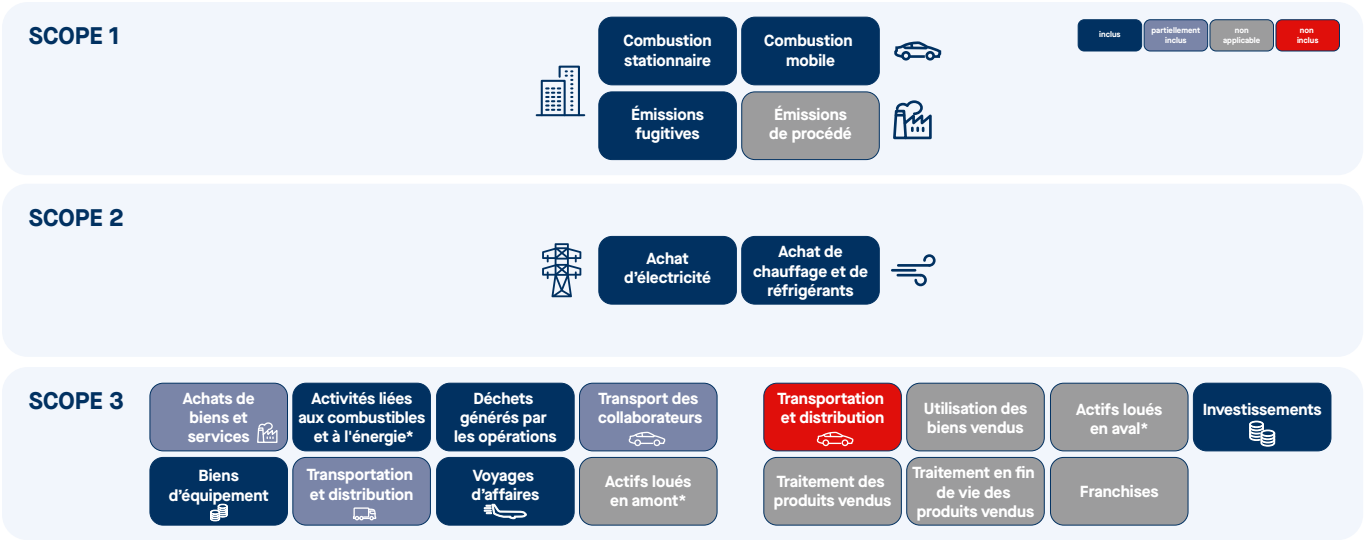
Notre approche, conformément à nos engagements est double afin d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard :

- D'une part, nous visons à décarboner les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de nos propres opérations ;
- D'autre part, nous nous efforçons de réduire les émissions de GES financées à travers nos portefeuilles de crédits et d'investissements (activités bancaires).

Définition des émissions de Scope 1, 2 et 3 :

Types d'émissions	Scope	Définition
Émissions directes	Scope 1	Émissions directes du site (combustions sur site, réfrigérant)
Émissions indirectes	Scope 2	Émissions indirectes liées à l'énergie (électricité, chauffage urbain)
	Scope 3	Toutes les émissions indirectes (non incluses dans le Scope 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

Le schéma ci-dessous met en évidence les différentes activités incluses dans l'empreinte carbone de Spuerkeess.

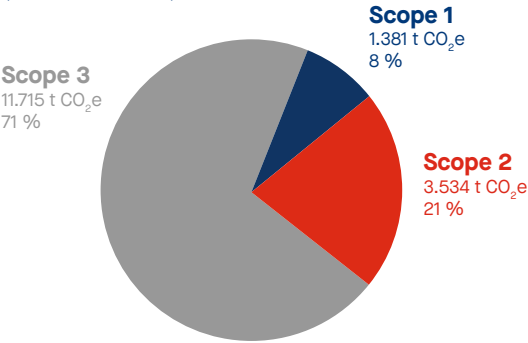


*Émissions non incluses dans le scope 1 and 2
Source : Energieagence

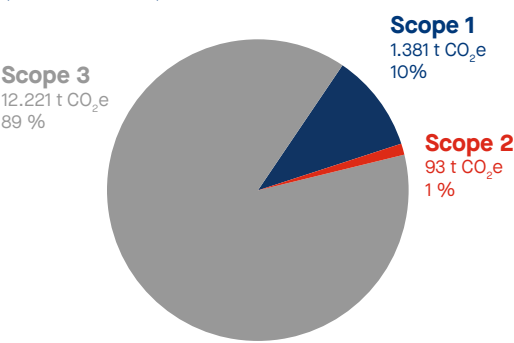
Dans l'optique d'améliorer constamment la couverture de notre empreinte carbone, Spuerkeess a fortement augmenté la couverture de ses émissions du type Scope 3 à la fois pour ses opérations propres et ses activités bancaires.

1.2.1. L'empreinte carbone de nos opérations propres

Emissions de GES par scope
(location-based), 2024

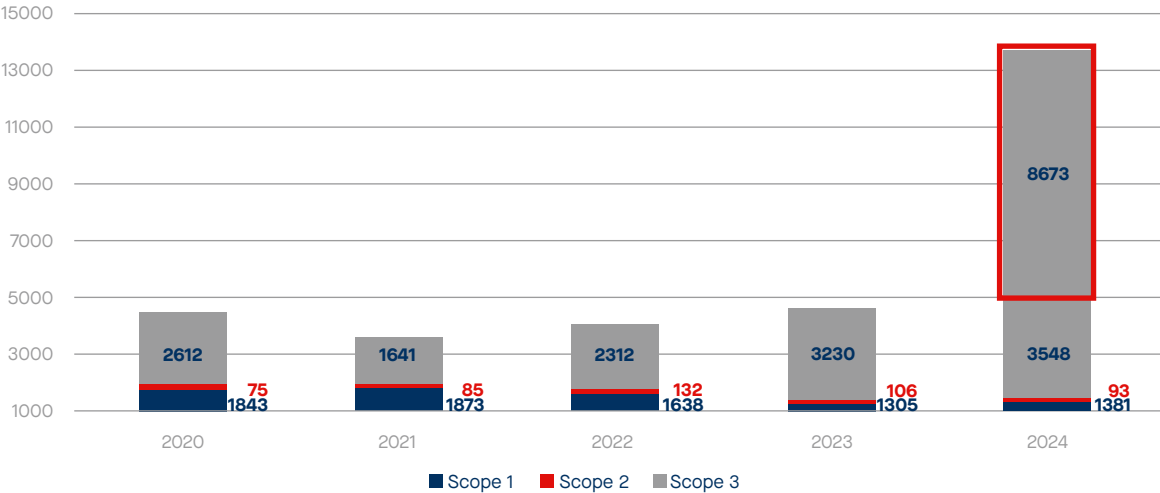


Emissions de GES par scope
(market-based), 2024



Notre bilan carbone est établi en conformité avec le protocole international des GES (Greenhouse Gas Protocol).

Emissions de GES par scope
2020-2024 (marked-based)



Les pratiques mises en place par Spuerkeess ces dernières années pour limiter ses impacts négatifs sur l'environnement portent désormais leurs fruits, comme le montre l'évolution des émissions de GES de nos propres activités dans le graphique ci-dessus :

Scope 1 : L'adaptation des températures de chauffage dans nos bureaux, la mise en service d'une pompe à chaleur qui permet de récupérer une partie de la chaleur de notre Datacenter et de l'injecter dans le réseau de chauffage du bâtiment, l'optimisation de la régulation de l'installation de climatisation et de ventilation au niveau de nos bâtiments et le renforcement de l'isolation sur certaines parties de nos immeubles.

Scope 2 : Notre consommation d'électricité repose déjà intégralement sur de l'électricité produite à partir de sources renouvelables depuis 2019. Néanmoins, Spuerkeess poursuit ses efforts pour réduire davantage ses émissions de scope 2 : adaptation des températures de climatisation dans nos bureaux, mise en service d'installations photovoltaïques sur les bâtiments de la Banque et remplacement de luminaires et de tubes néon par des luminaires LED.

Scope 3 : L'augmentation de nos émissions de type Scope 3 en 2022 (+809 tCO₂e) et 2023 (+1.641 tCO₂e) est liée au fait que la Banque a élargi le scope de son empreinte carbone en prenant désormais en compte les émissions CO₂e liées aux déplacements domicile-travail de ses collaborateurs. En 2024, il y a eu une nouvelle extension du périmètre de nos émissions de type Scope 3 (+8.673 tCO₂e) par rapport à l'année 2023 dont les catégories suivantes ont été ajoutées :

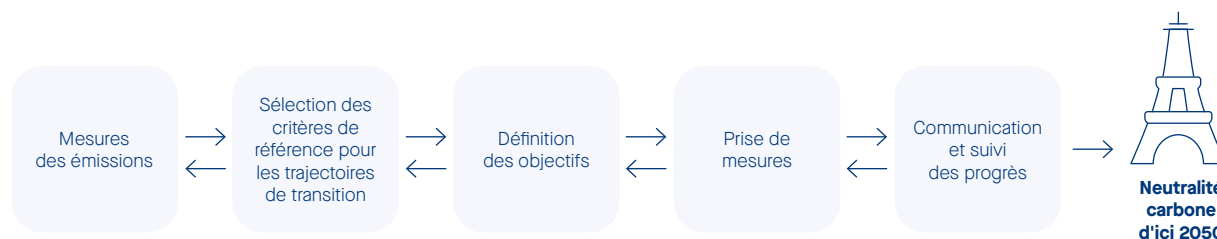
- **Intrants :** Biens et services achetés (certaines fournitures de bureau (+258 t CO₂e) et services (5.784 tCO₂e) et Biens immobiliers : construction et rénovations (+2.577 t CO₂e))
- **Mobilité :** Déplacements professionnels (+54 t CO₂e)

Au cours des prochaines années, Spuerkeess continuera à mettre en place de nouvelles mesures de maîtrise des coûts énergétiques et des mesures innovantes pour réduire davantage son empreinte carbone et, par conséquent, l'impact négatif de ses activités sur l'environnement.

1.2.2. Empreinte carbone de nos activités bancaires

L'empreinte carbone des activités bancaires (activités de prêts et d'investissements) de Spuerkeess inclut les émissions des Scopes 1, 2 et 3 de ses contreparties.

Concernant l'établissement de notre empreinte carbone, notre démarche se compose de cinq étapes qui nous permettront de réduire nos émissions de manière transparente sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la Banque.



Ainsi, la mesure des émissions de GES financées nous permet de :

- Établir l'empreinte carbone de nos activités de prêts et d'investissements,
- Identifier les secteurs les plus intensifs en GES et les plus émetteurs de GES de nos portefeuilles,
- Fixer des objectifs scientifiques à court, moyen et long terme basés sur des trajectoires de transition scientifiquement reconnues,
- Concevoir des stratégies, mettre en œuvre des actions concrètes et suivre l'atteinte de nos objectifs fixés pour atteindre l'alignement sur l'Accord de Paris et la neutralité carbone au plus tard en 2050.

1. Mesure des émissions

Spuerkeess divulgue ses émissions de GES financées pour les principales classes d'actifs suivantes :



Actions cotées et obligations d'entreprise



Prêts aux entreprises



Prêts hypothécaires

source PCAF

Les chiffres d'émissions sont établis en référence à la norme du Partenariat pour la comptabilité carbone financière (PCAF) en utilisant une combinaison d'émissions de gaz à effet de serre (GES) déclarées et estimées, ainsi que des facteurs d'émissions d'activité économique pour les clients/émetteurs pour lesquels aucune donnée n'est encore disponible.

Notre approche consiste à nous concentrer sur les secteurs pertinents pour le climat (probabilité plus élevée de risque de transition) tels que définis par le Règlement (UE) 2020/1818. Sur la base de cette définition, nous avons conclu en 2024 qu'environ 51 % (46 % en 2023) du total des actifs de Spuerkeess au 31 décembre 2024 provenaient d'expositions dans des secteurs pertinents pour le climat. L'exposition totale de Spuerkeess aux secteurs pertinents pour le climat était de 29,322 millions d'euros (25,967 millions d'euros en 2023), dont environ 94 % (contre 93 % en 2023) sont couverts par nos calculs des émissions de GES.

L'empreinte carbone de nos activités bancaires en image

Expositions par classe d'actifs	Emissions GES absolues financées par nos activités bancaires en 2024						
	Valeur comptable (en mio €)	Scope 1 & 2 (en tonnes CO2e)	Scope 3 (en tonnes CO2e) ²	Valeur comptable (en tonnes CO2e)	Couverture PCAF (en %) ³	Score moyen de qualité des données	Intensité financière «Scope 1 & 2» (t Co2e/mio EUR)
Total des secteurs sensibles au climat - sociétés non financières (incluses dans les calculs d'émissions GES)	27.607	993.244	2.492.695	3.485.940		3,11	
dont obligations d'entreprises (Obligations vertes exclues)*	2.539	140.790	2.073.632	2.214.422	100%	2,31	55,45
dont l'exposition au secteur automobile	193	1.368	245.680	247.048			
dont l'exposition au secteur de production d'électricité	165	20.475	105.703	126.178			
dont l'exposition au secteur de pétrole et gaz	182	43.396	630.173	673.569			
dont participations	1.128	390.170		390.170	94%	1,53	490,16
dont l'exposition au secteur du transport aérien de passagers	565	58.385		58.385			
dont l'exposition au secteur du transport aérien de fret	499	331.785		331.785			
dont prêts hypothécaires résidentiels nationaux	18.957	111.900		111.900	100%	2,81	5,90
dont prêts aux entreprises	4.983	350.384	419.063	769.447	100%	5,00	70,44
dont l'exposition au secteur de construction	1.449	12.042	72.401	84.443			
dont l'exposition au secteur du transport et du stockage	568	22.635	43.109	65.744			
dont l'exposition au secteur de l'industrie manufacturière	366	44.286	119.113	163.400			
dont exposition au secteur des services énergétiques	308	160.060	53.728	213.788			
Total des secteurs non sensibles au climat - sociétés non financières (incluses dans les calculs d'émissions GES)	1.589	41.770	209.356	251.126		3,39	
dont obligations d'entreprises (Obligations vertes exclues)*	931	23.605	139.925	163.530	100%	2,25	25,35
dont prêts aux entreprises	658	18.165	69.431	87.596	100%	5,00	27,61
Total des secteurs sensibles au climat - sociétés non financières (non incluses dans les calculs d'émissions GES)	1.715						
Total des secteurs non couverts par les calculs de GES	28.204						
dont financiers	21.470						
dont les gouvernements	4.017						
Total Valeur comptable	57.526						
Obligations vertes émises par des secteurs sensibles au climat - Sociétés non financières	356						
*Obligation vertes émises par des secteurs non sensibles au climat	735						

Emissions GES absolues financées par nos activités bancaires en 2023							Commentaires
Valeur comptable (en mio €)	Scope 1 & 2 (en tonnes CO2e)	Scope 3 (en tonnes CO2e) ²	Scope 1&2&3 (en tonnes CO2e)	Couverture PCAF (en %) ³	Score moyen de qualité des données	Intensité financière «Scope 1 & 2» (t Co2e/mio EUR)	
24.019	1.137.102	3.452.749	4.589.851		3,20		Une diminution de nos émissions financées par le scope 1 et 2 a été obtenue principalement grâce à : - la réduction des émissions absolues des entreprises, - le réinvestissement dans des entreprises ayant un profil de carbone plus faible, - l'amélioration de la qualité des données. Le facteur d'attribution peut être influencé par la hausse ou la baisse du prix des actions. Une augmentation de nos émissions financées par le scope 3 peut s'expliquer par l'élargissement du périmètre couvert par chaque entreprise, intégrant un plus grand nombre de facteurs et d'activités. Elle peut également résulter d'estimations plus précises et complètes fournies par notre prestataire pour nos données ESG.
2.484	164.468	1.884.662	2.049.130	100%	2,02	66,21	
190	1.982	331.438	333.420				
151	23.913	85.828	109.741				
220	57.758	588.014	645.772				
831	416.428		416.428	93%	1,55	492,27	Pour se conformer au PCAF, nous avons appliqué comme numérateur le taux de participation multiplié par le total des capitaux propres au lieu de la valeur comptable brute lors du calcul de l'intensité financière.
422	53.379		53.379				
349	363.049		363.049				
15.908	89.262			89.262	100%	2,93	5,61
4.796	466.944	1.568.087	2.035.031	100%	5,00	97,36	En ce qui concerne notre portefeuille de prêts aux entreprises, nous avons appliqué les facteurs d'émission de la version 2025 de la base de données PCAF/EXIOBASE sur la base des données de 2019.
1.470	36.567	1.011.216	1.047.783				
510	133.010	125.226	258.236				
398	110.760	229.735	340.495				
325	114.486	62.842	177.328				
1.948							
30.570							
21.513							
4.134							
56.537							
276							À partir de 2023, conformément à la recommandation du PCAF, la Banque a exclu ses obligations vertes du calcul des émissions financées de son portefeuille d'obligations d'entreprises.
655							

Notre note **moyenne de qualité des données** s'est légèrement améliorée, passant de 3,2 en 2023 à 3,11 en 2024. Comme indiqué dans le tableau précédent, notre note moyenne de qualité des données pour les obligations d'entreprises et les actions est plutôt élevée (environ 2), tandis que celle pour les prêts aux entreprises est faible, car nous nous appuyons sur des estimations sectorielles en l'absence de données sur les émissions de GES des PME (note de qualité des données de 5). En ce qui concerne notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, la note moyenne de qualité des données est de 2,81, car nous nous référons aux facteurs d'émission du PCAF (tonnes de CO2e/m2) appliqués pour le Luxembourg.

2. Sélection des critères de référence pour les trajectoires de transition

Nous avons choisi d'appliquer l'approche de la Transition Pathway Initiative (TPI) pour suivre l'alignement de la trajectoire de transition climatique des entreprises dans les quatre secteurs les plus intensifs en carbone représentés dans nos portefeuilles. Spuerkeess utilise le scénario Net Zero (NZE) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) tel qu'appliqué par TPI, ainsi que les objectifs de décarbonation du PNEC pour le secteur immobilier du Luxembourg.

Étant donné que les trajectoires de transition du TPI sont régulièrement révisées pour assurer leur cohérence avec les dernières données scientifiques (scénario de l'AIE), la Banque adapte son approche de fixation des objectifs en conséquence.

3. Définition des objectifs

Conformément à la NZBA, Spuerkeess applique des critères de sélection à ses secteurs/activités en fonction des émissions de GES, de l'intensité de ces émissions et/ou de l'exposition financière. Nous ciblons cinq secteurs/activités à forte intensité carbone dans nos portefeuilles :

- Pétrole et gaz,
- Production d'électricité,
- Automobile,
- Compagnies aériennes,
- Immobilier résidentiel.

La Banque se concentre sur cinq secteurs à forte intensité

de carbone pour la fixation des objectifs en utilisant des métriques d'intensité carbone spécifiques à chaque secteur, lesquelles capturent au mieux les voies de décarbonation de chacun de ces secteurs.

Les cinq secteurs ont été priorisés sur la base d'une évaluation initiale descendante du portefeuille global de Spuerkeess, qui a indiqué qu'ils représentent plus de 74 % (72% en 2023) des actifs totaux pertinents pour le climat de la Banque et 44 % (contre 35 % en 2023) des émissions financées (de ces secteurs pertinents pour le climat) par Spuerkeess. Au fil du temps, d'autres secteurs et classes d'actifs non pertinents pour le climat seront inclus à mesure que la disponibilité et la qualité des données évolueront et que nous affinerons et élargirons notre approche zéro net.

Pour fixer des objectifs scientifiques, les entreprises doivent choisir une année de référence pour leurs réductions d'émissions. Nous avons défini notre année de référence en utilisant les émissions déclarées pour l'année 2021 (ou antérieure), puis en les appliquant aux expositions de la Banque à compter de 2022 (pour être conformes aux états financiers), en raison de problèmes de disponibilité des données relatives aux émissions de GES.

Sur la base des résultats de notre analyse, notre ambition est d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050. Par conséquent, Spuerkeess a fixé des objectifs intermédiaires pour 2030 pour ses secteurs à forte intensité de GES, qui seront examinés et, si nécessaire, révisés à intervalles réguliers afin de garantir leur cohérence avec les dernières données scientifiques et disponibles.

Le tableau ci-dessous résume les objectifs intermédiaires de décarbonation fixés par la Banque pour 2030 pour ces secteurs à forte intensité de GES.

Secteur/Activités	Valeur comptable (en mio EUR)	Métrique	Trajectoire/ Scénario	Année de référence		2024			Objectif 2030	
				2022	Valeur portefeuille	Valeur trajectoire	Valeur portefeuille	Alignement	Valeur trajectoire	Alignement de distance
				2024						
🛢️ Pétrole et Gaz	182	gCO2e/MJ	IEA 2°C	71,05	62,03	67,78	●	9,11%	54,26	20%
⚡ Production d'électricité	165	gCO2e/Mwh	IEA 1,5°C	0,16	0,39	0,16	●	-58,97%	0,19	-16%
🚗 Automobile	193	gCO2e/km	IEA 2°C	129,60	117,20	119,69	●	2,12%	80,91	48%
✈️ Transport aérien de fret	499	gCO2e/FTK	IEA 1,5°C	488,00	522	515,00	●	-1,34%	415,20	24%
✈️ Transport aérien de passagers	565	gCO2e/RTK	IEA 1,5°C	1.052,00	870,00	934,00	●	7,36%	692,00	35%
🏠 Prêts hypothécaires	18.957	kgCO2e/m2	NPCE 1,5°C	28,89	/	31,66	/	/	24,10	31%
				Valeur 2024		Objectif 2025		Objectif 2030		
🏢 Opérations propres		tCO2e / FTE	/	1,17	1,06		1,00	/		

- En dessous de la trajectoire
- <10% au-dessus de la trajectoire
- >10% en dessous de la trajectoire

Les sections qui suivent présentent en détail notre plan d'action établi pour chaque classe d'actifs couverte dans l'évaluation de notre empreinte carbone.

a. Portefeuille des obligations d'entreprise

Parmi notre portefeuille d'obligations d'entreprises, nous nous concentrons sur les secteurs du pétrole et du gaz, de l'automobile et de la production d'électricité, en raison de leur impact substantiel sur le changement climatique au sein de notre portefeuille. Spuerkeess, selon le secteur considéré, vise à aligner ses efforts avec un scénario 2°C (pour les secteurs Pétrole & Gaz et Automobile) ou 1,5°C (secteur Production d'électricité) de l'Agence Internationale de l'Energie à l'horizon 2030 et à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 au plus tard.

Pour atteindre les objectifs fixés pour notre portefeuille d'obligations d'entreprises, l'approche de Spuerkeess s'articule autour de deux axes principaux :

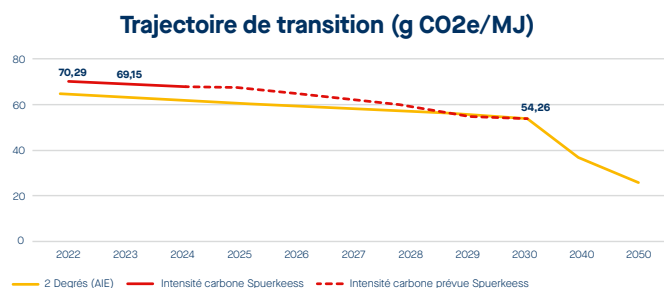
- Quelles entreprises et quels secteurs ne plus financer à l'avenir,
- Quelles entreprises et quels secteurs soutenir dans leur transition parce que nous croyons en leur viabilité future.

Le premier axe est adressé par l'application de notre politique d'exclusion ESG telle que décrite de manière plus détaillée dans la section sur les principales politiques de la Banque en relation avec l'ESG.

Nous accompagnons toutes les autres entreprises/investissements non concernés par notre politique d'exclusion, car nous pensons qu'ils ont l'ambition d'entreprendre leur transformation durable et auront donc des besoins de financement élevés.

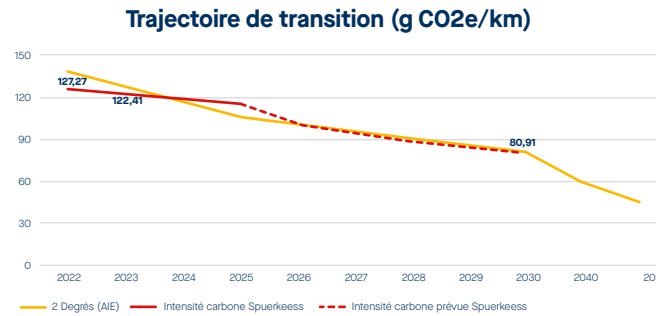
La stratégie d'investissement en obligations d'entreprises de Spuerkeess repose sur une analyse « best-in-class », visant à privilégier les contreparties contribuant à la fois à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone moyenne du portefeuille d'investissement et aux objectifs NZBA de la Banque.

Pétrole et Gaz

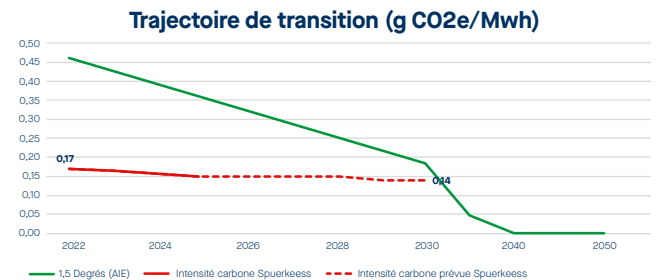


À l'exception de l'investissement dans des obligations durables, la Banque n'investit plus dans les secteurs pétroliers et gaziers depuis 2021 et s'est fixée comme objectif de ne plus être exposée à ces secteurs d'ici à 2030.

Automobile



Production d'électricité



Il va toutefois de soi que la réalisation des objectifs susmentionnés dépend fortement des efforts déployés par les différents acteurs de ces secteurs au cours des prochaines années pour améliorer leur empreinte carbone et, par conséquent, l'alignement de notre portefeuille d'obligations d'entreprises sur l'objectif de l'Accord de Paris.

b. Portefeuille de nos participations

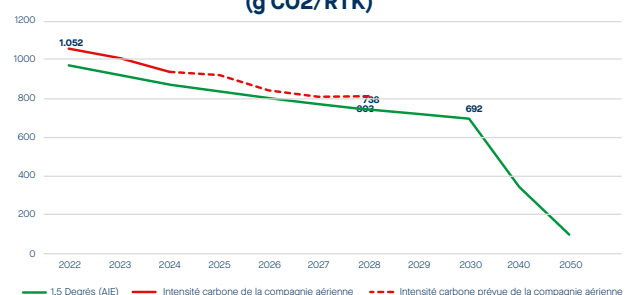
Dans notre portefeuille d'actions d'entreprises, nous nous concentrons sur le secteur de l'aviation, car c'est lui qui a l'impact le plus important sur le changement climatique au sein de notre portefeuille.

Les trajectoires et les objectifs de transition étant susceptibles d'être modifiés en fonction de l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de la granularité des données et de l'évolution de l'environnement réglementaire et industriel, nous tenons à souligner que les valeurs pour le scénario 1,5° de l'AIE pour le secteur aérien ont été actualisées faisant que nos compagnies aériennes ne sont plus alignées avec le scénario 1,5° Degrés par rapport à l'an dernier.

Transport aérien de passagers

La trajectoire de transition prévue jusqu'en 2028 par notre compagnie de transport aérien de passagers exprime son ambition de respecter l'objectif fixé par le scénario 1,5°C de l'AIE selon le TPI et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Trajectoire de transition - Transport aérien de passagers (g CO2/RTK)



En ce qui concerne notre compagnie aérienne de passagers, celle-ci s'est engagée à :

- **Renouvellement de la flotte**

Notre compagnie aérienne de passagers met en œuvre un programme de renouvellement de la flotte, remplaçant au moins un tiers de sa flotte actuelle par des avions de nouvelle génération intégrant les dernières avancées technologiques. Ces avions offrent une consommation de carburant et des émissions de CO₂ nettement inférieures à celles de la flotte actuelle, soutenant ainsi les objectifs de durabilité à long terme de la compagnie aérienne.

- **Carburant d'aviation durable (SAF)**

En parallèle du renouvellement de la flotte, l'introduction progressive du SAF constitue un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'aviation. Cependant, son déploiement dépend de facteurs de marché tels que l'offre, la demande et les prix.

- **Optimisation des opérations de vol**

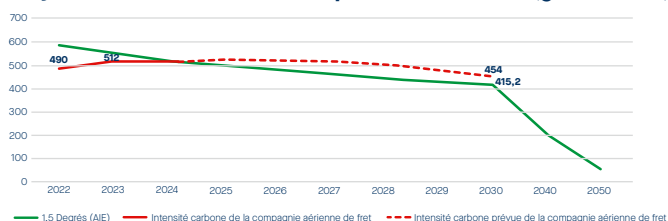
La compagnie aérienne améliore la gestion des vols grâce à des technologies avancées et des procédures opérationnelles visant à économiser du carburant à différentes phases du vol, tout en tenant compte des conditions de trafic et météorologiques.

Transport aérien de fret

Étant donné que les références de TPI pour le secteur de l'aviation conviennent principalement aux compagnies aériennes de passagers, nous avons conclu, sur la base des références de l'Initiative Science Based Targets (SBTI) fournies pour les compagnies aériennes de fret, que ces dernières sont inférieures de 40 % par rapport au reste du secteur au fil du temps.

Par conséquent, Spuerkeess a utilisé la trajectoire de référence TPI pour ses compagnies aériennes de passagers et a dérivé une trajectoire pour les compagnies aériennes de fret (- 40 % des références TPI pour les compagnies aériennes de passagers).

Trajectoire de transition - Transport aérien de fret (gCO₂ / RTK)



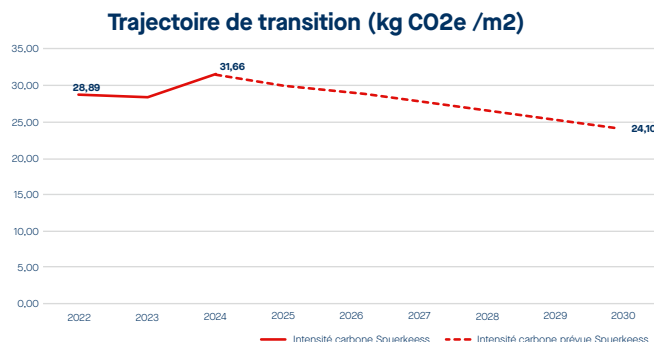
Les réductions de CO₂ prévues par notre compagnie aérienne de fret seront principalement réalisées à travers :

- Le renouvellement prévu de sa flotte
- L'utilisation de carburant d'aviation durable (SAF)

- Des engagements d'achat à long terme et une stratégie tournée vers des solutions durables pour décarboner l'industrie de l'aviation.

c. Portefeuille des prêts hypothécaires résidentiels

En 2022, nous avons utilisé pour notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels nationaux le taux de décarbonation du PNEC pour le secteur immobilier du Luxembourg. Le taux national, qui consiste en une réduction de 64 % de 2005 à 2030, nous a conduit à un objectif de 24,10 kg CO₂e / m² pour 2030.



La valeur de référence de 2022 (50,25 kg CO₂e / m²) a été ajustée rétroactivement à 28,89 kg CO₂e / m², en tenant compte des nouveaux facteurs d'émissions PCAF plus réalistes publiés en 2023.

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux de décarbonation de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, Spuerkeess doit augmenter la part des logements énergétiquement performants dans ce portefeuille, promouvoir le financement de la rénovation des logements et, un levier capital, accroître la part des logements financés pour lesquels un Certificat de Performance Énergétique (CPE) est disponible (obligatoire aujourd'hui pour tout nouveau prêt accordé par Spuerkeess).

Afin de constamment améliorer l'Intensité carbone de la compagnie aérienne de fret de son portefeuille de prêts hypothécaires, Spuerkeess a identifié deux leviers principaux :

- Le financement de bâtiments de classes de performance énergétique A et B,
- Le financement des rénovations écologiques et d'efficacité énergétique.

Comme mentionné précédemment, nos émissions financées ont connu une hausse significative depuis l'année dernière, partiellement en raison de l'évolution du marché. Le volume de nouvelles constructions a été fortement impacté négativement par les taux d'intérêt de 2024, ces biens étant de la classe énergétique la plus performante. En revanche, les biens avec des classes énergétiques moins performantes n'ont pas connu la même évolution.

Évolution des classes énergétiques entre 2023 et 2024 :

Classe énergétique	Évolution entre 2023 et 2024
A, B et C	+11%
D, E et F	+18,5%
G, H et I	+33%

Malgré une forte évolution des classes énergétiques les moins performantes (+33%), les classes énergétiques A et B représentent tout de même 36 % du total des certificats de classe énergétique des nouveaux prêts hypothécaires en 2024 et 40 % du montant total en euros.

De plus, en accord avec notre rôle de facilitateur de transition, nous encourageons les clients particuliers à améliorer l'efficacité énergétique des maisons de classe CPE basse via notre concept "Conseil Aides et Financement". Nous soutenons nos clients dans leurs projets écologiques, d'efficacité énergétique ou de développement durable, contribuant à l'amélioration de la performance énergétique de leur bâtiment.

En 2024, Spuerkeess a initié un projet d'émission d'obligations vertes dans le but de financer et/ou refinancer des bâtiments appartenant au top 15 % des bâtiments les plus performants du parc immobilier national, contribuant ainsi à son objectif de réduction des émissions de son portefeuille immobilier. Plus de détails sur notre Green Bond Framework peuvent être trouvés sur notre site internet à l'adresse suivante : [Spuerkeess: Les publications](#).

d. Portefeuille de nos prêts aux entreprises

Pour notre portefeuille de PME, nous avons identifié les principaux secteurs intensifs en climat selon la méthodologie PCAF. De plus, Spuerkeess a fixé une limite d'exposition de 1 milliard d'euros sur ces secteurs, qui sont également, selon la BCE, classés comme étant très vulnérables aux risques climatiques. Ces secteurs sont :

- Code Nace B: Industries extractives,
- Code Nace C20: Industrie chimique,
- Code Nace C23: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques,
- Code Nace C24: Métallurgie,
- Code Nace C25: Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements,
- Code Nace D35: Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné,
- Code Nace H50: Transports par eau.

À première vue, la limite d'exposition de 1 milliard d'euros sur ces secteurs semble assez élevée. Cependant, nous tenons

à souligner que :

- Nous ne finançons plus les activités qui ne respectent pas les critères de notre politique d'exclusion ESG,
- Nous nous engageons, dans notre rôle de «Facilitateur de Transition», à soutenir activement toutes les autres entreprises/investissements non affectés par notre politique d'exclusion, car nous croyons qu'ils ont l'ambition de s'attaquer à leur transformation durable et ont donc des besoins de financement élevés (voir partie 3.5. dans la partie S4 pour plus de détails),
- Un quart de la limite d'exposition est réservé aux financements verts.

4. Prise de mesure

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la neutralité carbone et de notre ambition de décarboner nos portefeuilles afin de les aligner sur l'Accord de Paris, nous avons l'intention de :

- Revoir nos objectifs intermédiaires et en fixer régulièrement de nouveaux afin d'aligner nos portefeuilles sur la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- Continuer à définir des objectifs et des engagements liés au climat avec nos parties prenantes pour les secteurs où les trajectoires de transition n'existent pas encore ;
- Continuer à élaborer des plans d'action concrets pour décarboner nos portefeuilles et atteindre les objectifs définis ;
- Développer des produits et services respectueux du climat afin de réorienter les flux de capitaux vers des actifs plus durables ;
- Améliorer progressivement notre score de qualité des données.

5. Communication et suivi des progrès

Notre ambition est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et d'atteindre nos objectifs intermédiaires afin de contribuer à un avenir climatiquement sûr.

Dans le cadre de cet engagement, nous publierons nos progrès chaque année afin de tenir nos parties prenantes informées de nos efforts.

Les trajectoires et les objectifs de transition étant susceptibles d'être modifiés en fonction de l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de la granularité des données et de l'évolution de l'environnement réglementaire et industriel, nous réviserons et actualiserons continuellement notre approche.

6. Calcul de nos émissions financées et les limites et défis y liés

En général, les données liées au climat ne sont pas encore entièrement disponibles aujourd'hui. Cependant, la disponibi-

lité et la qualité des données s'amélioreront au cours des prochaines années, à mesure que les divulgations de données liées au climat et aux ESG émergent à l'échelle mondiale.

En outre, nous tenons à mentionner que plusieurs facteurs externes, hors du contrôle de la Banque, pourraient avoir un impact significatif sur les émissions de GES financées de certains de nos portefeuilles via une modification du facteur d'attribution PCAF (montant en cours/EVIC). Par exemple, l'EVIC de l'entreprise peut être affecté par une hausse ou une

baisse de son cours de bourse, ce qui peut entraîner des émissions financées plus faibles ou plus élevées de notre côté en raison d'une diminution ou d'une augmentation du facteur d'attribution PCAF. Il en va de même pour les effets de change (c'est-à-dire EUR/USD, EUR/CHF, etc.) car nous devons déclarer en monnaie EUR.

Enfin, sur la base du périmètre défini ci-dessus et des sources de données, nous avons utilisé les formules PCAF suivantes pour calculer nos émissions de GES financées.

Corporate Bonds Portfolio: For listed companies: $\sum_i^n \frac{\text{Outstanding amount}_i}{\text{EVIC}_i} \cdot \text{Company Emissions}_i$ Data Quality Score = 2 $\sum_i^n \frac{\text{Outstanding amount}_i}{\text{EVIC}_i} \cdot \text{Revenue}_i \cdot \frac{\text{GHG emissions}_i}{\text{Turnover}_i}$ Data Quality Score = 4 For unlisted companies: $\sum_i^n \frac{\text{Outstanding amount}_i}{\text{Total equity} + \text{debt}_i} \cdot \text{Company Emissions}_i$ Data Quality Score = 2 $\sum_i^n \frac{\text{Outstanding amount}_i}{\text{Total equity} + \text{debt}_i} \cdot \text{Revenue}_i \cdot \frac{\text{GHG emissions}_i}{\text{Turnover}_i}$ Data Quality Score = 4 Where i = investee company and s = sector	Corporate Equity Portfolio: $\sum_i^n \frac{\text{Outstanding amount}_i}{\text{Total equity} + \text{debt}_i} \cdot \text{Company Emissions}_i$ Data Quality Score = 1 or 2 Where i = investee company Business Loans: $\sum_i^n \text{Outstanding amount}_i \cdot \frac{\text{GHG emissions}_i}{\text{Assets}_i}$ Data Quality Score = 5 Where i = investee company and s = sector Portfolio data quality score: $\frac{\sum_i^n \text{Outstanding amount}_i \cdot \text{Data Quality Score}_i}{\sum_i^n \text{Outstanding amount}_i}$
Residential Mortgage Loans: $\sum_{be}^n \frac{\text{Outstanding amount}_{be}}{\text{Property value at origination}_{be} \cdot \text{Supplier specific emission factor}_e} \cdot \text{Actual energy consumption}_{be}$ Data Quality Score = 1 $\sum_{be}^n \frac{\text{Outstanding amount}_{be}}{\text{Property value at origination}_{be} \cdot \text{Floor area}_{be} \cdot \text{Average emission factor}_e} \cdot \text{Estimated energy consumption from statistics}_{be}$ Data Quality Score = 3 Where b = building and e = energy source	$\sum_{be}^n \frac{\text{Outstanding amount}_{be}}{\text{Property value at origination}_{be} \cdot \text{Floor area}_{be} \cdot \text{Average emission factor}_e} \cdot \text{Estimated energy consumption from statistics}_{be}$ Data Quality Score = 4 $\sum_{be}^n \frac{\text{Outstanding amount}_{be}}{\text{Property value at origination}_{be} \cdot \text{Number of buildings}_{be} \cdot \text{Average emission factor}_e} \cdot \text{Estimated energy consumption from statistics}_{be}$ Data Quality Score = 5

2. CADRE DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Spuerkeess a mis en place un « Enterprise Risk Management Framework (ERMF) » qui comprend un ensemble de processus transversaux et interdépendants utilisés pour la détection, l'identification, l'évaluation, la mesure, le suivi et la déclaration des risques à l'échelle de la Banque. Les risques ESG, dont le focus est ici porté sur les risques climatiques et environnementaux, sont pleinement intégrés dans les différentes composantes de cet ERMF, à savoir :

- **L'identification des risques** : dans laquelle la Banque procède à une cartographie détaillée des risques climatiques et environnementaux susceptibles d'affecter ses activités, entre les risques physiques (par exemple, les catastrophes naturelles) et les risques de transition (par exemple, l'évolution réglementaire vers une économie bas-carbone). Ces risques font ainsi partie intégrante du cadre d'identification, d'évaluation et d'analyse de l'ensemble des risques de l'entreprise.
- **Risk Appetite Framework (RAF)** : les indicateurs de suivi des risques climatiques et environnementaux, ainsi que les limites et objectifs correspondants définis dans le « Limit Handbook », sont également intégrés pleinement dans le RAF de la Banque.

- **Stress Testing Framework** : la Banque a intégré les scénarios climatiques dans le cadre de tests de résistance (« stress testing framework ») afin de pouvoir évaluer la résilience de ses différents portefeuilles face à des scénarios extrêmes liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Les scénarios de stress climatiques et environnementaux ont pour objectif de simuler les impacts des risques physiques et de transition sur les différents types de risques financiers (dont les risques de crédit, de liquidité et de marché).
- **Suivi et reporting** : Spuerkeess a mis en place un rapport interne dédié aux risques ESG qui reprend un ensemble d'indicateurs pertinents afin de suivre l'évolution de l'exposition de la Banque, notamment aux risques climatiques et environnementaux.

3. DÉFINITION DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Pour les institutions financières, les risques ESG sont définis comme des risques qui découlent des impacts actuels ou potentiels des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les risques climatiques et environnementaux, qui constituent une composante majeure des risques ESG, se matérialisent ainsi par des impacts sur les catégories tradi-

tionnelles de risques financiers liés aux activités principales de la Banque, notamment au travers des risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnels et non financiers.

Spuerkeess ne considère donc pas les risques climatiques et environnementaux comme une nouvelle catégorie de risque à part entière, mais plutôt comme un facteur aggravant (« risk driver ») pour les catégories de risques financiers et non financiers. Cette approche a été développée dans l'analyse de matérialité des risques ESG et reprise dans le processus d'identification et d'évaluation des risques (PIER). Les risques climatiques et environnementaux considérés pertinents pour la Banque y sont identifiés et évalués de manière prospective, par la prise en compte de différents horizons temporels.

Ces risques se déclinent en deux grandes catégories : les risques physiques et de transition.

Les risques physiques :

Tout d'abord, le **risque physique climatique** fait référence aux effets financiers du changement climatique, notamment en ce qui concerne la multiplication des événements climatiques extrêmes et les modifications progressives du climat. Les risques aigus comprennent des événements météorologiques extrêmes qui se produisent de manière soudaine et peuvent avoir des impacts dévastateurs à court terme. Parmi ces événements figurent les inondations, les crues, les sécheresses, les vagues de chaleur, ainsi que les incendies de forêts, qui sont de plus en plus fréquents et intenses en raison du changement climatique. Ces événements peuvent causer des dégâts considérables aux infrastructures, perturber les activités économiques (avec des impacts directs sur la chaîne d'approvisionnement) et entraîner des conséquences graves pour les communautés et les écosystèmes. D'autre part, les risques chroniques sont caractérisés par des changements progressifs mais durables du climat à long terme. Parmi ces risques figurent l'augmentation des températures mondiales, l'élévation du niveau des mers et la modification des régimes de précipitations, qui peuvent entraîner des phénomènes tels que l'érosion des côtes, des pénuries d'eau ou encore des perturbations dans les systèmes agricoles. Ces risques chroniques, bien qu'ils se manifestent de manière plus lente, sont susceptibles d'exercer des effets cumulatifs dévastateurs et d'affecter la résilience des sociétés et des économies à long terme.

Par ailleurs, les **risques physiques environnementaux** se définissent comme tout impact financier potentiel qui résulte de la dégradation de l'environnement et des écosystèmes. Il s'agit du processus par lequel les éléments de l'environnement naturel tels que l'air, l'eau, le sol ou encore la biodiversité subissent des altérations négatives, notamment dues à des activités humaines. Cela peut inclure la pollution atmosphérique, hydrique ou des sols, la surexploitation des ressources naturelles, la perte de la biodiversité et d'habitats, ainsi que d'autres formes de détérioration de l'environnement. La dégradation environnementale peut entraîner des conséquences graves et irréversibles sur la santé humaine, la biodiversité et les écosystèmes.

Enfin, il convient de préciser que ces deux types de risques sont fortement interconnectés et que le changement clima-

tique constitue l'un des facteurs majeurs qui influencent le risque environnemental.

Les risques de transition :

Les risques de transition se matérialisent par la transition vers une économie bas carbone, ce qui peut induire des évolutions importantes sur les plans réglementaires, juridiques, technologiques, ou encore entraîner des changements significatifs en termes de préférences de marché. En fonction de la nature, de la rapidité et des objectifs de ces changements, les risques de transition peuvent avoir des impacts relativement variés sur les risques financiers et réputationnels des acteurs économiques. Par exemple, un scénario de transition accéléré pourrait provoquer des risques très sévères pour un secteur à risque, tandis qu'un scénario de continuité des affaires pourrait ne présenter que des risques modérés.

La gestion des risques climatiques et environnementaux de la Banque s'appuie sur les attentes de la Banque Centrale Européenne (BCE) telles que définies dans le guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement, ainsi que celles émanant d'autres instances de supervision ou organisations internationales comme l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) ou les Task Forces sur les publications financières relatives au climat et à la nature (TCFD et TNFD). Concernant l'analyse de scénarios climatiques et leurs conséquences sur les risques financiers, Spuerkeess se réfère aux scénarios publiés par le Network for Greening the Financial System (NGFS).

4. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

L'objectif de l'identification et de l'analyse de matérialité des facteurs de risques climatiques et environnementaux externes est d'évaluer leur impact potentiel sur les risques financiers auxquels Spuerkeess est confrontée.

4.1. Analyse des facteurs de risques climatiques et environnementaux

Cette analyse vient alimenter et compléter le rapport d'identification et d'évaluation des risques (PIER), notamment en ce qui concerne la prise en compte et l'étude des canaux de transmission des facteurs de risques climatiques et environnementaux aux risques financiers. L'analyse de matérialité va au-delà d'une vue purement court terme et intègre une vision à moyen et long terme de ces facteurs de risque via une approche par « scoring » qui se décline en quatre étapes distinctes.

Étapes de l'analyse de matérialité des facteurs de risque ESG :



Tout d'abord, les critères d'évaluation de la matérialité se basent sur une première analyse des expositions de Spuerkeess. Celle-ci est organisée autour des grands portefeuilles de risques ESG :

- Le portefeuille national (incluant la clientèle de détail, prêts immobiliers, financement d'entreprises, participations) ;
- Le portefeuille international (incluant le portefeuille d'investissement) ;
- Les dépôts et lignes de crédit ;
- Les activités propres de la Banque.

L'analyse du bilan, au travers des grands portefeuilles de la Banque, permet d'identifier les facteurs de risque climatiques et environnementaux pertinents pour Spuerkeess.

Ces derniers sont associés aux grandes catégories de risques prudentiels par l'analyse de leurs liens et interrelations. Il s'agit notamment des risques suivants :

- **Risque de crédit** : Les risques climatiques peuvent affecter la capacité de remboursement des clients ou la valeur des garanties fournies. Ces risques peuvent être physiques (comme des dommages causés par une catastrophe naturelle) ou liés à la transition (par exemple, l'impact d'une taxe carbone sur les entreprises à forte émission de carbone ou l'incapacité de certaines contreparties à s'adapter aux changements de comportement des consommateurs dus au changement climatique).
- **Risque de marché** : Ces risques peuvent induire une volatilité accrue et une diminution de la valeur des actifs sur certains marchés exposés aux risques physiques ou de transition, avec des ajustements de prix parfois rapides et significatifs, surtout si ces risques ne sont pas encore intégrés dans les prix du marché. Cela peut également affecter la réserve de liquidité de la Banque.
- **Risque de liquidité** : Le profil de risque de liquidité de la Banque peut être affecté, tant directement par une incapacité à obtenir des financements ou à liquider des actifs dans des conditions normales de marché, qu'indirectement par une augmentation des besoins de liquidité des clients.

- **Risques opérationnels et de réputation** : Les risques physiques peuvent endommager les actifs de la Banque (bâtiments, équipements informatiques, etc.) et perturber la continuité des activités. De plus, une perception changeante des consommateurs concernant les enjeux climatiques peut nuire à la réputation de la Banque, en particulier si elle finance des activités considérées comme nuisibles à l'environnement. Les risques de transition, tels que les changements dans les politiques climatiques ou les attentes des consommateurs, peuvent également affecter les opérations bancaires, notamment les produits et services qui nécessitent une adaptation aux nouvelles exigences de durabilité. Si des produits non conformes sont proposés, la Banque pourrait être exposée à des sanctions ou des recours juridiques.

Ces canaux de transmission sont les chaînes causales qui relient les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux risques financiers. En fonction de leurs impacts, ils se divisent en deux catégories :

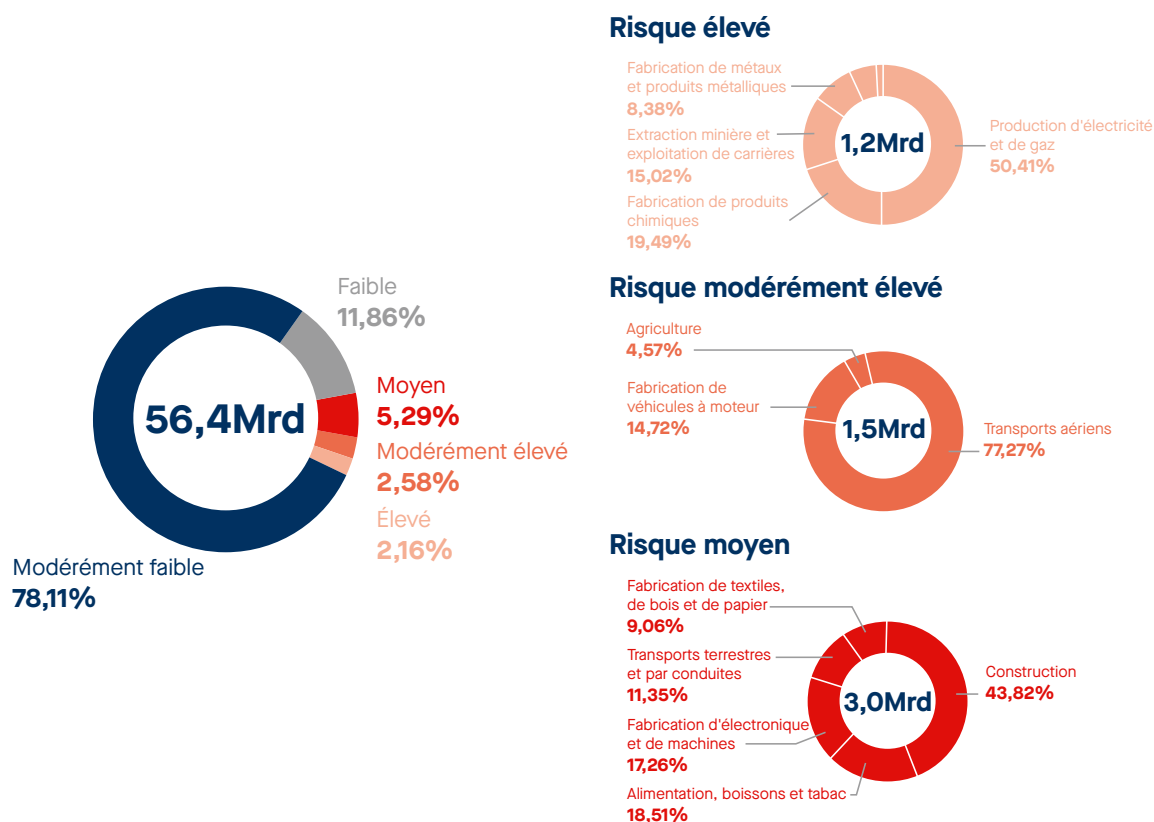
- Les canaux microéconomiques affectent directement les contreparties, les actifs et les expositions de la Banque ;
- Les canaux macroéconomiques exercent un impact dû aux effets adverses des risques climatiques et environnementaux sur les indicateurs économiques tels que la productivité et/ou la croissance économique.

L'analyse des canaux de transmission des risques climatiques aux risques prudentiels permet de comprendre comment ces risques influencent la stabilité de la Banque. Elle permet également d'identifier les indicateurs appropriés pour mesurer ces effets, en fonction de leur importance et de la disponibilité des données. À titre d'exemple, l'indicateur de la « classe de performance énergétique » a été retenu afin d'évaluer le risque de transition des biens du portefeuille immobilier résidentiel.

Enfin, les données des scénarios climatiques micro et macro-économiques sont intégrées aux critères d'évaluation, afin d'apporter une vue prospective des risques climatiques et environnementaux et ainsi déterminer leur niveau de matérialité à court, moyen et long terme.

4.2. Risque de transition

Analyse des grandes expositions du bilan :



Code NACE	Secteurs	%
35.11 à 35.30	Production d'électricité et de gaz	50%
20.11 à 20.60	Fabrication de produits chimiques	19%
06.11 à 20.60	Extraction minière et exploitation de carrières	15%
24.10 à 25.99	Fabrication de métaux et produits métalliques	8%
23.11 à 23.70	Fabrication de produits non métalliques	5%
50.10 à 50.40	Transports maritimes et fluviaux	1%

Code NACE	Secteurs	%
51.10 à 51.21	Transports aériens	77%
29.10 à 30.99	Fabrication de véhicules à moteur	15%
01.19 à 01.63	Agriculture	5%
36.00 à 39.00	Traitement de l'eau et des déchets	3%
02.10 à 03.22	Exploitation forestière et pêche	0%

Code NACE	Secteurs	%
41.10 à 43.99	Construction	44%
10.11 à 12.00	Alimentation, boissons et tabac	19%
26.11 à 28.99	Fabrication d'électronique et de machines	17%
49.10 à 49.50	Transports terrestres et par conduites	11%
13.10 à 18.13	Fabrication de textiles, de bois et de papier	9%

Le graphique ci-dessus classe les expositions de la Banque par secteurs, en fonction de l'évaluation de leurs niveaux de risque⁴ liés à la transition énergétique. Plus précisément, il s'agit de l'exposition dans les 22 secteurs identifiés à fort impact climatique par la BCE, parmi lesquels les sept industries⁵ avec la plus forte intensité de gaz à effet de serre au niveau européen sont classées à risque élevé.

Les risques de transition peuvent entraîner divers impacts financiers et non financiers. Le tableau ci-dessous présente les principales catégories de ces risques et leurs impacts financiers potentiels sur Spuerkeess et ses clients :

4. Les niveaux de risque se basent sur l'intensité médiane des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les scopes 1+2 et 3 répartis par secteurs à fort impact climatique, identifiés par le groupe d'experts techniques sur la finance durable, et qui représentant environ 90% des émissions totales de GES en Europe. Source : Banque Centrale Européenne, EBC report on practices for climate stress testing décembre 2022.

5. À noter que Spuerkeess n'est exposée qu'à six de ces sept secteurs.

Tableau résumé des facteurs de risque de transition :

Type de risque ESG			Facteurs de risque ESG		Risques financiers		Indicateurs de risque ESG		Actifs à risque avant considération d'actions de mitigation		"Matérialité court terme"	"Matérialité moyen terme"	"Matérialité long terme"
			Périmètre		Canaux de transmission								
Transition	Hausse des coûts de l'énergie	Immobilier résidentiel	Crédit		• Coûts de la rénovation énergétique et potentielle baisse de la valeur du collatéral, voire vente à perte en cas de précarité économique. • Augmentation du prix de l'énergie entraînant surendettement et insolvabilité.		Répartition par classes énergétiques		Exposition aux classes énergétiques basses (G, H, I & NA)				
	Forte intensité carbone	Portefeuille international	Crédit		• Pour les entreprises ; augmentation des coûts opérationnels et des investissements liée à la décarbonation, à un prix du carbone plus élevé et à la conformité pour éviter les sanctions réglementaires. • Pour le souverain ; impact négatif sur la capacité de service de la dette.		Intensité carbone (scopes 1, 2 & 3)		Exposition à risque élevé et très élevé				
		Participations	Marché		• Impact négatif sur la valorisation de marché et la perception du risque suite à des exigences réglementaires plus strictes.								
	Sensibilité des secteurs face au changement climatique	Entreprises	Crédit		• Augmentation des coûts opérationnels et des investissements liée à la décarbonation, à un prix du carbone plus élevé et à la conformité pour éviter les sanctions réglementaires.		Industries à fort impact sur le climat		Exposition à risque élevé et très élevé				
			Liquidité		• Retraits de liquidités et réduction des dépôts pour faire face aux coûts de la transition énergétique.				Potentielles sorties de liquidités à risque élevé et très élevé				
		Portefeuille international et participations	Marché		• Impact négatif sur la valorisation de marché et la perception du risque face à la transition énergétique et aux efforts nécessaires de décarbonation.				Exposition à risque élevé et très élevé				

La Banque intègre divers facteurs de risques climatiques et environnementaux afin de suivre les risques de transition en mesure d'accentuer les risques prudentiels, en particulier sur ses portefeuilles les plus significatifs par rapport à ces risques.

Immobilier résidentiel

La transition vers une économie bas carbone génère un certain nombre de risques nouveaux, ce qui peut se répercuter sur les activités de la Banque. À titre d'exemple, la hausse des coûts de l'énergie pour le portefeuille immobilier, qui peut se traduire par une augmentation des prix combinée à une faible performance énergétique ou par l'obligation de rénovation, peut affecter la capacité de remboursement des contreparties et donc leur qualité de crédit.

L'évaluation du risque de transition pour le portefeuille immobilier résidentiel repose sur la classe de performance énergétique déterminée par la collecte des Certificats de Performance Énergétique (CPE). En effet, le niveau de performance énergétique des bâtiments est un indicateur clé pour identifier les contreparties potentiellement vulnérables aux facteurs de risque tels que la nécessité de rénovations énergétiques ou encore la hausse des prix liée aux émissions.

La répartition du portefeuille immobilier résidentiel par classes énergétiques est un indicateur suivi dans le « Risk Appetite framework (RAF) » de la Banque. Cet indicateur inclut les données estimées pour les biens, dont les certificats de performance ne sont pas disponibles. Les volumes et la répartition sont détaillés dans le tableau⁶ ci-contre :

CPE	Volume (EURm)	%
A	4.943	28
B	2.196	12
C	730	4
D	700	4
E	2.126	12
F	4.562	25
G	2.107	12
Sans CPE	555	3
Total	17.919	100

44% des volumes appartiennent aux classes énergétiques les plus performantes (A, B et C).

Entreprises nationales

Au niveau du financement des entreprises nationales, la sensibilité des secteurs économiques au changement climatique peut affecter aussi bien le risque de crédit, en raison de l'exposition des secteurs les plus vulnérables au risque de transition que le risque de liquidité, à cause des sorties potentielles de liquidités liées à ces expositions.

Pour suivre le risque de crédit lié aux entreprises nationales, Spuerkeess a défini un indicateur spécifique dans le « Risk Appetite Framework (RAF) ». Il s'agit du suivi de la somme des expositions dans les sept secteurs jugés les plus « sensibles » au risque de transition. Cette sélection s'appuie sur une analyse de la BCE, qui classe 22

201 6. La somme des volumes correspond au total gross carrying amount du template 2 du reporting ESG PIII sur les « Loans collateralised by residential immovable property (Total EU area & non-EU area) ».

secteurs comme particulièrement sensibles au climat et qui exercent un impact important sur le changement climatique.

Entreprises internationales et participations

Pour le portefeuille international ainsi que les participations, la **sensibilité du secteur d'activité économique face au changement climatique** peut affecter le risque de marché. Cela se traduit notamment par un impact potentiel sur la valorisation et les performances financières des contreparties des secteurs les plus vulnérables au risque de transition. **L'impact sur la valorisation de marché** peut aussi être dû à une perception du risque plus élevée et à des exigences réglementaires plus strictes.

Par ailleurs, à un niveau plus détaillé de la contrepartie, les entreprises internationales et les participations à **forte intensité carbone** peuvent subir une aggravation de leur risque de crédit. En effet, les coûts supplémentaires liés à un prix du carbone plus élevé, ou encore à des investissements nécessaires à la transition vers une économie bas-carbone, exercent une influence susceptible d'avoir un impact négatif sur la santé financière des entreprises. Ces effets sont mesurés au moyen de l'évaluation de l'empreinte carbone,

et plus précisément des émissions des scope 1, 2 et 3 des contreparties financées. Le « Risk Appetite Framework (RAF) » suit ainsi **l'intensité carbone des entreprises internationales**, calculée en divisant les tonnes d'équivalent CO₂ absolues par million d'euros de chiffre d'affaires, ce qui rend possible la comparaison et la classification en niveaux de risques de l'empreinte carbone d'entreprises actives dans différents secteurs d'activités.

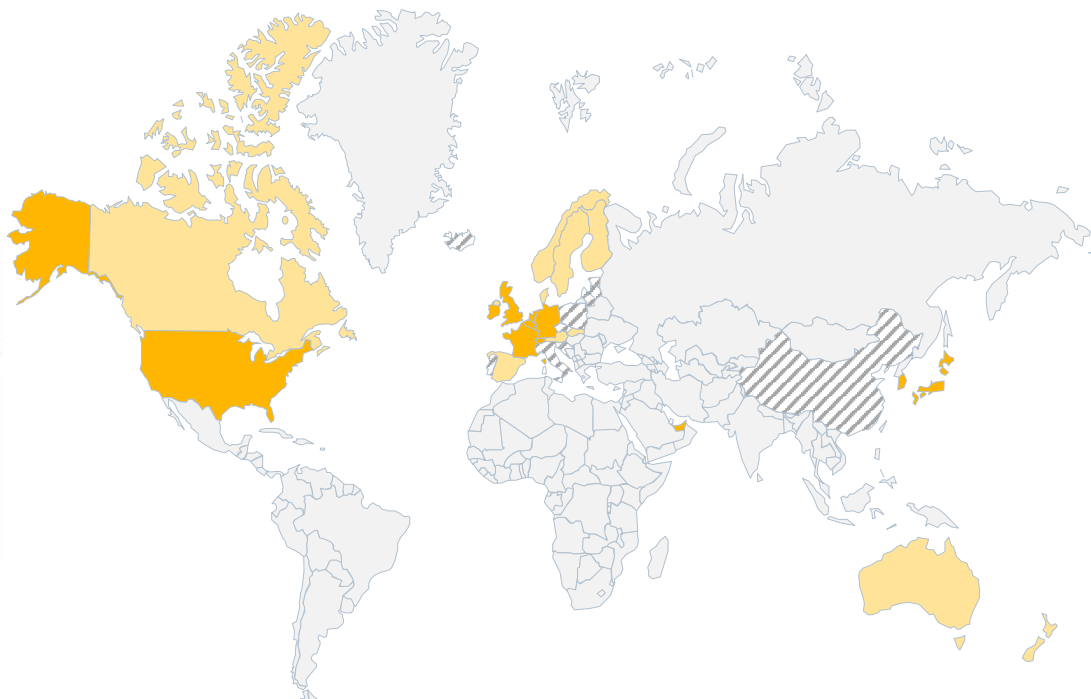
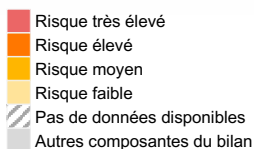
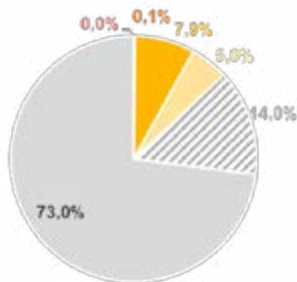
Enfin pour mesurer le risque de réputation, Spuerkeess effectue le suivi régulier d'un indicateur d'alignement du portefeuille d'investissement aux activités durables. Plus spécifiquement, il s'agit d'obligations labélisées « Green », « Social », « Sustainability » et « Sustainability-Linked (SLB) » et certifiées par un label reconnu par la LuxBourse.

4.3. Risques physiques climatiques et environnementaux

Répartition géographique des expositions sensibles au risque physique climatique en fonction de différents scénarios :

Scénario +1.5°C

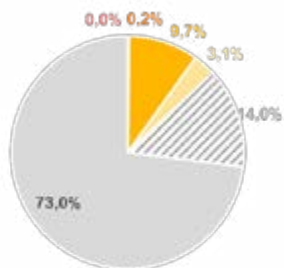
« Climate Value at Risk »
Niveaux de risque,
décembre 2024



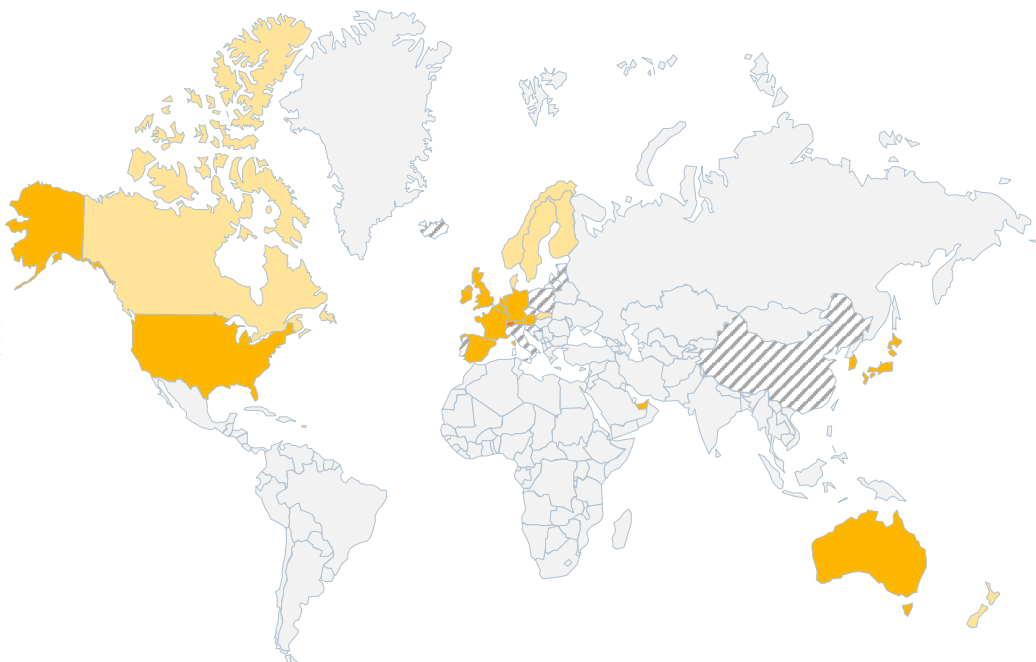
Scénario +2°C

« Climate Value at Risk »

Niveaux de risque,
décembre 2024



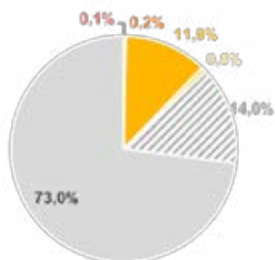
- Risque très élevé
- Risque élevé
- Risque moyen
- Risque faible
- Pas de données disponibles
- Autres composantes du bilan



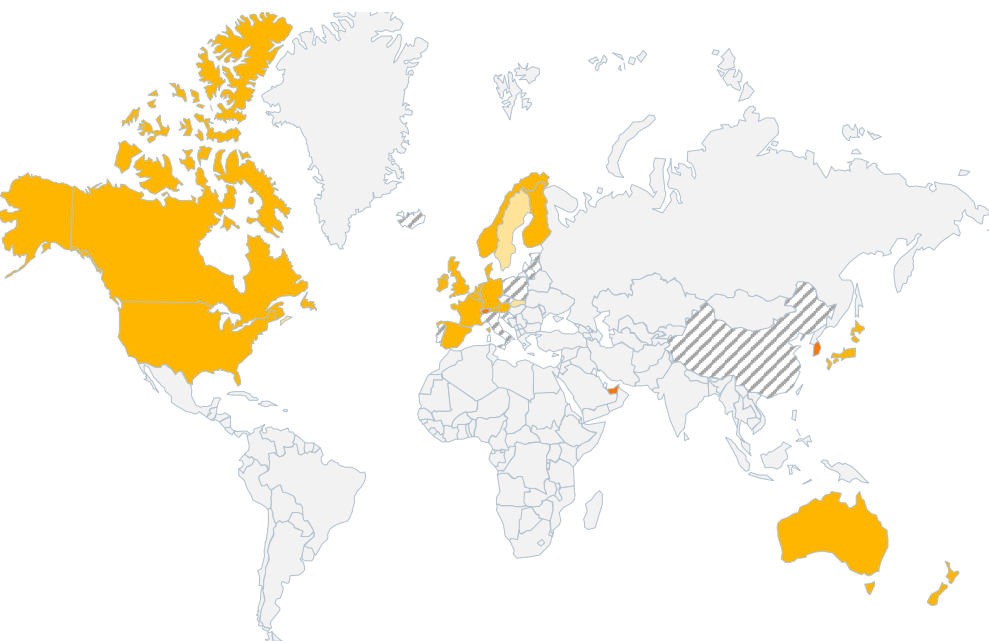
Scénario +3°C

« Climate Value at Risk »

Niveaux de risque,
décembre 2024



- Risque très élevé
- Risque élevé
- Risque moyen
- Risque faible
- Pas de données disponibles
- Autres composantes du bilan



Ces cartes illustrent la répartition géographique des expositions de Spuerkeess aux risques physiques climatiques en fonction de différents scénarios de réchauffement climatique. L'analyse se base sur les données de "Climate Value at Risk" pour évaluer la vulnérabilité des actifs des contreparties cotées du portefeuille international à des événements extrêmes tels que les inondations côtières, les ouragans ou les tornades.

Tableau résumé des facteurs de risque physique climatique :

Risque faible Risque moyen Risque élevé

Type de risque ESG	Facteurs de risque ESG	Périmètre	Risques financiers	Canaux de transmission	Indicateurs de risque ESG	Actifs à risque avant considération d'actions de mitigation	"Matérialité court terme"	"Matérialité moyen terme"	"Matérialité long terme"
Climatique physique	Risque d'inondation	Immobilier résidentiel	Crédit	· Coûts des réparations suite aux dommages sur le bien · Baisse des revenus locatifs et de la valeur du collatéral	Répartition par zones d'inondation	Expositions en zones inondables			
		Passif - Dépôts et ligne de crédits	Liquidité	· Retraits de liquidités et réduction des dépôts pour faire face aux coûts des réparations suite aux dommages sur le bien · Pour les entreprises ; interruption des affaires. · Pour le souverain ; impact sur les ressources financières, hausse des coûts d'emprunt et manque de liquidités.		Potentielles sorties de liquidités en zones inondables			Entreprises et entités publiques nationales
	Evènements climatiques extrêmes	Participations	Marché	· Coûts directs sur les actifs et indirects induits par l'interruption des affaires suite à l'évènement climatique	Climate Value at Risk (CVaR) de MSCI				
		Entreprises	Crédit	· Pour les entreprises ; coûts directs sur les actifs et indirects induits par l'interruption des affaires suite à un évènement climatique, avec impact négatif sur la valorisation de marché, la couverture médiatique et la perception du risque. · Pour le souverain ; hausse des coûts d'emprunt, baisse de la valorisation des obligations et risque accru de défaillance sur la dette.	Rating ESG de MSCI	Pourcentage de contreparties à risque élevé et très élevé			Entreprises et entités publiques internationales.

Afin de suivre les risques physiques climatiques susceptibles d'aggraver les risques prudentiels, Spuerkeess intègre différents facteurs de risques ESG pertinents pour l'analyse et le suivi de ses expositions stratégiques.

Immobilier résidentiel

Au niveau du portefeuille immobilier national, l'exposition au risque climatique physique se concentre majoritairement sur des biens situés en **zones inondables**. Des crues sévères, qui provoqueraient des inondations graves, peuvent potentiellement mener à un risque de crédit accru pour Spuerkeess. Ce risque se matérialise par une dévaluation des biens immobiliers et, par extension, se répercute sur la perte subie par la Banque en cas de défaut ("Loss Given Default, LGD"). Une diminution des revenus locatifs ou du chiffre d'affaires représente un autre canal de transmission potentiel, car elle dégrade la qualité de crédit des contreparties et, par conséquent, augmente la probabilité de défaut (« Probability of Default, PD »).

Entreprises nationales

Pour les entreprises nationales, le risque physique climatique peut se transmettre aux **risques de crédit mais aussi de liquidité**, sous la forme d'un besoin accru en capitaux pour couvrir les coûts des dommages causés par un évènement climatique extrême. Parmi ces risques, le risque d'inondation est particulièrement prégnant pour les expositions de la Banque. Ce risque est mesuré au moyen d'un indicateur suivi dans le « Risk Appetite Framework (RAF) », qui détaille la répartition des expositions en différentes zones de risques d'inondation. ⁷

Pour l'immobilier résidentiel, la majorité des encours se situe ainsi dans des zones évaluées comme sans risques d'inondations. En décembre 2024, l'exposition

globale aux zones risquées représente 4,21% du portefeuille, avec 1,75% pour les crues extrêmes, 1,06% pour les risques centennaux et 0,96% pour les risques décennaux.

Le portefeuille immobilier présente un niveau de risque physique bien maîtrisé, avec moins de 1% d'exposition considérée à risque élevé.

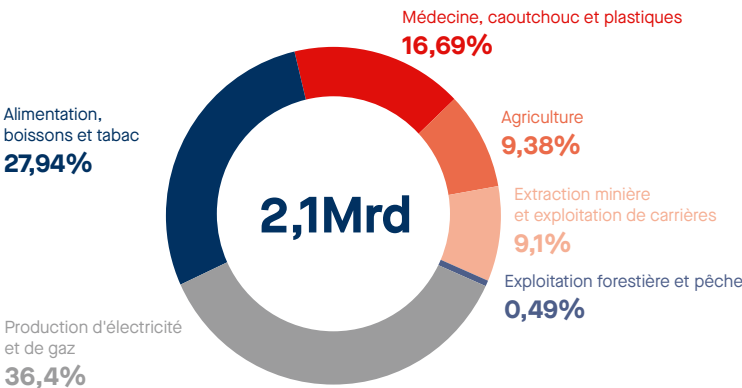
Entreprises internationales

Les entreprises du portefeuille international sont des acteurs globaux dont les activités et les chaînes d'approvisionnement sont réparties dans le monde entier. Ces contreparties sont soumises à des risques physiques de natures plus diverses que les seuls risques prééminents au Luxembourg. Un évènement climatique extrême, comme une inondation côtière, un cyclone ou encore des incendies, peut contribuer à une baisse de valeur des titres émis par les entités affectées. Pour Spuerkeess, cette situation peut conduire à un risque de marché accru en raison de la détention de ces titres, voire une aggravation du risque de crédit en cas de défaut.

Pour prendre en compte le risque induit par les contreparties du portefeuille international, Spuerkeess peut s'appuyer sur l'indicateur de la « Climate Value at Risk » (CVaR), qui permet d'obtenir une mesure des différents niveaux du risque climatique (i.e. moyenne des coûts annuels induits par les évènements climatiques extrêmes) en fonction des différents scénarios climatiques à horizon 2050.

7. Les zones inondables potentielles se basent sur les cartes Geoportail. Base analytique : Hochwasserrisikomanagement-Plan 2021-2027.

Analyse des secteurs vulnérables aux risques physiques environnementaux :



Code 14 secteurs	Secteurs
A01	Agriculture
D35	Production d'électricité et de gaz
C10 - C12	Alimentation, boissons et tabac
A02 - A03	Exploitation forestière et pêche
C21 - C22	Médecine, caoutchouc et plastiques
B05 - B09	Extraction minière et exploitation de carrières

Spuerkeess utilise les données de la plateforme « Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE) » pour identifier les risques liés à la nature auxquels la Banque est exposée au travers de ses prêts, garanties et autres investissements, dans les industries et sous-industries à haut risque environnemental.

Tableau résumé des facteurs de risque physique environnemental :

Type de risque ESG	Facteurs de risque ESG	Périmètre	Risques financiers	Canaux de transmission	Indicateurs de risque ESG	Actifs à risque avant considération d'actions de mitigation	"Matérialité court terme"	"Matérialité moyen terme"	"Matérialité long terme"
Environnemental physique	Vulnérabilité des secteurs face à la dégradation environnementale	Corporates	Crédit	· Dépendance à l'environnement pour l'approvisionnement (par exemple la biodiversité pour le secteur pharmaceutique, l'accès à l'eau pour l'agriculture ou encore aux ressources pour l'industrie).	Secteurs à forte dépendance et pression environnementale (critères ENCORE)	Exposition à risque élevé et très élevé			
		Portefeuille international	Marché	· Impact négatif sur la valorisation de marché et la perception du risque suite à la pénurie des ressources.		Potentielles sorties de liquidités à risque élevé et très élevé			
		Passif - Dépôts et ligne de crédits	Liquidité	· Retraits de liquidités et réduction des dépôts pour faire face aux coûts de la pénurie des ressources.		Exposition à risque élevé et très élevé			

L'indicateur de l'analyse sectorielle a été retenu afin d'évaluer le risque physique environnemental qui peut peser sur les catégories de risques financiers et non-financiers, en particulier en ce qui concerne les prêts et crédits de la Banque.

Entreprises nationales et internationales

Les facteurs de dégradation environnementale évalués dans l'analyse « ENCORE » concernent la perte de la biodiversité, le stress hydrique, la pénurie des ressources et la pollution de l'air. Certains secteurs particulièrement dépendants de l'environnement, comme l'industrie pharmaceutique pour la biodiversité, l'agriculture pour la disponibilité de l'eau ou encore l'industrie pour l'accès aux ressources, peuvent être affectés par l'augmentation des coûts de production, des prix des matières premières, de l'énergie ou encore d'autres intrants nécessaires à leurs activités.

La vulnérabilité aux risques physiques environnementaux peut se répercuter sur le **risque de crédit** par divers canaux. Une hausse des coûts liée à ces risques peut entraîner des difficultés pour les entreprises à maintenir leurs marges bénéficiaires et augmenter leur probabilité de défaut. La pression

financière exercée par ces facteurs de risques environnementaux peut également affecter le **risque de marché** sous la forme d'un impact négatif sur les performances financières ou la valorisation des entreprises, ainsi que sur le **risque de liquidité** via des sorties de fonds potentielles.

Dans le cadre de son reporting de gestion des risques ESG, Spuerkeess suit les sept secteurs les plus dépendants de l'environnement et qui exercent une pression importante sur celui-ci. L'objectif est d'identifier les principaux risques environnementaux auxquels la Banque pourrait être exposée, notamment via ses expositions dans les secteurs primaires, secondaires et de transformation, ou ceux fortement dépendants des matières premières. Cette analyse a révélé une exposition de EUR 2,1 milliards aux secteurs concernés par ces risques. Le secteur NACE⁸ 35.1, qui englobe la production, la transmission et la distribution d'électricité, présente la plus grande exposition au risque environnemental, suivi des secteurs C10 et C11, qui concernent respectivement les industries alimentaires et des boissons.

5. ANALYSE DES SCÉNARIOS CLIMATIQUES ET TESTS DE RÉSILIENCE

Spuerkeess a défini trois horizons temporels pour évaluer les risques physiques et de transition :

- **Court terme (ST)** ; 0-1 ans
- **Moyen terme (MT)** 1-5 ans
- **Long terme (LT)** > 5 ans

Le choix de diviser les risques en trois échelles de temps repose sur la nécessité de prendre en compte la manière dont les risques physiques et de transition vont se matérialiser dans le futur. Le court terme est considéré comme une période inférieure à un an, pour l'évaluation des impacts immédiats et les risques à très court terme, qui peuvent résulter d'événements climatiques soudains ou de chocs économiques rapides liés au changement climatique. Le moyen terme couvre une période de 1 à 5 ans et permet d'identifier les risques émergents qui commencent à se manifester, tout en prenant en compte les premières répercussions des changements dans les politiques climatiques, les nouvelles réglementations ou les tendances de marché. Enfin, le long terme, défini comme une période de 5 à 30 ans, permet d'évaluer les effets plus durables et les risques systémiques, tels que les changements climatiques progressifs, les modifications des comportements des consommateurs ou l'évolution des infrastructures et technologies, qui peuvent entraîner des conséquences significatives et durables sur la Banque et ses activités.

Par ailleurs, cette segmentation répond à la recommandation de la Banque Centrale Européenne (BCE) de considérer des scénarios avec différents horizons temporels, y compris au-delà de la période habituelle de trois ans des stress tests traditionnels. Dans le cadre d'un scénario de transition ordonnée, les risques de transition seraient significativement plus élevés à court et moyen terme, en raison de réglementations strictes et d'un prix du carbone plus élevé. Dans cette hypothèse, le réchauffement climatique serait atténué, et les risques physiques se manifesteraient avec une intensité plus modérée à moyen et long terme. En revanche, cette dynamique s'inverserait dans le cas d'un scénario de transition désordonnée.

Cette classification temporelle aide Spuerkeess à mieux préparer ses stratégies et à adapter ses mécanismes de gestion des risques en fonction des évolutions à court, moyen et long terme.

5.1. Scénarios du « Network for Greening the Financial System (NGFS) »

La fonction de gestion des risques (Risk Management)

renforce son engagement à se conformer aux exigences réglementaires relatives à la finance durable. À ce titre, elle a participé au test de résistance climatique de la Banque Centrale Européenne (BCE). Ce test portait sur l'évaluation de la résilience du modèle d'affaires de la Banque et la compréhension des impacts potentiels sur sa stratégie commerciale. Afin de mieux répondre à ces enjeux, le département développe progressivement la portée de sa cartographie des risques climatiques et environnementaux à l'ensemble des opérations de la Banque. Pour ces analyses, la Banque peut s'appuyer sur le cadre du « Network for Greening the Financial System (NGFS) », un outil conçu pour mettre en lumière les risques futurs liés au changement climatique et préparer le système financier aux chocs à venir. Les scénarios du NGFS offrent une approche commune pour analyser l'évolution des risques physiques liés au climat, et des risques de transition qui résultent des évolutions politiques et technologiques.

Les scénarios d'évolution de données économiques et climatiques mis en place par le NGFS se basent sur certaines hypothèses clés telles que :

- Les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Les hypothèses de politiques climatiques ;
- Les avancées technologiques ;
- Les impacts économiques de l'évolution, de la fréquence et de la gravité accrues d'événements météorologiques ;
- Les effets économiques et financiers, ainsi que les hypothèses de transition financière.

Spuerkeess se base principalement sur les trois scénarios NGFS, pour lesquels les données sur les trois types d'impacts, liés aux risques de transition, physiques aigus et chroniques, sont disponibles :

- **1,4°C** « Net-zero 2050 » ; cette trajectoire suppose que la neutralité carbone est atteinte en 2050 grâce à des politiques climatiques strictes, ce qui induit un risque de transition plus élevé mais des risques physiques maîtrisés par un changement climatique atténué.
- **1,7°C** « Delayed transition » ; ce scénario suppose que les émissions ne diminuent pas avant 2030, ce qui entraîne des politiques fortes pour limiter le réchauffement à moins de 2°C.
- **2,9°C** « Current policies » ; ce scénario inclut toutes les politiques climatiques promises jusqu'à présent par les pays pour limiter le réchauffement climatique. Les risques de transition sont mitigés par des exigences réglementaires plus faibles, mais l'accélération du changement climatique augmente d'autant plus la fréquence et la sévérité des risques physiques.

5.2. Stress tests internes

Les exercices de stress test menés par Spuerkeess visent à évaluer les effets potentiels d'évolutions défavorables

(comme des fluctuations de marché ou des changements macroéconomiques) afin d'anticiper et de gérer les risques auxquels la Banque pourrait être confrontée. Ces exercices poursuivent trois objectifs principaux : anticiper les risques futurs, renforcer la prise de décision et assurer la conformité aux exigences réglementaires.

Depuis novembre 2022, la Banque collabore avec le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) dans le but d'analyser sa résilience face aux risques climatiques et environnementaux, sur plusieurs horizons temporels. Cette collaboration se concentre sur l'évaluation des risques et des opportunités, en adoptant à la fois une approche macroéconomique et microéconomique.

Le changement climatique suppose des risques qui peuvent se décliner en risques macroéconomiques et microéconomiques. C'est la raison pour laquelle Spuerkeess intègre les risques climatiques et environnementaux dans les différents aspects de sa gestion des risques, y compris dans les stress tests et modèles internes, via le calcul des pertes attendues ou « Expected Credit Loss (ECL) » dans un premier temps (impact macroéconomique) et dans un second temps via ses modèles de notations (développement en cours de l'impact microéconomique).

5.2.1. Stress test macroéconomique

Le modèle économétrique intitulé NiGEM (National Institute Global Econometric Model) est utilisé afin de modéliser, suivant les différents scénarios climatiques du NGFS, l'impact macroéconomique des politiques climatiques nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'une trajectoire de transition donnée.

Cette analyse rend possible la quantification de scénarios climatiques en impacts financiers par la déformation des projections du Produit Intérieur Brut (PIB). Étant donné que le PIB est utilisé pour calculer les provisions, ce stress test macroéconomique recalcule les pertes de crédit attendues (ECL) pour chaque scénario de PIB stressé.

5.2.2. Stress test microéconomique

L'ajout d'un impact microéconomique au stress test climatique est en cours de développement et sera finalisé au cours de cette année. Les stress microéconomiques se concentrent sur l'analyse des vulnérabilités propres à certains portefeuilles ou segments particuliers de la Banque. Plus spécifiquement, il s'agit d'étudier les trajectoires possibles de la transition climatique pour les entreprises des secteurs à risque, via par exemple une projection de l'intensité carbone des contreparties selon différentes trajectoires de transition ou « transition pathways ».

5.2.3. Résultats des stress tests internes

Les résultats des différentes analyses de scénarios mènent à une augmentation des ECL mais celles-ci restent à des niveaux que Spuerkeess peut absorber (cf. résultats ICAAP)⁹.

Les ECL obtenues sont utilisées pour évaluer la matérialité des

risques ESG dans le PIER et dans l'analyse de l'adéquation du capital (ICAAP) de Spuerkeess. Depuis le 31/12/2024, Spuerkeess a intégré une composante climatique (i.e. un scénario climatique moyen) sous forme d'add-on sur le PIB qui est pris en compte dans le calcul des provisions et exerce un impact sur les métriques et ratios de Spuerkeess.

Le scénario ambitieux « Net Zero 2050 » conduit à des ECL plus élevées par rapport aux autres scénarios climatiques. Ceci s'explique par le fait que les contreparties de la Banque sont principalement localisées au Luxembourg et dans des pays appartenant au groupe « Advanced Economies », soumis à un risque de transition élevé dans les 5 à 10 années à venir pour le scénario « Net Zero 2050 ». En revanche, les risques physiques se matérialisent principalement à partir des années 2037 et 2038, ce qui exerce un impact faible sur les ECL aujourd'hui.

6. DÉCLARATION RELATIVE À LA TAXONOMIE DE L'UNION EUROPÉENNE

En réponse aux objectifs de l'Accord de Paris et afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone que l'Union européenne s'est fixée pour 2050, dans le cadre de son Pacte vert (« EU Green Deal ») publié en 2020, la Commission européenne a mis en place un plan d'action pour la finance durable. C'est dans cette optique qu'est née la réglementation de la Taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852), ainsi que les actes délégués complémentaires, qui définissent le cadre de classification permettant de déterminer si une activité économique peut être qualifiée de durable sur le plan environnemental.

Ainsi, pour être qualifiée de durable, une activité économique doit répondre à certaines conditions permettant de déterminer si elle contribue de manière substantielle à l'un ou plusieurs des objectifs climatiques et environnementaux de l'UE tout en ne causant pas de préjudice important à l'un de ces objectifs. De plus, des exigences minimales sociales doivent également être respectées ainsi que des critères techniques établis par la Commission européenne.

Les six objectifs environnementaux définis dans le Règlement relatif à la Taxonomie sont les suivants :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et contrôle de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Conformément au règlement sur la Taxonomie de l'UE, Spuerkeess est tenue de divulguer ses expositions aux activités alignées sur la Taxonomie pour l'année financière 2024.

Approche et méthodologie

Le GAR (Green Asset Ratio) est un indicateur que les banques doivent calculer pour mesurer la part de leurs expositions associées à des activités économiques alignées sur la Taxonomie européenne. Il s'agit de démontrer dans quelle mesure les activités bancaires de Spuerkeess contribuent à financer des activités durables.

Un examen de l'ensemble du bilan de la Banque est effectué afin de déterminer, dans une première phase, les activités éligibles à la Taxonomie européenne. Il s'agit ensuite de déterminer leur alignement sur la Taxonomie sur base des critères mentionnés plus haut. Les actifs pris en compte dans le calcul du GAR sont les entreprises tombant dans le champ d'application de la CSRD, les expositions aux ménages (principalement les prêts immobiliers) ou encore les financements accordés aux collectivités locales.

Concernant les clients entreprise, ils sont invités à se connecter à une plateforme dédiée pour compléter des informations permettant d'évaluer leur éligibilité et leur alignement sur la Taxonomie.

Pour son portefeuille d'investissement, Spuerkeess utilise des données fournies par un prestataire externe (MSCI) pour mesurer l'éligibilité et l'alignement des différentes positions obligataires.

Concernant les expositions aux ménages, les prêts à la rénovation, les prêts pour les véhicules à moteur et les crédits immobiliers sont inclus dans le périmètre. En raison du niveau de détails requis notamment pour l'évaluation des potentiels préjudices importants (DNSH), les informations relatives aux prêts pour les véhicules à moteur ne sont pas prises en compte pour évaluer l'alignement. De même, en raison de la disponibilité limitée des mêmes données, les prêts à la rénovation ou en faveur des énergies renouvelables ne sont pas évalués pour le calcul de l'alignement sur la Taxonomie.

En ce qui concerne les prêts immobiliers :

Pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, le seuil de contribution substantielle correspond à la classe CPE A ou A+, ou le bâtiment doit faire partie des 15% des bâtiments les plus performants énergétiquement du parc immobilier national. Ainsi, sont considérés comme alignés sur la Taxonomie les prêts immobiliers suivants :

- Les prêts pour acquisition avec une date de construction avant le 31 décembre 2020 et avec une classe énergétique A ou A+ pour lesquels Spuerkeess dispose d'un CPE ;
- Les prêts pour les acquisitions avec une date de construction en 2020 faisant partie des 15% des bâtiments les plus performants énergétiquement du parc immobilier national.

Pour les bâtiments construits après le 31 décembre 2021, sont

considérés comme alignés les prêts pour acquisition avec une date de construction après le 31 décembre 2021 et dont le seuil de demande d'énergie primaire est au moins 10% inférieur au seuil national fixé pour les bâtiments à émissions quasi nulles (Net Zero Emission Buildings - NZEB national)¹⁰, et pour lesquels Spuerkeess dispose d'un CPE.

Pour l'exercice 2024, la proportion d'actifs de la Banque alignés avec la Taxonomie s'élève à 2,49% sur base du chiffre d'affaires, et à 2,76% sur base des dépenses d'investissement (CapEx), contre respectivement 1,17% et 1,35% pour l'année 2023.

Cette évolution s'explique notamment par les facteurs suivants :

- Une meilleure disponibilité et couverture des données ESG de manière générale. Les grandes entreprises sont plus matures sur ces sujets et également dans l'obligation de divulguer ces indicateurs d'alignement avec la Taxonomie
- L'amélioration de la couverture et de la qualité des données collectées auprès de fournisseurs externes
- L'accès aux indicateurs d'alignement relatifs aux quatre objectifs environnementaux non climatiques (utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes)
- La disponibilité d'informations sur l'alignement sur la Taxonomie des expositions aux secteurs financiers (banques et compagnies d'assurances notamment)
- Un meilleur taux de collecte des CPE pour les crédits immobiliers.

Pour ses futurs exercices de publication, Spuerkeess poursuit ses efforts pour améliorer la couverture et la qualité des informations collectées de la part de ses contreparties, par un engagement renforcé du dialogue avec ses clients, la mise à disposition d'outils de collecte de données, et à travers l'approfondissement de ses méthodologies d'évaluation de l'alignement sur la taxonomie de ses différentes expositions.

Ses efforts tiendront également compte des évolutions relatives à la méthode de calcul du GAR, en particulier celles qui pourraient intervenir dans le cadre de la publication par la Commission européenne des propositions de la Directive Omnibus le 26 février.

Les indicateurs clés de performance liés à la Taxonomie sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Dans le cas où un champ est non applicable pour la Banque, celui-ci est indiqué avec la mention NA.

10. Soit 37 kwh/m2/a

Template O. Indicateurs clés de performance en vertu du règlement sur la Taxonomie

O. Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% des actifs exclus du numérateur du GAR (Article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% des actifs exclus du dénominateur du GAR (Article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	€1.256.381.735,33	2,49%	2,76%	93,76%	45,77%	6,24%
		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% des actifs exclus du numérateur du GAR (Article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% des actifs exclus du dénominateur du GAR (Article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplé- mentaires	GAR (flux)	€166.095.087,92	1,65%	1,76%	18,72%	14,18%	0,00%
	Portefeuille de négocia- tion (*)	NA	NA	NA			
	Garanties financières	€0,00	NA	NA			
	Actifs sous gestion	€171.098.537,32	7,80%	11,59%			
	Frais et commissions perçues (**)	NA	NA	NA			

* Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'aticle 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

** Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs

Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée

*** % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

**** sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

***** sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Note 1: Dans tous les modèles, les cases noircies ne doivent pas être remplies.

Note 2: Les ICP relatifs aux frais et commissions (feuille 6) et au portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliquent qu'à partir de 2026. Les PME ne seront incluses dans ces ICP que sous réserve du résultat positif d'une analyse d'impact.



Template 1. Indicateurs clés de performance en vertu du règlement sur la Taxonomie

Pour l'année 2024 – sur base du chiffre d'affaires

Actifs entrants dans le calcul du GAR															
Sur base du chiffre d'affaires		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Millions d'EUR		Date de référence des informations T													
		Atténuation du changement climatique (CCM)						Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)			
		Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)			
		Valeur comptable [brute] totale	Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)						Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)		
Dont utilisation du produit			Dont transit-oire	Dont habili-tant	Dont utilisation du produit		Dont habili-tant	Dont utilisation du produit		Dont habili-tant					
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	25.821,16	17.523,76	1.255,35	1.043,77	7,76	97,90	13,14	2,20	0,02	1,94	1,56	0,13	0,00	0,01
2	Entreprises financières	3.371,95	826,89	122,23	25,66	4,06	57,38	0,35	0,08	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Etablissements de crédit	3.370,44	826,89	122,23	25,66	4,06	57,38	0,35	0,08	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	3.331,23	826,89	122,23	25,66	4,06	57,38	0,35	0,08	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Instruments de capitaux propres	39,21	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
7	Autres entreprises financières	1,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	dont entreprises d'investissement	1,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Instruments de capitaux propres	1,51	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
12	dont sociétés de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	dont entreprises d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Entreprises non financières	1.596,20	202,77	136,11	21,10	3,69	40,52	12,79	2,11	0,02	1,91	1,56	0,13	0,00	0,01
21	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1.299,95	202,77	136,11	21,10	3,69	40,52	12,79	2,11	0,02	1,91	1,56	0,13	0,00	0,01
23	Instruments de capitaux propres	296,24	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
24	Ménages	19.916,71	16.494,10	997,01	997,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	15.198,12	15.198,12	997,01	997,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1.020,42	1.020,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	275,56	275,56	0,00	0,00	0,00	0,00								
28	Financement d'administration locales	936,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Financement de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Autres financements d'administrations locales	936,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	24.628,86													
33	Entreprises financières et non financières	16.012,57													
34	PME et entreprises non financières (autre que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	12.381,63													
35	Prêts et avances	8.189,20													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments														
38	Titres de créance	2.728,83													
39	Instruments de capitaux propres	1.463,60													
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	3.630,94													
41	Prêts et avances	112,52													
42	Titres de créance	3.518,42													
43	Instruments de capitaux propres	0,00													
44	Dérivés	878,15													
45	Prêts interbancaires à vue	701,97													
46	Trésorerie et équivalent de trésorerie	63,91													
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matière premières, etc.)	6.972,25													
48	Total des actifs du GAR	50.450,02	17.523,76	1.255,35	1.043,77	7,76	97,90	13,14	2,20	0,02	1,94	1,56	0,13	0,00	0,01
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	3.359,11													
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	3.057,37													
51	Expositions sur des banques centrales	39,06													
52	Portefeuille de négociation	262,68													
53	Total des actifs	53.809,14	17.523,76	1.255,35	1.043,77	7,76	97,90	13,14	2,20	0,02	1,94	1,56	0,13	0,00	0,01
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD															
54	Garanties financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Actifs sous gestion	473,78	104,03	35,25	2,69	5,76	23,25	6,99	3,16	0,01	2,59	0,42	0,42	0,13	0,22
56	Dont titres de créance	381,52	96,02	30,34	2,69	5,67	18,96	6,98	3,16	0,01	2,58	0,18	0,41	0,13	0,22
57	Dont instruments de capitaux propres	92,26	8,01	4,91		0,09	4,28	0,01	0,00		0,01	0,24	0,02		0,00

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créance et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières (NFC), PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel), prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération: actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, contreparties et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

[illegible]

3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxinomie de l'UE et la NFRD ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

Template 1. Indicateurs clés de performance en vertu du règlement sur la Taxonomie

Pour l'année 2023 – sur base du chiffre d'affaires

Actifs entrants dans le calcul du GAR															
Sur base du chiffre d'affaires		ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at
Millions d'EUR		Date de référence des informations T-1													
Valeur comptable (brute) totale		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				
		Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	24.336,44	15.944,80	850,22	719,25	12,09	85,97	0,00	1,96	0,00	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Entreprises financières	2.656,72	21,00	36,70	0,00	0,00	15,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Etablissements de crédit	2.656,72	21,00	36,70	0,00	0,00	15,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2.656,72	21,00	36,70	0,00	0,00	15,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
7	Autres entreprises financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	dont entreprises d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
12	dont sociétés de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	dont entreprises d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Entreprises non financières	1.014,65	6,91	94,27	0,00	1,25	24,63	0,00	1,96	0,00	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	876,82	6,91	94,27	0,00	1,25	24,63	0,00	1,96	0,00	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Instruments de capitaux propres	137,83	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
24	Ménages	19.296,23	15.916,89	719,25	719,25	10,83	45,48	0,00	0,00	0,00	0,00				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	14.685,42	14.685,42	646,05	646,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	995,87	995,87	56,32	56,32	10,83	45,48	0,00	0,00	0,00	0,00				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	235,60	235,60	16,88	16,88	0,00	0,00								
28	Financement d'administration locales	1.368,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Financement de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Autres financements d'administrations locales	1.368,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	25.439,52													
33	Entreprises financières et non financières	16.126,21													
34	PME et entreprises non financières (autre que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	11.798,96													
35	Prêts et avances	8.065,04													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments														
38	Titres de créance	2.042,36													
39	Instruments de capitaux propres	1.691,56													
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	4.327,25													
41	Prêts et avances	122,79													
42	Titres de créance	4.204,46													
43	Instruments de capitaux propres	0,00													
44	Dérivés	1.411,87													
45	Prêts interbancaires à vue	987,79													
46	Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.067,45													
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matière premières, etc.)	1.846,19													
48	Total des actifs du GAR	49.775,96	15.944,80	850,22	719,25	12,09	85,97	0,00	1,96	0,00	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	4.491,45													
50	Administrations centrales et émetteurs supra-nationaux	4.286,94													
51	Expositions sur des banques centrales	54,83													
52	Portefeuille de négociation	149,68													
53	Total des actifs	54.267,41	15.944,80	850,22	719,25	12,09	85,97	0,00	1,96	0,00	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD															
54	Garanties financières	294,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Actifs sous gestion	401,46	102,28	13,59	0,00	0,00	12,95	4,10	0,88	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00
56	Dont titres de créance	321,29	87,02	11,31	0,00	0,00	10,70	4,10	0,88	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00
57	Dont instruments de capitaux propres	80,16	15,26	2,28		0,00	2,25	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créance et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières (NFI), PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel), prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération: actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, contreparties et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

[illegible]

3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxinomie de l'UE et la NFRD ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

Template 1. Indicateurs clés de performance en vertu du règlement sur la Taxonomie

Pour l'année 2024 – sur base des CAPEX

Actifs entrants dans le calcul du GAR															
Sur base des CapEx		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Million EUR		Disclosure reference date T													
		Valeur comptable [brute] totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				
			Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)		
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	25.821,16	17.664,57	1.385,35	1.064,30	11,94	127,59	40,52	23,29	11,66	9,06	2,52	0,01	0,00	0,01
2	Entreprises financières	3.371,95	779,65	152,94	31,10	7,43	54,12	2,07	0,15	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Etablissements de crédit	3.370,44	779,65	152,94	31,10	7,43	54,12	2,07	0,15	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	3.331,23	779,65	152,94	31,10	7,43	54,12	2,07	0,15	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Instruments de capitaux propres	39,21	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
7	Autres entreprises financières	1,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	dont entreprises d'investissement	1,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Instruments de capitaux propres	1,51	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
12	dont sociétés de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	dont entreprises d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Entreprises non financières	1.596,20	390,82	235,40	36,20	4,51	73,47	38,44	23,14	11,66	9,03	2,52	0,01	0,00	0,01
21	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1.299,95	390,82	235,40	36,20	4,51	73,47	38,44	23,14	11,66	9,03	2,52	0,01	0,00	0,01
23	Instruments de capitaux propres	296,24	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
24	Ménages	19.916,71	16.494,10	997,01	997,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	15.198,12	15.198,12	997,01	997,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1.020,42	1.020,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	275,56	275,56	0,00	0,00	0,00	0,00								
28	Financement d'administration locales	936,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Financement de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Autres financements d'administrations locales	936,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	24.628,86													
33	Entreprises financières et non financières	16.012,57													
34	PME et entreprises non financières (autre que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	12.381,63													
35	Prêts et avances	8.189,20													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments														
38	Titres de créance	2.728,83													
39	Instruments de capitaux propres	1.463,60													
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	3.630,94													
41	Prêts et avances	112,52													
42	Titres de créance	3.518,42													
43	Instruments de capitaux propres	0,00													
44	Dérivés	878,15													
45	Prêts interbancaires à vue	701,97													
46	Trésorerie et équivalent de trésorerie	63,91													
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matière premières, etc.)	6.972,25													
48	Total des actifs du GAR	50.450,02	17.664,57	1.385,35	1.064,30	11,94	127,59	40,52	23,29	11,66	9,06	2,52	0,01	0,00	0,01
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	3.359,11													
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	3.057,37													
51	Expositions sur des banques centrales	39,06													
52	Portefeuille de négociation	262,68													
53	Total des actifs	53.809,14	17.664,57	1.385,35	1.064,30	11,94	127,59	40,52	23,29	11,66	9,06	2,52	0,01	0,00	0,01
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD															
54	Garanties financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Actifs sous gestion	473,78	134,61	51,45	5,93	4,21	31,00	8,19	4,21	0,02	1,49	0,66	0,23	0,23	0,00
56	Dont titres de créance	381,52	116,70	44,70	5,93	4,01	26,10	6,70	2,16	0,02	1,49	0,30	0,23	0,23	0,00
57	Dont instruments de capitaux propres	92,26	17,92	6,76		0,20	4,90	1,49	0,08		0,00	0,36	0,00		0,00

[illegible]

Template 1. Indicateurs clés de performance en vertu du règlement sur la Taxonomie

Pour l'année 2023 – sur base des CAPEX

1. Actifs entrants dans le calcul du GAR

	Sur base des CapEx	ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at
Million EUR		Disclosure reference date T-1													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				
	Valeur comptable [brute] totale	Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				
		Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transition	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transition	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transition	Dont habilitant		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	24.336,44	15.943,43	949,37	719,25	15,55	114,83	0,00	3,71	0,00	3,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Entreprises financières	2.656,72	21,06	65,77	0,00	0,96	34,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Etablissements de crédit	2.656,72	21,06	65,77	0,00	0,96	34,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2.656,72	21,06	65,77	0,00	0,96	34,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
7	Autres entreprises financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	dont entreprises d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
12	dont sociétés de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	dont entreprises d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Entreprises non financières	1.014,65	5,48	164,35	0,00	3,76	34,44	0,00	3,71	0,00	3,67	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	876,82	5,48	164,35	0,00	3,76	34,44	0,00	3,71	0,00	3,67	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Instruments de capitaux propres	137,83	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
24	Ménages	19.296,23	15.916,89	719,25	719,25	10,83	45,48	0,00	0,00	0,00	0,00				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	14.685,42	14.685,42	646,05	646,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	995,87	995,87	56,32	56,32	10,83	45,48	0,00	0,00	0,00	0,00				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	235,60	235,60	16,88	16,88	0,00	0,00								
28	Financement d'administrations locales	1.368,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Financement de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Autres financements d'administrations locales	1.368,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	23.617,87													
33	Entreprises financières et non financières	16.126,21													
34	PME et entreprises non financières (autre que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	11.798,96													
35	Prêts et avances	8.065,04													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments														
38	Titres de créance	2.042,36													
39	Instruments de capitaux propres	1.691,56													
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	4.327,25													
41	Prêts et avances	122,79													
42	Titres de créance	4.204,46													
43	Instruments de capitaux propres	0,00													
44	Dérivés	1.411,87													
45	Prêts interbancaires à vue	987,79													
46	Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.067,45													
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matière premières, etc.)	24,54													
48	Total des actifs du GAR	49.775,96	15.943,43	949,37	719,25	15,55	114,83	0,00	3,71	0,00	3,67	0,00	0,00	0,00	0,00
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	4.491,45													
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	4.286,94													
51	Expositions sur des banques centrales	54,83													
52	Portefeuille de négociation	149,68													
53	Total des actifs	54.267,41	15.943,43	949,37	719,25	15,55	114,83	0,00	3,71	0,00	3,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD															
54	Garanties financières	294,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Actifs sous gestion	401,46	115,44	32,98	0,00	0,00	31,66	4,12	0,88	0,00	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00
56	Dont titres de créance	321,29	98,98	28,75	0,00	0,00	27,49	4,12	0,88	0,00	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00
57	Dont instruments de capitaux propres	80,16	16,46	4,22		0,00	4,17	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

[illegible]

Template 2. Informations sur les secteurs dans le GAR

2. GAR informations par secteur

1. Les établissements de crédit donnent dans ce modèle des informations sur les expositions du portefeuille bancaire à des secteurs couverts par la Taxonomie (niveau 4 des secteurs NACE), en utilisant les codes NACE pertinents pour l'activité principale de la contrepartie

2. Le rattachement de la contrepartie à un secteur de la NACE repose exclusivement sur la nature de la contrepartie directe. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur s'effectue sur la base des caractéristiques du débiteur qui a été le plus pertinent, ou le plus déterminant, pour l'autorisation de l'exposition par l'établissement. La ventilation par code de la NACE des expositions conjointement encourues dépend des caractéristiques du débiteur le plus pertinent ou le plus déterminant. Les informations sont publiées par les établissements par code.

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		
	Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (RAM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (RAM)	
1	35.11-Production d'électricité	77,63	74,97			0,41	0,21			0,00	0,00		
2	26.60-Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
3	27.33- Fabrication de matériel d'installation électrique	17,81	10,84			0,00	0,00			0,39	0,00		
4	42.11- Construction de routes et autoroutes	19,95	10,24			0,20	0,01			0,00	0,00		
5	53.10- Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	12,57	4,34			772	0,00			0,00	0,00		
6	64.30- Fonds de placement et entités financières similaires	18,73	0,08			0,00	0,00			0,00	0,00		
7	29.10-Construction de véhicules automobiles	1,93	1,58			1,93	1,38			0,00	0,00		
8	28.15- Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	13,87	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
9	58.29- Édition d'autres logiciels	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
10	35.12-Transport d'électricité	2,45	10,36			0,00	0,00			0,00	0,00		
11	35.14-Commerce d'électricité	7,43	6,73			0,00	0,00			0,00	0,00		
12	19.20-Raffinage de pétrole	6,56	5,74			0,00	0,00			0,00	0,00		
13	35.13- Distribution d'électricité	6,45	4,84			0,00	0,00			0,00	0,00		
14	21.20- Fabrication de préparations pharmaceutiques	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
15	80.20- Activités liées aux systèmes de sécurité	5,77	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
16	37.00- Collecte et traitement des eaux usées	2,87	3,29			0,02	0,01			1,17	0,13		
17	61.20- Télécommunications sans fil	0,32	0,04			0,51	0,51			0,00	0,00		
18	20.30-Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	4,16	0,56			0,00	0,00			0,00	0,00		
19	28.99- Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
20	27.51- Fabrication d'appareils électroménagers	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
21	24.52-Fonderie d'acier	1,23	0,65			1,74	0,00			0,00	0,00		
22	46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	1,56	1,47			0,00	0,00			0,00	0,00		
23	61.30-Télécommunications par satellite	0,62	0,00			0,26	0,00			0,00	0,00		
24	28.92- Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
25	28.25-Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels	0,38	0,38			0,00	0,00			0,00	0,00		
26	62.01-Programmation informatique	0,41	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
27	10.51- Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
28	20.42- Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
29	58.21- Édition de jeux électroniques	0,05	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
30	60.20- Programmation de télévision et télédiffusion	0,03	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
31	52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		

m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Ecosystèmes et biodiversité (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM+ EC+ PRP+ BIO)			
Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]	
Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (EC)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (EC)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (PRP)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (PRP)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			80,81	75,18		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			37,51	0,00		
16,65	1,55			0,00	0,00			0,00	0,00			34,46	12,00		
1,19	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			20,59	10,25		
0,08	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			19,34	4,34		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			18,73	0,08		
0,04	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			17,54	1,58		
13,87	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			13,87	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			13,04	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			10,53	10,36		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			7,43	6,73		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			6,56	5,74		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			6,45	4,84		
0,00	0,00			5,92	0,00			0,00	0,00			5,92	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			5,77	0,00		
0,27	0,20			0,29	0,32			0,00	0,00			5,70	3,96		
3,44	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			5,02	0,56		
0,00	0,00			0,10	0,00			0,00	0,00			4,27	0,56		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			2,82	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			2,06	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			1,74	0,65		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			1,56	1,47		
0,62	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			1,45	0,00		
1,12	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			1,12	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,42	0,38		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,41	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,12	0,00			0,12	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,09	0,09		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,05	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,03	0,00		
0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		

Template 3. Indicateurs GAR stock

Pour l'année 2024 – sur base du chiffre d'affaires

3. ICP GAR Encours														
1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour l'encours de ses prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.														
2. Les informations sur le GAR (ratio d'actifs verts des activités "éligibles") doivent être accompagnées d'informations sur la part des actifs totaux couverte par le GAR.														
3. Outre les informations à fournir dans le présent modèle, les établissements de crédit peuvent indiquer la part des actifs finançant des secteurs pertinents pour la Taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie). Ces informations peuvent compléter les informations sur l'ICP des actifs durables sur le plan environnemental par rapport au total des actifs couverts.														
4. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.														
	Sur base du chiffre d'affaires	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont transit-oire	Dont habili-tant			Dont utilisation du produit	Dont habili-tant			Dont utilisation du produit	Dont habili-tant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	34,73%	2,49%	2,07%	0,02%	0,19%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Entreprises financières	1,64%	0,24%	0,05%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Etablissements de crédit	1,64%	0,24%	0,05%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1,64%	0,24%	0,05%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
7	Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
8	dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
12	dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
16	dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
20	Entreprises non financières	0,40%	0,27%	0,04%	0,01%	0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,40%	0,27%	0,04%	0,01%	0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
24	Ménages	32,69%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	30,13%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								
28	Financement d'administration locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								
32	Total des actifs GAR	34,73%	2,49%	2,07%	0,02%	0,19%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Date de référence des informations T																	
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts	
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					
		Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant		
0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,13%	2,49%	2,07%	0,02%	0,20%	32,57%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,79%	0,24%	0,05%	0,01%	0,11%	1,54%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,79%	0,24%	0,05%	0,01%	0,11%	1,54%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,79%	0,24%	0,05%	0,01%	0,11%	1,54%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,65%	0,28%	0,04%	0,01%	0,09%	0,38%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,65%	0,28%	0,04%	0,01%	0,09%	0,38%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									32,69%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	30,65%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									30,13%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	28,24%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,90%
												0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,51%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
												0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,13%	2,49%	2,07%	0,02%	0,20%	93,76%

Template 3. Indicateurs GAR stock

Pour l'année 2023 – sur base du chiffre d'affaires

3. ICP GAR Encours															
1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour l'encours de ses prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.															
2. Les informations sur le GAR (ratio d'actifs verts des activités "éligibles") doivent être accompagnées d'informations sur la part des actifs totaux couverte par le GAR.															
3. Outre les informations à fournir dans le présent modèle, les établissements de crédit peuvent indiquer la part des actifs finançant des secteurs pertinents pour la Taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie). Ces informations peuvent compléter les informations sur l'ICP des actifs durables sur le plan environnemental par rapport au total des actifs couverts.															
4. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.															
	Sur base du chiffre d'affaires	ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T-1														
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					
	Dont utilisation du produit			Dont transition-oire		Dont habitant		Dont utilisation du produit			Dont habitant		Dont utilisation du produit		Dont habili-tant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	32,03%	1,71%	1,44%	0,02%	0,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
2	Entreprises financières	0,04%	0,07%	0,00%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
3	Etablissements de crédit	0,04%	0,07%	0,00%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,04%	0,07%	0,00%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
7	Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8	dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
12	dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
16	dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
20	Entreprises non financières	0,01%	0,19%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,01%	0,19%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
24	Ménages	31,98%	1,44%	1,44%	0,02%	0,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	29,50%	1,30%	1,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	2,00%	0,11%	0,11%	0,02%	0,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,47%	0,03%	0,03%	0,00%	0,00%									
28	Financement d'administration locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
29	Financement de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidenti-els et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									
32	Total des actifs GAR	32,03%	1,71%	1,44%	0,02%	0,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk		
Date de référence des informations T-1																			
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)							
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)	
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)							
Dont utilisation du produit				Dont utilisation du produit				Dont utilisation du produit				Dont utilisation du produit							
Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant							

Template 3. Indicateurs GAR stock

Pour l'année 2024 – sur base des CAPEX

3. ICP GAR Encours														
1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour l'encours de ses prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.														
2. Les informations sur le GAR (ratio d'actifs verts des activités "éligibles") doivent être accompagnées d'informations sur la part des actifs totaux couverte par le GAR.														
3. Outre les informations à fournir dans le présent modèle, les établissements de crédit peuvent indiquer la part des actifs finançant des secteurs pertinents pour la Taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie). Ces informations peuvent compléter les informations sur l'ICP des actifs durables sur le plan environnemental par rapport au total des actifs couverts.														
4. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.														
Sur base des CapEx	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T													
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont transit-oire	Dont habili-tant			Dont utilisation du produit	Dont habili-tant			Dont utilisation du produit	Dont habili-tant	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	35,01%	2,75%	2,11%	0,02%	0,25%	0,08%	0,05%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Entreprises financières	1,55%	0,30%	0,06%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Etablissements de crédit	1,55%	0,30%	0,06%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1,55%	0,30%	0,06%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%			0,00%
7	Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
8	dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%			0,00%
12	dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%			0,00%
16	dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%			0,00%
20	Entreprises non financières	0,77%	0,47%	0,07%	0,01%	0,15%	0,08%	0,05%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,77%	0,47%	0,07%	0,01%	0,15%	0,08%	0,05%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%			0,00%
24	Ménages	32,69%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	30,13%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								
28	Financement d'administration locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et com-merciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								
32	Total des actifs GAR	35,01%	2,75%	2,11%	0,02%	0,25%	0,08%	0,05%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%

Date de référence des informations T																	
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts	
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					
	Dont utilisation du produit	Dont habitat			Dont utilisation du produit	Dont habitat			Dont utilisation du produit	Dont habitat			Dont utilisation du produit	Dont transit-oire	Dont habitat		
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,53%	2,76%	2,11%	0,02%	0,27%	32,83%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,84%	0,31%	0,06%	0,01%	0,11%	1,45%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,84%	0,31%	0,06%	0,01%	0,11%	1,45%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,84%	0,31%	0,06%	0,01%	0,11%	1,45%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	32,69%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	30,65%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									30,13%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	28,24%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,90%
												0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,51%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
																	0,00%
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,53%	2,76%	2,11%	0,02%	0,27%	32,83%

Template 3. Indicateurs GAR stock

Pour l'année 2023 – sur base des CAPEX

3. ICP GAR Encours

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour l'encours de ses prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.

2. Les informations sur le GAR (ratio d'actifs verts des activités "éligibles") doivent être accompagnées d'informations sur la part des actifs totaux couverte par le GAR.

3. Outre les informations à fournir dans le présent modèle, les établissements de crédit peuvent indiquer la part des actifs finançant des secteurs pertinents pour la Taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie). Ces informations peuvent compléter les informations sur l'ICP des actifs durables sur le plan environnemental par rapport au total des actifs couverts.

4. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.

	Sur base des CapEx	ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T-1													
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	35,01%	2,75%	2,11%	0,02%	0,25%	0,08%	0,05%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Entreprises financières	1,55%	0,30%	0,06%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Etablissements de crédit	1,55%	0,30%	0,06%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1,55%	0,30%	0,06%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
7	Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
8	dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
12	dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
16	dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
20	Entreprises non financières	0,77%	0,47%	0,07%	0,01%	0,15%	0,08%	0,05%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,77%	0,47%	0,07%	0,01%	0,15%	0,08%	0,05%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
24	Ménages	32,69%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	30,13%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								
28	Financement d'administration locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								
32	Total des actifs GAR	35,01%	2,75%	2,11%	0,02%	0,25%	0,08%	0,05%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%

at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk	
Date de référence des informations T-1																		
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts		
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)						
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transit-oire	Dont habilitant		
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,53%	2,76%	2,11%	0,02%	0,27%	47,99%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,84%	0,31%	0,06%	0,01%	0,11%	6,27%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,84%	0,31%	0,06%	0,01%	0,11%	6,26%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,84%	0,31%	0,06%	0,01%	0,11%	6,19%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,07%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	0,48%	0,07%	0,01%	0,16%	2,97%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	0,48%	0,07%	0,01%	0,16%	2,42%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,55%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									32,69%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	37,01%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									30,13%	1,98%	1,98%	0,00%	0,00%	28,24%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,90%	
												0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,51%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,74%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,74%	
																		0,00%
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,53%	2,76%	2,11%	0,02%	0,27%	92,50%	

Template 4. Indicateurs GAR flow

Pour l'année 2024 – sur base du chiffre d'affaires

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour les flux de prêts (nouveaux prêts, en net) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.															
2. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.															
	Sur base du chiffre d'affaires	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	
% (des flux de tous les actifs éligibles)	Date de référence des informations T														
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					Ressources aquatiques et marines (RAM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				
	Dont utilisation du produit			Dont transition		Dont habilitant		Dont utilisation du produit			Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont habilitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	16,12%	1,65%	1,45%	0,01%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
2	Entreprises financières	0,95%	0,13%	0,01%	0,01%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
3	Etablissements de crédit	0,95%	0,13%	0,01%	0,01%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,95%	0,13%	0,01%	0,01%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
7	Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8	dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
12	dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
16	dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
20	Entreprises non financières	0,14%	0,11%	0,03%	0,00%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,14%	0,11%	0,03%	0,00%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
24	Ménages	15,02%	1,41%	1,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13,36%	1,41%	1,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,81%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									
28	Financement d'administration locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
29	Financement de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	
32	Total des actifs GAR	16,12%	1,65%	1,45%	0,01%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af	
Date de référence des informations T																		
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)						Part du total des actifs couverts
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)						
		Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant		
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	16,42%	1,65%	1,45%	0,01%	0,15%	4,54%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,13%	0,13%	0,01%	0,01%	0,07%	0,66%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,13%	0,13%	0,01%	0,01%	0,07%	0,66%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,26%	0,11%	0,03%	0,00%	0,07%	0,52%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,26%	0,11%	0,03%	0,00%	0,07%	0,00%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,52%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									15,02%	1,41%	1,41%	0,00%	0,00%	2,81%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									13,36%	1,41%	1,41%	0,00%	0,00%	2,50%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									0,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%	
												0,81%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,15%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	16,42%	1,65%	1,45%	0,01%	0,15%	18,72%	

Template 4. Indicateurs GAR flow

Pour l'année 2024 – sur base des CAPEX

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour les flux de prêts (nouveaux prêts, en net) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.														
2. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.														
	Sur base des CapEx	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
% (des flux de tous les actifs éligibles)		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	16,38%	1,76%	1,46%	0,01%	0,17%	0,06%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Entreprises financières	0,93%	0,16%	0,01%	0,01%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Etablissements de crédit	0,93%	0,16%	0,01%	0,01%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,93%	0,16%	0,01%	0,01%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
7	Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
8	dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
12	dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
16	dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
20	Entreprises non financières	0,42%	0,18%	0,05%	0,00%	0,08%	0,06%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,42%	0,18%	0,05%	0,00%	0,08%	0,06%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
24	Ménages	15,02%	1,41%	1,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13,36%	1,41%	1,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,81%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								
28	Financement d'administration locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
32	Total des actifs GAR	16,38%	1,76%	1,46%	0,01%	0,17%	0,06%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations T																	
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligible à la Taxonomie)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					
	Dont utilisation du produit	Dont habitat			Dont utilisation du produit	Dont habitat			Dont utilisation du produit	Dont habitat			Dont utilisation du produit	Dont transition	Dont habitat		
0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	16,70%	1,76%	1,46%	0,01%	0,17%	4,54%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,15%	0,17%	0,01%	0,01%	0,08%	0,66%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,15%	0,17%	0,01%	0,01%	0,08%	0,66%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,15%	0,17%	0,01%	0,01%	0,08%	0,66%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,53%	0,18%	0,05%	0,00%	0,09%	0,52%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,53%	0,18%	0,05%	0,00%	0,09%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,52%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									15,02%	1,41%	1,41%	0,00%	0,00%	2,81%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									13,36%	1,41%	1,41%	0,00%	0,00%	2,50%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									0,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%
												0,81%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,15%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	16,70%	1,76%	1,46%	0,01%	0,17%	18,72%

Template 5. Indicateurs expositions hors-bilan

5. ICP des expositions de hors bilan

Sur base du chiffre d'affaires	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
Date de référence des informations T																	
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont transition oire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
1. Garanties financières (ICP FinGuar)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2. Actifs sous gestion (ICP AuM)	21,96%	7,44%	0,57%	1,22%	4,91%	1,48%	0,67%	0,00%	0,55%	0,09%	0,09%	0,03%	0,05%	1,79%	0,11%	0,00%	0,08%

Sur base des CapEx	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
Date de référence des informations T																	
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont transition oire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
1. Garanties financières (ICP FinGuar)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2. Actifs sous gestion (ICP AuM)	28,41%	10,86%	1,25%	0,89%	6,54%	1,73%	0,47%	0,00%	0,31%	0,14%	0,05%	0,05%	0,00%	0,93%	0,03%	0,00%	0,03%

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP de ses expositions hors bilan (garanties financières et actifs sous gestion) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 et relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.

2. Les établissements répliquent ce modèle pour publier les ICP relatifs aux encours et flux pour les expositions hors bilan.

r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
Date de référence des informations T												
Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
1,98%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	36,11%	7,80%	0,60%	1,22%	5,58%

r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
Date de référence des informations T												
Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)				
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
1,77%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	41,55%	11,59%	1,30%	0,89%	6,88%





ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise

La gestion des relations de Spuerkeess avec ses employés et les communautés dans lesquelles elle évolue est évaluée de manière rigoureuse à travers les critères sociaux de l'ESG (« S »).

La Banque distingue deux catégories principales parmi ses effectifs :

- **Les salariés** comprennent toutes les personnes sous contrat de travail avec l'établissement, que ce soit en CDI ou en CDD, mais excluent les étudiants d'été et les stagiaires conventionnés.
- **Les non-salariés** regroupent des personnes qui ne sont pas directement employées par la Banque, telles que les étudiants, les stagiaires conventionnés, ainsi que ceux travaillant sur le site ou pour la Banque via des entreprises tierces.

Désireux de demeurer « A great place to work », la Banque vise à favoriser un environnement d'inclusivité, de collaboration, d'innovation et d'adaptabilité visant le maintien et le développement du bien-être et l'épanouissement de nos employés. La santé de nos employés reste, de ce fait, une de nos préoccupations majeures. La planification de la succession permet de constituer un vivier de leadership diversifié et durable comprenant une vaste gamme d'expériences pour répondre aux priorités stratégiques de la Banque.

Dans ce contexte, Spuerkeess porte une attention particulière aux éléments suivants :

- La santé et la sécurité au travail,
- L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et le temps de travail,
- La diversité et l'égalité des genres,
- L'égalité des rémunérations pour un travail de valeur égale,
- Les formations et le développement de compétences,
- Les mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail,
- L'emploi et l'inclusion des personnes handicapées.

En tant qu'employeur responsable, Spuerkeess s'engage à fournir un environnement de travail respectueux et inclusif, libre de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement irrespectueux envers les employés, clients, partenaires ou toute autre personne impliquée dans la Banque.

Le « Code de Conduite du Personnel de Spuerkeess » (ci-après « le Code ») énonce les valeurs fondamentales et les

engagements de la Banque en matière de droits humains et de responsabilité sociale et environnementale. Il décrit les règles de conduite que tout le personnel de Spuerkeess doit observer dans l'exercice de ses fonctions, quel que soit le lieu où les prestations de service sont effectuées.

Spuerkeess s'engage activement à promouvoir des pratiques responsables et éthiques au sein de ses activités, en mettant un accent particulier sur le respect des droits humains et de l'environnement. La Banque veille à intégrer des normes internationales reconnues notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales pour garantir que ses actions respectent les principes fondamentaux du travail et les droits humains.

En tant que signataire du Pacte national Entreprises et droits de l'Homme, Spuerkeess s'efforce de comprendre les enjeux relatifs aux droits humains et de les intégrer concrètement dans ses processus RH, ses achats, ainsi que ses investissements et crédits.

Concrètement, Spuerkeess adopte une approche proactive en mettant en place des actions concrètes visant à promouvoir la responsabilité sociale et le respect des droits humains, en mettant l'accent sur des priorités essentielles. Dans ce cadre, la Banque a identifié des sujets prioritaires tels que :

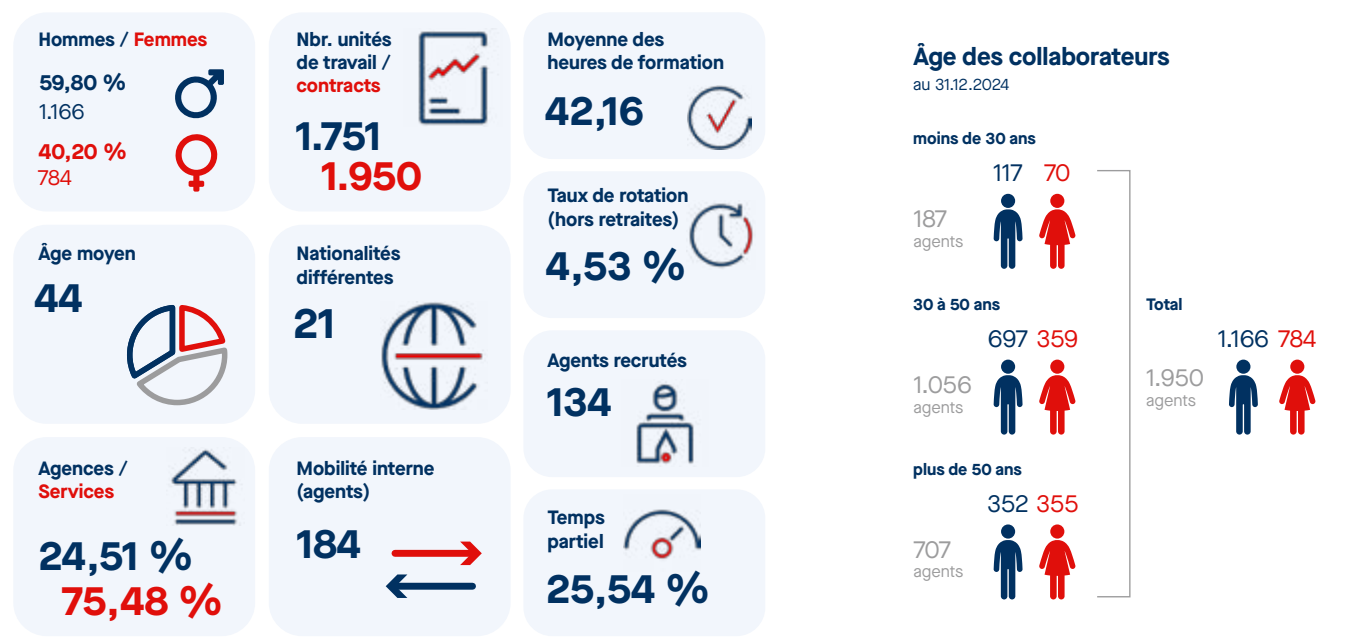
- La lutte contre la discrimination,
- Le mobbing et le harcèlement,
- Le respect de la santé et de la sécurité au travail,
- La promotion du dialogue social et de la formation du personnel,
- L'inclusion financière,
- La prise en compte des impacts sur les parties tierces concernées par ses activités.

Ces engagements stratégiques reflètent la volonté de Spuerkeess d'intégrer des pratiques responsables et durables dans l'ensemble de ses opérations. Spuerkeess attache une grande importance au respect de ces principes et veille à contribuer au développement respectueux et inclusif de l'économie locale tout en protégeant les droits tant de ses employés que de ses contreparties (relations d'affaires, investisseurs).

1. NOTRE CAPITAL HUMAIN EN IMAGE

Les membres de notre personnel, dont l'engagement dévoué au service du client et la capacité d'adaptation aux multiples changements opérés dans les métiers de la banque, sont la pierre angulaire de notre succès, mais également de notre stratégie de développement durable. Nous avons donc l'ambition de rester un « employeur de choix » en assurant le respect mutuel, en veillant à un équilibre adéquat travail / vie privée et en œuvrant pour le bien-être de nos employés. Bien-être qui passe également par une écoute attentive et un échange proactif.

Notre capital humain en image :



Effectif au 31/12/2024 :

	2022			2023			2024		
	Agences	Services	Totaux	Agences	Services	Totaux	Agences	Services	Totaux
Nombre de contrats	522	1.321	1.843	522	1.389	1.911	478	1.472	1.950
Nombre d'unités de travail	465	1.173	1.638	466	1.239	1.705	426	1.325	1.751

Au 31 décembre 2024, la Banque a également enregistré 193 contrats de prestations externes, représentant un total de 125,95 ETP (Équivalent Temps Plein). Cette catégorie a observé une augmentation de 12,46 % du nombre d'ETP entre décembre 2023 et décembre 2024, reflétant une tendance à la hausse de l'utilisation de prestataires externes.

2. LA GESTION DES TALENTS ET DE LA PERFORMANCE

2.1. Phase d’intégration

L'onboarding, ou phase d'intégration, constitue une étape clé dans l'accueil de chaque nouvelle recrue.

Elle débute après le recrutement et peut durer une ou deux années en fonction des conditions d'engagement. Cette période est cruciale pour garantir l'intégration réussie de l'employé et son adaptation au sein de l'entreprise. Durant cette phase, chaque collaborateur bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un programme de formation sur mesure, prenant en compte son niveau de diplôme, son expérience professionnelle antérieure et les prérequis spécifiques à son poste. Spuerkeess attache une importance particulière à ce processus, consciente de son rôle essentiel dans le développement des talents à long terme.

L'accompagnement pendant la période d'intégration ou d'essai est assuré par un parrain ou une marraine, le responsable de l'entité concernée, ainsi que l'équipe «onboarding» du service HR & People Management. Celui-ci suit régulièrement l'évolution du collaborateur à travers des fiches d'évaluation et des échanges réguliers.

Après la phase d'intégration, Spuerkeess met en place des stratégies et actions pour gérer ses talents, notamment pour renforcer leurs compétences, favoriser la mobilité interne et préparer les collaborateurs aux défis futurs, cela permet d'assurer leur épanouissement continu au sein de la Banque.

2.2. Gestion des talents :

Le service HR & People Management joue un rôle clé dans la gestion des talents, essentielle face à l'évolution rapide des métiers, laquelle repose sur plusieurs axes :

- **Développement des compétences clés** : promouvoir des initiatives favorisant l'acquisition de compétences transversales et une vision globale des activités de la Banque. La mobilité interne y joue un rôle central, facilitant la planification des successions et assurant un vivier de collaborateurs qualifiés pour occuper des postes à responsabilité ou d'expert.
- **Adaptation aux besoins stratégiques** : en offrant des perspectives d'évolution et de transformation, le Talent Management encourage l'engagement des employés et leur participation active à la croissance de la Banque.
- **Objectivité dans l'affectation et la nomination** : la catégorisation des emplois, la planification des carrières et des successions reposent sur des critères objectifs, garantissant une reconnaissance juste des compétences et

favorisant la diversité et l'inclusion

- **Fidélisation et engagement des collaborateurs** : en mettant en avant les opportunités de carrière au sein de la Banque, Spuerkeess renforce la motivation et la rétention de ses talents.
- **Image de marque employeur et attractivité** : un Talent Management structuré représente un atout pour attirer de nouveaux talents désireux de se développer professionnellement et ainsi renforcer la compétitivité de la Banque sur le marché du travail.

Grâce à ces approches proactives, Spuerkeess anticipe les évolutions du secteur, prépare ses collaborateurs aux défis futurs et renforce son positionnement en tant qu'employeur de choix. Cette préparation se poursuit à travers un suivi rigoureux de la performance et un développement professionnel continu, des éléments essentiels pour garantir la réussite à long terme de la Banque et l'épanouissement de ses collaborateurs.

2.3. Suivi de performance et développement professionnel

Dans le cadre du suivi des performances et du développement de carrière des employés de Spuerkeess, 82 % d'entre eux ont participé à des évaluations régulières en 2024. Parmi ces participants, 41,15% sont des femmes et 58,85% sont des hommes.

Ces entretiens individuels offrent un cadre structuré pour des échanges constructifs entre managers et collaborateurs. Ces entretiens permettent de clarifier et/ou d'actualiser la description de poste et les missions de l'individu. Ils permettent également de faire le point sur les compétences et connaissances du collaborateur, tout en abordant son bien-être au travail. Ce processus favorise la communication, aide à anticiper et résoudre d'éventuelles difficultés, et identifie les aspirations à la mobilité interne.

Cette démarche, axée sur le développement professionnel, prépare les collaborateurs à de nouvelles responsabilités tout en permettant d'adapter les plans de formation à leurs besoins. Dans cette continuité, les promotions accordées en 2024 se répartissent comme suit, par groupe de traitement.

	Hommes	Femmes	Total
A1	50	17	67
A2	30	12	42
B1	102	60	162
C1	14	13	27
Total	196	184	298

Promotions par sexe, dans chaque groupe de traitement

3. GESTION DES DROITS HUMAINS ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

En 2024, Spuerkeess n'a enregistré aucun incident grave et aucune plainte liés aux droits humains. De ce fait, aucune amende, pénalité ou compensation pour dommages n'a dû être déclarée en lien avec de tels incidents.

En parallèle, Spuerkeess a intégré les plaintes liées au harcèlement et aux droits humains dans son canal de signalement (whistleblowing) accessible aussi bien en interne qu'en externe. Ce canal a été amélioré grâce à la mise en place d'un formulaire pour faciliter la rédaction des plaintes et à une procédure détaillée désormais disponible sur le portail interne et externe de la Banque.

Dans le cadre de ses efforts continus en matière de respect des droits humains et de lutte contre le harcèlement, Spuerkeess a ajouté un paragraphe spécifique sur ces sujets dans son Code de conduite en 2024, renforçant ainsi son engagement en faveur de ces principes.

Spuerkeess vise à renforcer davantage les processus en place et à garantir un suivi rigoureux des engagements en matière de droits humains. Ainsi, en guise d'exemple, Spuerkeess va lancer un programme de réintégration après une longue absence dont l'objectif sera de faciliter la reprise du travail après une absence prolongée (maladie, congé parental, accident etc.) en assurant une transition progressive et adaptée aux besoins de l'employé et de Spuerkeess.

Ces initiatives témoignent de la volonté de Spuerkeess d'agir de manière proactive pour aligner ses politiques sur les normes internationales. Elles assurent que les droits humains sont respectés et intégrés dans les activités quotidiennes de l'entreprise tout en renforçant la confiance de ses employés et partenaires.

4. DIVERSITÉ, ÉGALITÉ ET INCLUSION AU SEIN DE LA BANQUE

Spuerkeess s'est engagée à promouvoir un environnement de travail inclusif, où diversité, égalité des chances et respect des droits humains sont au cœur des valeurs. Cet engagement est soutenu par la signature de plusieurs chartes, dont celles de

- « Diversité et Inclusion » (IMS, octobre 2020),
- « Women in Finance » (ABBL, mars 2023),
- « Pacte national Entreprises et droits de l'Homme » (septembre 2023).

Ces démarches reflètent la volonté de la Banque d'adopter des pratiques modernes et responsables qui favorisent l'inté-

gration et l'égalité.

La Banque s'est fixé les objectifs suivant pour 2025 en matière de diversité :

Indicateur	2024	2025
Représentation du sexe sous-représenté au sein du Conseil d'administration.	40%	40%
Représentation du sexe sous-représenté au sein du Comité de direction.	40%	40%
Représentation du sexe sous-représenté dans des postes à responsabilité hiérarchique.	-	30%

La Banque encourage une culture inclusive où chacun peut contribuer et s'épanouir :

- 1. Personnel :** Recrutement et mobilité internes basés sur l'inclusion, avec un suivi d'intégration.
- 2. Conditions de travail :** Création d'un environnement de travail équitable et motivant, avec un soutien à la santé et au bien-être.
- 3. Compétences et accès aux postes hiérarchiques :** Offrir des opportunités de développement pour tous, avec des formations variées et un accompagnement personnalisés,
- 4. Implication :** Engager toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques de diversité, en favorisant le partage d'idées et la collaboration.

Ces actions visent à garantir un environnement inclusif et respectueux au sein de la Banque.

Spuerkeess a mis en place un plan d'action incluant :

- Une politique de diversité applicable à toute la Banque,
- Des procédures et un programme de formation et de sensibilisation pour identifier et lutter contre les biais et stéréotypes discriminatoires, particulièrement liés au sexe.
- Un développement continu des talents, avec un focus sur l'avancement des collaborateurs sous-représentés, notamment les femmes dans les postes managériaux.

Spuerkeess maintient un dialogue constant avec ses employés à travers des réunions régulières et des initiatives collaboratives pour promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux. La Banque dispose d'une politique de diversité et d'inclusion, qui met l'accent sur l'évaluation régulière des pratiques et des résultats en matière de diversité, tout en soulignant l'importance de la communication autour de ces sujets. La politique de diversité et inclusion précise également les mesures à prendre en cas de non-conformité. Elle vise à garantir un environnement de travail ouvert, respectueux et exempt de toute forme de discrimination, tout en s'engageant activement dans la lutte contre les inégalités. De plus, la Banque possède une politique de rémunération qui garantit une neutralité absolue d'un point de vue du genre ou de toutes autres caractéristiques distinctives liées notamment à l'orientation sexuelle, croyances, nationalité, ou encore l'ori-

gine. En effet, Spuerkeess s'engage à respecter le principe de non-discrimination, garantissant à chaque individu un traitement égal et équitable. Spuerkeess veille également à ce que ses activités bancaires, produits, services et opportunités d'emploi ne soient jamais discriminants, en conformité avec les principes d'égalité et d'inclusion.

Spuerkeess accorde une attention particulière à la mise en œuvre d'actions concrètes pour garantir un cadre de travail à la fois ouvert, respectueux et exempt de toute forme de discrimination. Dans cette optique, les initiatives visant à instaurer une atmosphère inclusive tout au long de la carrière d'un collaborateur jouent un rôle essentiel en renforçant sa motivation, en améliorant la qualité de son travail et en favorisant son alignement avec les valeurs fondamentales de l'institution.

Le sujet du leadership féminin occupe une place primordiale au sein de la Banque, et dans le cadre de son engagement pour promouvoir l'égalité des chances, Spuerkeess déploie des actions ciblées pour encourager une représentation féminine accrue dans les rôles de leadership.

	Femmes	Hommes	Total	En %
Agence	247	231	478	24,51%
Service	537	935	1472	75,49%
Total	784	1166	1950	
En %	40,20%	59,80%		

Effectif de la Banque par sexe et par agence / service

	2022	2023	2024
Hommes	55	93	86
Femmes	23	56	48
Total	78	149	134

Recrutement par sexe

Plusieurs initiatives ont été développées au cours de l'année 2024 :

- Diversity Day** : Cette journée a marqué le lancement d'actions concrètes, en lien avec la Charte IMS, pour promouvoir un environnement valorisant la diversité et permettant à chacun de développer son potentiel.
- Parentalité** : Dans le cadre d'une bonne gestion vie familiale – vie professionnelle, Spuerkeess a organisé en 2024 une conférence et des workshops sur « Les défis de la parentalité – Burn out parental ».
- Leadership diversifié** : Des initiatives ont été mises en place pour atteindre un objectif d'ici 2025 de 40 % de représentation du genre sous-représenté au sein des organes dirigeants, de 30% au sein du Senior Management, Middle et Junior Management. Ces actions incluent une campagne d'image, une conférence inspirante, un

programme de mentoring et des séances de formation spécifiques.

- Harcèlement** : Spuerkeess a développé une procédure complète sur le harcèlement pour assurer un milieu de travail sûr et respectueux. Une campagne de sensibilisation au harcèlement au travail a été lancée en décembre 2024, plus ou moins 150 employés ont participé. Cette formation est destinée à tout le personnel et reste disponible en libre accès sur l'intranet de Spuerkeess.
- Candidatures ouvertes au troisième genre** pour favoriser l'inclusion.
- Sensibilisation à la Diversité, Égalité & Inclusion** grâce à une campagne interne, notamment via le quiz «Inclunty», qui a été élaboré en interne pour sensibiliser aux droits humains et à la Diversité, Égalité & Inclusion.
- Campagne de formation obligatoire ESG** : Spuerkeess avait lancé une campagne ESG obligatoire composé de trois modules E, S et G y inclut les droits de l'Homme, 1.828 employés ont suivi cette formation avec succès.
- Atelier de lunettes 3D simulant un handicap** : Grâce à la réalité virtuelle, sensibilisation aux défis des personnes en situation de handicap en milieu professionnel par nos employés.

Perspectives pour 2025

- Publication d'un **règlement d'ordre intérieur** et d'un **guide Diversity, Equity & Inclusion (DE&I)** pour tous les employés.
- Déploiement d'une **toolbox DE&I** pour les HR Business Partners, accompagnée de formations dédiées.
- Lancement d'un **programme de réintégration** pour les collaborateurs de retour après une longue absence (maternité, parentalité, maladie).
- Déploiement d'un **programme de mentoring** : formation « préparatoire » de Leadership dédiée aux femmes et/ou collaborateurs aspirant à un poste à responsabilité.
- Organisation d'un **atelier sur la diversité** pour le senior management.
- Participation active à des initiatives externes comme les **Rainbowdays** (recrutement LGBTQIA+) et les programmes d'**Actions positives** du MEGA.

4.1. Diversité à travers la hiérarchie de la Banque

Les politiques et initiatives de la Banque en faveur de l'inclusion renforcent sa position en tant qu'employeur solidaire et moderne. Garantir la diversité au sein de ses effectifs non seulement améliore l'atmosphère de travail, mais offre également un avantage stratégique : cela renforce la réputation de Spuerkeess, attire de nouveaux talents et clients, tout en fidélisant ceux existants.

La Banque est consciente qu'un pourcentage plus faible des postes à responsabilité est occupé par des femmes pouvant augmenter l'inégalité entre les sexes et générer un impact sur l'égalité salariale. En effet, la Banque aspire à un leadership

représentatif notamment grâce aux impacts positifs comme la diversité d'opinion et la créativité rendant ainsi le business model plus efficace et pouvant avoir un impact positif sur les revenus de la Banque. Parallèlement, la Banque d'explorer de nouvelles initiatives stratégiques visant à renforcer l'attractivité de la Banque auprès des femmes, en créant un environnement propice à leur développement professionnel et à leur épanouissement. Même si à l'heure actuelle la diversité est fortement représentée au sein du Comité de direction (40% de femmes) et au Conseil d'administration (44% de femmes) la Banque compte s'efforcer d'étendre cette diversité à toute la hiérarchie de la Spuerkeess.

	femmes	% de femmes	hommes	% d'hommes	total
Assistant Team Manager	30	30,93	67	69,07	97
Assistant Branch Manager	11	40,74	16	59,26	27
Branch Manager	6	14,63	35	85,37	41
Team Manager	19	17,76	88	82,24	107
Deputy head of BU	11	21,15	41	78,85	52
Deputy head of finance center	3	21,43	11	78,57	14
Vice President & Head of BU	8	20,00	32	80,00	40
Head of Finance Center	1	14,29	6	85,71	7
Head of Department	1	5,88	16	94,12	17
Comité de Direction	2	40,00	3	60,00	5
Conseil d'administration	4	44,44	5	55,55	9
Totaux	96	23,07	320	76,92	416

Répartition Homme / femme par fonction hiérarchique

4.2. Écart de rémunération homme / femme

La Banque a également mis en place une politique de traitement garantissant une neutralité absolue en ce qui concerne les genres et toute autre caractéristique distinctive liée notamment à l'orientation sexuelle, les croyances, la nationalité ou encore les origines, cette politique est approuvée par le Conseil d'administration.

La rémunération des employés Spuerkeess est structurée selon des grilles indiciaires qui déterminent les traitements en fonction des groupes de traitement, des grades et de l'ancienneté. Ainsi, à diplôme, poste, ancienneté et situation familiale équivalente il n'y a pas d'écart entre le salaire d'une femme et d'un homme.

considérant ces facteurs comme des leviers majeurs pour la dynamique de ses échanges et la performance globale de la Banque.

Les membres de la division Center of Competence du service HR & People management qui s'occupent de la Diversité et de l'Inclusion poursuivent les initiatives pour développer des actions ciblées afin d'attirer et de retenir des talents issus de diverses cultures et générations, en veillant à ce que chacun trouve sa place et puisse évoluer sereinement au sein de la Banque.

Bien que Spuerkeess demeure l'employeur de choix pour les Luxembourgeois avec 75,18% de son effectif détenant la nationalité luxembourgeoise, la diversité est également représentée par une vingtaine de nationalités différentes au sein de la Banque.

4.3. Diversité de nationalités au sein de la Banque

Dans cette démarche, en faveur de la diversité, Spuerkeess accorde une attention particulière à la richesse des nationalités et des générations au sein de son organisation,

4.4. Diversité générationnelle

La diversité au sein de la Spuerkeess est également générationnelle, ce qui constitue un atout majeur pour la Banque, en stimulant la richesse des idées et des perspectives.

Génération	total	femmes	hommes	%
BabyBoomer (<1965)	17	5	12	0,87
Génération X (entre 1965 et 1980)	898	431	467	46,05
Génération Y (entre 1980 et 2000)	1.028	345	683	52,72
Génération Z (après 2000)	7	3	4	0,36
Totaux	1.950	784	1.166	100

4.5. Salariés en situation de handicap

Dans le cadre de ses engagements en faveur d'un environnement de travail équitable et inclusif, Spuerkeess met en œuvre des initiatives spécifiques pour garantir l'intégration et le bien-être de toutes ses parties prenantes, y compris pour ses collaborateurs en situation de handicap.

Dans ce contexte, la Banque met en œuvre des formations visant à sensibiliser les employés à la diversité. Permettant ainsi d'assurer la sensibilisation des salariés à l'égard des besoins et des contributions des employés handicapés. De plus les personnes handicapées sont considérées de façon équitable lors du recrutement permettant ainsi d'élargir le nombre de candidats possibles.

Spuerkeess comptabilise 1,49% d'employés en situation de handicap.

5. ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

Dans un contexte où les pressions professionnelles croissantes dans le secteur bancaire peuvent affecter la santé mentale des collaborateurs, Spuerkeess reconnaît l'importance de maintenir un équilibre entre vie professionnelle et la vie personnelle. L'intensification de la charge de travail peut entraîner des risques psychosociaux, tels que l'anxiété et le burnout. Les attentes élevées en matière de service et les exigences rigoureuses en matière de conformité réglementaire peuvent entraîner des horaires de travail prolongés afin de respecter les délais, de gérer cette charge de travail et de maintenir un service et des normes d'une qualité importante.

Sensible à ces enjeux, la Banque a mis en place plusieurs initiatives visant à offrir un environnement de travail flexible et favorable au bien-être, tout en réduisant les risques liés à la santé mentale et en encourageant une gestion plus sereine des responsabilités professionnelles et personnelles.

Taux de travail	femmes	% femmes	hommes	% hommes	total	% total
100%	418	21,44	1034	53,03	1.452	74,46
90%	10	0,51	7	0,36	17	0,87
80%	60	3,08	83	4,26	143	7,33
75%	96	4,92	8	0,41	104	5,33
70%	13	0,67	2	0,10	15	0,77
60%	20	1,03	7	0,36	27	1,38
50%	141	7,23	20	1,03	161	8,26
sans traitement	26	1,33	5	0,26	31	1,59
Total	784	40,21	1.166	59,79	1.950	100

Taux d'occupation

La Banque est convaincue qu'il est essentiel de fournir un environnement sain et sécurisé pour permettre à ses collaborateurs de se développer de manière optimale. Le stress au travail peut avoir des conséquences sur la santé mentale et physique, ainsi que sur la satisfaction professionnelle. C'est pourquoi Spuerkeess met l'accent sur l'amélioration du bien-être de ses collaborateurs, en tenant compte des défis liés à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, tout particulièrement à l'ère de la communication digitale.

De plus, pour préserver la santé et le bien-être des collaborateurs, la Banque met en place des actions ciblées, telles que des formations en ergonomie, prévention des risques psychosociaux et autohypnose. Un psychologue d'entreprise est disponible sur site pour un accompagnement individuel, et le service HR & People Management assure un suivi des cas d'épuisement professionnel et des troubles anxieux ou dépressifs.

5.1. Télétravail et flexibilité

Afin d'améliorer durablement l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la Banque a mis en place les éléments suivants :

- **Télétravail** permettant aux employés de travailler à domicile jusqu'à deux jours par semaine, tout en garantissant une présence minimale au bureau pour favoriser la cohésion d'équipe.
- **Horaires de travail flexibles** : Ce dispositif permet à chaque employé de quitter plus tôt son poste, après avoir travaillé un minimum de six heures dans l'amplitude horaire. Cette mesure offre une flexibilité précieuse, sans validation préalable de la hiérarchie.
- **Compte Épargne-Temps (CET)** : Les employés peuvent accumuler et utiliser des heures pour aménager leurs congés, renforçant ainsi leur autonomie dans la gestion de leur temps.
- **Travail à temps partiel** : Depuis 2021, la Banque a élargi ses options de temps partiel avec des régimes de 60 %, 70 % et 90 %, en complément des taux déjà disponibles (50 %, 75 % et 80 %).

D'autres initiatives sont prévues au cours de l'année 2025 dont notamment :

- **Guide de la parentalité** : Publication d'un guide pratique pour accompagner les parents dans la gestion de leur vie familiale et professionnelle.
- **Bonnes pratiques de déconnexion** : Diffusion d'un document interne pour encourager les employés à se déconnecter en dehors des heures de travail.
- **Surcharge de travail** : Un rapport sera établi pour les responsables d'équipes afin d'évaluer les éventuelles surcharges, notamment en analysant les CET accumulés par leurs collaborateurs.

La mise en place d'horaires de travail flexibles et d'options de télétravail a permis d'améliorer la satisfaction des employés en permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

5.2. Congé familial et parental au sein de Spuerkeess

Conformément au droit luxembourgeois, la Banque accorde, si besoin, un congé familial / parental à ses employés. Ce droit aux congés familiaux / parentaux est défini dans la politique des ressources humaines qui est sous la responsabilité du département éponyme. Conformément à la loi nationale, tous les employés sont éligibles aux congés parentaux.

En 2024, le pourcentage d'employés ayant pris un congé familial, avec une répartition par genre, est le suivant : 13,6% des employés ont bénéficié d'un congé familial. Parmi ces 13,6%, il y a 40,22% de femmes et 59,78% d'hommes.

	Hommes	Femmes	Total
Nombre d'employés ayant bénéficié d'un congé parental au cours de la période de reporting (2024)	57	13	70
Nombre de reprises (post congé parental) au cours de la période de reporting (2024)	33	23	56
Nombre d'employés encore présents 12 mois après leur reprise de travail	33	23	56
Taux de reprise du travail			100%
Taux de rétention			100%

En 2024, 13 femmes et 57 hommes ont pris un congé parental. Ainsi en 2024, 19 % des personnes en congé parental étaient des femmes contre 81 % d'hommes. Cette différence

s'explique par le fait que les femmes choisissent souvent un congé parental à temps plein, tandis que les hommes privilégient davantage un congé parental fractionné qui peut s'étaler sur plusieurs années.

6. SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

La santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs constituent des priorités fondamentales pour Spuerkeess. Dans un environnement de travail où certains postes peuvent comporter des risques spécifiques, la Banque met en place des mesures préventives rigoureuses pour garantir la protection de ses employés. Spuerkeess réalise ainsi des évaluations régulières des risques associés à certains postes et prend des mesures concrètes pour minimiser les dangers.

En plus du suivi médical destiné aux agents exerçant dans des conditions difficiles, la Banque propose à l'ensemble de ses collaborateurs des formations en santé et sécurité et offre une vaste gamme d'initiatives en relation avec la santé et le bien-être, notamment du soutien médical, des programmes de santé mentale, des formations ergonomiques et des ateliers de gestion du stress, visant à améliorer le bien-être général de ses salariés. De plus, ces programmes complets de santé et de sécurité peuvent améliorer la productivité des employés réduire l'absentéisme et diminuer les taux de roulement du personnel améliorant le rendement financier global de la Banque.

6.1. Évaluation des postes à risque

Spuerkeess effectue régulièrement un inventaire de ses postes à risque, qui concerne environ 15 positions spécifiques. Ces postes incluent notamment ceux où les collaborateurs sont fréquemment exposés à des conditions telles que la poussière, le bruit ou le travail de nuit. Les agents occupant ces postes à risque sont invités à consulter régulièrement la médecine du travail pour un suivi approprié. Tous les employés de Spuerkeess bénéficient d'une couverture en matière de protection sociale en cas d'accident du travail ou d'incapacité professionnelle.

6.2. Formations en santé et sécurité au travail

Par ailleurs, les collaborateurs des agences participent à des formations régulières sur la gestion des situations de braquage. En complément, un large éventail de formations en santé et sécurité au travail est dispensé à nos équipes, incluant des sessions générales ainsi que des formations spécifiques en fonction des risques liés à certaines tâches ou situations dangereuses. Ces formations comprennent notamment :

- La formation à la sécurité dans les agences pour les nou-

veaux collaborateurs,

- La formation de remise à niveau,
- La formation générale à la sécurité, avec un apprentissage en ligne périodique,
- La formation aux premiers secours,
- La formation « Premier Témoin Incendie » (PTI).

Ces initiatives visent à assurer la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs dans leurs environnements de travail.

6.3. Gestion des risques et sécurité physique

Concernant la gestion des risques au sein de la Banque, il y a une équipe dédiée à la sécurité physique qui est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de la sécurité des personnes et des systèmes. Le poste central de sécurité, composé d'opérateurs, assure la surveillance des installations, la gestion des alarmes incendie et d'intrusion, le contrôle des accès, la vidéosurveillance et la gestion des incidents. Certains employés sont formés secouristes et doivent intervenir en cas d'urgence, avec des cours de remise à niveau réguliers. D'autres sont responsables d'étage et interviennent en cas d'incident ou d'évacuation.

Conformément à la législation, la Banque a mis en place un plan de continuité d'activité (BCP – *Business Continuity Plan*) et un plan de reprise d'activité (DRP – *Disaster Recovery Plan*), validés par le Comité des risques et le Conseil d'administration de Spuerkeess, sur proposition du Comité de direction.

6.4. Santé et bien-être des employés

• Programmes de santé préventive

Spuerkeess propose aussi un large éventail de services médicaux et de soins de santé non professionnels accessibles gratuitement et sur base volontaire à tous ses employés.

Dans une démarche préventive, la Banque propose annuellement des campagnes de vaccination contre la grippe. Des *check-up* santé sont proposés tous les trois ans sur base volontaire. Cette année, un *check-up* a été organisé, permettant aux collaborateurs de bénéficier d'un bilan de santé complet et de conseils personnalisés pour prévenir d'éventuels risques.

Une enquête sur le niveau de stress de nos collaborateurs a été menée en 2024 afin de prévenir les risques psychosociaux. 631 collaborateurs (33% de l'ensemble de notre personnel) ont participé à l'étude. Le taux de participation a été jugé comme représentatif. Les résultats de l'étude ont montré que la majorité (89,9%) mène une vie professionnelle équilibrée, 9,9% se sentent cependant légèrement stressés, tandis que 0,2% de nos collaborateurs affirment travailler avec

un niveau de stress élevé.

La Banque suit de près des KPIs sociaux spécifiques, notamment le taux d'absentéisme, la parité hommes-femmes, les heures de formation dispensées et la participation à des enquêtes sur les risques psychosociaux.

• Protection sociale pendant les maladies et les accidents

Tous nos collaborateurs sont également couverts en termes de santé et sécurité au travail. En outre, la Banque soutient l'affiliation à une assurance-maladie complémentaire et facultative pour les collaborateurs souhaitant y souscrire, ainsi qu'à une assurance complémentaire DKV pour ses employés, couvrant les soins de santé à l'étranger (hors du Luxembourg).

6.5. Protection sociale pendant le congé parental

De plus, tous les employés de la Banque sont couverts par la protection sociale en cas de congé parental. L'entreprise veille à garantir que ses collaborateurs bénéficient des droits et des prestations adéquates pendant cette période, conformément aux exigences légales du Luxembourg et aux politiques internes de la Banque.

6.6. Retraite progressive

Concernant la retraite, tous les employés de Spuerkeess bénéficient des droits à la retraite conformément aux exigences légales du Luxembourg. Depuis octobre 2022, la retraite progressive est proposée aux collaborateurs en fin de carrière, leur offrant la possibilité de réduire progressivement leur activité professionnelle avant de partir à la retraite définitive. Ils peuvent choisir de travailler à temps partiel (50%, 60% ou 70%) pendant une période allant d'un à trois ans, avant leur départ à la retraite. Ce dispositif est soutenu par un plan de pension de type pilier 2, en partenariat avec LALUX.

Les principaux avantages de cette mesure incluent un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Pour la Banque, cette initiative permet de maintenir des performances opérationnelles optimales en évitant des départs brusques, facilitant ainsi une gestion proactive des ressources humaines et garantissant une continuité des services. Elle contribue également à une gestion plus efficace des talents, tout en renforçant l'image de l'employeur en tant qu'acteur soucieux du bien-être et du développement de ses collaborateurs.

7. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET LEADERSHIP

Avec la volonté de renforcer les compétences et le leadership au sein de ses équipes, Spuerkeess a lancé en 2024 plusieurs initiatives stratégiques visant à accompagner le développement des compétences de ses collaborateurs et à soutenir leur évolution professionnelle. Pour impulser le changement culturel en matière de leadership, la Banque a mis en place une nouvelle politique de gestion des compétences, apportant plus d'objectivité et de perspectives d'évolution aux collaborateurs lors des nominations et mobilités internes. En effet, les programmes de développement du leadership permettent d'identifier et de former les futurs leaders au sein de l'organisation, en encourageant la progression de carrière et en améliorant les compétences de leadership à différents niveaux de la Banque. Ainsi en investissant dans des programmes complets de formation et de développement des compétences, Spuerkeess peut stimuler la productivité et l'innovation de ses employés, améliorant ainsi l'efficacité de son business model et introduisant des solutions créatives entraînant une potentielle future croissance à travers un avantage concurrentiel.

En 2024, Spuerkeess a consacré plus de 82.000 heures de formation à l'ensemble de son effectif, contre 60.000 heures en 2023 (+36%). En moyenne, chaque employé a bénéficié de 42,16 heures de formation.

En 2025, un niveau de compétence spécifique sera requis pour chaque profil de poste, accompagné de plans de formation adaptés. Sur la base de l'analyse des écarts de compétences menée en 2024, des formations sur mesure seront proposées pour les métiers et compétences nécessitant un développement particulier.

Le programme de formation en 2025 mettra également l'accent sur les compétences de demain, avec un focus particulier sur la maîtrise des données (*Data Literacy*), l'Intelligence Artificielle (IA) et les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Langues	10,40
Informatique / Bureautique	5,90
Techniques - Métiers	22,20
Management / GRH	18,70
Finance / Compta / Droit	21,40
Qualité / ISO / Sécurité	3,40
TOTAL	82

Nombre d'heures de formation (en milliers)





ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

1. IDENTIFICATION DES GROUPES VULNÉRABLES

Dans le cadre des engagements de Spuerkeess en matière de responsabilité sociale et de durabilité, il est essentiel d'identifier les groupes de consommateurs et/ou utilisateurs finaux qui sont susceptibles d'être directement affectés par les opérations ou par les différentes étapes de la chaîne de valeur de la Banque ce qui nécessite une attention particulière afin de garantir leur protection et de leur offrir un accès à des solutions adaptées.

Ces groupes, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, **peuvent être vulnérables à certains impacts négatifs liés aux produits, services ou processus de la Banque**. Afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs préoccupations, Spuerkeess a identifié les **groupes cibles spécifiques** suivants :

- Les personnes à **faibles revenus**,
- Les individus selon leur **genre**,
- Les différentes catégories d'**âge**, à savoir les **enfants**, les **jeunes** et les **seniors**,
- Les **personnes en situation de handicap**.

Toutefois, il est important de souligner que tous les consommateurs et utilisateurs finaux de la Banque sont également concernés de manière générale. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de Spuerkeess de répondre de manière proactive aux enjeux sociaux et environnementaux et de respecter les normes de durabilité.

En ce qui concerne la **vulnérabilité liée à la protection des données**, la Banque n'a pas établi de catégorisation spécifique, estimant que tous ses clients peuvent être potentiellement concernés par des impacts négatifs sur leurs droits à la vie privée et à la protection de leurs données, en raison de la nature universelle de la collecte et du traitement des données personnelles dans le cadre de la relation client. Cependant, la Banque s'engage à assurer une gestion rigoureuse et transparente des données personnelles, dans le respect des normes légales applicables, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans ce cadre, en février 2022, la Commission Européenne a publié une proposition de directive sur la diligence raisonnable appliquée aux entreprises (Corporate Sustainability Due Diligence Directive – CS3D). Cette directive vise à renforcer

le respect des droits humains et à instaurer un contrôle plus strict des activités des entreprises concernées. Elle introduit une nouvelle obligation de diligence raisonnable, obligeant les entreprises à prévenir et réparer les dommages causés aux droits de l'Homme et à l'environnement.

Les initiatives de Spuerkeess visant à garantir le respect des droits de l'Homme mettent l'accent sur l'importance du dialogue, de l'éducation et de la formation du personnel, tout en promouvant l'inclusion financière. De plus, elle veille à prendre en compte l'impact de ses activités sur toutes les parties tierces impliquées ou concernées. En tant que signataire du Pacte national Entreprises et droits de l'Homme, Spuerkeess s'engage à sensibiliser son personnel, à former les salariés concernés, à développer des instruments pour identifier les risques et prévenir les violations des droits de l'Homme, et à mettre en place des voies de recours pour traiter les cas signalés.

2. GESTION DES RISQUES ET AMÉLIORATION CONTINUE DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

2.1. Conception et gestion des produits

Spuerkeess a mis en place plusieurs actions spécifiques pour répondre aux impacts négatifs matériels sur ses consommateurs et/ou utilisateurs finaux, en particulier en ce qui concerne la conception des produits, le marketing et les ventes.

À cet effet, la Banque a cartographié ses produits en adoptant une approche basée sur les risques permettant de gérer les risques associés aux produits en vue de minimiser leurs effets négatifs sur les consommateurs. Cette approche garantit une gestion proactive des risques, notamment en ce qui concerne les produits financiers, afin d'assurer leur fiabilité. En parallèle, la politique de publicité et de marketing équitables veille à ce que les campagnes publicitaires et les actions marketing de la Banque soient transparentes, responsables et équitables, protégeant ainsi les consommateurs contre toute forme de manipulation ou de publicité trompeuse.

La Banque possède à ce jour plusieurs méthodes pour évaluer la performance et la disponibilité des produits, avec des évaluations régulières afin de s'assurer qu'ils répondent aux attentes des consommateurs et aux objectifs fixés. Lorsqu'un produit engendre un impact négatif ou s'avère inefficace,

la Banque suit un processus rigoureux pour y remédier. Ces actions montrent l'engagement de la Banque à prendre des mesures proactives et correctives pour prévenir et corriger les impacts négatifs sur les consommateurs, notamment dans les domaines des produits, de la communication et des services financiers.

Afin d'optimiser continuellement les processus, la Banque s'engage à améliorer en permanence ses processus existants. L'utilisation du *Net Promoter Score* (NPS) permet de suivre la satisfaction client et d'identifier les axes d'amélioration.

Ces initiatives combinées visent non seulement à offrir une meilleure expérience client, mais aussi à maximiser l'impact social positif sur les consommateurs. L'intégration d'une collecte plus ciblée des retours sur les produits digitaux permettra de répondre plus précisément aux besoins des clients et d'optimiser l'expérience. La mise en place de mécanismes solides pour évaluer la satisfaction après le lancement de produits deviendra un levier stratégique pour améliorer l'expérience client et renforcer l'impact social des initiatives de la Banque.

2.2. Gestion des risques liés aux crédits

Spuerkeess a mis en place une série de politiques et de procédures pour gérer les impacts, les risques et les opportunités liés aux consommateurs et/ou aux utilisateurs finaux, avec un accent particulier sur les enjeux financiers et de crédit. Ces politiques sont soutenues par des procédures internes détaillées, permettant une gestion proactive et un suivi rigoureux des risques.

En complément, la Global Credit Risk Policy établit une politique globale visant à réduire les impacts négatifs, en particulier ceux liés à l'endettement excessif ou à des conditions de crédit injustes, contribuant ainsi à un environnement financier plus équitable pour les consommateurs.

Par ailleurs, la Banque assure un suivi des clients rencontrant des difficultés avec le remboursement de leur crédit-relais, afin de prévenir les défauts de paiement ou les ventes forcées. Enfin, face aux hausses de taux d'intérêt depuis 2022, des mesures d'accompagnement ont été mises en place pour les clients ayant un prêt logement, incluant un suivi proactif et des solutions telles que la prorogation de prêt, le passage à un taux fixe ou un sursis, afin d'atténuer les impacts négatifs sur leur situation financière.

Ces procédures ont toutes pour objectif de couvrir de manière exhaustive les risques financiers et de crédit qui concernent les consommateurs et utilisateurs finaux. Elles permettent d'adapter la gestion des risques en fonction des spécificités de chaque groupe de clients, tout en garantissant une approche cohérente et rigoureuse vis-à-vis des enjeux de durabilité.

2.3. Gestion des risques liés à la protection des données

La numérisation croissante des services bancaires et le traitement de nombreuses données personnelles augmentent le risque de violation de données. Les cyberattaques telles que le phishing, le piratage et les logiciels malveillants peuvent entraîner un accès non autorisé aux données des consommateurs, exposant ainsi des informations sensibles.

Spuerkeess s'engage à construire des relations solides et durables avec ses clients, fondées sur la confiance mutuelle et la protection des données personnelles. En effet, le non-respect des réglementations en matière de protection des données peut entraîner d'importantes sanctions financières de la part des autorités, telles que des amendes RGPD. Ces amendes entraînent non seulement des pertes financières directes, mais nuisent également à la réputation de la Banque et à la confiance des consommateurs.

La confidentialité des informations confiées par les clients est essentielle, c'est pourquoi la Banque a mis en place une Politique de Protection des Données à Caractère Personnel (« Data Protection Policy »), accessible sur son site internet. Cette politique vise à informer les parties prenantes sur la manière dont les données sont traitées tout au long de la relation client, en respectant strictement les exigences légales, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Dans le cadre de la lutte contre les risques de fraude, Spuerkeess a mis en place des campagnes de sensibilisation contre le phishing pour alerter ses clients sur les dangers associés à cette pratique. Ces campagnes, menées à travers des publicités et des actions ciblées, visent à minimiser les impacts négatifs liés à la fraude. Bien que la Banque n'ait pas recueilli de retours directs de la part des clients, elle suit des indicateurs clés de performance tels que la portée et l'engagement, ainsi que les ventes pour évaluer l'efficacité des actions menées.

Parallèlement, Spuerkeess a renforcé la sécurité des transactions en ligne avec des mises à jour de la plateforme S-Net pour mieux protéger les utilisateurs contre la fraude. En réponse aux incidents de phishing, plusieurs mesures ont été mises en place, dont l'amélioration du dispositif pour analyser rapidement les transactions suspectes. La limitation des retraits en espèces aux distributeurs automatiques et l'introduction du système « Nice Actimize », prévu d'ici fin 2025, conçu pour optimiser le contrôle transactionnel, détectera automatiquement les comportements suspects, tels que l'ajout d'un nouveau bénéficiaire à l'étranger, et appliquera un contrôle de sécurité immédiat. Ce système inclura également une analyse comportementale avancée utilisant l'intelligence artificielle pour renforcer la détection des fraudes. Ces actions visent à réduire les risques de fraude, en particulier liés au phishing, et à renforcer la sécurité des consommateurs.

En 2024, Spuerkeess a reçu trois réclamations, dont une par l'intermédiaire de la Commission Nationale de la Protection des Données (CNPD), portant respectivement sur un mandat de domiciliation, la collecte de données dans le cadre d'une demande de prêt et une demande d'ouverture de compte.

Il s'agit de cas isolés. Après investigation en interne, aucun élément permettant d'établir le caractère « fondé » de ces réclamations n'a pu être identifié. Les procédures en place ont garanti ainsi le respect des exigences en matière de protection des données et le bon traitement des demandes concernées.

2.4. Amélioration continue des services et gestion des réclamations

La Banque met en place diverses initiatives pour recueillir et intégrer les retours de ses clients afin de mieux répondre à leurs besoins. Elle mène notamment un questionnaire de satisfaction auprès des clients ayant signé un prêt logement digital, pour recueillir leur avis sur la qualité de ses services. En parallèle, Spuerkeess participe à la Retail Banking Survey de l'ABBL, et a lancé un projet pilote Net Promoter Score (NPS) pour évaluer la satisfaction lors des rendez-vous clients. Par ailleurs, le Projet Panel Clients permet d'obtenir des retours approfondis sur ses produits et services. La Banque réalise également des tests utilisateurs pour les nouvelles fonctionnalités de son application S-Net, d'abord auprès de ses employés puis auprès de ses clients.

Spuerkeess implique les parties prenantes concernées pour s'assurer que les préoccupations de ses clients soient bien traitées et que le processus reste optimal.

Les canaux permettant aux clients de soumettre leurs préoccupations sont clairement définis : le site Internet présente les instructions nécessaires pour soumettre une plainte ou une réclamation, et les réclamations peuvent être envoyées par e-mail, via S-Net, ou par téléphone au département Compliance de Spuerkeess. Toutes les réclamations sont traitées en garantissant un suivi rapide, avec des accusés de réception envoyés immédiatement et un traitement des réclamations dans un délai d'un mois. L'efficacité de notre engagement est évaluée par le suivi des réclamations et des délais de réponse, avec un suivi présenté une fois par semaine au Comité de direction.

La Banque applique le principe du « lessons learned » pour tirer des enseignements de chaque réclamation et améliorer continuellement la relation avec ses clients. En cas de mécontentement concernant les réponses apportées, une procédure d'escalade est prévue, pouvant aller jusqu'à l'implication de la CSSF, l'autorité de régulation financière luxembourgeoise. Un rapport annuel est envoyé à la CSSF, détaillant le nombre de réclamations reçues et les actions entreprises pour y répondre.

En 2024, Spuerkeess a enregistré 310 réclamations soumises par ses clients et qui ont toutes été traitées et clôturées. 8 réclamations ont fait l'objet d'une demande de résolution extrajudiciaire auprès de la CSSF.

À ce jour, Spuerkeess n'a pas identifié ni été informée de cas de non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail ou des Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, impliquant les consommateurs et/

ou utilisateurs finaux dans sa chaîne de valeur en aval. Afin de garantir le respect de ces engagements, l'audit interne et des contrôles de conformité assurent le respect des obligations réglementaires et des standards internationaux. De même, il y a des dialogues réguliers avec les parties prenantes afin d'anticiper et d'adresser toute problématique potentielle.

3. ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIÈRE, DE L'ÉDUCATION ET DES INVESTISSEMENTS DURABLES

En tant qu'institution bancaire luxembourgeoise signataire des « *Principles for Responsible Banking* » des Nations Unies, Spuerkeess s'engage à aligner sa stratégie d'entreprise avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et l'Accord de Paris pour le Climat. Dans ce cadre, la Banque met en œuvre plusieurs initiatives concrètes pour sa clientèle en soutenant les projets et investissements qui favorisent l'inclusion et l'éducation financière pour se tourner vers une offre de produits plus durables. Spuerkeess se concentre également sur la numérisation en accompagnant la digitalisation des processus, afin d'offrir à ses clients des solutions plus efficaces.

Ces actions sont pleinement alignées avec les principes directeurs internationaux sur les droits de l'Homme et l'environnement, garantissant ainsi que ses politiques et engagements sont cohérents avec les instruments reconnus à l'échelle mondiale.

3.1. Financement socialement durable

Logement

En tant qu'acteur majeur du tissu économique et social luxembourgeois, Spuerkeess joue un rôle essentiel dans le financement de projets visant à répondre aux besoins fondamentaux de la population, en particulier l'accès à des logements abordables. Grâce au dispositif de soutien à la construction mis en place par l'État luxembourgeois pour favoriser le développement de logements accessibles, la Banque accompagne les acteurs sociaux, qu'ils soient publics ou privés, dans le financement et la construction de logements subventionnés destinés aux ménages modestes.

En 2024, Spuerkeess a apporté un soutien total d'environ 75 millions d'euros à ce secteur. Parmi ce montant, 32 millions d'euros ont été alloués au financement de la construction d'hôpitaux et 6 millions d'euros à divers projets liés aux organismes conventionnés avec le gouvernement luxembourgeois à vocation sociale.

Pour compléter les mesures gouvernementales visant à stimuler l'activité immobilière luxembourgeoise, Spuerkeess a revu les modalités de son produit « prêt au logement » pour donner plus de flexibilité à ses clients particuliers afin d'inciter

l'accès à leur propre logement en allégeant la charge du prêt. Les modifications apportées sont :

- Étendre la durée maximale des prêts au logement de 5 ans donc pour les biens propres de 30 à 35 ans et pour les investissements locatifs de 25 à 30 ans.
- Proposer des structures de remboursements plus flexibles pour l'investissement locatif.

De plus, Spuerkeess propose à ses clients différents types de financement pour faciliter l'achat d'un premier logement :

- Le plan d'épargne-logement BHW qui présente des avantages fiscaux, tout en remplissant les conditions d'éligibilité pour la garantie de l'État.
- Le prêt Flexibilité qui permet des remboursements mensuels allégés et offre une flexibilité accrue, ce qui le rend particulièrement adapté aux primo-acquéreurs.

	2023		2024	
	Nombre	Montants (millions €)	Nombre	Montants (millions €)
Plan d'épargne-logement BHW	246	21,22	271	23,75
Prêt Flexibilité (anciennement Logiflex)	123	21,63	64	43,4

Spuerkeess joue un rôle social clé, détenant une part importante du marché des prêts hypothécaires résidentiels. Pour les clients à revenus modérés souhaitant devenir propriétaires, des conditions avantageuses sont proposées, telles qu'une réduction des frais de dossier, pour les demandes de financement de biens développés par des promoteurs socialement responsables tels que la SNHBM (Société Nationale des Habitations à Bon Marché) et le FDL (Fonds du Logement). Le système de garantie de l'État est également applicable pour les emprunteurs de prêts hypothécaires. À travers son engagement la Banque tente de répondre aux besoins des populations mal desservies et économiquement plus vulnérables.

3.2. Investissement durable

Spuerkeess intègre les critères ESG dans ses investissements et conseils pour réduire les risques financiers et favoriser des investissements responsables. La Banque applique une politique d'exclusion ESG et se conforme aux réglementations européennes, comme le SFDR et la directive MiFID II, pour garantir la transparence et inclure les préférences ESG des clients.

De plus, la Banque s'engage activement à promouvoir l'éducation financière et à soutenir ses clients dans la gestion de leurs finances à travers diverses initiatives et partenariats. Cela contribue à une prise de décision plus éclairée chez les consommateurs et les utilisateurs finaux, ce qui les aide à comprendre les produits, à gérer efficacement leurs finances

et à éviter les pièges liés à l'endettement. La Banque accompagne ses clients en leur expliquant ce que sont les financements ESG et ce qu'ils représentent à travers leur site internet, leurs blogs, leurs podcasts et leurs conférences.

Programme ETIKA (Initiativ fir Alternativ Finanzéierung)

Le compte Épargne Alternative d'ETIKA ASBL propose aux épargnants (clients particulier ou professionnel) de renoncer à une partie de leur rendement financier pour soutenir des projets à composante ESG. Cette formule soutient, en toute transparence et sans risque financier pour l'investisseur, des initiatives contribuant à un développement durable au niveau national et international.

Grâce à la solidarité des titulaires de ce compte, le dépôt d'épargne collecté sert de socle de financement pour accorder des crédits. Les projets sont sélectionnés par ETIKA qui s'assure de la viabilité sociale et écologique, et Spuerkeess en étudie la viabilité économique. Ce programme représente en 2024 une épargne totale de 56,4 millions d'euros répartis sur 990 comptes. Actuellement, la Banque soutient 273 financements alternatifs d'ETIKA. La ventilation des bonifications de crédits alloués en 2024 pour ETIKA se compose de la façon suivante :

- **Social & Logement** : 55,56%
- **Énergies renouvelables** : 33,33%
- **Éducation** : 11,11%

Le programme **ETIKA** reflète ainsi l'engagement de Spuerkeess envers des initiatives à la fois sociales et écologiques, soutenant des projets à fort impact pour la société et l'environnement.

Spuerkeess et Erste Asset Management s'associent pour promouvoir des solutions financières durables

Spuerkeess a annoncé un partenariat avec Erste Asset Management, la société de gestion d'actifs du groupe autrichien Erste. Ce partenariat reflète l'engagement de Spuerkeess à soutenir ses clients dans leur transition vers un avenir plus durable, tout en renforçant sa position dans les solutions financières durables. Dans le cadre de cet accord exclusif, Spuerkeess devient le distributeur unique des fonds d'investissement durables d'Erste Asset Management au Luxembourg. Ces fonds offrent aux investisseurs la possibilité de générer des rendements financiers tout en soutenant des objectifs environnementaux et sociaux (fonds ESG) ou en ayant un impact positif (fonds d'impact).

La stratégie d'investissement durable d'Erste Asset Management repose sur les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. En tant que signataire, Erste Asset Management intègre les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses stratégies d'investissement et ses relations avec les entreprises.

3.3. Services bancaires accessibles

Spuerkeess a mis en place plusieurs initiatives pour garantir l'accès aux services bancaires à tous ses clients, indépendamment de leur âge, sexe ou origine. L'accès à un compte bancaire est assuré pour toute personne pouvant justifier d'une raison valable, comme la perception d'un salaire, d'une aide au revenu ou d'allocations familiales. En 2024, la Banque a servi plus de 421.374 clients particuliers, contre 412.184 en 2023.

Avec le plus grand réseau bancaire physique du Luxembourg, composé de 50 agences, Spuerkeess facilite l'accès à ses infrastructures. La Banque dispose également du plus grand nombre de guichets automatiques et offre des services personnalisés dans toutes ses agences, avec une attention particulière portée à l'humain et à l'orientation client. De plus, Spuerkeess continue d'investir dans son réseau d'agences en procédant à des optimisations et transformations pour répondre aux besoins changeants de sa clientèle. Des mesures supplémentaires sont mises en place pour les personnes vulnérables. Par exemple, 35 de nos 50 agences sont accessibles aux fauteuils roulants, et 39 guichets automatiques (sur 47) ont été isolés pour garantir l'accessibilité et la confidentialité des personnes en situation de précarité.

Afin d'éviter l'exclusion, un accompagnement est proposé pour la transition des clients vers la digitalisation, tout en conservant la possibilité de prendre rendez-vous en personne dans les agences. Ce soutien est assuré par les collaborateurs et à travers l'organisation de séminaires.

Dans un souci d'inclusion et pour surmonter les barrières linguistiques, les communications sont systématiquement réalisées dans les trois langues officielles du pays (luxembourgeois, français et allemand), garantissant ainsi une compréhension optimale pour la majorité des personnes.

En plus de notre réseau d'agences, Spuerkeess propose également ses services via Spuerkeess Direct (SDI), accessible par e-mail et téléphone, permettant aux clients de réaliser leurs principales opérations bancaires sans se déplacer et sans nécessiter de connexion Internet.

Afin d'assurer une accessibilité maximale aux transactions de paiement, Spuerkeess propose plusieurs méthodes et canaux, tels que :

- L'utilisation de cartes de paiement
- Les distributeurs S-Bank
- Les solutions de banque en ligne S-Net et S-Net Mobile (élue meilleure application bancaire au Luxembourg selon une étude indépendante de SIA Partners)

En parallèle des agences physiques, l'expansion des services digitaux permet d'améliorer la satisfaction et la fidélité des clients.

3.4. Services bancaires abordables

Spuerkeess a pensé ses solutions commerciales pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients à chaque étape de leur vie.

Proposition de tarif plus attractif pour la clientèle étudiante et les jeunes actifs.

Pour soutenir sa clientèle étudiante et les jeunes actifs, Spuerkeess propose une série d'avantages et de conditions adaptées à leur situation, comme la réduction des frais sur les ordres de bourse ou la gratuité des frais de dépôts titres.

De plus, Spuerkeess s'engage dans la promotion de l'égalité des chances pour les jeunes, et encourage l'épargne pour les enfants et les jeunes à travers notamment des initiatives d'éducation financière, telles que des articles de blog, des newsletters, des vidéos et des événements ("Schoulspuerfester").

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de jeunes clients ayant accès aux services bancaires, soulignant ainsi l'attractivité de Spuerkeess auprès de cette clientèle.

2024 :

TWEENZ : 36.323

AXXESS : 29.887

STUDY/JOB : 44.632

Prêt étudiant AideFi et UNIF

Spuerkeess propose deux types de prêts à destination des étudiants :

- Le prêt étudiant AideFi, garanti par l'État, désormais entièrement digitalisé via S-Net Mobile. En 2024, la Banque a accordé 2.278 prêts étudiants, marquant une légère augmentation par rapport aux années précédentes (2.181 en 2023).
- Le prêt UNIF, lui, est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur et post-universitaire, afin de couvrir les dépenses liées aux études lorsque les prêts d'État ne sont pas suffisants ou adaptés. 13 prêts ont été accordés en 2024.

Personnes âgées et clients nécessitant une assistance spécifique

Les clients âgés et ceux ayant besoin d'une assistance spécifique bénéficient également de tarifs spéciaux et souvent de conditions de gratuité.

3.5. Programme Transition Enabler – Accompagner nos clients dans la transition vers une économie durable

Les nouvelles réglementations, les pressions climatiques et environnementales et l'évolution des attentes des consommateurs poussent les entreprises à s'adapter pour rester compétitives et performantes. C'est dans ce contexte que Spuerkeess a lancé en janvier 2025 le **programme Transition Enabler**, une initiative proactive conçue pour sensibiliser, conseiller et accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) face aux défis de la transition en leur mettant à disposition des outils pour améliorer leur maturité ESG dans le contexte de transition vers une économie durable.

Les clients professionnels peuvent bénéficier d'un **diagnostic gratuit en ligne** à travers un questionnaire ESG simplifié (basé sur les VSME) permettant d'identifier les points d'amélioration possibles pour gagner en maturité sur les sujets de durabilité, de centraliser et de structurer leurs données dans ce domaine. Les données collectées sont par la suite intégrées au niveau du processus interne d'évaluation et d'octroi de crédits pour tenir compte du risque de transition de nos clients.

Chaque entreprise participante est invitée à se connecter à la plateforme Greenomy afin de remplir un questionnaire de maturité ESG. Spuerkeess, en collaboration avec son consultant en matière de durabilité, Forethix, propose un coaching personnalisé pour aider à compléter le questionnaire et émettre des recommandations basées sur les résultats du questionnaire. L'objectif est d'identifier les opportunités de transition spécifiques à chaque entreprise et d'aider les entreprises à identifier les financements et les aides pour mettre en œuvre leurs plans.

À côté des coachings, Spuerkeess organisera des **workshops sectoriels** à destination de nos clients professionnels actifs dans les secteurs de la construction, du transport, de l'industrie et de l'énergie pour les sensibiliser aux thématiques abordées dans le questionnaire et pour favoriser l'échange sur les défis ESG entre entreprises actives dans le même secteur. Lors de chaque workshop, un client de la phase pilote partagera son expérience au sein du programme Transition Enabler avec les autres sociétés.

Via la collecte de données ESG et l'amélioration de la maturité en matière de développement durable, les entreprises peuvent non seulement bénéficier d'un accès facilité aux financements, mais également répondre aux demandes des grandes entreprises avec lesquelles elles travaillent, renforcer leur image et attirer de nouveaux clients également sensibles à ces enjeux.

Dans le but d'accompagner au mieux nos clients professionnels dans la transition énergétique et pour que le sujet ESG devienne partie intégrante du discours commercial avec le client, nos Relationship Managers ont été bien sensibilisés et outillés à travers des formations dédiées.

Création d'un écosystème pour la transition énergétique

Afin de renforcer davantage notre position de Transition Enabler et d'accompagner au mieux nos clients professionnels, Spuerkeess a mis en place un **véritable écosystème pour faciliter la transition vers une économie durable et la RSE en général**. Représentés par les acteurs clés du domaine de la durabilité au Luxembourg, les clients pourront être mis en relation avec les différents acteurs afin de trouver les solutions de transition les mieux adaptées à leur situation et leurs besoins.



En tenant compte des responsabilités, missions et compétences de chacun de ces acteurs, l'objectif est de pouvoir diriger nos clients professionnels vers l'acteur approprié en fonction de leurs besoins respectifs. Les **thématiques** suivantes sont notamment **couvertes** :

- Formations et coaching
- Diagnostic de maturité ESG
- Décarbonation et plan de transition
- Aides financières et financements
- Accompagnement dans le reporting
- ...

Des **conférences** seront organisées au cours de l'année 2025 dans les locaux de Spuerkeess faisant intervenir les acteurs de l'écosystème et traitant les thématiques indiquées ci-dessus.

Toutes les informations relatives au programme Transition Enabler sont disponibles sur le **site Transition Enabler** de Spuerkeess : [Spuerkeess: Transition Enabler](#).

ESRS G1 – Conduite des affaires

Informations en matière de gouvernance

L'approche de Spuerkeess en matière d'éthique et d'intégrité des affaires repose sur un cadre de conformité solide, axé sur la gestion des risques, la prévention de la criminalité financière, la lutte contre la fraude interne et externe ainsi que la gestion des relations avec les fournisseurs. Ce cadre est soutenu par une culture d'entreprise forte, valorisant les pratiques éthiques, la transparence et le bien-être des employés. L'objectif est de garantir la bonne intégration et une supervision adaptée des enjeux de durabilité par les organes de gouvernance de la Banque, tout en renforçant la confiance de ses clients et en favorisant son expansion sur le marché. La structure de gouvernance veille à ce que tous les employés soient conscients et responsables du respect de ces normes éthiques. Leurs performances sont mesurées régulièrement à travers des indicateurs spécifiques, tels que le taux de réussite aux formations et la conformité avec les législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

L'identification, l'évaluation et la gestion des risques sont des éléments essentiels en matière de conduite des affaires afin de garantir la crédibilité des produits et services fournis par Spuerkeess et renforcer la confiance et les liens avec ses parties prenantes. Dans ce contexte, Spuerkeess, en tant que membre de plusieurs associations comme l'ABBL et l'ESBG, échange avec ses pairs, construit des positions et émet des avis en matière de gouvernance dans le secteur bancaire. Spuerkeess s'est également engagée à respecter le Code de conduite de l'ABBL ainsi que la Charte d'entreprise responsable de l'ESBG.

La Banque doit analyser les opportunités et les risques liés à ses activités ainsi que les impacts potentiels qui sont susceptibles de les influencer ou qu'elles pourraient générer sur ses parties prenantes. Ceux-ci portent sur les éléments suivants :

- La gestion des alertes et la protection des lanceurs d'alerte ;
- La prévention de la criminalité financière, dont la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- La lutte contre la fraude interne et externe ;
- La gestion adéquate des relations avec les fournisseurs de la Banque ; et
- La conformité avec les exigences réglementaires étendues et complexes.
- À l'exception de la gestion des relations avec les fournis-

seurs, qui impacte principalement les acteurs de la chaîne de valeur en amont, tous les éléments susmentionnés concernent les activités internes de Spuerkeess. Les acteurs de la chaîne de valeur en aval sont particulièrement affectés par la gestion et la protection des lanceurs d'alerte. La prévention de la criminalité financière, y compris la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, ainsi que la corruption et les pots-de-vin, concerne l'ensemble des acteurs.

Tous les thèmes identifiés comme matériels pour Spuerkeess sont ainsi discutés et supervisés au sein des différents organes de gouvernance de la Banque afin d'anticiper les opportunités et faire face aux impacts et risques associés, pour la Banque et ses parties prenantes.

Spuerkeess applique des principes de gouvernance rigoureux afin d'assurer une gestion transparente et responsable de ses activités. Dans le cadre de ses engagements en matière de finance responsable, Spuerkeess est également signataire des *Principles for Responsible Banking* (PRB), démontrant son engagement en faveur d'une économie durable et éthique.

Conduite des affaires

1. CULTURE D'ENTREPRISE DE LA BANQUE

Spuerkeess est convaincue qu'une culture d'entreprise forte en matière d'éthique et de conduite des affaires est primordiale pour établir et améliorer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes, contribuant ainsi à leur fidélisation et au renforcement de sa position sur le marché.

Fidèle à ses engagements en faveur d'une conduite responsable et de normes d'intégrité élevées, Spuerkeess a ainsi mis en place des politiques visant à adopter et promouvoir des pratiques éthiques alignées avec ses valeurs fondamentales. Ces politiques reflètent l'importance accordée à l'intégrité, à la transparence et à la responsabilité dans toutes ses actions et décisions. En 2024, une nouvelle initiative importante a été lancée pour engager les employés dans la définition des valeurs de la Banque, en créant un environnement où chaque membre de l'organisation peut contribuer à façonner un avenir commun fondé sur des principes solides. Ce processus vise à renforcer la culture d'entreprise en mettant l'accent sur des valeurs partagées par les employés afin de soutenir la stratégie de la Banque tout en répondant aux défis sociaux et environnementaux de demain.

La Banque mène actuellement un exercice de redéfinition de ses valeurs fondamentales, dont la mise en œuvre a été

initiée en 2025. Cet effort vise à renforcer la culture d'entreprise et à aligner les pratiques internes avec les engagements éthiques et durables de Spuerkeess.

Tout en évoluant pour répondre aux nouveaux enjeux, les valeurs ci-dessous sont au cœur du Code de conduite de la Banque et restent ancrées dans celui-ci, constituant le socle de ses engagements et guidant l'ensemble de ses actions et décisions:



Intégrité

Le Conseil d'administration et le Comité de direction soutiennent la mise en œuvre de la stratégie de la Banque via une conduite des affaires honnête, équitable et transparente.



Loyauté

Le personnel traite les clients de manière honnête et loyale et veille à leur fournir une information appropriée sur les produits et services offerts et sur les engagements réciproques et les risques que ceux-ci comportent.



Professionalisme

Le professionnalisme requiert que le personnel connaisse et respecte les normes déontologiques de son métier.



Respect mutuel

Les relations de travail sont caractérisées par le respect, la collaboration, l'entraide et l'échange de connaissances et des compétences professionnelles.

Valeurs du Code de Conduite Spuerkeess

1.1. Code de Conduite

Spuerkeess accorde une importance particulière à la conformité et l'intégrité de ses pratiques en matière de conduite des affaires. Le Code de Conduite (« le Code ») constitue ainsi le fondement de la gestion des IROs liés à la conduite des affaires et à la culture d'entreprise de Spuerkeess. Approuvé en mars 2024, il est accessible sur le site internet de la Banque et s'applique à tous ses employés. Il vise à maintenir des normes éthiques élevées et une intégrité dans toutes les actions et décisions de la Banque.

Le Code décrit des règles de conduite ainsi que des règles spécifiques dans divers domaines cruciaux, tels que :

- **La confidentialité de l'information** : Promotion et respect de la confidentialité des informations, en utilisant ces données uniquement à des fins professionnelles et en les partageant uniquement sur une base « Need to know ».
- **La gestion des conflits d'intérêts** : Prévention des conflits d'intérêts en exigeant que les employés signalent toute

situation potentielle pour préserver l'équité et la transparence.

- **La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** : Application de politiques strictes pour prévenir ces activités illicites et protéger l'intégrité du système financier.
- **La protection des données à caractère personnel** : Gestion des données personnelles conformément à GDPR pour garantir la confidentialité et la sécurité des informations des clients et des employés.
- **La gestion des systèmes d'information** : Utilisation conforme des ressources informatiques de la Banque en suivant les meilleures pratiques et standards pour minimiser les risques de sécurité.
- **La sécurité physique** : Contrôle strict de l'accès aux locaux de la Banque, réservé au personnel autorisé, avec des accès traçables et sécurisés par un badge personnel.

Le Code est mis à disposition de tous les employés, permanents et temporaires, y compris les stagiaires et étudiants, ainsi que du personnel externe. Spuerkeess dispose d'un règlement d'ordre intérieur qui précise les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent Code.

En ce qui concerne spécifiquement la corruption et les pots-de-vin, le Code de Conduite encadre l'acceptation des cadeaux par les employés.

Les employés peuvent y consulter une liste des avantages considérés comme pouvant mener à des incidents de corruption ou de pots-de-vin. Cette liste n'est pas exhaustive : en cas de doute sur un avantage non répertorié, les employés peuvent en informer selon la procédure en place. En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, l'employé doit en informer immédiatement son supérieur hiérarchique ainsi que la fonction Compliance (DCP/CTL). La divulgation de ces situations protège l'employé et permet à Spuerkeess de respecter ses obligations réglementaires en matière de prévention des conflits d'intérêts.

La Banque propose en outre des formations obligatoires sur des thématiques telles que le GDPR et la cybersécurité, accessibles à tous les employés, ainsi qu'une formation sur la sécurité incendie, organisée par un prestataire externe.

1.2. Gouvernance du Code de Conduite

Le Code définit plusieurs niveaux de responsabilité pour garantir son application et son suivi :

- **Conseil d'administration (CA)** : il joue un rôle clé dans la supervision de l'application du Code, en veillant à ce que les normes éthiques et de conformité soient intégrées dans la stratégie globale de la Banque.

- **Comité de direction** : propose au Conseil d'administration pour validation le Code adapté à la stratégie de la Banque et veille à son application au sein de la Banque.
- **Fonction Compliance (DCP)** : Sous la supervision de l'Inspection logée au sein de cette fonction, la Compliance est chargée de superviser l'application du Code et de traiter les incidents de non-conformité. La fonction Compliance maintient également un registre des conflits d'intérêts et des dons, et est responsable des vérifications nécessaires.
- **Responsables hiérarchiques** : Formant la première ligne de défense, les responsables hiérarchiques et le service GDP veillent au respect des règles applicables au personnel de Spuerkeess.
- **Chief Compliance Officer (CCO), Data Protection Officer (DPO), et Fraud Protection Officer** : Désignés comme points de contact pour les questions de conformité et les rapports d'incidents. Ils sont disponibles pour conseiller les employés et traiter les signalements via les canaux appropriés, y compris le lanceur d'alerte (Whistleblowing).
- **Responsabilité individuelle de chaque employé** : Tous les membres du personnel sont responsables de connaître et de respecter les normes déontologiques ainsi que de coopérer aux processus de contrôle et d'audit internes avec diligence et transparence. Afin d'assurer le respect des règles internes et des obligations légales, les employés sont invités à signaler toute non-conformité à la politique de conduite via les canaux d'alerte. Toutefois, bien que certains sujets, tels que le harcèlement, ne puissent être signalés que sur une base volontaire, Spuerkeess encourage vivement ses employés à signaler toute situation de harcèlement.

Chief Internal Auditor, au président du Comité d'Audit ou, si un membre du Conseil d'administration (CA) ou du Comité de direction (CD) est concerné, au président du CA.

Dès réception d'une nouvelle alerte, le Comité de direction en est informé. Par ailleurs, le Comité d'Audit et de Compliance est tenu régulièrement au courant via les rapports établis par le CCO. Le Conseil d'administration est également informé en fonction des circonstances et de la gravité des faits signalés.

Quant aux employés de la Banque, ils sont informés via le portail interne de l'existence d'une politique de protection des lanceurs d'alerte. Il n'y a pas de formation spécifique sur la procédure de signalement ou l'utilisation des canaux dédiés, mais ces informations sont disponibles dans le Code de conduite ainsi que dans la procédure relative au droit d'alerte.

Pour effectuer un signalement, un collaborateur peut contacter la fonction Compliance en personne ou utiliser la procédure de « lanceur d'alerte » de Spuerkeess, qui permet un signalement confidentiel. Cette procédure, intitulée « Dispositif d'alerte », est disponible sur le site internet de la Banque et accessible à tous les stakeholders, y compris les employés, les clients et les fournisseurs. Elle est accompagnée d'un formulaire d'alerte conçu pour faciliter la transmission des signalements et garantir leur traitement efficace.

2.2. Protection

Le lanceur d'alerte est protégé par Spuerkeess contre d'éventuelles représailles ou sanctions. La Banque s'engage à conserver l'identité du lanceur d'alerte strictement confidentielle et à ne pas la divulguer sans son consentement explicite. Cela est crucial pour garantir à toute personne souhaitant signaler une alerte qu'elle peut le faire en toute confidentialité.

2. POLITIQUE DE GESTION DES ALERTES ET PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE (WHISTLE-BLOWING)

2.1. Gouvernance

Lorsqu'un collaborateur détecte un comportement suspect ou une violation potentielle, il doit immédiatement en informer le Chief Compliance Officer (CCO). La fonction Compliance est responsable de la réception, de l'examen et de l'enquête sur les rapports de lanceurs d'alerte, en garantissant une gestion adéquate et transparente.

Spuerkeess a mis en place deux canaux électroniques réservés à la transmission des signalements : une adresse interne accessible aux collaborateurs et une adresse externe accessible aux fournisseurs et tiers. Seuls le CCO et son remplaçant ont accès à ces boîtes de messagerie et sont responsables du traitement des signalements. En cas de mise en cause directe du CCO, les signalements sont adressés au

3. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

3.1. Introduction générale

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme constitue une priorité essentielle pour tous les établissements financiers. Aussi, Spuerkeess dispose-t-elle de processus et de procédures robustes pour gérer le risque d'utilisation abusive de la Banque à des fins de criminalité financière. Spuerkeess est déterminée à lutter efficacement contre la criminalité financière, incluant notamment la lutte contre la corruption active et passive des agents publics et privés, et le financement du terrorisme.

3.2. Politiques relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, Spuerkeess a désigné, conformément à la réglementation en vigueur, une personne responsable du respect des obligations professionnelles ainsi qu'une personne responsable du contrôle du respect de ces obligations. Spuerkeess s'est également dotée d'une politique dédiée détaillant les principes à mettre en œuvre afin de garantir le respect par la Banque de son obligation générale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et la gestion efficace des risques qui y sont associés.

En outre, Spuerkeess organise une formation annuelle obligatoire pour tous les employés, relative à la lutte contre le blanchiment d'argent (AML), y incluant les notions de corruption et le financement du terrorisme. Pour les nouveaux engagés une formation AML est également de mise.

Par ailleurs, les employés de plusieurs services, tels que le service CPL, ALO, FCC, entre autres, participent à la certification ACAMS (Association of Certified Anti-Money Laundering Specialists). Enfin, d'autres formations obligatoires sont dispensées, telles que la formation sur les abus de marché.

3.3. Processus de surveillance, d'investigation et de reporting

Les obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme s'appliquent à tous les employés de la Banque. Aussi, chacun doit y porter une attention particulière, notamment en ce qui concerne la connaissance des clients et l'examen de toutes les transactions susceptibles d'être liées au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme. Tout soupçon doit être rigoureusement signalé sans délai à la fonction Compliance (FCC), conformément aux procédures internes de Spuerkeess qui exigent une déclaration immédiate de toute activité suspecte.

Le CCO rapporte au Comité Compliance mensuellement et trimestriellement au CAC et peut faire état de cas de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme spécifiques ; de même pour le Conseil d'administration en fonction des circonstances et de la gravité des faits signalés.

4. GESTION DES RISQUES LIÉS À L'INTÉGRITÉ ET DES RISQUES DE FRAUDE

En raison du caractère public de Spuerkeess, toutes les fonctions représentent un risque potentiel de corruption, particulièrement les fonctions commerciales et celles ayant un pouvoir décisionnel pouvant engager juridiquement et financièrement la Banque.

Dans le cadre de la gestion du risque de fraude, chaque centre de compétence doit mettre en place des processus pour détecter la fraude et informer le Fraud Protection Officer (FPO) des anomalies identifiées. Le FPO, en collaboration avec le responsable du centre de compétence, définit un standard de gestion du risque. En cas de soupçon de fraude, les enquêtes sont exclusivement réalisées par le FPO et son équipe, avec l'expertise des centres de compétence. Chaque cas de fraude avéré donne lieu aux conséquences et actions qui s'imposent conformément aux règles et procédures internes de la Banque.

Actions et performance

Spuerkeess a mis en place des procédures spécifiques pour le traitement des incidents de fraude et des alertes, avec une attention particulière à la confidentialité et à la protection des personnes signalant des irrégularités.

De plus, un cadre strict est établi pour la prévention de la corruption, la sécurité des données et la conformité aux normes de conduite. La mise en œuvre de ces lignes directrices permet de renforcer la confiance et la fidélité des clients.

En 2024, Spuerkeess a enregistré 4 fraudes internes, 1 912 tentatives de transactions frauduleuses (phishing) dont 1 408 ont abouti. Cette lutte contre la fraude est cruciale, car l'incapacité à prévenir ou à détecter la corruption peut entraîner de lourdes amendes et sanctions de la part des autorités de régulation, ce qui pourrait nuire à la stabilité financière et à la réputation de Spuerkeess. Pour l'année 2024, le nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-subornation est nul, et aucune amende n'a été enregistrée pour ces violations.

5. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET PRATIQUES DE PAIEMENT

5.1. Gestion de relations avec les fournisseurs

Sur base de l'analyse des impacts de ses activités en matière de gestion des ressources humaines, de chaîne d'approvisionnement, d'investissement et financement, Spuerkeess a élaboré une feuille de route pour prioriser les actions nécessaires afin de réduire les écarts avec la proposition de directive sur la diligence raisonnable des entreprises (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive - CS3D*). La révision de la directive CSDDD sera faite dans le cadre du projet de directive « *EU Omnibus Simplification Package* ». L'objectif est d'assurer la conformité de la Banque avant l'entrée en vigueur de cette directive. Pour cela Spuerkeess a introduit une déclaration d'engagement volontaire (disponible sur son site internet) et un questionnaire relatif aux principes d'une démarche responsable sur les enjeux de durabilité pour les activités de ses fournisseurs et prestataires de service. La

Banque s'engage ainsi à promouvoir et veiller à l'application de pratiques éthiques et durables tout au long de sa chaîne de valeur.

L'une des étapes clés de cette analyse a été l'élaboration de politiques responsables régissant les activités de ressources humaines, d'achats et de gestion des fournisseurs, qui ont été publiées à la fin de l'année 2023. Quant à la politique de gestion responsable du portefeuille de crédit et d'investissement, elle a été publiée au début de l'année 2024. En ce qui concerne ses investissements, Spuerkeess applique déjà les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) pour se conformer à la directive CS3D, notamment par l'introduction, depuis 2022, d'une politique d'exclusion ESG. Ainsi, les titres d'émetteurs impliqués dans des controverses graves portant atteinte à l'un des dix principes du Pacte Mondial sont exclus des investissements de la Banque, de son univers de conseil en investissement et de l'univers des instruments financiers éligibles au niveau de la gestion de portefeuille. Le mécanisme d'exclusion lié aux « controverses » est détaillé dans le chapitre consacré au cadre de développement durable pour les solutions bancaires proposées par la Banque. Cela permet de garantir une communication claire des attentes, la conformité aux normes éthiques et renforce les relations avec les fournisseurs.

Concernant les fournisseurs et prestataires de services, Spuerkeess a mis en place une déclaration d'engagement volontaire conforme aux principes d'une démarche responsable sur les plans économique, social, éthique et environnemental disponible sur son site internet. Cette déclaration reflète l'engagement de ses partenaires à soutenir la Banque dans sa promotion du développement durable, notamment en veillant à respecter les principes des droits humains, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) concernant la conduite responsable des entreprises. La validité de cette déclaration est de 24 mois et elle est soumise à une mise à jour régulière. En signant cette déclaration, le fournisseur s'engage à respecter les dispositions internationales, européennes et nationales en vigueur, et à promouvoir la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) tant en interne qu'auprès de ses parties prenantes.

5.2. Procédures de paiement

Spuerkeess applique une réglementation stricte en matière de délais de paiement pour garantir des relations commerciales transparentes et fiables. La déclaration d'engagement volontaire, alignée sur une démarche responsable sur les plans économique, social, éthique et environnemental, guide les interactions avec les fournisseurs et prestataires de services, reflet de son adhésion aux principes directeurs de l'OCDE.

Le traitement des factures est pris en charge par le département comptabilité dès leur réception, sous réserve de la conformité des informations qu'elles contiennent. Après vérification et approbation par les services concernés, le paiement est effectué conformément aux règles d'approbation internes. La Banque dispose d'une procédure en matière de factu-

ration qui définit les règles d'approbation internes ainsi que d'une procédure qui décrit les responsabilités liées à chaque rôle. Un suivi régulier est réalisé sur l'évolution du nombre de factures en cours de traitement en fonction du statut des factures (en cours de traitement, en cours d'approbation, approuvées et payées). En cas de retard constaté dans le traitement des factures, des relances sont réalisées par l'équipe facturation afin d'éviter des retards de paiement. La Banque met tout en œuvre pour respecter les délais de paiement légaux. Elle est consciente du risque que peuvent représenter les retards de paiement pour la continuité des relations avec ses partenaires stratégiques. Spuerkeess n'a aucune procédure juridique en cours pour retard de paiement.

L'engagement de Spuerkeess pour une gestion éthique des relations fournisseurs est intégré dans ses politiques. Les informations relatives à ces politiques et normes sont disponibles pour les employés et communiquées aux parties prenantes externes de manière appropriée.

Spuerkeess applique des mesures spécifiques adaptées en matière de relations contractuelles avec les fournisseurs. Les fournisseurs sont instamment invités à notifier la Banque en cas de retard de paiement pour des actions correctives immédiates.

Objectifs et indicateurs

Des indicateurs de performance relatifs aux pratiques de paiement et aux relations avec les fournisseurs ont été mis en place pour améliorer le suivi et assurer la transparence des délais de paiement, ainsi que la durabilité dans les relations à long terme avec les fournisseurs qui seraient particulièrement impactés par les retards de paiement.

Photos : Partie Rapports et Bilan : Filipe Silva Santos

Partie Rapport de durabilité : Sandra Sho, Catherine Thomas, Florence Auquier, Xuheng Tong, Tom Schmit, Florent Renaud

Layout : Spuerkeess-Service Marketing & Lola

Impression : Imprimerie Centrale

Editeur : Banque et Caisse d'Epargne de l'État, Luxembourg établissement public autonome

1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B30775



 **PRINTED IN** 
LUXEMBOURG



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775